Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

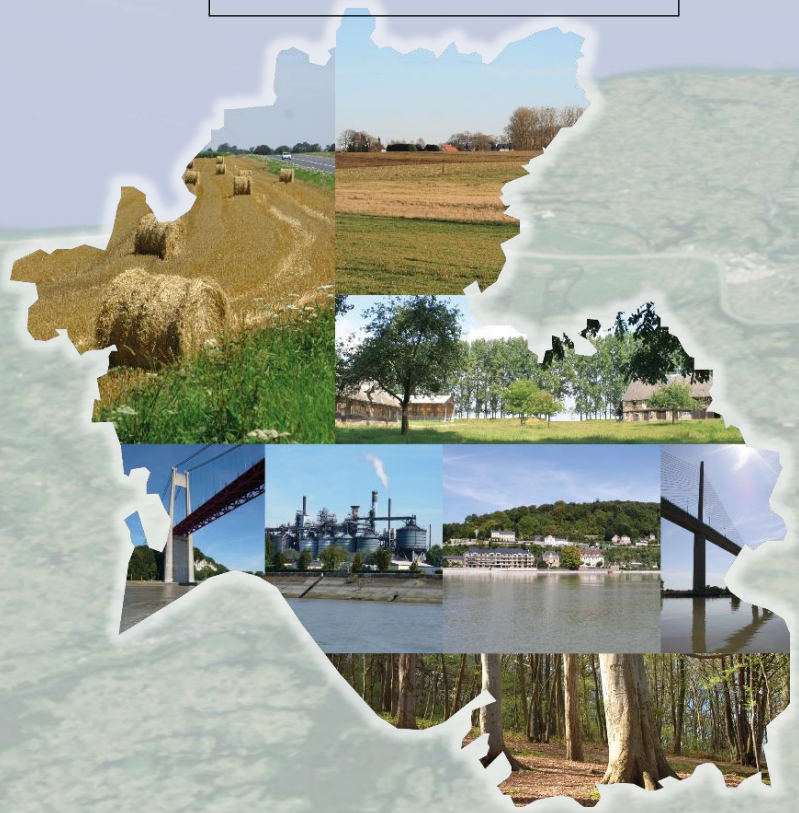

Caux Seine agglo

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

Rapport de présentation

Tome I.2 : Diagnostic territorial

Révision prescrite le 19/12/2017

Approuvée le :

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Sommaire

1. Préambule 5
1.1. Le contexte législatif du SCOT 5
1.1.1 Qu'est-ce qu'un SCOT ? 5
1.1.2 Objectifs du SCOT 5
1.1.3. Composition du SCOT 6
1.2 La révision du SCOT Caux vallée de Seine 8
1.2.1 Modalités de révision du SCOT Caux vallée de Seine 8
1.2.2 Cinq ans pour construire le territoire de demain 8
1.3 Bilan à mi-parcours du SCOT 2013 8
1.3.1 Les documents d'urbanismes communaux en vigueur sur le territoire 9
1.3.2 L'examen de la compatibilité des PLU communaux avec le SCOT 2013 9
1.3.3 Bilan de l'axe 1 du SCOT 10
1.3.4 Bilan de l'axe 2 du SCOT 16
1.3.5 Bilan de l'axe 3 du SCOT 20
1.3.6 Les indicateurs de suivi du SCOT 2013 inscrits dans le rapport environnemental 24
1.3.7 Bilan 29
2 Contexte territorial Contexte géographique 35
2.1 Situation géographique 35
2.1.1 Structure et organisation du territoire 36
2.2 Contexte administratif 38
2.2.1 Une intercommunalité ancienne 38
2.2.2 Des regroupements sous forme de communes nouvelles . 38
2.3 La croissance démographique 39
2.3.1 Evolution de la population 39
2.3.2 Solde migratoire et naturel 41
2.4 La structure de la population 46
2.4.1 La composition par âge de la population 46
2.4.2 Le vieillissement de la population 47
2.5 Les ménages 48
2.5.1 Caractéristiques des ménages 48
2.5.2 Le revenu des ménages 51
2.6 Profils socio-professionnels des habitants et niveau de formation 55
2.6.1 Les catégories socio-professionnelles 55
2.6.2 Niveau de formation 56
3 Les dynamiques quotidiennes 59
3.1 Niveau d'équipement disparate selon les domaines 59
3.1.1 Les équipements de services aux particuliers 60
3.1.2 Les équipements scolaires et l'offre de formations 60
3.1.3 Les équipements culturels, sportifs et de loisirs 63
3.1.4 Les équipements sociaux et de santé 65
3.2 L'accessibilité aux pôles d'équipements 67
3.2.1 L'accessibilité aux pôles de proximité 68
3.2.2 L'accessibilité aux pôles intermédiaires 69
3.2.3 L'accessibilité aux pôles supérieurs 70
3.2.4 Le numérique 71
4 Les dynamiques économiques 72
4.1 Profil économique de Caux Seine agglo 72
4.1.1 Le contexte géographique 72
4.1.2 Caux Seine agglo : Une sphère productive encore structurante 74
4.1.3 Une spécialisation industrielle encore marquée 76

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4.1.4 Une économie présentielle qui peine à se développer.... 81

4.2 Bassin d'emploi évolution, secteurs d'emplois 102

4.2.1 L'évolution du nombre d'emplois 102

4.2.2 Attractivité économique et caractéristique de l'emploi 104

4.2.3 La population active 111

4.2.4 Le taux de chômage 113

4.3 Les pré-requis du développement économique 117

4.3.1 Une multi-modalité à développer 117

4.3.2 Les zones d'activités 122

4.4 Le cadrage stratégique supra communautaire : un cap de développement industriel à maintenir pour Caux Seine agglo 129

4.4.1 Le contexte national 129

4.4.2 La stratégie Normande en matière de développement industriel 129

4.4.3 La Directive Territoriale d'aménagement 131

4.4.4 Conclusion 132

5 Diagnostic agricole 133

5.1 L'espace agricole de Caux Seine agglo 133

5.1.1 Un territoire situé entre Pays de Caux et Vallée de Seine 133

5.1.2 L'espace agricole : une ressource limitée, convoitée et fragilisée 134

5.1.3 Un espace en prise avec de multiples enjeux de territoire 136

5.2 Les exploitations agricoles du territoire 136

5.2.1 La démographie agricole 136

5.2.2 Le profil des exploitations 139

5.2.3 La structuration du parcellaire agricole 144

5.2.4 L'environnement des corps de ferme 144

5.3 L'économie agricole 147

5.3.1 Le poids économique de l'activité agricole 147

5.3.2 Le tissu économique 147

5.3.3 Le développement des circuits courts et de la diversification 149

5.3.4 Les plus-values locales : les signes de qualité 149

6 L'habitat 151

6.1 Le parc de logements 151

6.1.1 Un territoire résidentiel 151

6.2 Un parc de résidences principales ancien dominé par la maison individuelle 153

6.3 Le potentiel de mobilisation du parc existant 156

6.4 Un parc de logements locatifs concentré dans les villes 157

6.5 Le logement pour personnes âgées 162

6.6 L'accueil des gens du voyage 163

7 La construction neuve 164

7.1 Le besoin en logements 164

7.2 Une production de construction neuve dynamique mais majoritairement individuelle 166

7.3 Localisation préférentielle de la construction neuve 167

7.4 Un marché de l'immobilier dynamique 169

8 La mobilité 173

8.1 La desserte du territoire 173

8.1.1 Le réseau viaire 173

8.1.2 Le franchissement de la seine 178

8.1.3 Le réseau ferroviaire 179

8.1.4 L'offre en transport en commun 182

8.2 Le tout voiture dominant 186

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

8.2.1 L'usage de la voiture individuelle.....186

8.2.2 Les alternatives au tout voiture.....187

8.3 Les flux des déplacements 191

8.3.1 Les déplacements par motifs 191

8.3.2 Les mobilités internes et externes au territoire 192

8.3.3 Les leviers permettant de réduire les déplacements individuels et les besoins de se déplacer 194

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

1. Préambule

1.1. Le contexte législatif du SCOT

1.1.1 Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le SCOT, dit **S**chéma de **CO**hérence **T**erritoriale, est un document stratégique d'urbanisme de planification. Créés par la loi Solidarité et renouvellement urbains (RNU) du 13 décembre 2000, les schémas de cohérence territoriale remplacent les schémas directeurs depuis le 1er avril 2001.

1. Le volet projet du SCOT en fait un outil de planification intercommunal et un cadre de référence et de cohérence entre les différentes politiques sectorielles (développement économique, urbanisme, habitat, environnement, déplacements, commerces, etc.). Le SCOT a pour but de définir l'évolution d'un territoire donné dans une perspective de développement durable, en fixant des orientations générales sur le long terme.

Le fond et la forme des SCOT ont été plusieurs fois remaniés (lois Engagement national pour l'Environnement (Grenelle II), Alur, NOTRe, ELAN, Ordonnance de modernisation des SCOT de 2020) pour en faire un outil prégnant dans les politiques publiques d'aménagement et un document intégrateur des politiques locales dans le domaine de la planification.

Plus récemment, en 2021, la loi Climat et Résilience est venue intégrée dans les objectifs généraux relatifs à l'urbanisme, un objectif d'absence d'artificialisation nette d'ici 2050 qui se déclinera par tranches de 10 ans. En attendant une appropriation de cet objectif par le SRADDET, la réduction de la moitié de la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers devra s'opérer via le SCOT.

1.1.2 Objectifs du SCOT

Plusieurs articles encadrent les objectifs du SCOT.

- <u>Article L.101-1 du Code de l'Urbanisme</u>

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.

- <u>Article L.101-2 du Code de l'Urbanisme</u>

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales
- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

1.1.3. Composition du SCOT

La composition du dossier du SCoT de Caux Seine agglo est régie par les articles L.141-2 à L.141-5 du Code de l'urbanisme, sous sa version en vigueur du 1er janvier 2016 au 1er avril 2021.

Pour indication, le SCOT de Caux Seine agglo ayant été prescrit fin 2017, les dispositions de l'Ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de COhérence Territoriale ne s'applique pas à la procédure de révision du SCOT de Caux Seine agglo. Cette ordonnance a été prise en application de La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN). Le SCOT de Caux Seine agglo n'est donc pas un SCOT « modernisé », il comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable et non un Projet d'Aménagement Stratégique.

- Article L.141-2 du Code de l'Urbanisme

Le schéma de cohérence territoriale comprend :

- 1° Un rapport de présentation ;
- 2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;
- 3° Un document d'orientation et d'objectifs qui comprend un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le rapport de présentation

Le rapport de présentation du SCOT de CSA contient des éléments informatifs. Il comporte un diagnostic du territoire dans toutes ses composantes (démographique, socio-économique, urbain) et un Etat Initial de l'Environnement. Il explique également les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Il évalue les incidences prévisibles des orientations du projet de territoire sur l'environnement et expose la manière dont le schéma les prend en compte et y remédie.

- Article L.141-3 du Code de l'Urbanisme

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit le projet de territoire souhaité par les élus de la communauté d'agglomération. Il fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique et commercial, de mobilités, d'agriculture, de cadre de vie et de préservation de l'environnement et des paysages. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ne s'impose pas juridiquement, mais il fonde le document normatif.

- Article L.141-4 du Code de l'Urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs

Le Document d'Orientations et d'Objectifs, et les documents graphiques qui l'accompagnent constituent des orientations opposables au PLUi de Caux Seine agglo en cours d'élaboration et permettent la mise en œuvre réglementaire du PADD.

- Article L.141-5 du Code de l'Urbanisme

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine :

- 1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;
- 2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;
- 3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines.

Les documents de « rang supérieur » existant s'imposant au SCOT

Les documents et opérations qui doivent être compatibles avec le SCOT ou pris en compte par celui-ci sont définis dans les articles L.131-1 et L. 131-2 du Code de l'Urbanisme.

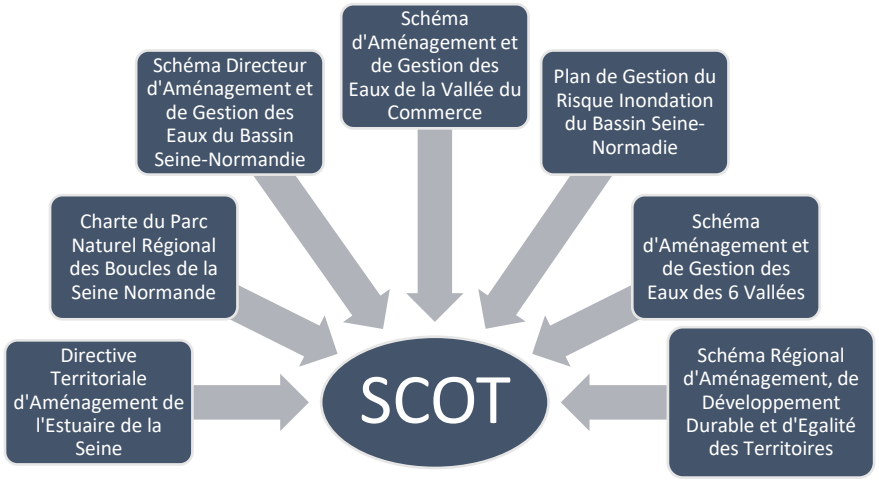

Les documents de rang supérieur existant s'imposant au SCOT

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

1.2 La révision du SCOT Caux vallée de Seine

1.2.1 Modalités de révision du SCOT Caux vallée de Seine

Par délibération en date du 19 décembre 2017, Caux Seine agglo a décidé d'engager la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale Caux vallée de Seine approuvé le 26/03/2013. **Le SCOT révisé s'intitulera SCOT Caux Seine agglo** en cohérence avec le nouveau périmètre d'application.

La révision initiale du SCOT était motivée par :

- L'intégration des 9 nouvelles communes membres (Alvimare, Cléville, Cliponville, Envronville, Foucart, Hattenville, Trémauville, Yébleron et la commune nouvelle de Terres de Caux) suite à l'extension du périmètre communautaire ;
- La prise en compte des évolutions législatives ainsi que la compatibilité avec les documents de rang supérieur approuvés après le SCOT (notamment la charte du PNR des boucles de la Seine normande, le nouveau SDAGE, le SRADDET) ;
- La volonté d'actualiser ou d'ajuster certaines orientations ou objectifs.

Il s'est avéré que cette révision s'est trouvée bouleversée par le renforcement des objectifs nationaux de lutte contre l'étalement urbain et de réduction de l'artificialisation des sols (loi Climat et résilience), la compatibilité avec la nouvelle charte du PNR (2013-2028), l'évolution de la stratégie de développement économique de Caux Seine agglo, la nouvelle période d'application du SCOT (2021-2030) en cohérence avec le PLUi élaboré parallèlement. Il en a résulté, non pas une révision à la marge, mais une modification profonde de l'économie générale du SCOT.

1.2.2 Cinq ans pour construire le territoire de demain

Le 19 décembre 2017, les élus de Caux Seine agglo ont prescrit officiellement la révision du SCOT. S'en est suivi, de mi 2018 à début 2020 la réalisation d'un diagnostic global du territoire et la rédaction de l'Etat Initial de l'Environnement. Des enjeux propres au territoire sont ressortis et ont permis successivement d'élaborer en 2020 le Projet de territoire (PADD) et de le décliner en 2021 en orientations et grands objectifs (le DOO). La crise sanitaire due au COVID19 et le renouvellement des élus issu des élections municipales ont perturbé le bon déroulement des travaux. Le débat sur les orientations du PADD par le conseil communautaire de Caux Seine agglo a eu lieu le 22 février 2022 après concertation de l'ensemble des conseils municipaux, puis une deuxième fois le 8 novembre 2022 suite à une modification substantielle du projet de territoire.

1.3 Bilan à mi-parcours du SCOT 2013

Le SCOT Caux Vallée de Seine, approuvé le 26 mars 2013, est aujourd'hui en application depuis 9 ans. Au vu de son ancienneté, et compte tenu de la décision de le réviser, il est utile de faire un bilan à mi-parcours pour connaître les évolutions les plus récentes du territoire, les comparer aux objectifs du SCOT, et savoir où se trouve le territoire par rapport à la trajectoire fixée par le SCOT. La révision de ce document ayant été prescrite fin 2017 (soit moins de 4 ans après son entrée en vigueur), ce bilan n'est pas, comme le prévoit le code de l'urbanisme au sens de l'article L143-28, une analyse des résultats de l'application du schéma au titre d'une délibération portant sur son maintien ou sur sa révision.

Pour rappel, le SCOT approuvé en 2013 ne s'appliquait que sur le territoire de l'ancien EPCI : la communauté de communes Caux Vallée de Seine. Les données et analyses présentées ci-dessous ne concernent que ledit territoire. Par ailleurs, plusieurs communes ayant fusionné en communes nouvelles depuis 2013, les données disponibles les plus récentes (2018) de l'INSEE portent systématiquement sur l'ensemble de la commune nouvelle, ce qui ne reflète pas la structuration de l'armature urbaine du territoire (exemple : la commune nouvelle de Port-Jérôme-sur-Seine, composée de 3 communes rurales et d'une commune urbaine, est considérée en 2018 par l'INSEE comme une seule commune). Ainsi, afin d'évaluer au mieux le SCOT, nous avons procédé à une estimation du poids de population de chaque commune déléguée au sein de chaque commune nouvelle en 2018.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

1.3.1 Les documents d'urbanismes communaux en vigueur sur le territoire

Sur les 47 communes qui composent aujourd'hui l'ex-territoire de Caux Vallée de Seine, 44 disposent d'un document d'urbanisme en vigueur au 1er janvier 2022.

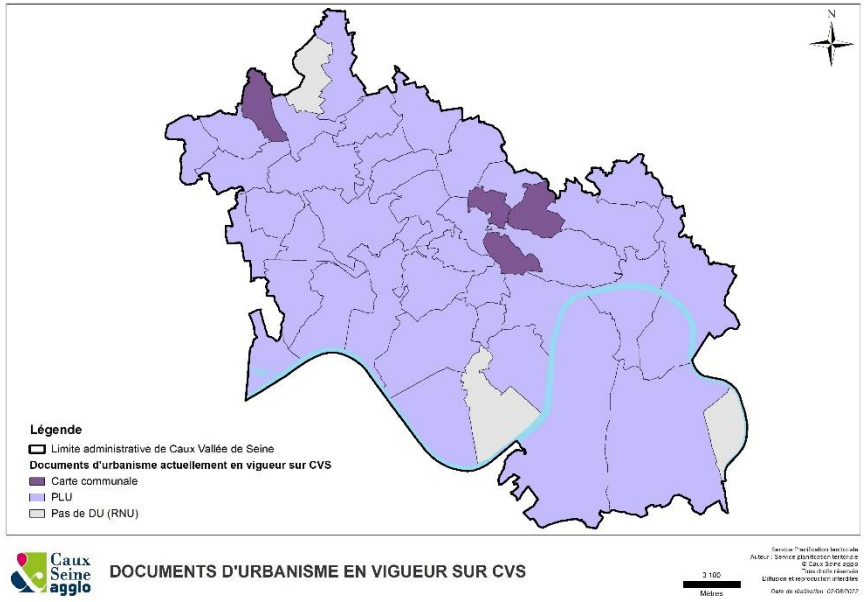

1.3.2 L'examen de la compatibilité des PLU communaux avec le SCOT 2013

Le SCOT a certes été approuvé en mars 2013, il est donc exécutoire depuis cette date. Toutefois, il n'est réellement entré en vigueur qu'à travers sa traduction effective dans les PLU communaux. Les effets du SCOT 2013 ne se mesurent donc qu'à travers les PLU réalisés, modifiés ou révisés postérieurement puisque les PLU ont l'obligation d'être compatibles avec le SCOT. Parmi les 44 documents d'urbanisme communaux, 32 ont été approuvés avant l'approbation du SCOT, 12 l'ont été après.

- 22 PLU et 4 cartes communales ont été approuvés sous le régime de la loi SRU (quelques PLU ont « grenellisés » par la suite),
- 12 PLU ont été approuvés sous le régime de la loi Grenelle2,
- 6 PLU ont été approuvés sous le régime de la loi ALUR.

Un examen de la compatibilité de la plupart des documents d'urbanisme antérieurs à l'approbation du SCOT 2013 a été réalisé sur la base d'une grille d'analyse et de notation regroupant l'ensemble des objectifs de portée « prescriptive » extraits du DOO (= objectifs opposables). Chaque objectif opposable correspondait à un critère de compatibilité. Pour chaque critère, une analyse de la compatibilité du PLU était faite et notée (graduation du niveau de compatibilité). Les critères n'ayant pas tous la même importance, une pondération du poids de chaque critère a été introduite notamment en fonction de la catégorie de communes de l'armature urbaine. Enfin, cette grille d'analyse était assortie d'une fiche synthétique d'analyse qualitative de la compatibilité.

De cet examen ressort le bilan suivant : sur 44 documents d'urbanisme,

- 32 ont fait l'objet d'une évaluation dont 5 PLU postérieurs au SCOT 2013 (pourtant réputés compatibles),
- 7 PLU avait une note inférieure à 10 /20 (donc au global, ils avaient plus de dispositions incompatibles avec le SCOT que de dispositions compatibles),
- 4 PLU avaient une note tout juste égale à 10/20 (compatibilité fragile),
- 21 PLU (65%) avaient une note supérieure à 10/20.

Sur les 15 communes non évaluées, 5 étaient sans document d'urbanisme, 6 ont élaboré leur PLU après l'entrée en vigueur du SCOT2013 (donc compatibilité requise), 4 PLU n'ont pas été évalués (faute de temps et lancement de PLUi en ligne de mire).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

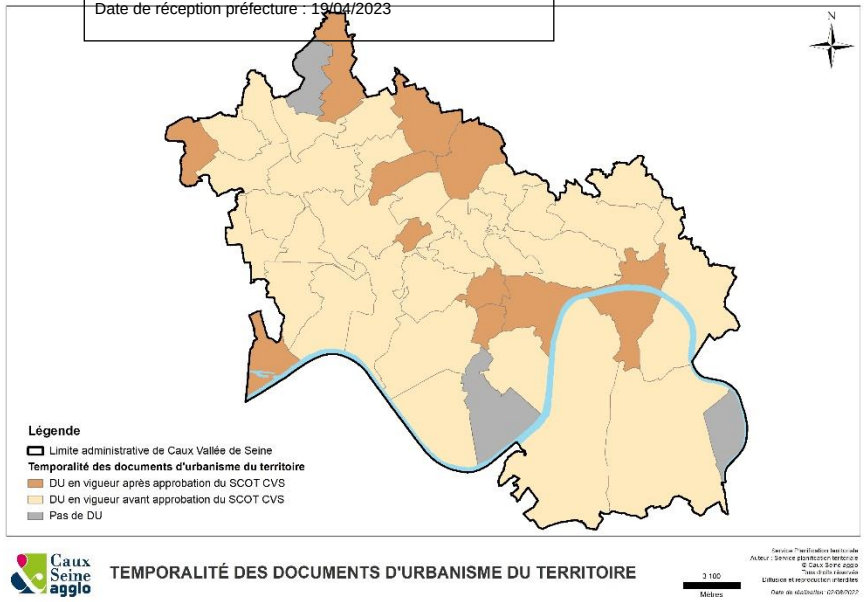

1.3.3 Bilan de l'axe 1 du SCOT

17 d'indicateurs permettent d'évaluer l'axe 1 du SCOT CVS « Initier une nouvelle organisation territoriale structurant un bassin de vie unifié » :

Thème	Dénomination	Echelle d'analyse
Démographie	Evolution démographique	CVS Typologie de communes
	Poids de population par secteur géographique	Typologie de communes
	80% de la croissance démographique portée par les communes urbaines et périurbaines (recentrage de l'urbanisation)	Communes urbaines et périurbaines
Habitat	Nombre de nouveaux logements	CVS Typologie de communes
	Diversité des logements construits	Typologie de communes
	Composition du parc résidentiel	CVS
	Consommation foncière liée à l'habitat	CVS Typologie de communes
	Mode de consommation des nouveaux logements produits	CVS
	Taille des parcelles	CVS
Commerce	Evolution du nombre de commerces	CVS
	Localisation des nouveaux commerces	Typologie de communes
	Localisation des commerces qui ont fermés	Typologie de communes
	Surface commerce autorisée	Typologie de communes
	Taux de vacance commerciale	CVS
Mobilité	Desserte ferroviaire	CVS
	Part modale des transports en commun	CVS

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Démographie

Evolution démographique sur CVS

Source de la donnée : RPG INSEE, 2009 et 2018

Objectif SCOT CVS 2013

Population 2009
67 441 hab.

Population théorique 2018
68 966 hab.

Objectif 2030
71 0000 hab.

Bilan mi-parcours

Population réelle 2018
69 882 hab.

+ 2441 habitants entre 2009 et 2018
Soit + 916 habitants par rapport à la population théorique de 2018

Evolution démographique par typologie de communes

Source de la donnée : RPG INSEE, 2009 et 2018 (avec une estimation du poids de population des communes déléguées par le service planification)

Objectif SCOT CVS 2013

Population 2009
Urbaine : 33 981 hab.
Périurbaine : 10 068 hab.
Rurale : 23 392 hab.

Population théorique 2018
Urbaine : 34 761 hab.
Périurbaine : 10 165 hab.
Rurale : 23 394 hab.

Objectif 2030
Urbaine : 37 275 hab.
Périurbaine : 10 295 hab.
Rurale : 23 430 hab.

Bilan mi-parcours

Population réelle 2018
Urbaine : 34 590 hab.
Périurbaine : 10 889 hab.
Rurale : 24 403 hab.

Urbaine : + 609 hab. soit – 171 hab. par rapport à la population théorique de 2018
Périurbaine : + 821 hab. soit + 724 hab. par rapport à la population théorique de 2018
Rurale : + 1011 hab. soit + 1009 hab. par rapport à la population théorique de 2018

Poids de population par secteur géographique

Source de la donnée : RPG INSEE, 2006 et 2018 (avec une estimation du poids de population des communes déléguées par le service planification)

Objectif SCOT CVS 2013

Poids population 2006
Urbaine : 52 %
Périurbaine : 14,3 %
Rurale : 33,7 %

Objectif 2030
Urbaine : 52,5 %
Périurbaine : 14,5 %
Rurale : 33 %

Bilan mi-parcours

Poids population réel 2018
Urbaine : 49,5 %
Périurbaine : 15,6 %
Rurale : 34,9 %

Le léger recentrage sur les communes urbaines ne se fait pas, le poids des communes urbaines augmente plus que souhaité, et les communes rurales continuent de croître

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

80% de la croissance démographique portés par les communes urbaines et périurbaines

Source de la donnée : RPG INSEE, 2006 et 2018

Objectif SCOT CVS 2013

2006 → Objectif de population : 80% de la croissance démographique portée par les communes urbaines et périurbaines → Objectif 2030

Bilan mi-parcours

Population accueillie entre 2006 et 2018 dans les communes urbaines et périurbaines : + 917 habitants sur un total de 2658

34% de la croissance démographique ont été portés par les communes urbaines et périurbaines entre 2006 et 2018.

Habitat

Nombre de nouveaux logements sur CVS

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → Objectif de production / an
255 logements /an → 2030

Bilan mi-parcours

Nombre de logements produits /an entre 2010 et 2019 : 270

+ 2700 logements de produits sur CVS depuis 2010

Nombre de nouveaux logements dans chaque typologie de communes

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → Objectif de production / an
Urbaine : 133 log / an
Périurbaine : 46 log / an
Rurale : 76 log / an → 2030

Bilan mi-parcours

Nombre de logements produits /an entre 2010 et 2019
Urbaine : 127 log / an
Périurbaine : 53 log / an
Rurale : 90 log / an

Entre 2010 et 2019 :
Urbaine : + 2174 logements
Périurbaine : + 530 logements
Rurale : + 896 logements

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Diversité des logements construits par typologie de communes

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → 2030

Répartition des types de logements

	Individuel	Groupé	Collectif
Urbaine	15%	35%	50%
Périurbaine	30%	50%	20%
Rurale	60%	40%	0%

Bilan mi-parcours

Type de logements produits entre 2010 et 2019

	Individuel	Groupé	Collectif
Urbaine	48%	17%	35%
Périurbaine	86%	12%	2%
Rurale	92%	5%	3%

Entre 2010 et 2019 :
Une production de logements largement dominée par l'habitat individuel (toutes catégories)

Composition du parc résidentiel sur CVS

Source de la donnée : INSEE, 2013 et 2018

Objectif SCOT CVS 2013

2013
75,8% de maisons
24,2% d'appartements

→ Objectif de diversification du parc résidentiel
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de diversifier le parc de logements en réduisant la part de logements individuels

→ 2030

Bilan mi-parcours

En 2018
76,4% de maisons
23,6% d'appartements

Entre 2013 et 2018 :
La part de l'habitat individuel continue de progresser et domine largement dans la composition du parc résidentiel

Consommation foncière liée à l'habitat sur CVS

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → Consommation foncière maximale
185 ha, soit 8,8 ha/an → 2030

Consommation foncière entre 2010 et 2019 :
8,9 ha/an

+ 88,9 ha de foncier consommés depuis 2010

Consommation foncière par typologie de communes

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → Consommation foncière maximale
Urbaine : 51 ha, soit 2,4 ha/an
Périurbaine : 41 ha, soit 2 ha/an
Rurale : 93 ha, soit 4,4 ha/an → 2030

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Bilan mi-parcours

Consommation foncière entre 2010 et 2019 :
Urbaine : 3,4 ha/an
Périurbaine : 2,1 ha/an
Rurale : 3,5 ha/an

Consommation foncière depuis 2010 :
Urbaine : + 33,7 ha
Périurbaine : + 20,8 ha
Rurale : + 34,5 ha

Mode de consommation des nouveaux logements produits sur CVS

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → 2030

Objectif de densification
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de densifier les espaces déjà urbanisés

Bilan mi-parcours

Part de logements construits en densification des espaces urbanisés entre 2010 et 2019 : 54 %

1465 logements construits en densification sur 2700

Taille des parcelles pour l'habitat individuel en extensif

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2010/2011/2012
Taille moyenne des parcelles : 1166m²

→ 2030

Objectif de densification
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de favoriser la densification des nouveaux logements

Bilan mi-parcours

Taille moyenne des parcelles sur la période 2019/2020/2021 : 812 m²

Une réduction de 43% de la taille des parcelles pour l'habitat individuel en extensif sur une période de 10 ans

Commerce

Evolution du nombre de commerces sur CVS

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA, Commission départementale d'aménagement commercial

Objectif SCOT CVS 2013

2012 → 2030

Objectif commercial
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de favoriser l'arrivée de nouveaux commerces sur CVS

Bilan mi-parcours

Sur 2012 – 2019
36 nouveaux commerces
95 commerces qui ont fermé

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Localisation des nouveaux commerces

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA, Commission départementale d'aménagement commercial

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → 2030

Objectif d'implantation commercial
Pas d'objectifs chiffrés définis par le SCOT mais une volonté de renforcer les commerces dans les pôles urbains et les pôles de proximité ainsi que sur la zone commerciale de Gruchet-le-Valasse

Bilan mi-parcours

Sur les 36 commerces qui ont ouvert :

- 25 commerces se situent dans des pôles urbains
- 8 commerces se situent dans des pôles de proximité
- 3 commerces se situent en dehors des communes « pôles »

Localisation des commerces qui ont fermé

Source de la donnée : Commission départementale d'aménagement commercial

Objectif SCOT CVS 2013

2012 → 2030

Objectif d'implantation commerciale
Pas d'objectifs chiffrés définis par le SCOT mais une volonté de renforcer les commerces dans les pôles urbains et les pôles de proximité ainsi que sur la zone commerciale de Gruchet-le-Valasse

Bilan mi-parcours

Sur les 95 commerces qui ont fermé :

- 80 commerces se situaient dans des pôles urbains
- 9 commerces se situaient dans des pôles de proximité

Surface commerciale autorisée

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA, Commission départementale d'aménagement commercial

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → 2030

Objectif de création de surface commerciale
Pas d'objectifs chiffrés définis par le SCOT mais une volonté de renforcer les commerces dans les pôles urbains et les pôles de proximité ainsi que sur la zone commerciale de Gruchet-le-Valasse

Bilan mi-parcours

- 14 460 m² de surface commerciale autorisée dans des pôles urbains dont 7 710 m² dans la zone commerciale de Gruchet-le-Valasse
- 1500 m² de surface commerciale autorisée dans des pôles de proximité
- 270 m² de surface commerciale autorisée dans une commune périurbaine non-pôle de proximité

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Taux de vacance commerciale sur CVS

Source de la donnée : Commission départementale d'aménagement commercial

Objectif SCOT CVS 2013

2012
Taux de vacance commerciale : 5,7%

Objectif commercial
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de favoriser l'arrivée de nouveaux

2030

Bilan mi-parcours

Un taux de vacance commerciale en hausse
En 2019 : 13,8%

Mobilité

Desserte ferroviaire

Aucune donnée portant sur l'utilisation du train par les habitants de CVS n'étant disponible, l'analyse de cet indicateur n'a pas pu se faire.

Part modale transports en commun

Source : Part modale des déplacements en 2011 : Enquête mobilité sur CVS, ITER, 2011
Part modale des déplacements en 2021 : Enquête mobilité sur CSA, ALYCE, 2021.La donnée en 2021 n'est disponible qu'à l'échelle de CSA.

Objectif SCOT CVS 2013

2011

Objectif en termes de report modal
Pas d'objectifs chiffrés définis par le SCOT mais une volonté d'optimiser la part modale transports en commun

2030

Bilan mi-parcours

- Une part modale transports en commun et train pour les déplacements domicile-travail qui a progressé significativement entre 2010 et 2021, passant de 3% à 8%.

Part modale voiture

Source : Part modale des déplacements en 2011 : Enquête mobilité sur CVS, ITER, 2011
Part modale des déplacements en 2021 : Enquête mobilité sur CSA, ALYCE, 2021.La donnée en 2021 n'est disponible qu'à l'échelle de CSA.

Objectif SCOT CVS 2013

2011

Objectif en termes de part modale voiture
Pas d'objectifs chiffrés définis par le SCOT mais une volonté de réduire l'usage de la voiture au profit d'autres modes

2030

Bilan mi-parcours

La part modale de la voiture liée aux déplacements domicile-travail et domicile-études a diminué entre 2010 et 2021, passant de 85% à 80% au profit des autres modes.

1.3.4 Bilan de l'axe 2 du SCOT

Huit indicateurs permettent de faire un bilan de l'axe 2 du SCOT CVS « Promouvoir la diversification des activités économiques afin d'asseoir la fonction de bassin d'emplois » :

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Dénomination	Echelle d'analyse
Développement économique Bassin d'emploi Renforcement et Diversification du tissu industriel	Consommation foncière liée à l'activité économique	CVS
	Indice de concentration de l'emplois	CVS
	Evolution du nombre d'entreprises de plus de 10 salariés	CVS
	Evolution du nombre d'emplois	CVS
	Evolution du nombre d'emplois dans le secteur industriel	CVS
Agriculture	Evolution de la surface agricole (SAU)	CVS
	Evolution du nombre d'exploitations	CVS
Tourisme	Nombre d'infrastructures d'accueil Fréquentation touristique des sites emblématiques	CVS

Développement économique

Consommation foncière liée à l'activité économique

Source de la donnée : Observatoire foncier de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2010 → Consommation foncière maximale
263 ha, soit 12,5 ha/an → 2030

Bilan mi-parcours

Consommation foncière entre 2010 et 2019 : 15,9 ha/an

+ 159 ha de foncier consommés depuis 2010

Indice de concentration* de l'emploi sur CVS

Source de la donnée : INSEE, REE 2013, 2018

Objectif SCOT CVS 2013

2013
89,9 emplois pour 100 actifs occupés

→ Objectif lié au développement économique
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de maintenir un tissu économique et industriel créateur d'emplois

→ 2030

Bilan mi-parcours

2018
84,7 emplois pour 100 actifs occupés

Cet indice baisse entre 2013 et 2018, la fonction de pôle d'emploi de CVS régresse

**L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.*

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Plus cet indice est supérieur à 100, plus le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi (>100 : le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi, une partie des emplois sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du territoire)

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Evolution du nombre d'entreprises de plus de 10 salariés

Source de la donnée : INSEE, REE 2010 et 2019

Objectif SCOT CVS 2013

2010
Nombre d'entreprises > 10 salariés : 255

Objectif lié au développement économique
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de maintenir un bassin économique créateur d'emplois

2030

Bilan mi-parcours

Nombre d'entreprises en 2019 > 10 salariés : 237

Entre 2010 et 2019 :
- 18 entreprises de plus de 10 salariés sur le territoire

Evolution du nombre d'emplois

Source de la donnée : INSEE, RP 2013 et 2018

Objectif SCOT CVS 2013

2013
Nombre d'emplois : 24 877

Objectif lié au développement économique
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de maintenir un tissu économique et industriel créateur d'emplois

2030

Bilan mi-parcours

Nombre d'emplois en 2018 : 23 628

- 2 582 emplois sur le territoire
- 1 249 emplois sur le territoire en 5 ans

Evolution du nombre d'emplois dans le secteur industriel

Source de la donnée : INSEE, RP 2013 et 2018

Objectif SCOT CVS 2013

2013
Taux d'emplois dans le secteur industriel : 27,9%

Objectif lié au développement économique
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de maintenir un tissu économique et industriel créateur d'emplois

2030

Bilan mi-parcours

Taux d'emplois dans le secteur industriel en 2018 : 27%

Entre 2013 et 2018 :
- 125 emplois dans le secteur industriel

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Agriculture

Evolution de la surface agricole (SAU)

Source de la donnée : AGRESTE, RA 2000 et 2020

Objectif SCOT CVS 2013

2000
SAU totale : 22 251 ha

Objectif lié à l'activité agricole
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté d'assurer aux agriculteurs l'exercice d'une activité durable et viable économiquement

2030

Bilan mi-parcours

SAU 2020 : 23 985 ha

+ 7,23% de SAU totale entre 2000 et 2020

Evolution du nombre d'exploitations

Source de la donnée : AGRESTE, RA 2000 et 2020

Objectif SCOT CVS 2013

2000
Nombre d'exploitations agricoles : 623

Objectif lié à l'activité agricole
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté d'assurer aux agriculteurs l'exercice d'une activité durable et viable économiquement

2030

Bilan mi-parcours

Nombre d'exploitations agricoles en 2020 : 330

- 47% d'exploitations agricoles entre 2000 et 2020

Tourisme

Nombre d'infrastructures d'accueil

Source de la donnée : INSEE, 2013 et 2019

Objectif SCOT CVS 2013

2013
Nombre d'infrastructures d'accueil : 14
(10 hôtels / 4 campings)

Objectif lié à l'hébergement touristique
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de développer l'offre et de favoriser la diversité des hébergements

2030

Bilan mi-parcours

Nombre d'infrastructures d'accueil en 2019 : 19
(14 hôtels / 5 campings)

+ 5 infrastructures d'accueil mais pas de diversité en termes d'hébergement

Fréquentation touristique des sites emblématiques

Source de la donnée : Office de tourisme CSA (estimation)
Seine Maritime Attractivité « Tourisme en Seine-Maritime » chiffres clés 2020
Ministère de la culture : data.culture.gouv.fr

Objectif SCOT CVS 2013

2013
Nombre de visiteurs
Abbaye de Fontenelle : 60000
Abbaye du Valasse : 40000
MuséoSeine : 2096

Objectif lié à l'activité agricole
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de renforcer l'attrait touristique du territoire

2030

Bilan mi-parcours

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Nombre de visiteurs en 2018 :
Abbaye de Fontenelle : 60 000
Abbaye du Valasse : 55 000
MuséoSeine : 17 886

+ 15 000 visiteurs pour l'abbaye du Valasse (+ 37%)
+ 15790 visiteurs pour MuséoSeine (+ 753%)

1.3.5 Bilan de l'axe 3 du SCOT

Treize indicateurs ont été définis pour mettre en œuvre l'axe 3 du SCOT CVS « Développer un cadre de vie de qualité économe en ressources pour cultiver l'attractivité résidentielle » :

Thème	Dénomination	Echelle d'analyse
Habitat durable	Rénovation thermique du parc résidentiel : Bilan PIG	CVS
	mixité sociale : Part des logements sociaux	CVS Typologie de communes
	types de logements sociaux	CVS
Espaces urbains à protéger	AMVAP (SPR) créés ou zonages urbains patrimoniaux recensés dans les PLU	Communes avec espaces urbains à protéger
Ressources naturelles	Recensement des captages	CVS
	Evolution de la qualité de l'eau potable	CVS
	Qualité des eaux de rivières	CVS
	Zones humides inscrites aux PLU	CVS
	Part d'espaces boisés	CVS
	Evolution du linéaire de haies	CVS
	Urbanisation dans les zones à risques	CVS
Qualité Paysagère	Espaces naturels protégés inventoriés	CVS
	Coupures vertes	CVS

Habitat durable

Bilan PIG

Source de la donnée : Service Habitat de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2013 → 2030

Objectif lié à la rénovation thermique des bâtiments
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une politique volontaire d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat

Bilan mi-parcours

1092 logements ont bénéficié d'une aide à la rénovation thermique entre 2013 et 2019

Ont bénéficié de cette aide :
366 logements privés
726 logements publics

Part des logements sociaux sur CVS

Source de la donnée : RPLS, 2014 et 2019

Objectif SCOT CVS 2013

2014
Part de logements sociaux : 17,7%

Objectif lié à la production de logements sociaux
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de favoriser la mixité sociale

2030

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Bilan mi-parcours

Part de logements sociaux en 2019 : 18,6%

+ 4,6% de logements sociaux entre 2014 et 2019

Part des logements sociaux par typologie de communes

Source de la donnée : RPLS, 2014 et 2019

Objectif SCOT CVS 2013

2014
Part de logements sociaux :
Urbaine : 27,1%
Périurbaine : 7,8%
Rurale : 2,9%

Objectif lié à la production de logements sociaux
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de favoriser la production de ce type de logements dans les communes qui en manquent

2030

Bilan mi-parcours

Part de logements sociaux en 2019 :
Urbaine : 28,1%
Périurbaine : 8,9%
Rurale : 3,6%

Entre 2014 et 2019 :
Le logement social se concentre toujours dans les communes urbaines
mais le nb de logements sociaux augmente légèrement dans les communes rurales

Composition des logements sociaux produits

Source de la donnée : Service Habitat de CSA

Objectif SCOT CVS 2013

Objectif lié à la production de logements sociaux
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté de favoriser la mixité sociale

2030

Bilan mi-parcours

623 logements sociaux ont bénéficié d'une aide financière entre 2013 et 2019

Répartition des 623 logements sociaux :
- 470 logements PLUS (social)
- 87 logements PLAI (très social)
- 66 logements PLS (tarif proche du Marché)

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Espaces naturels protégés

Les AMVAP n'existent plus et ont été remplacées par les SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) depuis 2016.

Surface de AMVAP (SPR) créées ou de zonages urbains patrimoniaux recensés dans les PLU

Source de la donnée : Liste des sites patrimoniaux remarquables, ministère de la Culture + PLU communaux

Objectif SCOT CVS 2013

2010
Surface de SPR : 191ha
Surface de zonage urbain patrimonial : 55ha

Objectif lié aux AMVAP (SPR)
Pas d'objectifs chiffrés définis par le SCOT mais des préconisations concernant la protection des espaces urbains à protéger définis par le SCOT

2030

Bilan mi-parcours

2019
Surface de SPR : 191ha
Surface de zonage urbain patrimonial : 55ha

Pas de nouveaux espaces protégés via un SPR ou un zonage adapté

Ressources naturelles

Recensement des captages

Source de la donnée : ARS

Objectif SCOT CVS 2013

2013
Nombre de captages : 40

Objectif lié aux captages d'eau
Pas d'objectifs chiffrés fixés par le SCOT mais une volonté de protéger les points de captage

2030

Bilan mi-parcours

Nombre de captage en 2019 : 40

Pas d'évolution du nombre de captages sur le territoire

Evolution de la qualité de l'eau potable

Source de la donnée :
- 2018 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service CSA, 2018
- 2015 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, et de l'eau industrielle.

Objectif SCOT CVS 2013

2015
Conformité de la qualité de l'eau distribuée :
Microbiologie : 100%
Paramètres physico-chimiques : 100%

Objectif lié à la qualité de l'eau potable
Pas d'objectifs chiffrés fixés par le SCOT mais une volonté d'assurer une alimentation en eau potable de qualité

2030

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Bilan mi-parcours

Conformité de la qualité de l'eau distribuée :
Microbiologie : 100%
Paramètres physico-chimiques : 99,6%

Pas d'évolution notable en termes de qualité des eaux distribuées

Qualité des eaux de rivières

Source de la donnée : AESN

Objectif SCOT CVS 2013

2015
Qualité écologique des cours d'eau : médiocre

Objectif lié à la qualité des eaux de rivières
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une volonté d'améliorer la qualité des cours d'eau

2030

Bilan mi-parcours

Qualité écologique des cours d'eau en 2019 : moyen

Une amélioration de la qualité des cours d'eau est à noter

Zones humides inscrites aux PLU

Source de la donnée : DREAL + PLU entrée en vigueur après l'approbation du SCOT CVS

Pour rappel, seuls 12 communes disposent d'un document d'urbanisme entré en vigueur après l'approbation du SCOT CVS. L'analyse porte donc sur ce périmètre.

Objectif SCOT CVS 2013

Objectif lié à la protection des zones humides
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une obligation de protéger les ZH dans les PLU

2030

Bilan mi-parcours

92,8% des zones humides font l'objet d'une prescription réglementaire spécifique au zonage

Sur les 559 ha de zones humides recensées sur ces 12 communes, 519ha font l'objet d'une prescription spécifique « zone humide »

Part d'espaces boisés

Voir partie ci-dessous « Les indicateurs de suivi du SCOT 2013 inscrits dans le rapport environnemental »

Evolution du linéaire de haies

Voir partie ci-dessous « Les indicateurs de suivi du SCOT 2013 inscrits dans le rapport environnemental »

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Urbanisation dans les zones à risques

Source de la donnée : Plan de zonage des PLU + Observatoire foncier CSA

Objectif SCOT CVS 2013

2013 → 2030

Objectif lié à la gestion des risques
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT ni d'objectifs liés aux risques. Les doctrines en la matière s'appliquent.

Bilan mi-parcours

Entre 2013 et 2019 : 251 nouvelles constructions construites partiellement ou totalement en zone de risque*
- 210 en zone de risque naturel
- 41 en zone de risque industriel

Sur les 41 nouvelles constructions crées en zone de risque industriel, 14 sont des entreprises.

** Du fait des différents libellés de zonage entre PLU, aucune distinction n'a pu être fait entre les niveaux de risques. Pour exemple, les zones de risque inondable autorisant les logements surélevés sont prises en compte pour l'analyse.*
De même, pour le risque cavité, la couche SIG n'étant pas mise à jour en cas d'étude complémentaire levant le risque, les maisons construites sur des indices levés sont considérées par l'analyse comme construites en zone de risque.

Qualité paysagère

Espaces naturels protégés

Voir partie ci-dessous « Les indicateurs de suivi du SCOT 2013 inscrits dans le rapport environnemental »

Coupures vertes

Source de la donnée : SCOT CVS + PLU entrée en vigueur après l'approbation du SCOT CVS

Pour rappel, seuls 12 communes disposent d'un document d'urbanisme entré en vigueur après l'approbation du SCOT CVS. L'analyse porte donc sur ce périmètre.

Objectif SCOT CVS 2013

2013
27 coupures vertes identifiées dans le SCOT → 2030

Objectif lié au coupures vertes
Pas d'objectifs chiffrés définis dans le SCOT mais une obligation pour les PLU de les retranscrire comme espace inconstructible

Bilan mi-parcours

Les 27 coupures vertes ont été maintenues en zone A ou N dans les PLU

1.3.6 Les indicateurs de suivi du SCOT 2013 inscrits dans le rapport environnemental

Le rapport d'évaluation environnementale du SCOT 2013 intégrait un panel d'indicateurs de suivi de l'impact du SCOT sur l'environnement. Il s'agit ici d'évaluer l'état d'avancement de ces indicateurs, résumés ci-dessous.

Thème	Dénomination
Occupation du sol	Surfaces artificialisées Surface de zones agricoles identifiées dans le PLU par rapport à la surface cultivée
Patrimoine naturel	Part d'espaces protégés par rapport à la surface du territoire Part de surface boisée par rapport à la surface du territoire Surfaces de zone humides
Patrimoine paysager	Superficie d'espaces verts publics disponibles par habitant Taux de sites inscrits ou classés intégré au PLU Linéaire de haies
Eau	Quantité d'eau potable produite par habitant Indice linéaire des pertes en réseau

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Part des nouveaux logements non raccordés à un système de traitement des eaux usées collectif
Déchets	Tonnage de déchets d'ordures ménagères produites Taux de valorisation des déchets
Risques	Nombre de sites SEVESO Nombre d'habitants concernées par 1 ou plusieurs risques majeurs Nombres de DICRIM réalisés Nombre annuel d'événements catastrophiques liés aux conditions climatiques (inondations par ruissellement, mouvement de terrain, …)
Energie	Puissance annuelle co-générée par le traitement de déchets Consommation d'énergie finale du territoire Consommation d'énergie finale rapportée au nombre d'habitants Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale
Pollutions et nuisances	Emissions totales de gaz à effet de serre (GES) Part modale des déplacements en voiture

Occupation du sol

Surface artificialisée

Source de la donnée : Mode d'Usage de l'Espace, découpé sur le territoire de CVS – Millésimes 2009 et 2019

En 2009, l'espace artificialisé représente une surface de 5616 hectares, soit 11,6% du territoire.

En 2019, l'espace artificialisé représente une surface de 5995 hectares, soit 12,4% du territoire. Cela représente une augmentation de 6,3% de surfaces artificialisées en 10 ans.

Surface de zones agricoles identifiées dans le PLU par rapport à la surface cultivée

Source de la donnée :
Surface de zone agricole : Règlements graphiques des PLU des communes de Caux Vallée de Seine en vigueur en 2022
Surface cultivée : Registre parcellaire graphique 2019 – IGN
Mode d'Usage de l'Espace, découpé sur le territoire de CVS – Millésimes 2009 et 2019

40 communes sur 47 disposent d'un PLU en vigueur en 2022. Les communes de Bernières, de Saint Maurice d'Etelan et d'Heurteauville sont sous le régime RNU et les communes de Mirville, de Saint-Nicolas-de-la-Haie, de Saint-Gilles-de-Crétot et d'Anquetierville disposent d'une carte communale. Les PLU de La Frenaye et de La Trinité du Mont n'étant pas numérisés sous SIG, ces communes ont donc été exclues de l'analyse.

Ceci porte donc l'analyse à 39 PLU communaux. L'ensemble de ces PLU classent 18 326 hectares en zone agricole. Or, sur CVS, 23 601 hectares de terres sont cultivés d'après le registre parcellaire graphique de 2019. Or, sur ces 23 601 hectares de terres cultivées, seulement 15 519 ha sont classés en zone agricole, soit 66%. Le reste des terres cultivées, soit 34%, doivent donc bénéficier d'un zonage autre qu'agricole.

Il n'est cependant pas possible de faire ce même travail à l'année d'approbation du SCOT. En effet, même si les PLU en vigueur à cette époque ont été numérisés sous SIG, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux ont bénéficié de procédures d'évolution ayant mis à jour le zonage. Le zonage d'origine de ces PLU n'existe plus à ce jour rendant l'analyse infaisable.

Toutefois, le MUE nous permet d'évaluer sur les 10 dernières années (2009-2019), la part en surfaces agricoles (terres arables, cultures permanentes et prairies) du territoire. En 2009, celle-ci s'élevait à 51,9% du territoire. En 2019, elle s'élevait à 51,2%. Cela représente une diminution de 1,5% des surfaces agricoles (ou 375 ha) au profit d'autres occupations (espaces naturels, espaces artificialisés).

Patrimoine naturel

Part d'espaces protégés par rapport à la surface du territoire

Source de la donnée :
Surface du territoire : BD-TOPO 2022, sur CVS
Surface d'espaces protégés : DREAL, 2015

Pour rappel, les espaces protégés sont ceux concernés par une réglementation de type Parc Naturel Régional, réserve naturelle, site classé ou inscrit, arrêté préfectoral de protection du biotope, réserve biologique, réseau Natura 2000...

Le SCOT CVS de 2013 précise que plus de 50% du territoire est soumis à un périmètre réglementaire de protection des milieux naturels et de l'environnement. En effet, en 2015, la part d'espaces protégés représente 58,6% du territoire. Depuis l'approbation du SCOT, le territoire n'a pas fait l'objet d'un nouvel espace bénéficiant d'un régime de protection. Par conséquent, en 2020, la part d'espaces protégés représente toujours 58,6% du territoire.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Part de surface boisée par rapport à la surface du territoire

Source de la donnée :
Surface du territoire : BD-TOPO 2022, sur CVS
Surface d'espaces boisés en 2014 : CARMEN ONF, 2012 (forêts publiques) et IGN, 2014 (forêts privées)
Surface d'espaces boisés en 2019 : Mode d'Usage de l'Espace, découpé sur le territoire de CVS – Millésimes 2019

En 2014, les surfaces boisées représentaient 14767 hectares, soit 30,5% du territoire. Ne disposant pas de sources de données récentes, il est compliqué d'estimer l'évolution de la surface boisée du territoire.

En 2019, d'après le MUE, la surface d'espaces boisés sur le territoire atteignait 13979 ha, soit 28,8% du territoire. Cette diminution de surface d'espaces boisés observée entre 2014 et 2019 peut également être due à l'exploitation forestière et non pas à une destruction des milieux boisés.

Surfaces de zones humides

Source de la donnée :
Surface du territoire : BD-TOPO 2022, sur CVS
Surface de zones humides en 2015 : DREAL, 2015
Surface de zones humides détruites : Observatoire foncier de CSA (2015 – 2020)

En 2015, soit deux ans après l'approbation du SCOT, les zones humides représentaient 5 600 hectares, soit 11,5% du territoire de CVS. L'urbanisation opérée entre 2015 et 2020 a détruit 20 ha de zones humides. Il ne reste donc plus que 5580 ha de zones humides en 2020.

Patrimoine paysager

Superficie d'espaces verts publics disponibles par habitant

Aucune donnée portant sur les espaces verts publics n'étant disponible, l'analyse de cet indicateur n'a pas pu se faire.

Taux de sites inscrits ou classés intégré au DU

Source de la donnée :
Documents d'urbanisme en vigueur sur CVS en 2022 et avant approbation du SCOT 2013
Sites inscrits et classés : DREAL, 2015

L'ensemble des documents d'urbanisme des communes concernées par un ou plusieurs sites inscrits et/ou classés ont intégré en annexe de leur document la Servitude d'Utilité Publique relative aux sites inscrits et classés.

A l'approbation du SCOT CVS, parmi les communes comportant une part de sites inscrits/classés, seules Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Arnoult, Saint-Wandrille-Rançon, Rouville, Norville, Vatteville-la-Rue, La Mailleraye-sur-Seine, Mirville, et Notre-Dame-de-Bliquetuit disposaient d'un document d'urbanisme en vigueur. Le taux de sites inscrits ou classés intégré aux documents d'urbanisme était de 76 %. En effet, sur les 15 363 ha de sites, 11 675 ha étaient annexés comme SUP aux documents d'urbanisme en vigueur.

En 2022, les communes comportant une part de sites inscrits/classés et disposant d'un document d'urbanisme en vigueur sont Saint-Jean-de-Folleville, Villequier, Saint-Arnoult, Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon, Rouville, Bolleville, Tancarville, Norville, Vatteville-la-Rue, La Mailleraye-sur-Seine, Mirville, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit et Notre-Dame-de-Bliquetuit. Seules les communes de Saint-Maurice d'Etelan et d'Heurteauville ne disposent pas de document d'urbanisme. Le taux de sites inscrits ou classés intégré aux documents d'urbanisme est donc de 88,6%. En effet, sur les 15 363 ha de sites, 13 613 ha sont annexés comme SUP aux documents d'urbanisme en vigueur.

Linéaire de haies

Source de la donnée : Mode d'Usage de l'Espace, découpé sur le territoire de CVS – Millésimes 2009 et 2019

Ne disposant pas d'une donnée sur le linéaire de haie, les Modes d'usage de l'espace de 2009 et de 2019 permettent néanmoins de mesurer la disparition des haies. En effet, le SCOT CVS de 2013 ne fournit aucune information quant à la longueur du linéaire de haies à cette époque.

En 2009, la longueur totale du linéaire de haie était de 817 km. En 2019, la longueur totale du linéaire de haie sur CVS était de 801 573 mètres, soit 801 km. Une diminution de 16km de linéaire de haies est observée sur 10 ans.

Eau

Quantité d'eau potable produite par habitant

Source de la donnée :
- Quantité d'eau potable produite en 2018 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service CSA, 2018
- Quantité d'eau potable produite en 2013 : Service Eau et Assainissement de CSA
- Population légale : INSEE, RP 2013 et 2018

En 2013, d'après le service Eau et assainissement de CSA, 5 129 224 m^3 d'eau ont été produits pour une population de 69 026 habitants. Cela représente un volume de 74,3m^3/hab.

D'après le Rapport sur le prix et la qualité du service de 2018, 4 081 202 m^3 d'eau ont été produits (produits sur le territoire ou importés depuis les territoires voisins) puis mis en distribution sur Caux Vallée de Seine pour

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

69 882 habitants. Cela représente un volume d'eau produit de 58,4 m^3 par habitant.

Indice linéaire des pertes en réseau

Source de la donnée : SISPEA (service Eau France), 2013 et 2020

L'indice de perte en réseau était en 2013 en moyenne de 6,1 m^3/km/jour sur CVS. L'indice de perte en réseau était en 2020 de 3,6m^3/km/jour sur CVS.

Part des nouveaux logements non raccordés à un système de traitement des eaux usées collectif

Source de la donnée : Service Eau et assainissement de CSA

Le service Eau et assainissement de Caux seine agglo ne dispose pas d'une telle donnée sur le territoire. Pour 2013, le service dispose uniquement de la donnée relative au nombre d'habitants non raccordés à un système de traitement des eaux usées collectif, soit 9500 habitants. Cependant, pour 2020, le territoire s'étant agrandi, la donnée n'est pas disponible sur le périmètre de Caux Vallée de Seine.

Déchets

Tonnage de déchets d'ordures ménagères produites

Source de la donnée :
- Tonnage de déchets d'ordures ménagères produites en 2015 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, CVS 2015
- Tonnage de déchets d'ordures ménagères produites en 2018 : Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, CSA 2018

En 2015, le tonnage d'ordures ménagères produit sur CVS était de 17 152 tonnes. En 2018, il était de 16 240 tonnes. Cela représente une diminution de 5,6% sur 5 ans.

Taux de valorisation des déchets

Source de la donnée :
- Taux de valorisation des déchets en 2015 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, CVS 2015
- Taux de valorisation des déchets en 2018 : Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, CSA 2018

En 2015, sur l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, soit 21 778 tonnes, 79,5% ont bénéficié d'une valorisation énergétique et 20,5 % d'une valorisation sous forme de recyclage. De même, sur les 28 665 tonnes de déchets issus des déchetteries, 46% ont été compostés, 28% ont été valorisés sous forme de matière et 15% sous forme énergétique.

En 2018, 55 167 tonnes de déchets ont été produits sur CVS. Sur les 22 149 tonnes de déchets ménagers et assimilés, 77,7% ont bénéficié d'une valorisation énergétique et 22,3 % d'une valorisation sous forme de recyclage. De même, sur les 33 018 tonnes de déchets issus des déchetteries, 44% ont été compostés, 28% ont été valorisés sous forme de matière et 17% sous forme énergétique[1].

Ainsi, entre 2015 et 2018, aucune évolution marquante est à noter sur la valorisation des déchets. Les variations sont de l'ordre de 2 points de pourcentage.

Risques

Nombre de sites SEVESO

Source de la donnée :
- Nombre de sites SEVESO en 2013 : SCOT CVS, 2013
- Nombre de sites SEVESO en 2020 : Géorisques, janvier 2020

Le SCOT CVS de 2013 inventoriait à l'époque 11 sites SEVESO. En 2020, on observe une légère augmentation du nombre de sites puisque le territoire de CVS comptait 13 sites SEVESO (dont 4 SEVESO seuil bas et 9 SEVESO seuils hauts parmi lequel se trouve un site en cessation d'activité).

Nombre d'habitants concernés par 1 ou plusieurs risques majeurs

Source de la donnée : Géorisques, 2013 et 2019

Les risques majeurs retenus pour cette analyse sont le risque industriel, le risque cavités souterraines, le risque falaise, le risque transport de matière dangereuse et le risque inondation.

Sur CVS en 2013 et 2018 sur 41 communes, 1 commune est concernée par 2 risques, 25 communes par 3 risques, 8 communes par 4 risques et 7 communes par 5 risques. Toutes les communes sont concernées par au minimum 2 risques majeurs.

[1] Le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de 2018 porte sur Caux seine agglo, les pourcentages de valorisation affichés (mais pas les tonnages) inclus également l'ex-territoire de Cœur-de-Caux.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Nombre de risques majeurs	Nombre de communes concernées	Nombre d'habitants concernés en 2013	Nombre d'habitants concernés en 2018	Evolution de nombre d'habitants concernés
0	/	/	/	/
1	/	/	/	/
2	1	1 117	1 136	+ 19
3	25	19 450	19 961	+ 511
4	8	27 200	28 070	+ 870
5	7	20 647	20 715	+ 68
Total	**41**	**68 414**	**69 882**	**+ 1468**

Nombre de document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) réalisés

Source de la donnée :

1. Nombres de DICRIM réalisés en 2013 : SCOT CVS, 2013
2. Nombres de DICRIM réalisés en 2018 : Géorisques, 2018

En 2013, sur Caux Vallée de Seine, 13 communes avaient réalisé leur DICRIM. En 2018, 16 DICRIM étaient réalisés et 12 en cours d'élaboration.

Nombre annuel d'évènements catastrophiques liés aux conditions climatiques (inondations par ruissellement, mouvement de terrain…)

Source de la donnée : CATNAT Gaspar, juin 2019

Entre 2013 et 2018, trois évènements catastrophiques ont été recensés et reconnus comme catastrophe naturelle :

- 02/10/2014 Inondations et coulées de boue sur les communes d'Arelaune-en-Seine et de Notre-Dame-de-Bliquetuit
- 17/04/2018 Inondations et coulées de boue sur les communes de Mélamare et de Rouville
- 17/09/2018 Inondations et coulées de boue sur les communes de Bolbec et Gruchet-le-Valasse.

Energie

Puissance annuelle co-générée par le traitement des déchets

La donnée ORECAN relative à la puissance générée par le traitement des déchets n'est disponible qu'à l'échelle régionale, départementale ou intercommunale. Caux Vallée de Seine n'existant plus à ce jour, les données sur ce territoire ne sont pas disponibles sur ce périmètre. De plus, la donnée la plus récente date de 2014.

Consommation d'énergie finale du territoire

La donnée ORECAN relative à la consommation énergétique n'est disponible qu'à l'échelle régionale, départementale ou intercommunale. Caux Vallée de Seine n'existant plus à ce jour, les données sur ce territoire ne sont pas disponibles. De plus, la donnée la plus récente date de 2014.

Consommation d'énergie finale rapportée au nombre d'habitants

La donnée ORECAN relative à la consommation énergétique n'est disponible qu'à l'échelle régionale, départementale ou intercommunale. Caux Vallée de Seine n'existant plus à ce jour, les données sur ce territoire ne sont pas disponibles. De plus, la donnée la plus récente date de 2014.

Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale

La donnée ORECAN relative à la répartition des consommations type d'énergie n'est disponible qu'à l'échelle régionale, départementale ou intercommunale. Caux Vallée de Seine n'existant plus à ce jour, les données sur ce territoire ne sont pas disponibles. De plus, la donnée la plus récente date de 2014.

Pollutions et nuisances

Emissions totales de gaz à effet de serre

La donnée ORECAN relative aux émissions de gaz à effet de serre n'est disponible qu'à l'échelle régionale, départementale ou intercommunale. Caux Vallée de Seine n'existant plus à ce jour, les données sur ce territoire ne sont pas disponibles. De plus, la donnée la plus récente date de 2014.

Part modale des déplacements en voiture

Voir partie ci-dessus « Bilan Axe 1 »

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

1.3.7 Bilan

Très positif	Positif	Moyen	Négatif	Très négatif

	Thématiques	Sous-thématiques	Bilan par rapport aux objectifs et enjeux du SCOT	
			Tendance	Quelles évolutions ?
Axe 1	Démographie	Evolution démographique		La croissance démographique du territoire suit la trajectoire définie par le SCOT (même un peu au-dessus). Cependant, le léger recentrage sur les communes urbaines et périurbaines n'a pas lieu.
		Poids de population par secteur géographique		Le poids des communes urbaines continue de baisser. En revanche, les communes périurbaines ont joué leur rôle, elles gagnent en importance. Enfin les communes rurales, censées amorcer un ralentissement de leur croissance démographique, continuent de peser davantage dans l'armature urbaine.
		80% de la croissance démographique portée par les communes urbaines et périurbaines		Les communes urbaines et périurbaines ne représentent que 34,5% de la croissance démographique. On est loin de l'objectif de 80% ambitionné par le SCOT pour amorcer le recentrage sur l'urbain.
	Habitat	Nombre de nouveaux logements		Le nombre de logements construits dans chaque typologie de communes est en accord avec les objectifs du SCOT.
		Diversité des logements construits		Le logement individuel reste le type de construction le plus présent sur le territoire, quel que soit le type de commune, même dans les communes urbaines (presque 50% d'individuel). Le groupé ne décolle pas. Or, le SCOT visait une diversité des typologies de logements.
		Composition du parc résidentiel		La part des logements de type « maison » augmente au détriment des logements de type « appartement ». Or, le SCOT visait une diversification des types de logements via une production plus importante de logements collectifs.
		Consommation foncière liée à l'habitat		Un rythme de consommation foncière globale conforme aux objectifs du SCOT mais des variations observées à l'échelle des catégories de communes : une consommation foncière plus importante que le rythme annuel dans les communes rurales.
		Mode de consommation des nouveaux logements		Plus de la moitié des nouveaux logements construits l'ont été en densification des espaces urbanisés, conformément au SCOT qui priorisait une mobilisation du foncier densifiable.
		Taille moyenne des parcelles pour l'habitat individuel en extensif		Une réduction de 43% de la taille des parcelles pour l'habitat individuel, conformément aux ambitions du SCOT sur les volets densification et réduction de la consommation foncière.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Thématiques	Sous-thématiques	Bilan par rapport aux objectifs et enjeux du SCOT	
			Tendance	Quelles évolutions ?
Axe 1	Commerce	Evolution du nombre de commerces		Bien que 36 nouveaux commerces aient vu le jour, 95 ont fermé entre 2012 et 2019. Cela ne satisfait pas l'objectif du SCOT visant une revitalisation du commerce dans les pôles urbains.
		Localisation des nouveaux commerces		Des nouveaux commerces installés principalement dans les pôles urbains et les pôles de proximité, en accord avec les objectifs du SCOT.
		Localisation des commerces qui ont fermés		Les commerces qui ont fermé se situaient principalement dans les pôles urbains et les pôles de proximité (ce qui est logique puisqu'un des critères qualifiant une commune de pôle est la présence de commerces). Cela ne satisfait pas l'objectif du SCOT visant à maintenir une activité commerciale dans les pôles.
		Surface de commerce autorisée		Une surface commerciale autorisée plus importante dans les pôles urbains et les pôles de proximité, en accord avec les objectifs du SCOT.
		Taux de vacance commerciale		Un taux de vacance commerciale en augmentation entre 2012 et 2019. Cela ne satisfait pas l'objectif du SCOT visant à maintenir l'activité commerciale sur CVS.
	Mobilité	Part modale des transports en commun		La part modale des TC pour les déplacements domicile-travail a progressé significativement entre 2010 et 2021, passant de 3% à 8%, mais reste faible.
		Part modale de la voiture		La part modale de la voiture liée aux déplacements domicile-travail et domicile-études a certes diminué entre 2010 et 2021, passant de 85% à 80%, mais la voiture reste de très loin le mode de transport le plus utilisé.
		Desserte ferroviaire		Absence de données

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Thématiques	Sous-thématiques	Bilan par rapport aux objectifs et enjeux du SCOT	
			Tendance	Quelles évolutions ?
Axe 2	Développement économiques	Consommation foncière liée à l'activité économique		Un rythme annuel de consommation foncière pour les besoins économiques plus important que celui fixé par le SCOT.
		Indice de concentration de l'emplois		Une diminution de l'indice de concentration de l'emplois entre 2013 et 2018. Le SCOT ambitionnait de maintenir la fonction de bassin d'emploi du territoire, cet indice montre qu'elle recule.
		Evolution du nombre d'entreprises de plus de 10 salariés		En 2019, on dénombrait 18 entreprises embauchant plus de 10 salariés en moins sur le territoire par rapport à 2010. Or, l'objectif pour le SCOT était de maintenir un bassin économique créateur d'emplois.
		Evolution du nombre d'emplois		Une diminution du nombre d'emplois sur le territoire. Le SCOT ambitionnait de maintenir un tissu économique créateur d'emplois. Toutefois, le contexte économique national et mondial (crise économique majeure) n'était pas favorable.
		Evolution du nombre d'emplois dans le secteur industriel		Une diminution du nombre d'emplois industriels sur le territoire. Le SCOT ambitionnait de maintenir un tissu industriel créateur d'emplois.
	Agriculture	Evolution de la surface agricole (SAU)		Une légère augmentation de la SAU totale de 7% sur 2000-2020, ce qui va de pair avec la volonté d'assurer aux agriculteurs l'exercice d'une activité viable et durable économiquement.
		Evolution du nombre d'exploitations		Le phénomène de concentration continue : le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire diminue (de 47% en 20 ans), mais leur taille moyenne augmente.
	Tourisme	Nombre d'infrastructures d'accueil		Quelques infrastructures d'accueil en plus par rapport à 2013 mais pas de diversification observée en termes d'infrastructures comme le souhaitait le SCOT
		Fréquentation touristique des sites emblématiques		Une augmentation au global des trois sites touristiques les plus emblématiques du territoire (MuséoSeine, Abbaye du Valasse, Abbaye de Fontenelle), en accord avec l'objectif de renforcement du territoire en tant que destination touristique.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Thématiques	Sous-thématiques	Bilan par rapport aux objectifs et enjeux du SCOT	
			Tendance	Quelles évolutions ?
Axe 3	Habitat durable	Bilan PIG (rénovation énergétique)		1092 logements ont bénéficié d'une aide à la rénovation énergétique, conformément aux ambitions du SCOT et du PLH en termes de politique d'amélioration de l'habitat.
		Part des logements sociaux		Une légère augmentation de la part de logements sociaux sur CVS avec un effort de production de ce type de logements sur les communes rurales et périurbaines, conformément aux ambitions du SCOT de mieux répartir spatialement cette production. Les communes urbaines restent logiquement celles qui en accueillent le plus, elles ont maintenu leur part de logements sociaux, le niveau atteint peut être salué mais il y a des disparités.
		Composition des logements sociaux produits		Sur les 623 logements aidés produits, seulement 14% de PLAI (logements « très sociaux » pour les ménages le plus fragiles), et 75% de PLUS (logement social « ordinaire »).
	Espaces urbains	Surface de AMVAP (SPR) créés ou de zonage urbain patrimonial recensés dans les PLU		Pas de nouvelles surfaces en SPR ou d'espaces classés en zone urbaine patrimonial dans les PLU sur le territoire depuis l'entrée en vigueur du SCOT qui recommandait la protection des espaces urbains à protéger listés dans le DOO.
	Ressources naturelles	Nombre d'infrastructures d'accueil		Quelques infrastructures d'accueil en plus par rapport à 2013 mais pas de diversification observée en termes d'infrastructures comme le souhaitait le SCOT
		Recensement des captages		Pas de suppression de captages sur le territoire
		Evolution de la qualité de l'eau potable		Pas d'évolution notable (qualité de l'eau autour de 95-100% de conformité avec les réglementations), conformément aux exigences du SCOT
		Qualité des eaux de rivière		Le SCOT visait une amélioration de la qualité des eaux de rivières. Une légère amélioration est observée (passage d'une qualité médiocre à une qualité moyenne).
		Zones humides inscrites aux PLU		Parmi l'ensemble des zones humides situé au sein des communes ayant approuvé leur PLU après le SCOT, 92,8% fait l'objet d'une protection via une prescription spécifique au plan de zonage. Cela va dans le sens du SCOT qui visait une protection des zones humides.
		Part d'espaces boisés		Une légère diminution des espaces boisés sur le territoire, en contradiction avec l'objectif de protection fixé par le SCOT
		Evolution du linéaire de haies		Une diminution du linéaire de haie en contradiction avec l'objectif du SCOT de préservation des éléments structurants du paysage.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Thématiques	Sous-thématiques	Bilan par rapport aux objectifs et enjeux du SCOT	
			Tendance	Quelles évolutions ?
Indicateurs de suivi - Evaluation environnementale	Occupation du sol	Surface artificialisée		Limiter l'étalement urbain est un enjeu défini par le SCOT CVS. La surface artificialisée du territoire a augmenté de façon modérée (moins de 1% de la superficie du territoire CVS).
		Surface de zones agricoles identifiées dans le PLU par rapport à la surface cultivée → Surface agricole du territoire		Le SCOT vise une valorisation des terres agricoles et une préservation de ces dernières. Le bilan est négatif bien qu'on ne puisse pas imputer cela uniquement au SCOT. Certains changements d'occupation du sol ne relèvent pas uniquement de sa mise en œuvre.
	Risques	Nombre de sites SEVESO		L'enjeu du SCOT CVS était de conserver un niveau de risque acceptable pour l'homme et les biens en limitant les aménagements sur les zones à fort enjeux. L'indicateur tel qu'il est défini, ne permet pas d'évaluer cet élément.
	Patrimoine naturel	Part d'espaces protégés par rapport à la surface du territoire		Le SCOT CVS visait une préservation des différents zonages réglementaires et d'inventaires permettant d'assurer le maintien du patrimoine naturel. Leur nombre et leur surface n'ont pas évolué depuis.
		Part de surface boisée par rapport à la surface du territoire		La conservation des milieux boisés constitue un enjeu pour le SCOT CVS. Or, une légère diminution des surfaces boisées est observée sur le territoire.
		Surfaces de zone humides		Le SCOT visait un enjeu de préservation des zones humides fonctionnelles. Or, en 5 ans, 20 hectares de zones humides ont été urbanisées.
	Patrimoine paysager	Superficie d'espaces verts publics disponibles par habitant		Absence de données
		Taux de sites inscrits ou classés intégré au PLU		La SCOT s'engage dans la valorisation du patrimoine bâti et naturel. Une augmentation du nombre d'intégration de sites classés et inscrits dans les DU est observée.
		Linéaire de haies		L'enjeu pour le SCOT CVS est la protection paysagère, dont la préservation des haies. Le bilan du SCOT est négatif puisque le linéaire de haies diminue sur le territoire.
	Eau	Quantité d'eau potable produite par habitant		Le SCOT prévoyait une protection de la ressource en eau. La diminution de la quantité d'eau potable produite par habitant signifie une diminution des prélèvements sur la ressource, ce qui est très positif.
		Indice linéaire des pertes en réseau		Le SCOT prévoyait une protection de la ressource en eau. L'indice linéaire des pertes en réseau a diminué. Moins de pertes signifie une diminution des prélèvements sur la ressource en eau, ce qui participe à sa protection.

Accusé de réception en préfecture
076-200091700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Thématiques	Sous-thématiques	Bilan par rapport aux objectifs et enjeux du SCOT	
			Tendance	Quelles évolutions ?
	Eau	Part des nouveaux logements non raccordés à un système de traitement des eaux usées collectif		Absence de données
Indicateurs de suivi - Evaluation environnemental	Déchets	Tonnage de déchets d'ordures ménagères produites		Le SCOT CVS ambitionnait un maintien de la faible évolution du tonnage traité, voire sa réduction suite à l'accueil de nouvelles populations. Le bilan est positif puisqu'on observe une légère diminution.
		Taux de valorisation des déchets		Le SCOT CVS ambitionnait un maintien de la faible évolution du tonnage traité, voire sa réduction suite à l'accueil de nouvelles populations. Le taux de valorisation des déchets est stable, ce qui est en accord avec l'ambition du SCOT.
	Risques	Nombre de sites SEVESO		L'enjeu du SCOT CVS était de conserver un niveau de risque acceptable pour l'homme et les biens en limitant les aménagements sur les zones à fort enjeux. L'indicateur tel qu'il est défini, ne permet pas d'évaluer cet élément.
		Nombre d'habitants concernés par 1 ou plusieurs risques majeurs		Toutes les communes de CVS étant concernées par au moins 2 risques majeurs, l'évolution du nombre d'habitants concernés par un risque majeur va de pair avec l'accroissement de la population et non avec l'augmentation réelle du risque.
		Nombre de DICRIM réalisés		L'enjeu du SCOT CVS était de favoriser la connaissance des risques sur le territoire. L'élaboration de plusieurs DICRIM favorise cette prise en compte des risques. De nombreuses communes ne disposent cependant pas de DICRIM.
		Nombre annuel d'événements catastrophiques liés aux conditions climatiques		Il est difficile de relier la mise en œuvre du SCOT CVS avec la fréquence des évènements catastrophiques.
	Energie	Puissance annuelle co-générée par le traitement de déchets		Absence de données
		Consommation d'énergie finale du territoire		Absence de données
		Consommation d'énergie finale rapportée au nombre d'habitants		Absence de données
		Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale		Absence de données
	Pollutions et nuisance	Emissions totales de gaz à effet de serre (GES)		Absence de données
		Part modale des déplacements en voiture		La part modale de la voiture liée aux déplacements domicile-travail et domicile-études a certes diminué entre 2010 et 2021, passant de 85% à 80%, mais la voiture reste de très loin le mode de transport le plus utilisé

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

2 Contexte territorial
Contexte géographique

2.1 Situation géographique

Localisé en région Normandie, dans la Seine aval, à l'ouest du département de la Seine-Maritime, le territoire de Caux Seine agglo (Csa) se positionne comme un pôle d'équilibre entre la Métropole de Rouen et la communauté urbaine du Havre. La partie nord du territoire se trouve sur le plateau cauchois, agricole, et la partie sud en vallée de Seine, alternant une première boucle de Seine industrialisée et la seconde plus naturelle et agricole.

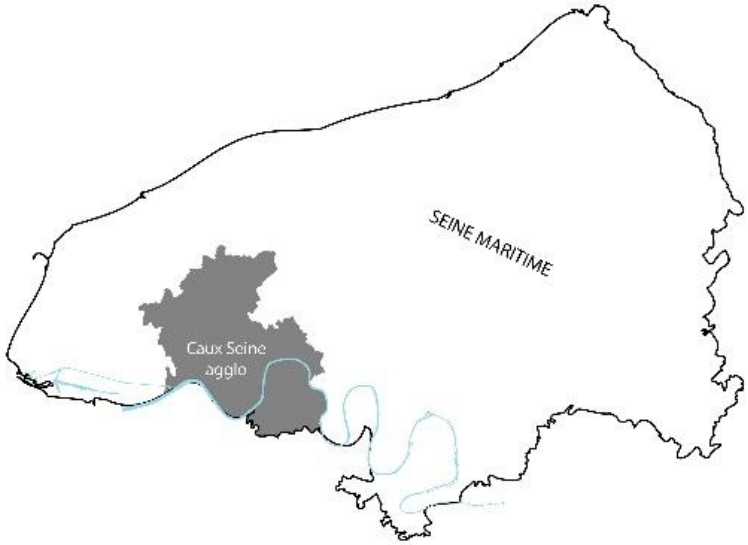

Situation du territoire

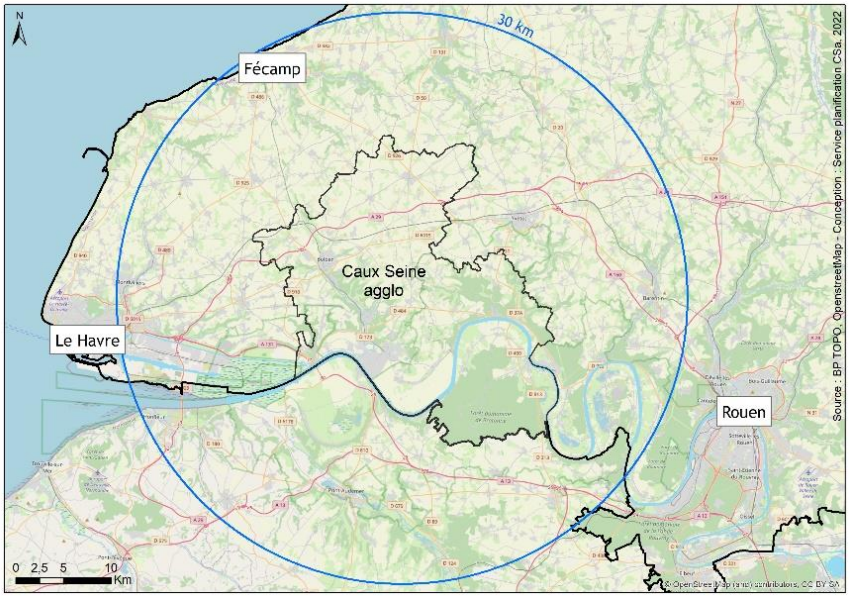

Situation par rapport aux grands pôles voisins (Source : Service planification, 2022)

Au regard de l'INSEE, le territoire de Caux Seine agglo se caractérise par :

- Le grand pôle de Lillebonne (4 communes) qui polarise autour de lui quelques communes dans sa proche couronne (6 communes).
- Des communes raccrochées aux couronnes des deux grands pôles voisins : Rouen et Le Havre (7 communes).
- Des communes multipolarisées des grandes aires urbaine du Havre, Rouen et Lillebonne (27 communes)
- D'autre communes multipolarisées (6 communes)

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

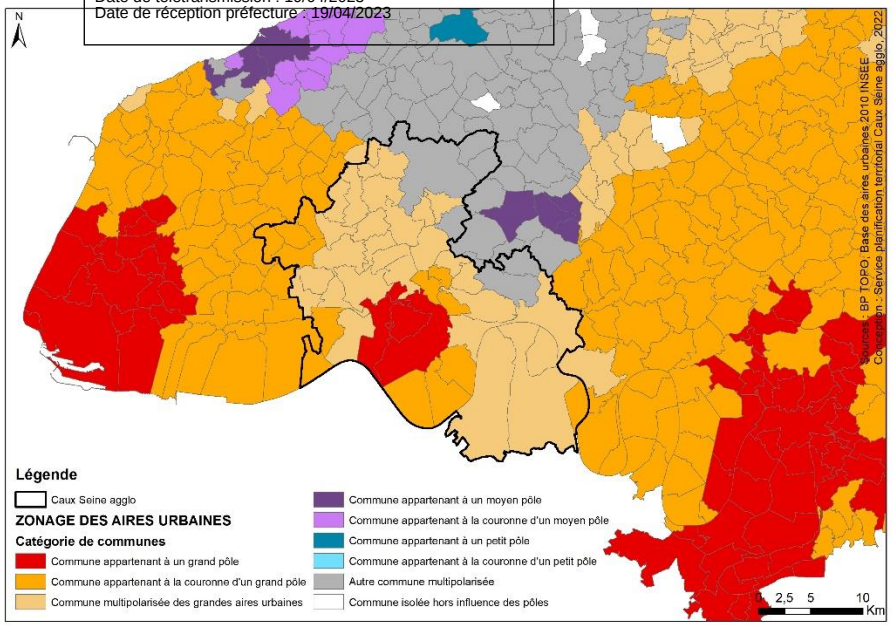

Figure 1 : Zonage des aires urbaines (Source : service planification, 2022)

2.1.1 Structure et organisation du territoire

Le territoire regroupe 50 communes (dont 4 communes nouvelles) et près de 78 000 habitants (INSEE, 2018) sur une superficie de 575 km². Avant fusion de certaines communes, il y avait 62 communes. Le territoire de Caux Seine agglo est multipolaire, plusieurs villes louent le rôle de pôle urbain en concentrant les services, commerces, activités et équipements. Elles se situent majoritairement en fond de vallées. Les autres communes sont des communes rurales. Seules 8 communes ont une population de plus de 2000 habitants. La moitié des communes rurales ont moins de 567 habitants (taille médiane).

Liste des 50 communes de Caux Seine agglo	
Alvimare	Mirville
Anquetierville	Nointot
Bernières	Norville
Beuzeville-la-Grenier	Notre-Dame-de-Bliquetuit
Beuzevillette	PORT-JEROME SUR SEINE (4)
BOLBEC	Parc-d'Anxtot
Bolleville	Petiville
RIVES-EN-SEINE (3)	Raffetot
Cléville	Rouville
Cliponville	Saint-Antoine-la-Forêt
Envronville	Saint-Arnoult
TERRES-DE-CAUX (7)	Saint-Aubin-de-Crétot
Foucart	Saint-Eustache-la-Forêt
LA FRENAYE	Saint-Gilles-de-Crétot
Grand-Camp	Saint-Jean-de-Folleville
GRUCHET-LEVALASSE	Saint-Jean-de-la-Neuville
Hattenville	Saint-Maurice-d'Ételan
Heurteauville	Saint-Nicolas-de-la-Haie
Lanquetot	Saint-Nicolas-de-la-Taille
LILLEBONNE	Tancarville
Lintot	Trémauville
Louvetot	La Trinité-du-Mont
ARELAUNE-EN-SEINE (2)	Trouville
Maulévrier-Sainte-Gertrude	Vatteville-la-Rue
Mélamare	Yébleron

En bleu : les communes nouvelles avec entre parenthèses le nombre de communes fusionnées.
En majuscules : communes de plus de 2000 habitants.
En marron : les communes rurales qui ont moins de 567 habitants (s'ajoutent 9 communes déléguées non listées).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Caux Seine agglo

Communes du territoire

Service Planification territoriale
Auteur : Service Planification
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : BD Topo, OSCOM DRAAF 2020

Figure 2 : Communes du territoire

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

2.2 Contexte administratif

2.2.1 Une intercommunalité ancienne

L'intercommunalité remonte aux années 1960 sur ce territoire. Le District de Lillebonne-Notre-Dame-de-Gravenchon a été créé en 1966 regroupant les communes du canton. Il s'est transformé en communauté de communes de Port-Jérôme en l'an 2000. Le syndicat mixte pour le développement industriel de Port-Jérôme (SMI) regroupant le District et d'autres acteurs publics (CCI, Port-autonome, Département) avait été créé en 1961. La communauté de communes du canton de Bolbec (3CB) créée en 1995 (prenant la suite d'un SIVOM) a adhéré au SMI en 1996, suivi par la communauté de communes de la région de Caudebec en Caux-Brotonne (CCRCB) créée en 2001. Les 3 communautés de communes ont décidé de coopérer en créant en 2002 un « pays » au sens de la LOADDT, le pays de Caux vallée de Seine, doté d'une charte de développement durable, et elles ont négocié plusieurs contrats de pays dans le cadre des CPER (contrat de plan Etat-Région).

En 2008, la communauté de communes de Caux Vallée de Seine (CVS) était créée suite à la fusion de trois intercommunalités : la CCPJ, la 3CB et la CCRCB. Un de ses premiers chantiers fut de prescrire l'élaboration d'un Schéma de Cohérence territoriale pour remplacer le schéma directeur de la vallée du Commerce rendu caduc par la loi et par son périmètre.

Huit années après, en 2016, la CVS accède au statut de communauté d'agglomération grâce à la réforme territoriale introduite par la loi NOTRe du 07/08/2015. Puis, en application du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, 9 communes issues de la communauté de communes Cœur-de-Caux fusionnent avec Caux Seine agglo pour former le territoire actuel de **Caux Seine agglo (CSa)**.

Avant 2008	De 2008 à 2017	Depuis 2017
Trois EPCI	Caux Vallée de Seine 47 communes	Caux Seine agglo 50 communes

2.2.2 Des regroupements sous forme de communes nouvelles

En 2016, plusieurs communes nouvelles ont vu le jour :

- Port-Jérôme-sur-Seine née de la fusion des quatre anciennes communes : Auberville-la-Campagne, Notre-Dame-de-Gravenchon, Touffreville-la-Cable et Triquerville ;
- Arelaune-en-Seine née de la fusion de deux communes : la Mailleraye-sur-Seine et Saint-Nicolas-de-Bliquetuit ;
- Rives-en-Seine, née de la fusion de trois communes : Caudebec-en-Caux, Saint-Wandrille-Rançon et Villequier.

De même, en 2017, fusionnaient pour former la nouvelle commune de Terres-de-Caux, les 7 anciennes communes d'Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville-en-Caux, Ricarville, Saint-Pierre-Lavis et Sainte-Marguerite-sur-Fauville.

Ces regroupements de communes ont permis de passer d'un territoire à 50 communes au lieu des 62 initialement.

Le territoire de Caux Seine agglo s'étend sur 575 km² et compte 77 906 habitants en 2018, soit 135 habitants par km².

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

2.3 La croissance démographique

2.3.1 Evolution de la population

Une dynamique démographique croissante et régulière sur le territoire

En termes d'évolution démographique, Caux Seine agglo se démarque des tendances observées aux échelles départementale et régionale. Sur la période 1999-2018, lorsque le Département et la Région observaient une croissance démographique modérée et relativement stable, Caux Seine agglo connaissait une dynamique démographique croissante et régulière.

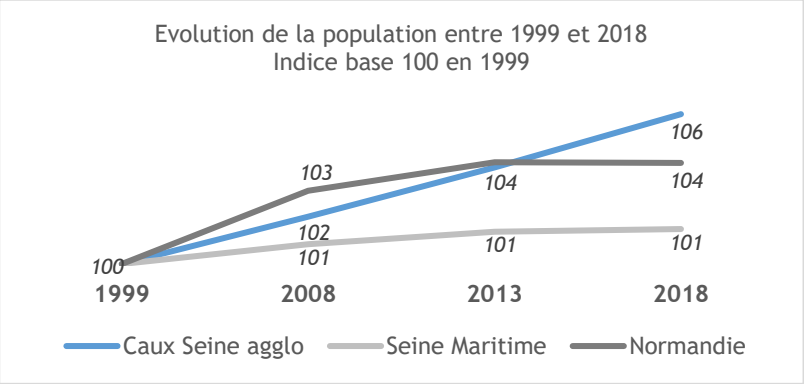

Source : INSEE Séries historiques 2018

L'analyse de l'évolution de la population en fonction des typologies de commune révèle une croissance portée principalement par les communes périurbaines et rurales qui compense largement le taux de croissance négatif des communes urbaines.

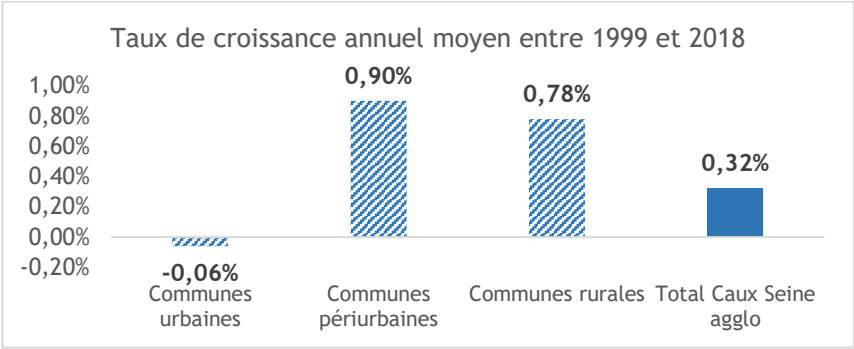

Source : INSEE Séries historique 2018

Sur la période récente 2008-2018, le taux de croissance annuel moyen observé à l'échelle de Caux Seine agglo est estimé à 0,4% correspondant à un solde annuel moyen de 287 habitants, supérieur à ce qui est observé aux échelles départementale et régionale.

Evolution de la population entre 2008 et 2018

	Population		Croissance annuelle moyenne période 2008-2018	
	En 2008	En 2018	Taux	Solde
Caux Seine agglo	74791	77906	0,41%	312
Seine Maritime	1248580	1255883	0,06%	730
Normandie	3293092	3327477	0,10%	3439

Source : INSEE Séries historique 2018

La cartographie du taux de croissance annuel moyen par commune met en évidence une répartition hétérogène sur Caux Seine agglo.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

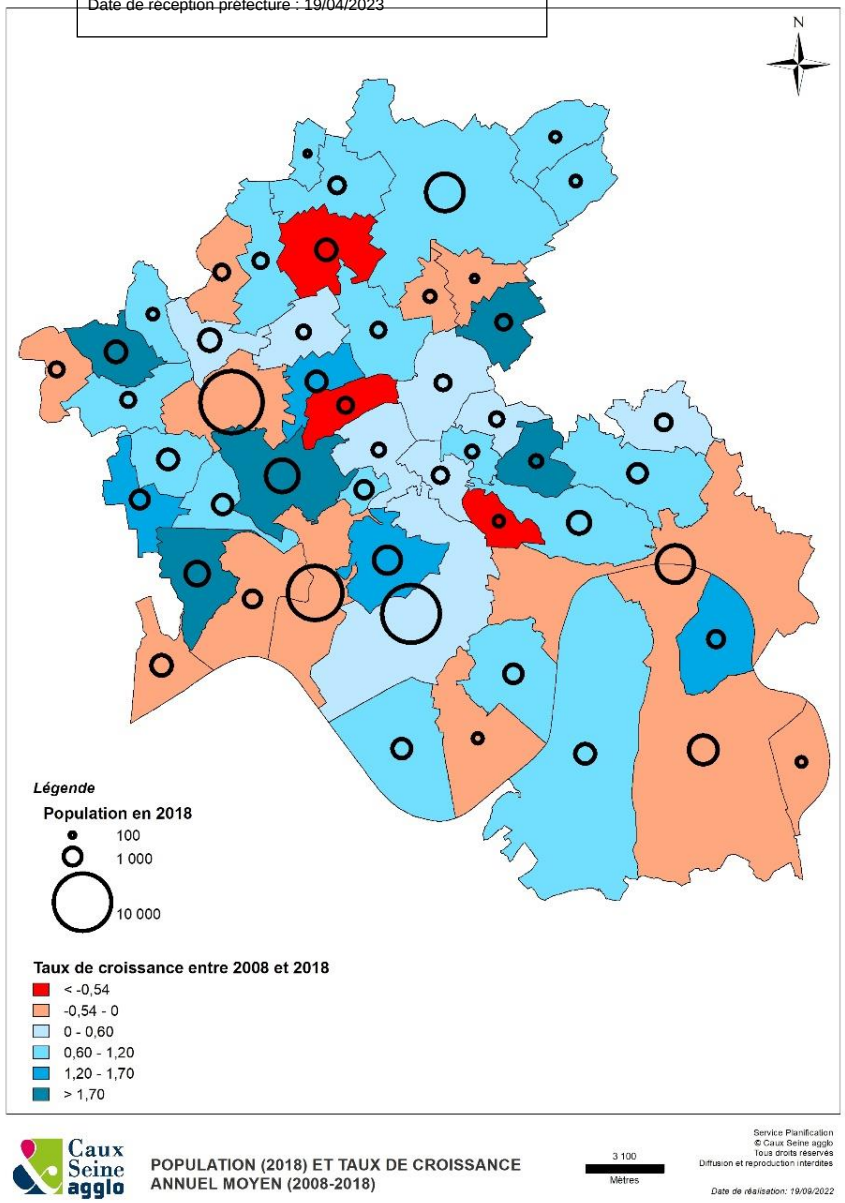

Le taux de croissance annuel moyen sur la période 2013-2018 est proche de celui observé sur la période longue 1999-2018 avoisinant 0,3% mais la répartition au sein des typologies de communes est différente. La croissance démographique des communes urbaines est devenue positive, dépassant la croissance démographique des communes rurales dont le rythme de croissance a été divisé par 3. Seule la croissance démographique des communes périurbaines est restée stable. L'analyse ci-après est réalisée à l'échelle des communes nouvelles qui constitue désormais la seule entité géographique prise en compte par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Les communes déléguées sont désormais perçues sous le prisme des communes nouvelles sans prise en compte de leur individualité en matière de poids démographique. De ce fait, l'item « communes urbaines » regroupe les communes nouvelles de Port-Jérôme-sur-Seine, Lillebonne, Gruchet-le-Valasse, Bolbec, Terres-de-Caux et Rives-en-Seine, ainsi que toutes les communes déléguées rurales associées.

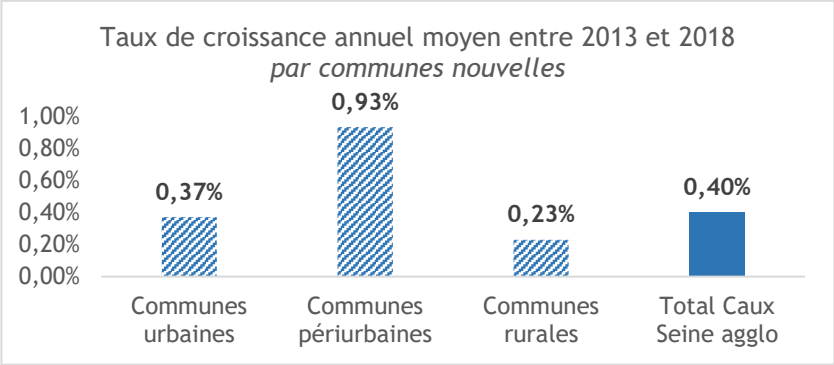

Source : INSEE Séries historiques 2018

Pour tenter de mieux appréhender le taux de croissance annuel moyen sur la période 2013-2018, une analyse plus fine à l'échelle des communes déléguées s'avère pertinente. Le graphique suivant présente les résultats issus d'une estimation de l'évolution de population possible par commune déléguée depuis 2016 (pour Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine et Arelaune-en-Seine) et 2017 (pour Terres-de-Caux). Cette répartition révèle logiquement un poids plus atténué des communes urbaines au profit des communes rurales.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

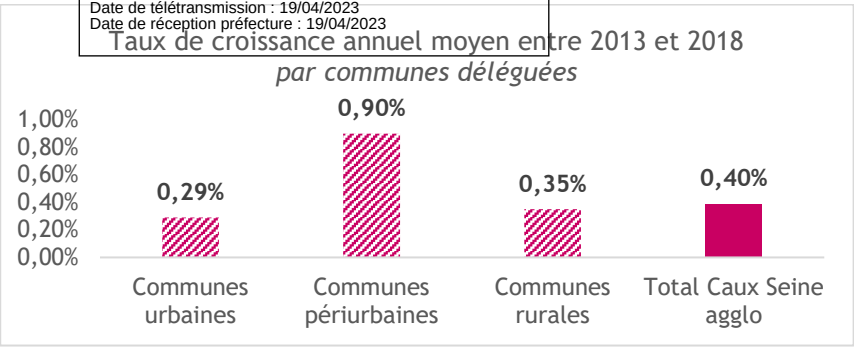

Source : INSEE RP 2018 et estimations de population

Les estimations de croissance de population par communes déléguées permettent de mettre en évidence plusieurs constats :

- Le taux de croissance annuel moyen de Rives-en-Seine est négatif mais au regard des estimations de population, seule la croissance annuelle moyenne de Caudebec-en-Caux serait positive au sein de cette commune nouvelle.
- Terres-de-Caux et Port-Jérôme-sur-Seine observent un taux de croissance annuel moyen positif.
- Pour chacune des communes nouvelles, la commune urbaine déléguée affiche un taux de croissance annuel moyen positif et modéré.

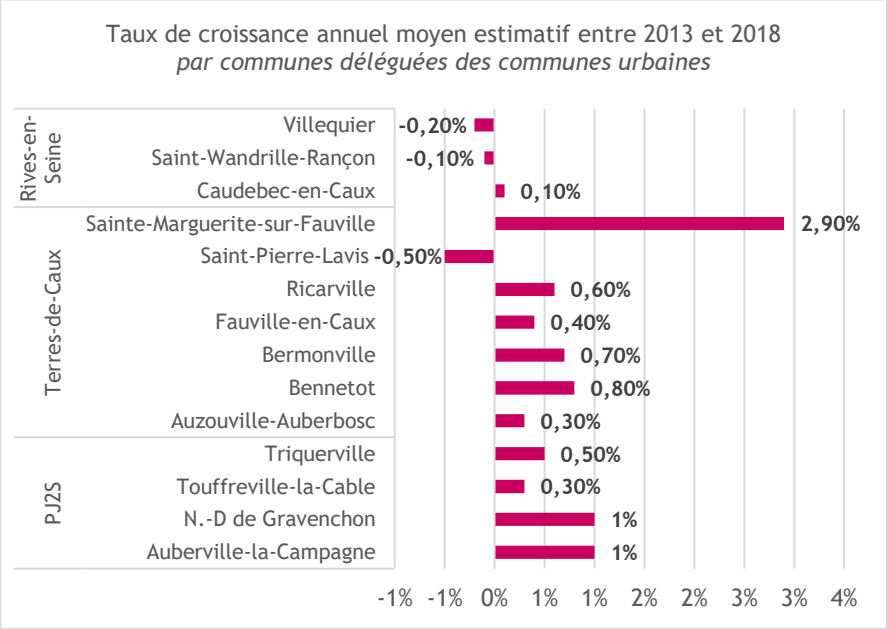

Communes nouvelles	Taux de croissance annuel moyen estimatif entre 2013 et 2018
Rives-en-Seine	-0,02%
Terres-de-Caux	0,63%
PJ2S	0,97%

Source : INSEE RP 2018 et estimations de population

2.3.2 Solde migratoire et naturel

Un solde migratoire en augmentation ces dernières années traduisant un regain d'attractivité du territoire

La croissance démographique doit être appréciée à l'aune des deux facteurs qui la composent :

- Le solde naturel qui est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès
- Et le solde migratoire qui est la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Entre 2013 et 2018, la croissance démographique de Caux Seine agglo reposait principalement sur le solde naturel (+0,3%). A cette même période, le solde migratoire observé à l'échelle Départementale et Régionale était déficitaire, contrairement à Caux Seine agglo. Ce constat met en évidence une certaine attractivité du territoire où les arrivées sont plus nombreuses que les départs.

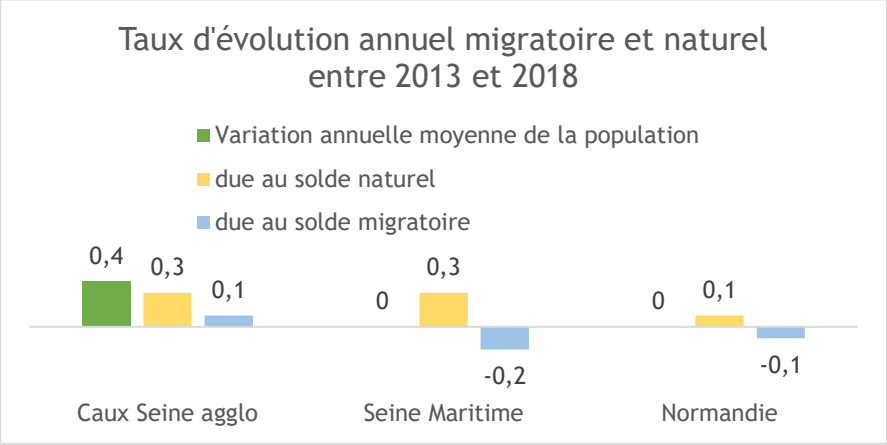

Source : INSEE RP2018

Ce phénomène est révélateur de transition dans le développement du territoire par rapport à la tendance des années passées. L'industrialisation du Sud de la vallée du Commerce dans les années 60 a généré une forte hausse de la population, liée à la création de nouveaux emplois. Cette tendance s'est inversée à partir des années 80, et le solde migratoire est devenu négatif, laissant la croissance démographique du territoire uniquement soutenue par un solde naturel positif.

Le SCoT de 2013 mettait en évidence un solde migratoire négatif mais n'intégrait pas encore les 9[2] communes issues de l'ex-Communauté de Communes Cœur de Caux. Cependant, le retour à un solde migratoire positif n'est pas dû à l'intégration des anciennes communes appartenant à la Communauté de Communes Cœur de Caux qui enregistrent un solde migratoire négatif sur la période 2013-2018, mais bien à l'ensemble des communes issues de Caux Vallée de Seine, correspondant au périmètre du SCoT 2013.

[2] Alvimare, Cléville, Cliponville, Envronville, Terres-de-Caux, Foucart, Hattenville, Trémauville et Yébleron

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

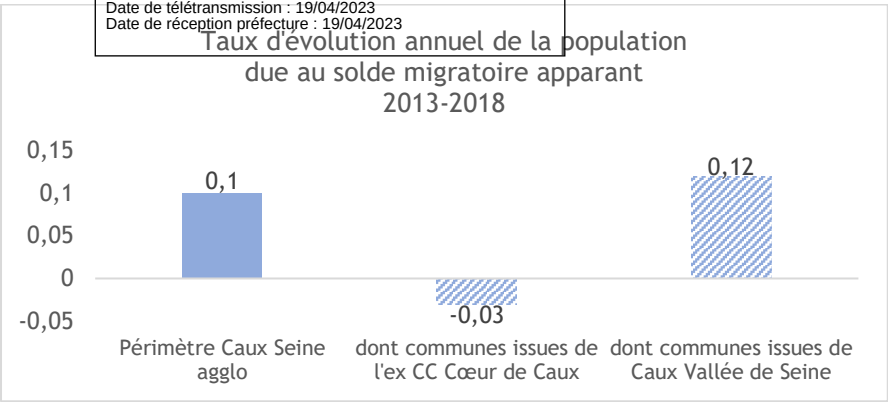

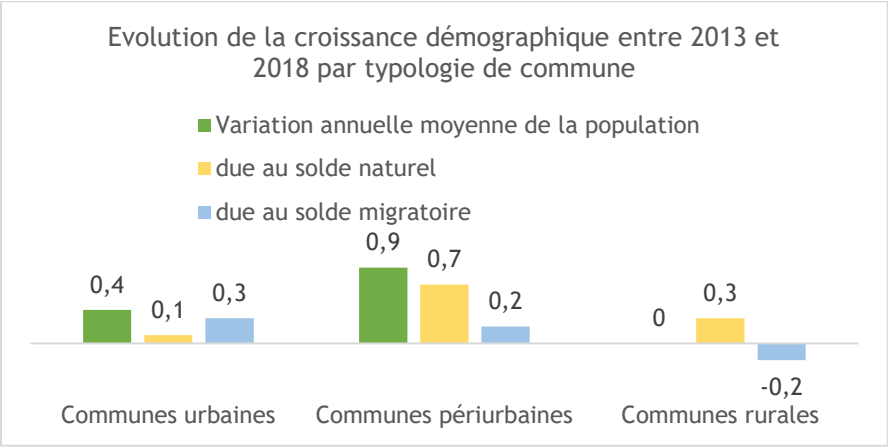

Source : d'après l'INSEE RP2018

Les communes périurbaines jouent un rôle moteur pour la croissance démographique globale de Caux Seine agglo. Au contraire, les communes rurales ont connu une croissance démographique plus limitée sur la période récente 2013-2018 comme le révèle le solde migratoire déficitaire.

L'analyse cartographique du solde migratoire à l'échelle communale met en évidence ce déficit migratoire sur les communes rurales. Le bilan est toutefois contrasté par quelques communes qui présentent un taux positif révélateur d'attractivité. C'est le cas notamment pour Norville, Louvetot, Beuzeville-la-Grenier, Mélamare et Saint-Nicolas-de-la-Taille. Ce phénomène localisé peut s'expliquer par la réalisation d'opérations assez conséquentes pour influer sur le solde migratoire à cette période. A contrario plusieurs communes présentent un solde migratoire négatif comme Tancarville ou encore Yébleron qui tient lieu de pôle de proximité.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

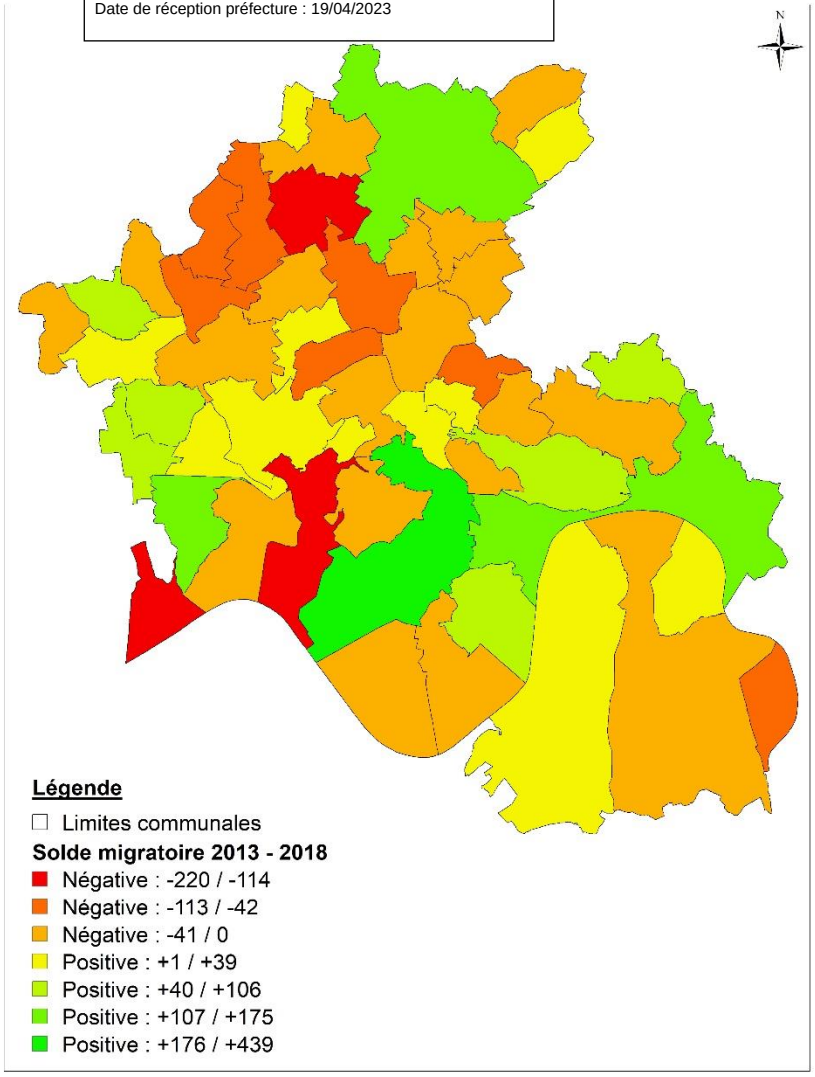

Caux Seine agglo

SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 2013 ET 2018

2 100
Mètres

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites

Date de réalisation: 09/08/2022

Des flux de ménages principalement en provenance et à destination de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole entre 2017 et 2018

Entre 2017 et 2018, l'analyse des flux de ménages met en évidence un solde migratoire positif de 227 personnes, correspondant à la différence entre les 2778 nouveaux arrivants (les entrants) et les 2551 sortants.

65% des entrants proviennent de Seine Maritime, et 38% d'entre eux proviennent de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

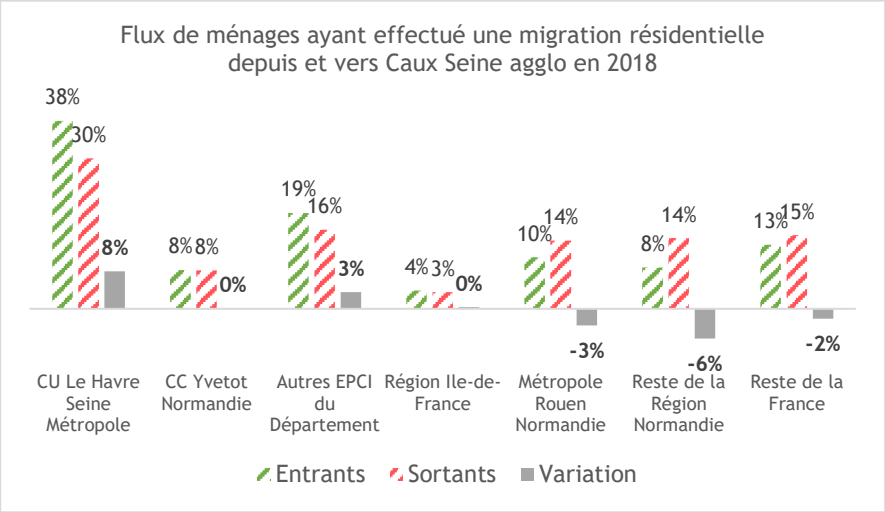

Source : Données MIGCOM 2018

Un territoire attractif pour les actifs

En 2018, Caux Seine agglo accueillait une population relativement jeune constituée à 76% de moins de 40 ans et à 61% de personnes ayant entre 20 et 54 ans. Ce constat témoigne de l'attractivité du territoire pour les actifs.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

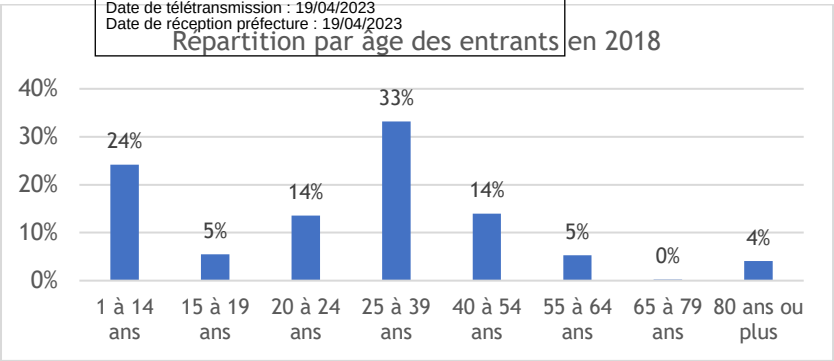

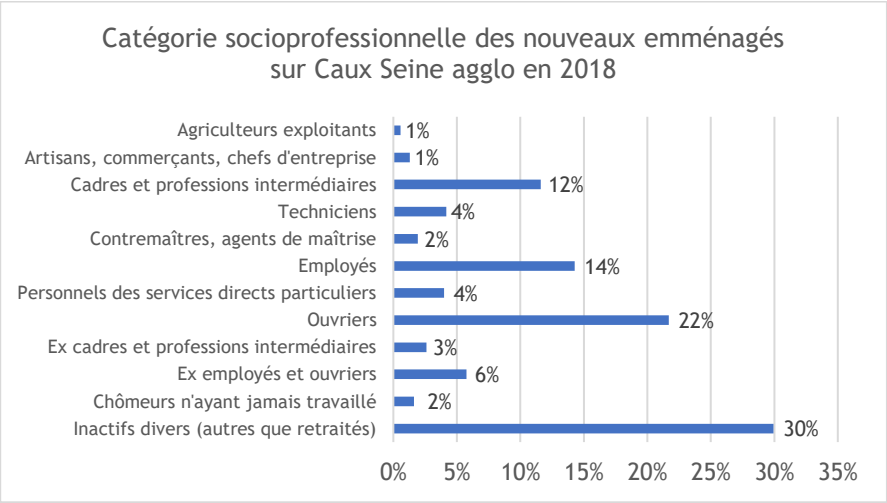

Source : INSEE RP2018 exploitation principale

Un profil ouvrier marqué pour les habitants nouvellement installés

L'étude des profils nouvellement installés révèle que ce sont les ouvriers qualifiés et non qualifiés ainsi que les employés qui viennent principalement s'installer sur Caux Seine agglo, à hauteur de 36%, devant les inactifs correspondant aux personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage (hommes et femmes au foyer, en incapacité de travailler,). Cette attractivité des ouvriers et employés coïncide avec le bassin d'emploi industriel très représenté sur le territoire.

L'attractivité est relative pour les cadres et professionnels intermédiaires qui représentent 12% des personnes nouvellement installées sur Caux Seine agglo, soit 4% de cadres et 8% de professionnels dits intermédiaires.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

2.4 La structure de la population

Analyser la composition de la population et son évolution apporte des indications sur la dynamique du territoire, permet de dégager des tendances sur sa jeunesse et son vieillissement et d'en anticiper les conséquences.

2.4.1 La composition par âge de la population

La pyramide des âges apporte des précisions sur la répartition de la population du territoire par sexe et par âge en 2018.

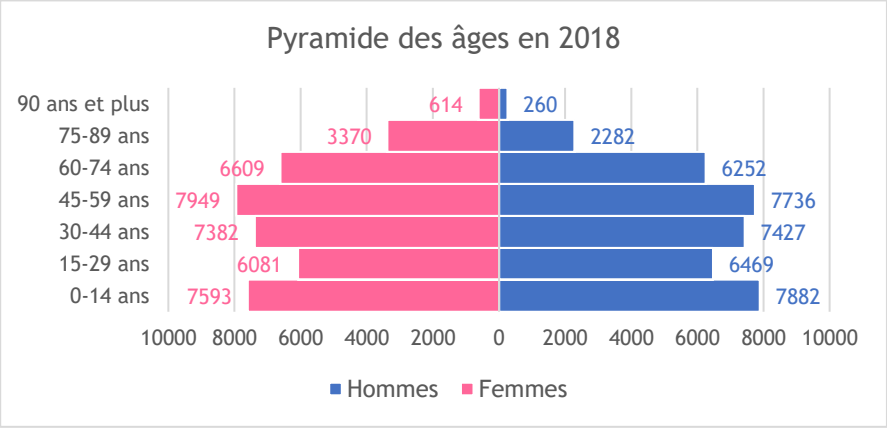

Source : INSEE RP 2018

Le SCoT de 2013 mettait en évidence la diminution de la part des moins de 45 ans et l'augmentation de la part des plus de 45 ans depuis 1990. Bien que le périmètre de Caux Seine agglo soit plus étendu à l'heure actuelle suite à l'intégration d'une partie de la Communauté de Communes de Cœur de Caux en 2017, cette tendance reste très marquée sur la période récente 2008 et 2018.

Le solde de population par tranches d'âge permet de préciser que c'est la part des plus de 60 ans qui connait la plus forte augmentation.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

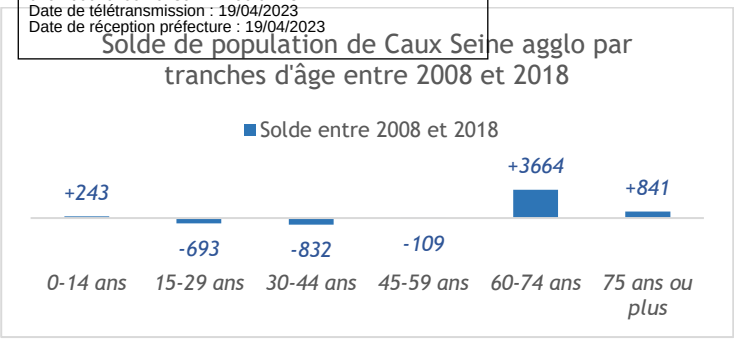

Source : INSEE RP 2018

2.4.2 Le vieillissement de la population

Un vieillissement de la population qui se poursuit mais un territoire qui reste malgré tout favorable aux jeunes

L'analyse de l'évolution de la part des tranches d'âge dans la population totale en 2008 et 2018 souligne l'évolution à la hausse de la part des plus de 60 ans. Ainsi sur une période courte de 10 ans, la part des plus de 60 ans a augmenté de 5% face à toutes les autres tranches d'âges qui ont vu leurs effectifs diminuer.

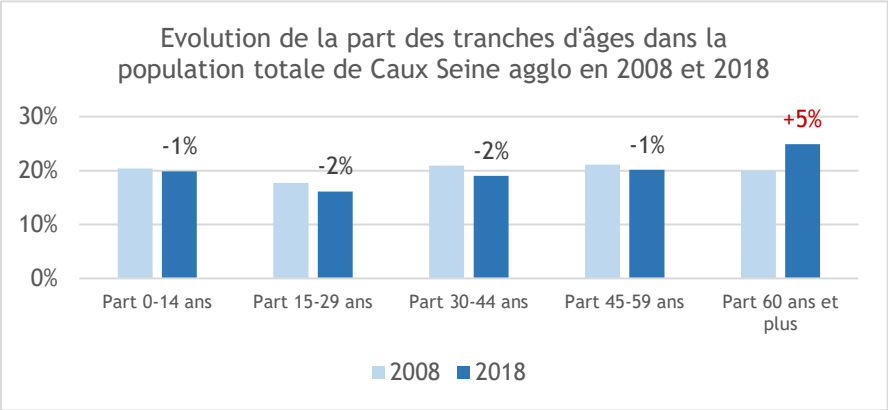

Source : INSEE RP 2018

Ce phénomène communément appelé « vieillissement démographique » n'est pas propre au territoire de Caux Seine agglo puisque le constat est identique à l'échelle nationale. Il résulte à la fois de la baisse du taux de natalité, de la poursuite de l'allongement de l'espérance de vie et de l'arrivée aux âges avancés des générations nées après-guerre issues du baby-boom. La population vieillit inexorablement, et cela nécessite une adaptation du territoire en matière d'équipements et de logements.

La proportion des plus de 75 ans à l'échelle des pôles urbains met en évidence une forte représentativité sur Rives-en-Seine où les plus de 75 ans représentent 14% de la population totale. Cette tendance est liée à la présence ou non sur ces communes d'établissements de moyen ou long séjour, de maisons de retraite, de foyer ou résidence sociale. Ainsi sur Rives-en-Seine, près d'1/4 des 75 ans et plus vit dans un établissement pour personnes âgées et ce poids de population est substantiel par rapport à la population totale de Rives-en-Seine.

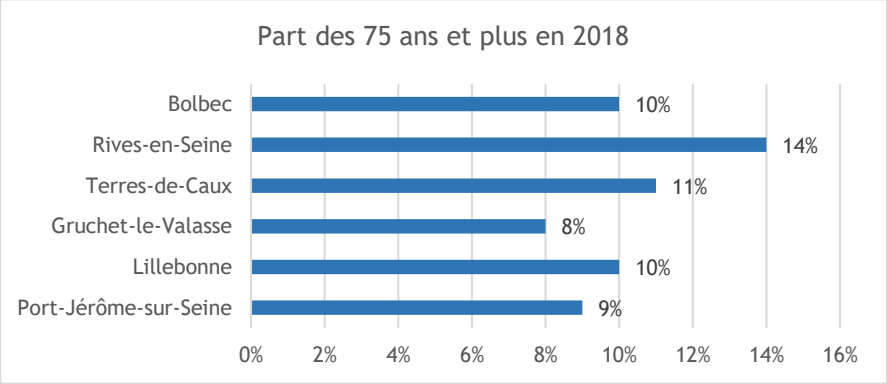

Source : Insee, RP 1968-2018

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

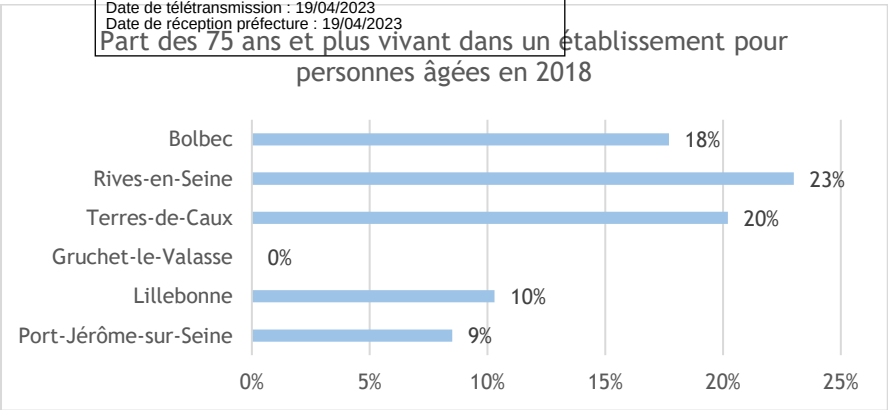

Source : Observatoire des territoires 2018

L'analyse successive de l'indice de vieillissement et de jeunesse sur le territoire souligne une tendance au vieillissement de la population qui passe de 0,6 à 0,8 en 10 ans mais face à cela, l'indice de jeunesse quoiqu'en baisse, reste supérieur à 1 entre 2008 et 2018, ce qui est révélateur d'un territoire favorable aux jeunes.

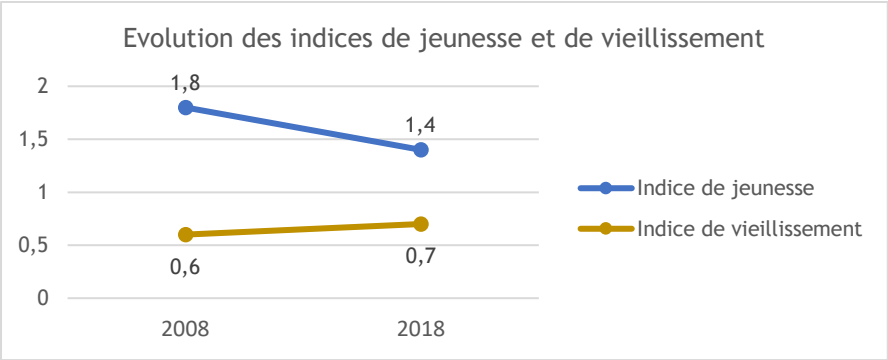

Source : INSEE RP 2018

2.5 Les ménages

Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient forcément unies par un lien de parenté. Il existe des personnes considérées comme étant hors ménages, c'est le cas pour les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite) et des personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers et les sans-abris. Un ménage peut aussi être composé d'une seule personne.

Les ménages sont le lien entre la population et les logements puisque le nombre de logements occupés à titre de résidence principale doit être en adéquation avec le nombre de ménages.

2.5.1 Caractéristiques des ménages

Une augmentation du nombre de ménages et une diminution de leur taille moyenne

Entre 1968 et 2018, le territoire a connu une augmentation du nombre de ménages et une diminution de leur taille moyenne. Cette tendance s'observe aussi bien localement qu'à l'échelle nationale.

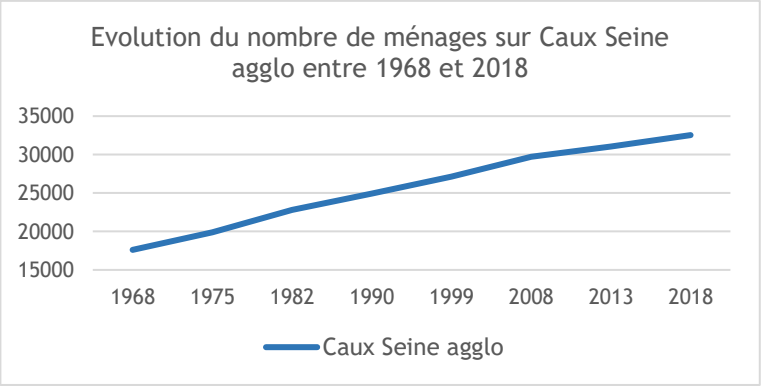

Source : INSEE RP 2018

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

En 2018, le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,4 sur le territoire de Caux Seine agglo, et variait entre 2 et 2,8 selon les communes.

La comparaison de l'évolution du nombre moyen de personnes par ménage met en exergue un profil de ménage plus familial sur Caux Seine agglo qu'à l'échelle nationale.

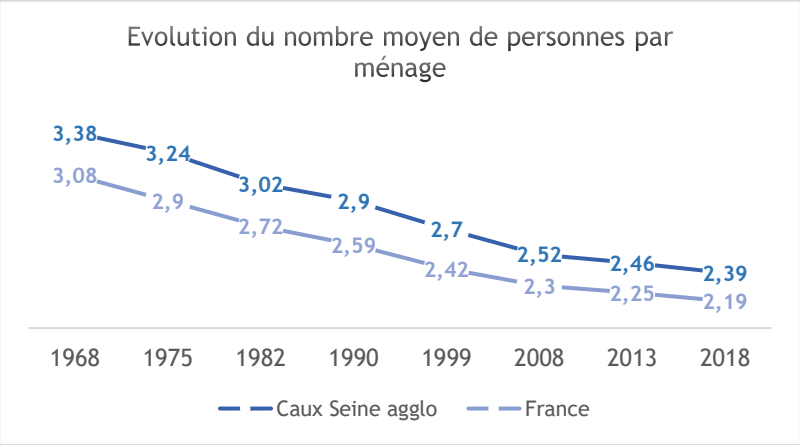

Source : INSEE RP2018

Dans les communes rurales les données sont assez contrastées même si le nombre de personnes par ménage est plus important sur les communes situées dans la partie Ouest du territoire, en périphérie de la région havraise. Le nombre de personnes par ménage est moins élevé dans les pôles urbains et communes périurbaines.

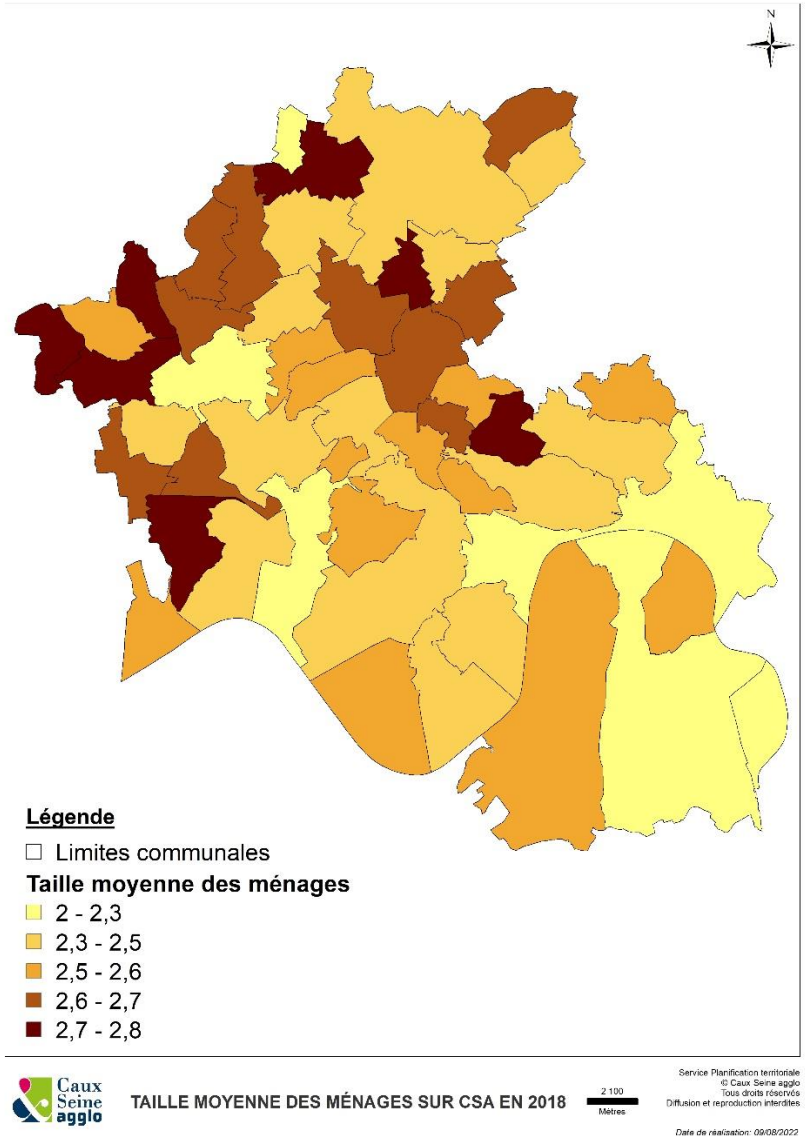

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

L'analyse comparative de l'évolution du nombre d'habitants et du nombre de ménages sur une période longue témoigne des changements structurels que subit la population.

De 1968 jusqu'au début des années 80, le nombre d'habitants supplémentaires est resté supérieur au nombre de ménages supplémentaires, en lien avec un nombre de personne par ménage supérieur à aujourd'hui (entre 3,38 et 3,02 personnes par ménage sur cette période).

Progressivement, la tendance s'est inversée, avec un nombre de ménages qui est devenu supérieur au nombre d'habitants supplémentaires. Ce phénomène peut s'expliquer par un changement sociétal et plus précisément par la modification de la cellule familiale assez conséquent pour générer une augmentation du nombre de ménages malgré un nombre d'habitants supplémentaires en baisse ou stable.

Sur la période récente, le nombre de ménages est quasiment égal au nombre d'habitants supplémentaires. Cela s'explique par un nombre de personnes par ménage de plus en plus bas et donc par la multiplication du nombre de petits ménages, composés d'une personne ou de couples sans enfant.

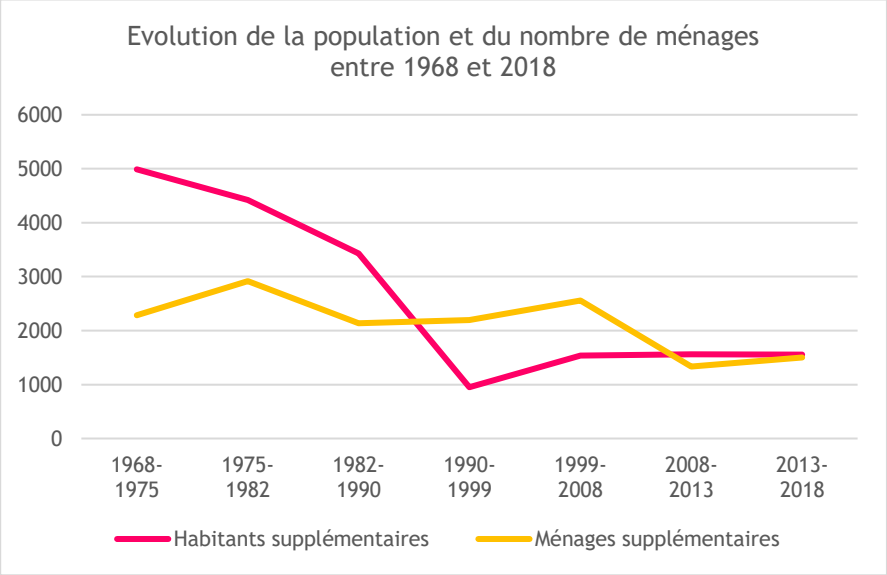

Source : INSEE RP2018

Une diminution du nombre de couples avec enfants au profit de personnes seules

Entre 2008 et 2018, l'augmentation du nombre de ménages était due aux ménages constitués d'une ou deux personnes et aux familles monoparentales. La progression de la monoparentalité est principalement la conséquence de l'augmentation des ruptures de couples qu'ils soient mariés ou non.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

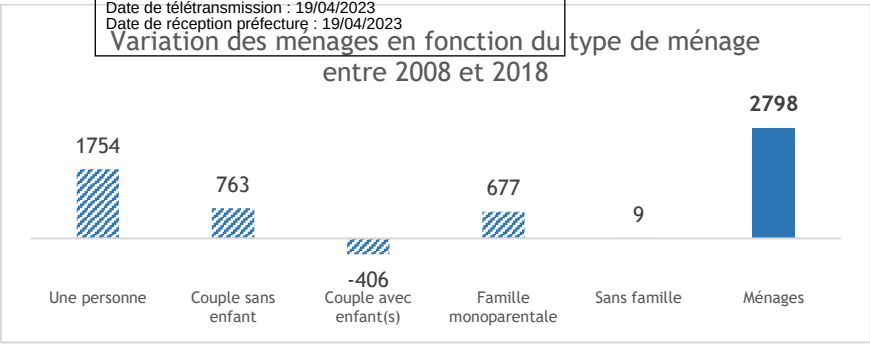

Source : INSEE RP 2018

La transposition de la composition familiale en 2018 à l'armature territoriale révèle qu'un tiers des ménages issus des communes urbaines sont composés de personnes seules. Les communes périurbaines et rurales présentent une composition similaire puisque la part des personnes seules est plus réduite au profit des couples avec enfants, ce qui démontre un profil plus familial pour ces deux catégories de communes.

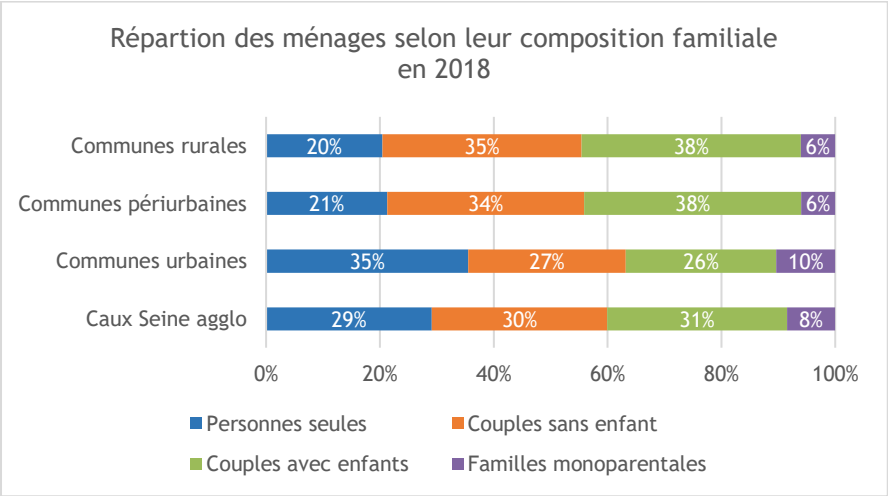

Source : INSEE RP2018

Un territoire qui doit composer avec le processus sociétal de desserrement des ménages

La diminution de la taille moyenne des ménages implique indéniablement une augmentation du nombre de ménages et donc un besoin en nouveaux logements : c'est le desserrement des ménages.

Le desserrement des ménages est le résultat de plusieurs dynamiques sociologiques qui influencent la démographie du territoire :

- L'augmentation du nombre de séparations, divorces et regroupements familiaux
- La « décohabitation » des jeunes qui quittent le domicile familial
- Le vieillissement de la population et la hausse du nombre de personnes vivant seules à leur domicile

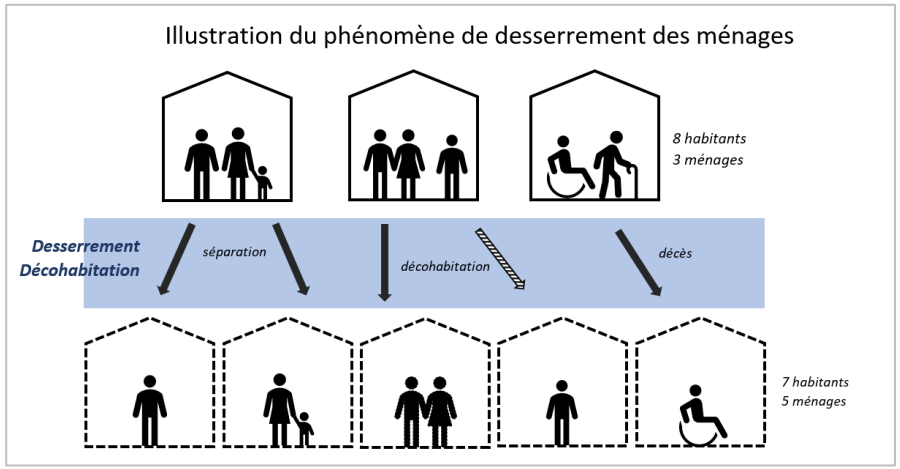

2.5.2 Le revenu des ménages

Un niveau de vie sensiblement supérieur aux territoires de comparaison mais des disparités à l'échelle de Caux Seine agglo

Le niveau de vie d'un ménage se mesure par le revenu à sa disposition pour consommer et épargner : le revenu disponible.

21 420€ correspond au niveau de vie médian de la population de Caux Seine agglo en 2018. Autrement dit, la moitié des habitants a un niveau de vie inférieur à ce montant, et l'autre moitié, un niveau de vie supérieur.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Ce montant correspond à un revenu disponible de 1 785€ par mois pour une personne seule. Le revenu disponible est ensuite divisé par le nombre de personnes vivant dans le ménage et pondéré en fonction des membres.

Le revenu médian des ménages en 2018 est supérieur à celui observé sur les territoires de comparaison et parallèlement la part des ménages fiscaux non imposés sur Caux Seine agglo reste stable puisqu'elle avoisinait déjà les 45% en 2006. Le constat est bien différent à l'échelle régionale où la part des ménages fiscaux non imposés a augmenté, passant de 40% en 2006 à plus de 45% en 2018. Une fluctuation qui peut en partie s'expliquer par les mesures gouvernementales successives prises en vue d'alléger l'impôt sur le bas du barème.

	Revenu médian des ménages *(En € en 2018)*	Part des ménages fiscaux non imposés *(En % en 2018)*
Caux Seine agglo	21 420	44,8
CU Le Havre Seine Métropole	21 270	44,4
Métropole Rouen Normandie	21 190	43,7
Seine Maritime	21 300	44,6
Normandie	21 380	45,2

Source : INSEE 2018

Il existe des disparités géographiques à sein même de Caux Seine agglo. Les ménages dont le niveau de vie est le plus élevé se retrouvent majoritairement sur la frange Ouest, correspondant aux communes se situant en périphérie de l'aire urbaine havraise. Le niveau de vie est toutefois plus modéré dans les communes rurales, tandis que les communes urbaines disposant du parc locatif social le plus représenté mais également d'un parc locatif plus important coïncident avec celles dont les ménages ont le revenu médian le plus faible.

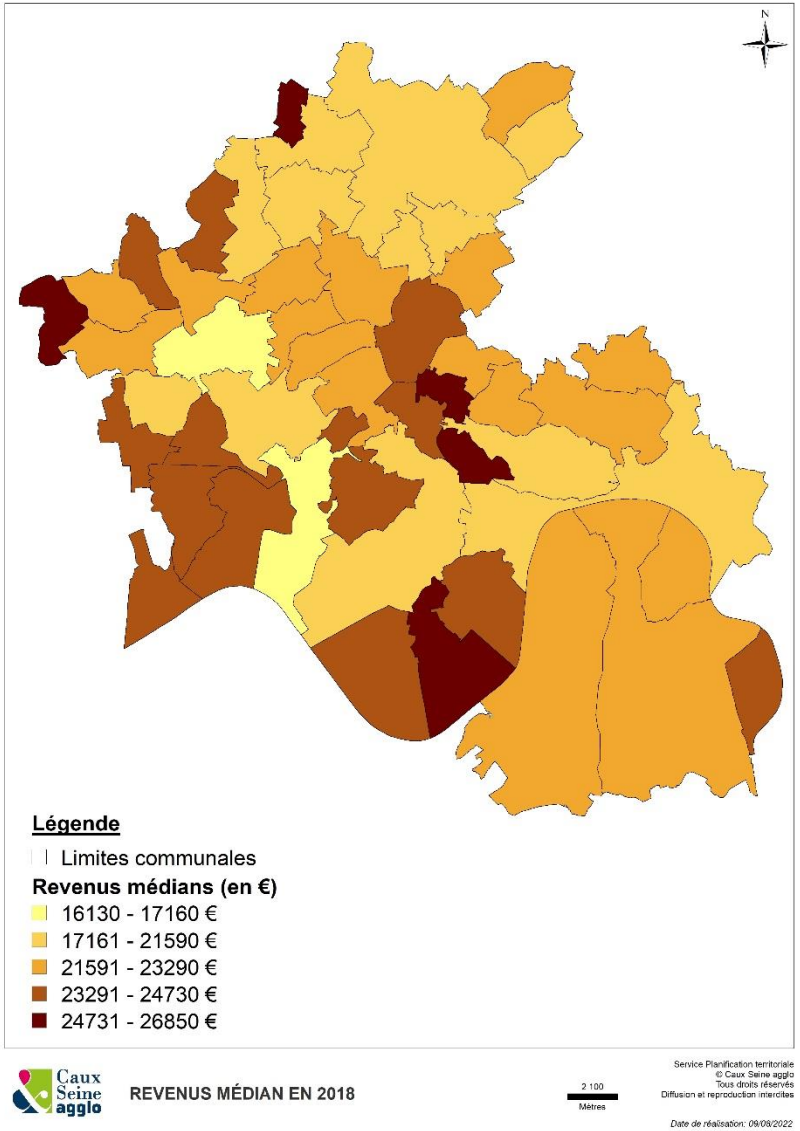

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. Les données relatives au taux de pauvreté sont soumises au secret statistique. Par conséquent, les résultats ne sont affichés que pour les communes de plus de 1000 ménages. Sur Caux Seine agglo, les ménages aux revenus les plus précaires résident principalement à Bolbec et Lillebonne.

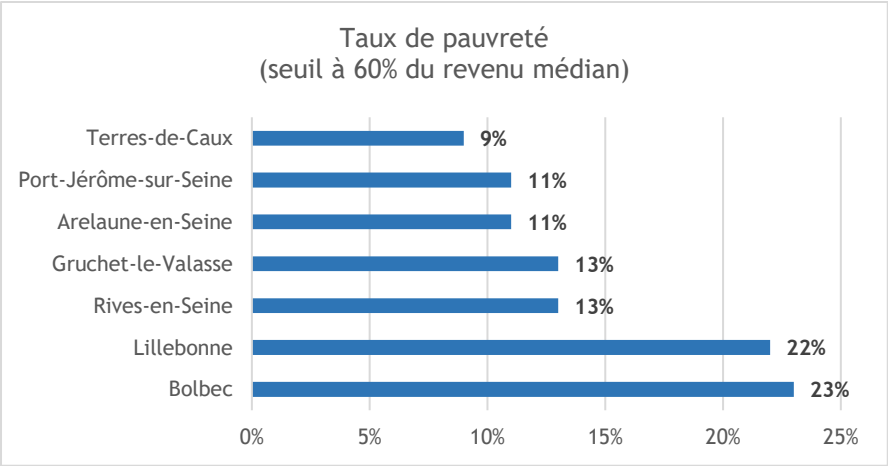

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2018

En sus de l'analyse territorialisée du revenu médian et du taux de pauvreté, la répartition du nombre de personnes bénéficiant du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des ménages dont les ressources sont constituées à 100% des prestations CAF corrobore le fait que la précarité des ménages est localisée dans les pôles urbains et communes périurbaines.

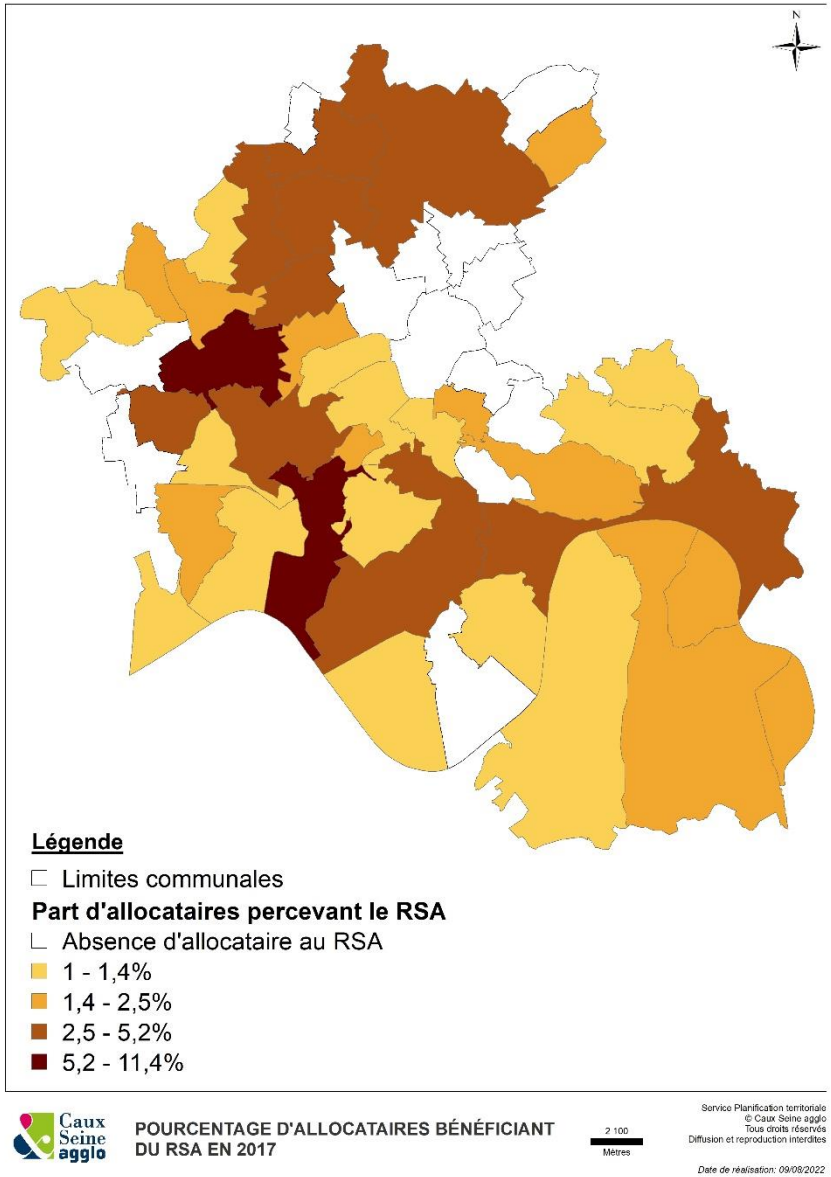

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Quoiqu'instable tant au niveau départemental qu'au niveau intercommunal, l'évolution de la part des foyers allocataires percevant le RSA atteint un taux bas en 2017 en comparaison des taux observés en 2010 et 2015.

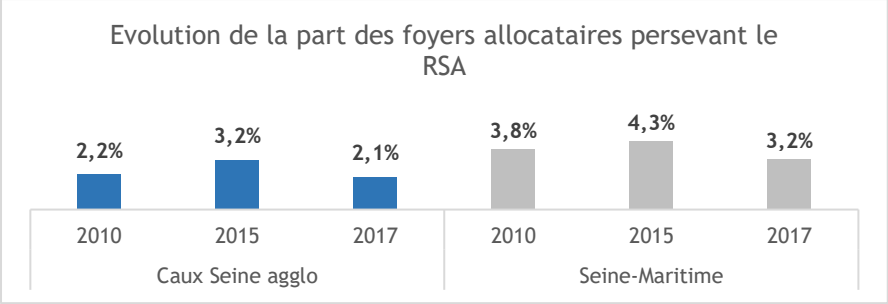

Source : CAF

Les ménages dont les ressources sont constituées à 100% des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont les plus nombreux principalement dans les pôles urbains.

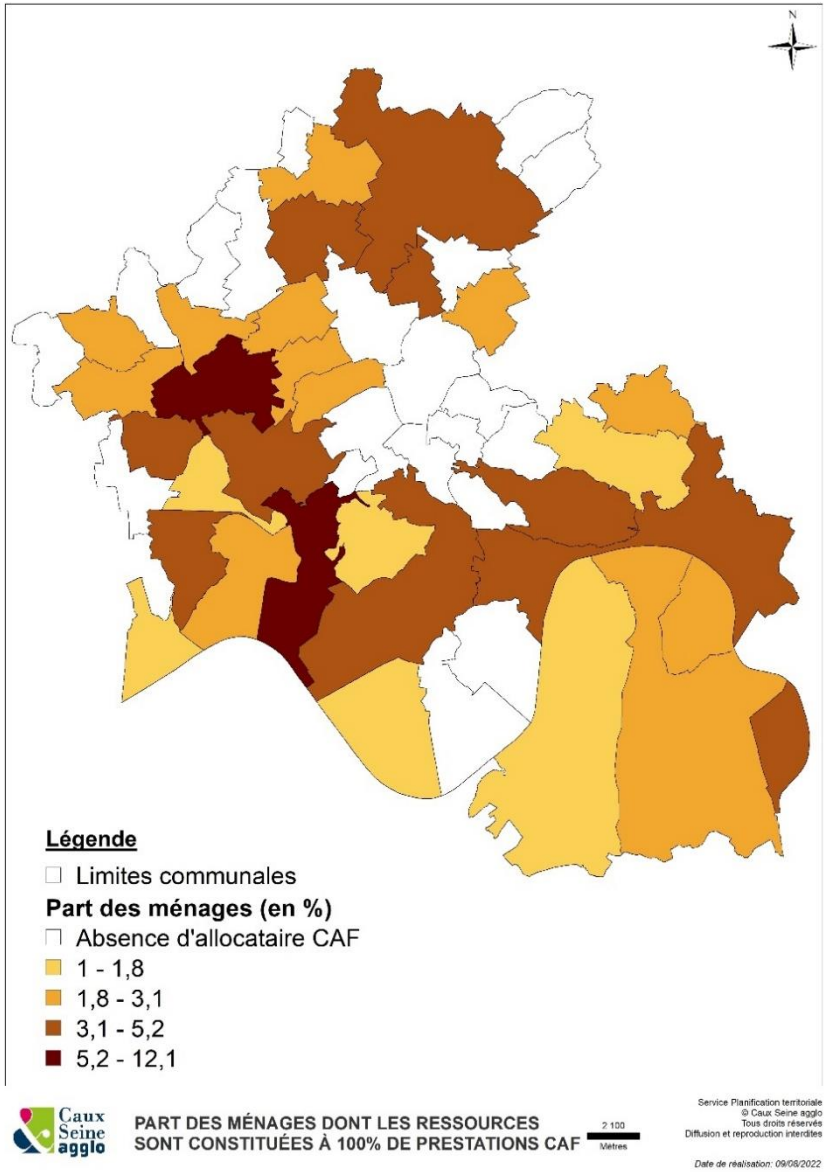

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

2.6 Profils socio-professionnels des habitants et niveau de formation

2.6.1 Les catégories socio-professionnelles

Un territoire où les ouvriers et employés restent historiquement majoritaires

Caux Seine agglo est un territoire principalement ouvrier par rapport aux autres territoires de comparaison et cela s'explique par plusieurs raisons :

- Son économie passée et présente est principalement industrielle, privilégiant les emplois d'ouvriers et d'employés
- Un niveau de formation des actifs moins élevé sur Caux Seine agglo, qui donne accès à des emplois d'ouvriers et d'employés
- Des formations proposées sur le territoire principalement « professionnelles » (technique) : une voie professionnelle plus privilégiée qu'à l'échelle nationale

Population de plus de 15 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018

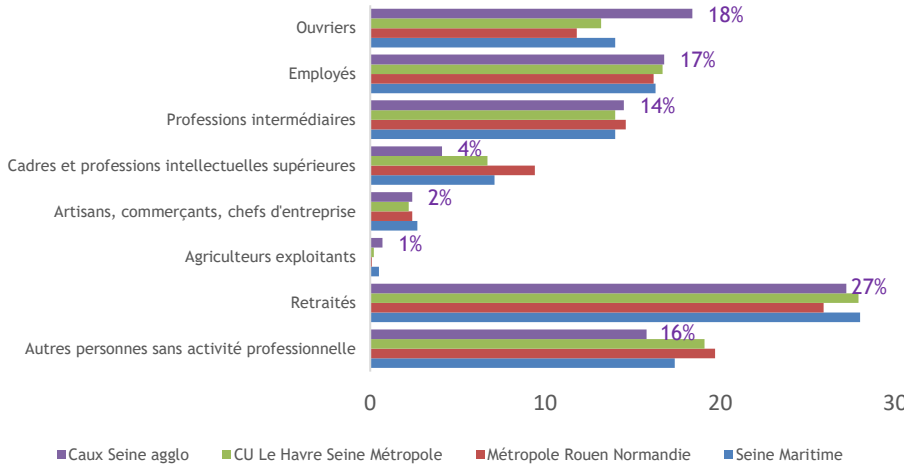

Source : INSEE RP2018

Le territoire fait face à une structure sociale de la population qui se transforme au cours du temps.

Depuis 1999, le territoire a connu une diminution de la part des ouvriers qui s'explique par un recul de l'emploi industriel.

Depuis 1968, il existe une augmentation importante des employés et des professions intermédiaires qui est corrélée avec l'évolution de l'emploi dans ces catégories socioprofessionnelles.

L'augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures a été moindre en raison de l'évolution de l'emploi et du niveau de qualification de la population.

Le territoire connait une diminution dans la catégorie des agriculteurs exploitants depuis 1968 liée aux mutations subies par ce secteur d'activité telles que la mécanisation, la modification des modes de production, des surfaces exploitées similaires mais avec moins d'agriculteurs.

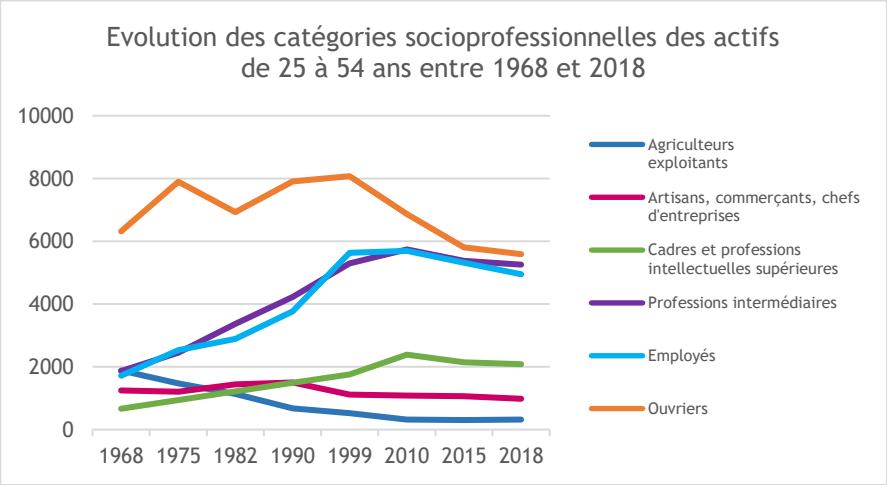

Source : INSEE RP2018

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Une inadéquation entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidents pour les ouvriers, employés et professions intermédiaires

L'analyse comparative de la répartition des actifs et des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle, révèle que la proportion entre le nombre d'actifs résidents et le nombre d'emplois proposés sur le territoire n'est jamais équivalente (hormis pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et agriculteurs exploitants).

- Les ouvriers, employés et professions intermédiaires connaissent une saturation de l'emploi local avec une population active supérieure au nombre d'emplois.
- Concernant les cadres et professions intellectuelles supérieures, le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs, ce qui signifie que ces emplois sont pourvus par des actifs résidant en dehors de Caux Seine agglo. L'attractivité résidentielle du territoire est donc moindre pour les cadres.

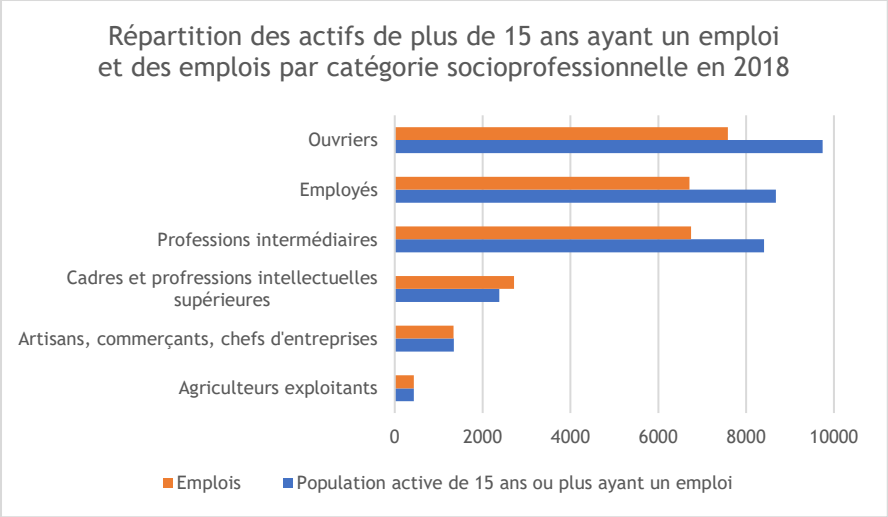

Source : INSEE RP2018 exploitation complémentaire

Ces déséquilibres s'expliquent de plusieurs manières :

- Par un niveau de formation des actifs moins élevé sur Caux Seine agglo, avec des compétences acquises par un niveau Baccalauréat (BAC) et inférieur qui donne accès à des emplois d'ouvriers et d'employés
- Par des formations proposées sur le territoire principalement « professionnelles », qui poussent la population vers des cursus courts et techniques qui les dirigent vers des emplois d'ouvriers et d'employés
- Une économie passée et présente (malgré un léger déclin) essentiellement industrielle, secteur qui privilégie les emplois d'ouvriers et d'employés

Cette inadéquation entre le nombre d'emplois et les actifs résidant sur le territoire va engendrer des déplacements domicile-travail importants qui vont être amplifiés par le fait que nombre d'emplois locaux sont occupés par une population limitrophe à Caux Seine agglo.

Ce constat témoigne de la capacité d'attractivité résidentielle exercée par le territoire de Caux Seine agglo. Constat d'ailleurs renforcé par l'analyse des déplacements domicile-travail qui montre que certaines communes voient une majorité de ces actifs aller travailler à l'extérieur du territoire Caux Seine agglo.

2.6.2 Niveau de formation

Un niveau de formation de la population en progression

Le territoire est bien structuré en équipements scolaires.

Le taux de scolarisation est dans la moyenne. Le taux de scolarisation des 6-14 ans avoisine logiquement les 100% ce qui s'explique par le fait que l'école est obligatoire pour cette tranche d'âge.

Le taux de scolarisation des 18-24 ans (33%) est nettement inférieur à celui observé à l'échelle départementale (52%). Ce constat est lié au fait que l'offre de formation supérieure sur le territoire est faible et que les formations courtes sont très représentées sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Taux de scolarisation en 2018

	Taux de scolarisation CSa	Taux de scolarisation Seine-Maritime
2-5 ans	73 %	72 %
6-10 ans	98 %	97 %
11-14 ans	98 %	98 %
15-17 ans	96 %	95 %
18-24 ans	33 %	52 %
25-29 ans	2 %	8 %
30 ans ou plus	0 %	1 %

Source : INSEE RP2018

La variation des effectifs scolaires est proportionnelle à la variation de la population de ces tranches d'âges avec une tendance à la diminution des effectifs scolaires pour les études supérieures et une tendance à l'augmentation des effectifs scolaires pour les collèges.

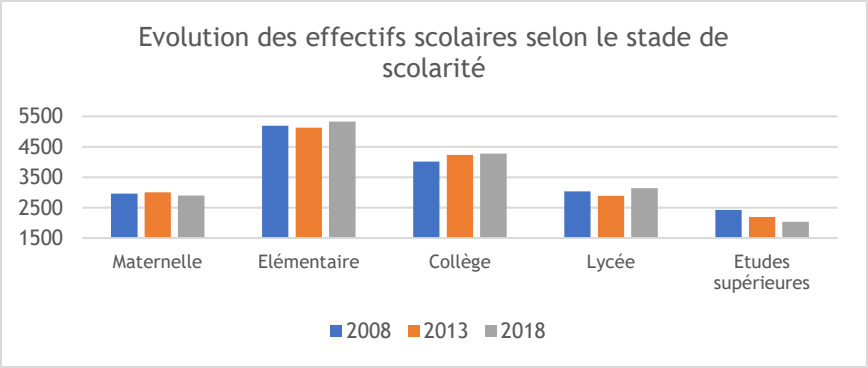

Source : INSEE RP2018

Les niveaux de formation de la population sont globalement moins élevés sur le territoire de Caux Seine agglo.

Le part de la population sans diplôme est aussi élevé que sur les autres territoires et la population titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) ou équivalent est supérieure aux taux observés sur les autres territoires. Dans la même logique, le niveau de formation en études supérieures est nettement moins élevé par rapport aux autres territoires.

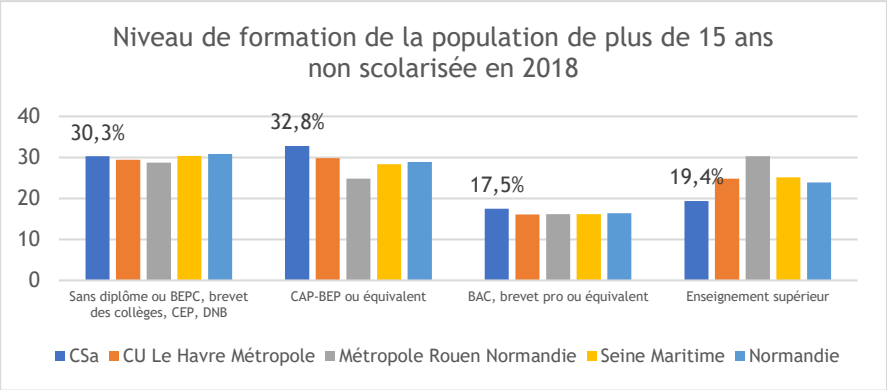

Source : INSEE RP2018

Un niveau de formation des actifs en amélioration :

- Diminution de la part de la population sans diplôme ou BEPC
- Augmentation de la part de population ayant un diplôme

Du fait de la faible offre de formation dans l'enseignement supérieur disponible sur le territoire, les jeunes quittent Caux Seine agglo pour leurs études supérieures et ces résultats impactent le taux de scolarisation mais également les effectifs scolaires.

Les lycées du territoire proposent des formations principalement professionnelles (BAC professionnel) en lien avec les emplois de Caux Seine agglo qui sont en grande partie liés aux métiers de l'industrie et font appel à des compétences acquises avec un niveau BAC ou inférieur (CAP-BEP). En 2018, 30% des emplois sont des emplois ouvriers et 26% employés. En matière d'études supérieures, seul le lycée Pierre de Coubertin de Bolbec accueille un Brevet de Technicien Supérieur (BAC+2) CRCI (Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle), toujours en lien avec les emplois du territoire.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

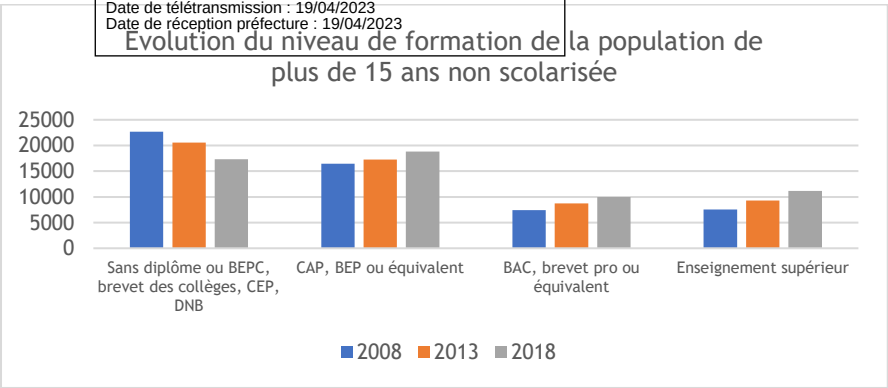

Source : INSEE RP2018

ENJEUX

- Maintenir le rythme de croissance et recentrer la croissance démographique sur les pôles urbains et communes périurbaines.
- Améliorer tous les facteurs d'attractivité du territoire.
- Recentrer la croissance afin d'éviter l'étalement urbain, limiter les déplacements et optimiser la répartition des équipements sur le territoire.
- Prendre en compte le vieillissement ainsi que la situation de précarité d'une certaine partie de la population pour adapter l'offre de logements, les équipements et services à ce type de population.
- Rendre l'offre d'équipements et de services attractive pour les familles avec enfants
- Prendre en compte la capacité d'accueil des équipements scolaires dans le développement du territoire.
- Prendre en compte l'évolution de l'emploi dans les propositions de formations.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

3 Les dynamiques quotidiennes

Il est nécessaire de connaître les niveaux d'équipements et services à la population présents sur le territoire, leur répartition et leur accessibilité pour anticiper les besoins futurs des habitants. Evaluer la suffisance des équipements et services et anticiper les besoins à venir c'est participer à la qualité du cadre de vie et contribuer à l'attractivité résidentielle du territoire.

3.1 Niveau d'équipement disparate selon les domaines

Les équipements et services disponibles pour la population sont étudiés à partir de la Base Permanente des Equipements (BPE) alimentée par l'INSEE. Cette base de données rassemble une très large part des services aux habitants, qu'ils soient publics ou marchands.

La BPE recense annuellement par commune des types d'équipements répartis en 6 domaines : services aux particuliers, santé, commerces, sports/loisirs/culture, enseignement, transports/déplacements.

L'analyse comparative de la répartition de ces types d'équipements par domaine met en évidence que le taux d'équipement moyen sur Caux Seine agglo est inférieur à celui présent à l'échelle nationale.

Il existe une situation différenciée en fonction des différents domaines :

- Un sous-équipement marqué dans les domaines des services aux particuliers et des services de santé avec une différence notable de plus d'un tiers, et aussi dans le domaine du commerce ;
- Un sur-équipement en matière de sports, loisirs, culture.

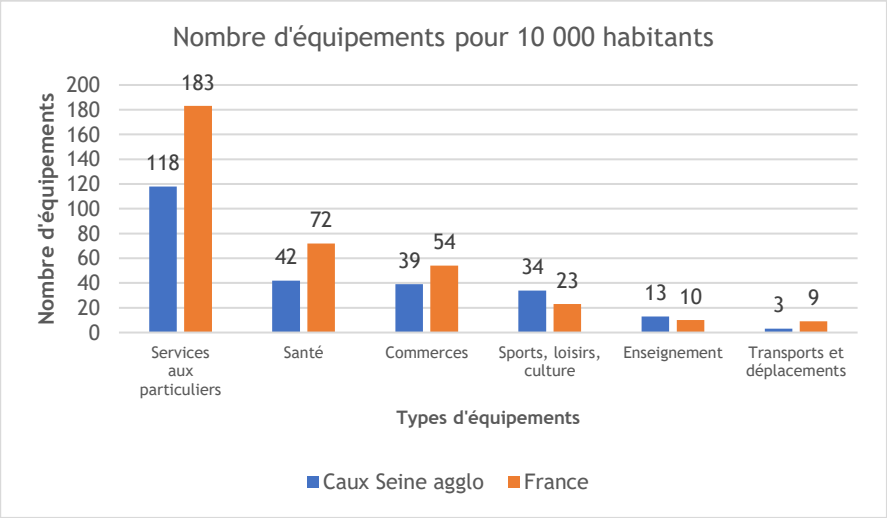

Source : INSEE, BPE 2017

Les services et équipements recensés annuellement par commune sont répartis en 3 gammes de niveaux différents de façon à quantifier le niveau d'équipement. On distingue alors :

- La gamme de proximité qui intègre les services du quotidien que l'on retrouve dans la majeure partie des communes françaises tels que les boulangeries, épiceries, banques, postes, médecins généralistes, charcuterie, etc. ;
- La gamme supérieure qui rassemble des équipements plus rares que l'on retrouve dans moins de 5% des communes françaises comme les lycées, urgences, spécialistes, etc. ;
- La gamme intermédiaire qui regroupe des équipements tels que les collèges, les opticiens, libraires, gendarmerie, laboratoires d'analyses médicales, les écoles de conduite, les supermarchés, etc.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

3.1.1 Les équipements de services aux particuliers

Des équipements de services aux particuliers de la gamme de proximité moins présents sur Caux Seine agglo qu'à l'échelle nationale

Les services aux particuliers, sont bien moins présents sur Caux Seine agglo que ce qui est observé en France. Cela concerne essentiellement les services de proximité qui sont présents dans la majorité des communes.

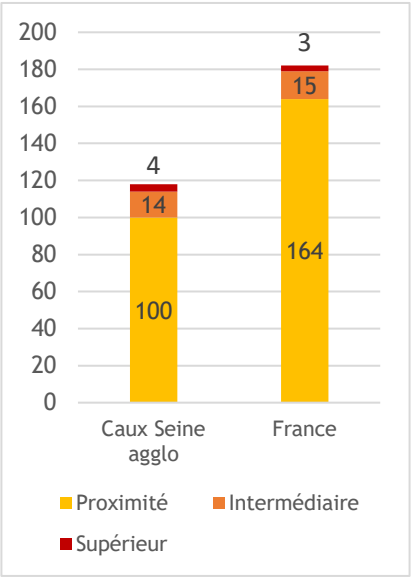

SUPÉRIEUR : Pôle emploi : réseau de proximité. Loc. d'auto/utilitaires légers, agence de travail temporaire

INTERMÉDIAIRE : Police, gendarmerie, centre finances publiques, banque, caisse d'Epargne, pompes funèbres, contrôle technique auto, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie

PROXIMITÉ : Bureau/relais/agence de poste, réparation auto, matériel agricole, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté

Figure 3 : Nombre d'équipements de services aux particuliers pour 10 000 habitants. BPE 2017

- Services publics ou services ayant mission de service public

Ces services sont légèrement moins nombreux sur Caux Seine agglo qu'en France (3,8 équipements pour 10 000 habitants sur Caux Seine agglo contre 4,2 pour 10 000 habitants en France).

L'offre en service public est concentrée et essentiellement présente dans les pôles urbains. 5 communes proposent 3 services publics ou plus : Bolbec, Rives-en-seine, Terres-de-Caux, Lillebonne, Port-Jérôme-sur-Seine.

- Services Marchands

L'étude précise de chaque service met en évidence que plusieurs d'entre eux sont particulièrement sous représentés :

- Les restaurants (CSa 15 pour 10 000 habitants, France 32,9 pour 10 000 habitants) et les maçons : (CSa 17,4 pour 10 000 habitants, France 9 pour 10 000 habitants). Les plâtriers/ peintres sont 3 fois moins présents (CSa : 6,1 pour 10 000 habitants, France 16,9 pour 10 000 habitants).

L'analyse de l'évolution de la BPE sur la période 2016-2021 met en évidence une évolution positive et significative de deux services de proximité : + 9 équipements liés à la coiffure et + 27 équipements liés aux soins de beauté.

3.1.2 Les équipements scolaires et l'offre de formations

Une offre de formations et des équipements scolaires suffisants

Les équipements d'enseignement sont légèrement plus présents sur Caux Seine agglo qu'en France. Le nombre d'écoles élémentaires est de 5 pour 10 000 habitants sur Caux Seine agglo contre 4,5 à l'échelle nationale. Même constat pour le nombre d'écoles élémentaires en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) puisqu'elles sont de 2,7 pour 10 000 habitants à l'échelle de Caux Seine agglo contre 1 en France.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

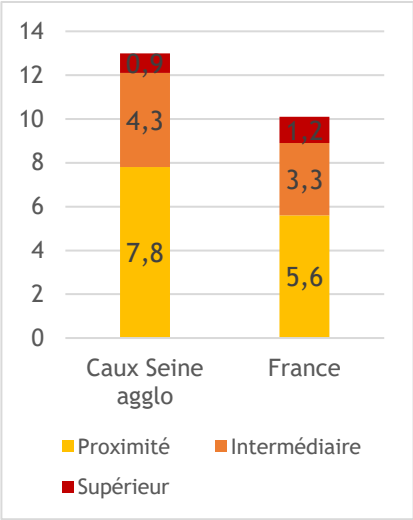

SUPERIEUR : Lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, formation santé, centre de formation d'apprentis (hors agriculture)

INTERMÉDIAIRE : Ecole maternelle, collège

PROXIMITE : Ecole élémentaire

Figure 4 : Nombre d'équipements d'enseignement pour 10 000 habitants. BPE 2017

Le territoire est bien desservi en équipements scolaires. 40 des 50 communes disposent d'au moins un équipement scolaire, par conséquent, seules 10 communes ne disposent pas établissements scolaires.

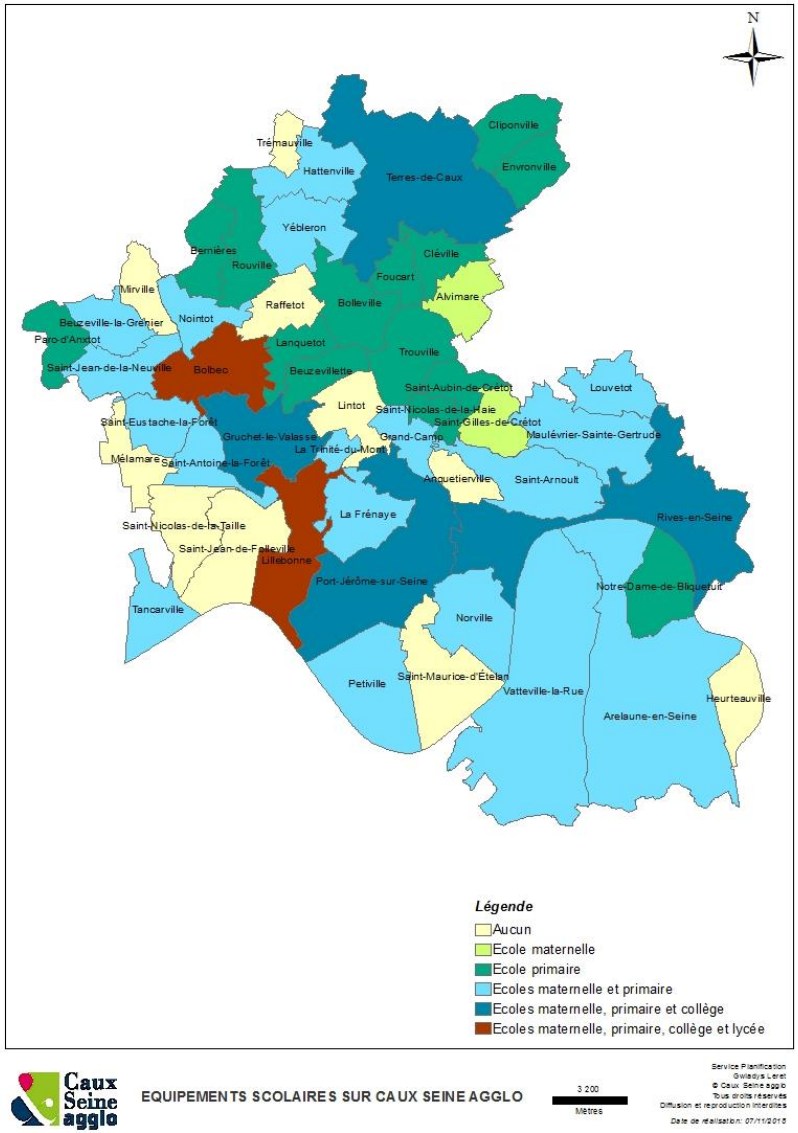

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

- Ecoles maternelles et élémentaires

Dans le cas spécifique des écoles primaires, les effectifs d'élèves fluctuent d'une année à l'autre impliquant alors une adaptation annuelle dans les ouvertures, fermetures et mutualisations de classes.

La mutualisation des équipements scolaires permet d'assurer un équilibre constant des effectifs d'élèves, le maintien des classes et permet d'assurer une gestion partagée des coûts des communes dans la gestion des équipements scolaires. Cette mutualisation des équipements prend la forme de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), de Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) ou de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC).

Ouvrir des parcelles à l'urbanisation sur une commune pour assurer une démographie positive ne garantit pas le maintien de ses équipements pédagogiques et ce pour plusieurs raisons. En effet, il n'y a pas de certitude que les ménages qui viendront s'installer seront des personnes avec enfants scolarisés, d'autant que le nombre de personnes vivant seules et de couples sans enfants augmente. De plus, même si le gain d'enfants scolarisés est manifeste, il n'est que conjoncturel car si les ménages restent dans leur logement, les enfants quant à eux poursuivent leur scolarité et quittent l'école.

Le nombre d'enfants scolarisés sur le territoire s'élève à 8200 élèves en 2018, correspondant à 2900 élèves en maternelle et 5300 élèves en élémentaire.

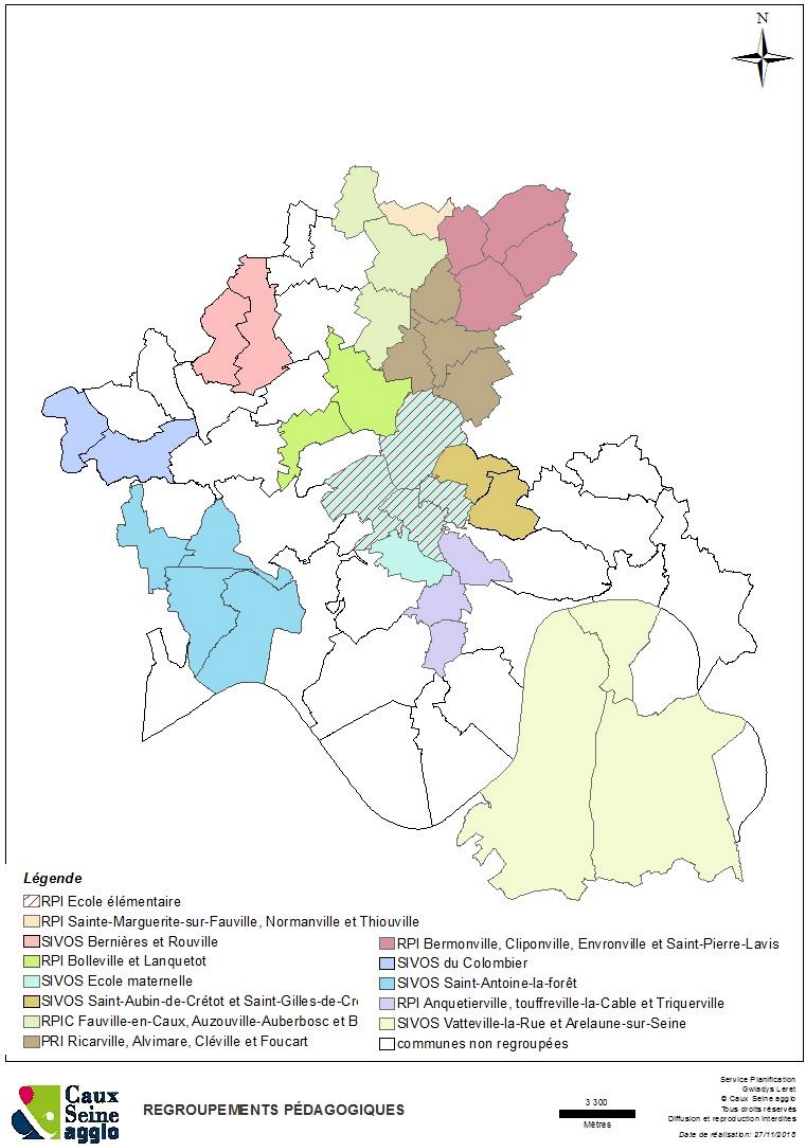

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

- Collèges

Les 8 collèges du territoire se situent dans les pôles urbains.

Les effectifs sont en diminution depuis 2015 avec un nombre d'élèves porté à environ 4050 sur l'année scolaire 2019-2020.

La répartition des établissements sur le territoire reste équilibrée et en adéquation avec les besoins face à une tranche d'âge qui se stabilise relativement depuis ces 10 dernières années (2008-2018).

- Lycées

Caux Seine agglo dispose de 3 lycées répartis sur les communes de Bolbec et Lillebonne. Les 3 lycées proposent des parcours divers :

- Un enseignement général et technologique aux Lycées Guillaume Le Conquérant à Lillebonne et Pierre de Coubertin à Bolbec ;
- Un enseignement technique et professionnel aux Lycées Pierre de Coubertin et Pierre et Marie Curie à Bolbec.

Les effectifs de ces trois établissements s'élèvent à près de 2200 élèves pour l'année scolaire de 2019-2020 et sont en diminution depuis 2015.

Les élèves issus des collèges de Rives-en-Seine et Terres-de-Caux s'orientent principalement vers le lycée Raymond Queneau d'Yvetot.

3.1.3 Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

Une offre en équipements culturels, sportifs et de loisirs meilleurs qu'à l'échelle nationale et répondant aux besoins

- Les équipements sportifs contribuent à la qualité de vie. Le territoire bénéficie d'équipements de différents niveaux de gammes et propose une offre sportive très développée, notamment dans les services de proximité facilitant l'accès au sport pour tous mais aussi une pratique sportive de compétition.

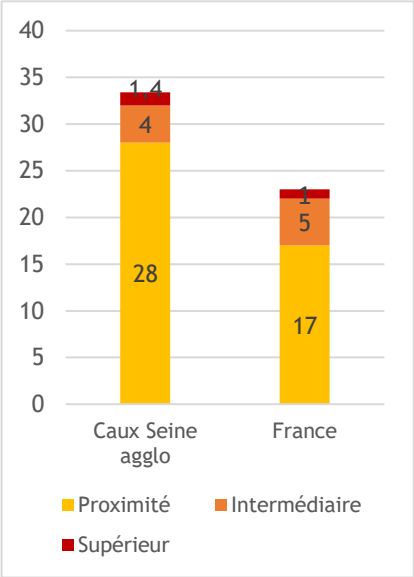

SUPERIEUR : Arts du spectacle, exposition et médiation culturelle, cinéma, parcours sportifs / santé, théâtre, musée

INTERMÉDIAIRE : Salle de sport spécialisée, roller, skate, vélo bicross ou freestyle, athlétisme, bassin de natation

PROXIMITE : salle ou terrain multisports, bibliothèque, terrain de grands jeux, tennis, boulodrome

Figure 5 : Nombre d'équipements culturels, sportifs et de loisirs pour 10 000 habitants. BPE 2017

Le boulodrome est l'équipement de proximité le plus représenté (CSA : 7,7 équipements pour 10 000 habitants contre 3,2 en France). Seules 12 communes en sont dépourvues.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Les terrains de grands jeux sont sur-représentés sur Caux Seine agglo par rapport à la moyenne des équipements nationaux (6,2 équipements pour 10 000 habitants contre 4 en France). Le constat est similaire pour les salles non spécialisées (4,3 équipements pour 10 000 habitants sur Caux Seine agglo contre 2 en France), ainsi que pour les plateaux et terrains multi sport (4,4 pour 10 000 habitants sur Caux Seine agglo contre 3,1 en France).

5 communes seulement sont dépourvues d'un terrain multisport ou terrain de grands jeux ou salle spécialisée (Mirville, Trémauville, Cléville, Saint-Maurice-d'Etelan et Saint Gilles de Crétot).

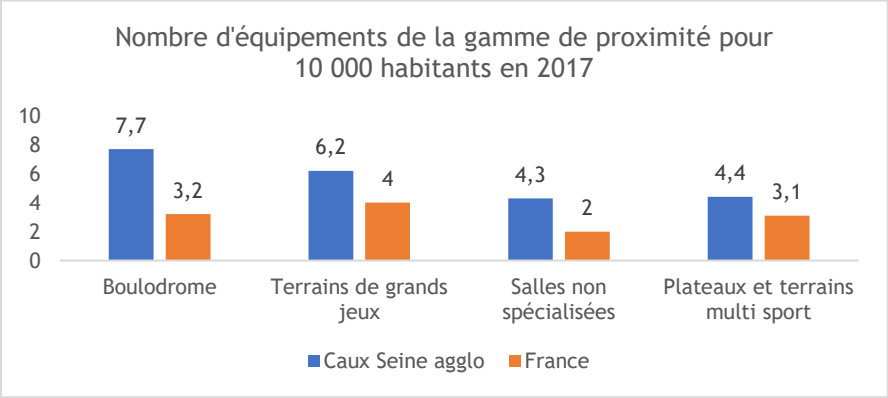

5 piscines sont présentes sur le territoire à Port-Jérôme-sur-Seine, Lillebonne, Bolbec, Terres-de-Caux et Rives-en-Seine, correspondant à au moins une piscine sur chaque bassin de vie.

Pour l'offre culturelle, le constat est le même que pour l'offre sportive, les équipements sont plus importants sur Caux Seine agglo qu'à l'échelle nationale.

L'offre culturelle de gamme supérieure est diversifiée et de qualité et est concentrée au niveau des pôles urbains offrant un haut niveau de service :

	Théâtre	Médiathèque	Cinéma	Musée	Salle de spectacle
PJ2S	1	1	1		1
Lillebonne	1	1	1	1	1
Bolbec		1	1	1	1
Rives-en-Seine		1	1	2	
Terres-de-Caux					1
St-Maurice-d'Etelan				1	

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

3.1.4 Les équipements sociaux et de santé

Une offre en équipements sociaux et de santé sous-représentée et très localisée

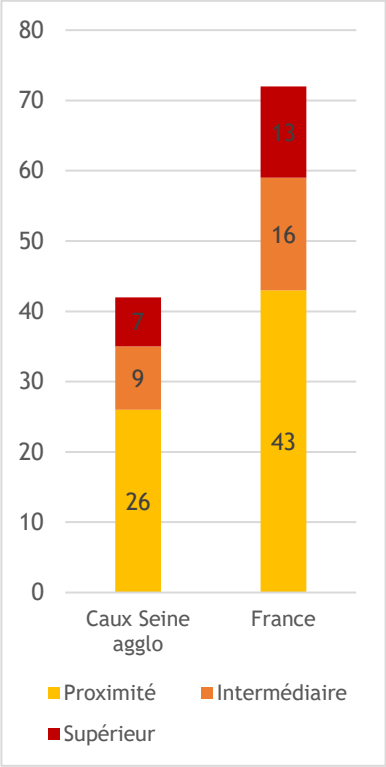

SUPERIEUR : Etablissement de santé (court/moyen/long séjour), établissement psychiatrique, urgences, centre de santé, maternité, dialyse, structures psychiatriques en ambulatoire, cardiologue / dermatologue et vénéréologue / gynécologue / gastro-entérologue, hépatologue / psychiatre /ophtalmologue / ORL / pneumologue, radiodiagnostic et imagerie médicale / Orthoptiste / Audio prothésiste / Psychomot. Diététicien Personnes âgées : soins à domicile, enfants et adultes handicapés : hébergement /services à domicile ou ambulatoires Travail protégé. Aide sociale à l'enfance : hébergement

INTERMÉDIAIRE : Sage-femme, orthophoniste, pédicure, podologue, psychologue, ambulance, laboratoire d'analyses et de biologie médicale. Personnes âgées : hébergement/ services d'aide, crèche

PROXIMITE : Médecin généraliste, dentiste, infirmier, kinésithérapeute, pharmacie

Figure 6 : Nombre d'équipements sociaux et de santé pour 10 000 habitants. BPE 2017

L'offre en équipements de santé est sous représentée sur le territoire de Caux Seine agglo avec presque deux fois moins d'équipements qu'en France en moyenne.

L'offre est présente essentiellement dans les communes urbaines ou périurbaines : Bolbec, Lillebonne, Port-Jérôme-sur-Seine, Fauville-en-Caux, Rives-en-Seine, et dans une moindre mesure à Gruchet-le-Valasse, Yébleron, La Frenaye.

Il existe une diagonale du vide en termes d'équipements et services médicaux sur Caux Seine agglo, allant de Bernières à Heurteauville.

- Les fonctions médicales et paramédicales (infirmiers, médecins, spécialistes,)

Les fonctions médicales et paramédicales sont deux fois moins représentées sur le territoire de Caux Seine agglo que ce qui est observé à l'échelle nationale. Il existe plusieurs services particulièrement sous-représentés sur le territoire, tels que les kinésithérapeutes, les infirmiers, les dentistes et les médecins généralistes.

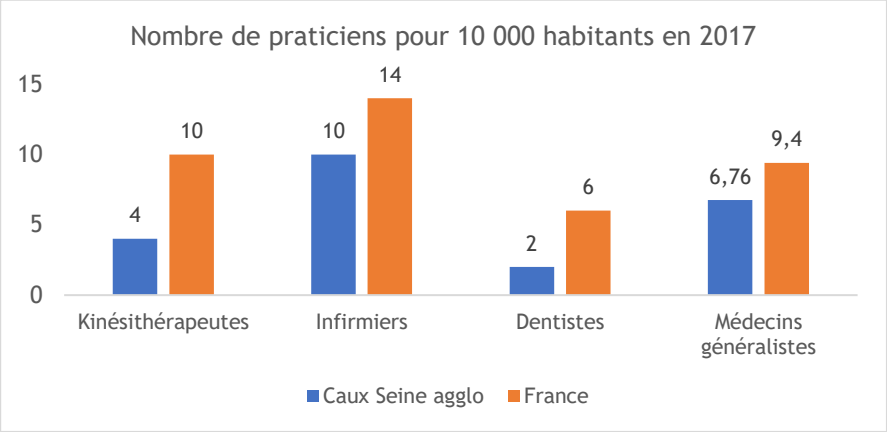

Source : INSEE BPE 2017

Cette tendance à la baisse se renforce depuis 2015 où la densité de médecins généralistes était de 8 pour 10 000 habitants sur le territoire. Ce sous-équipement génère une difficulté d'accès aux soins pour les habitants qui sont parfois contraints de se rendre vers les territoires voisins pour bénéficier de consultations dans des délais raisonnables.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La commune de Lillebonne connait une évolution négative forte du nombre de médecins depuis 2017. Un projet de maison médicale y est en cours avec pour objectif de regrouper les médecins du secteur et d'optimiser leur visibilité. Ce projet de regroupement permet d'anticiper les départs en retraites des médecins du secteur et de créer un lieu attractif pour les futurs médecins remplaçants.

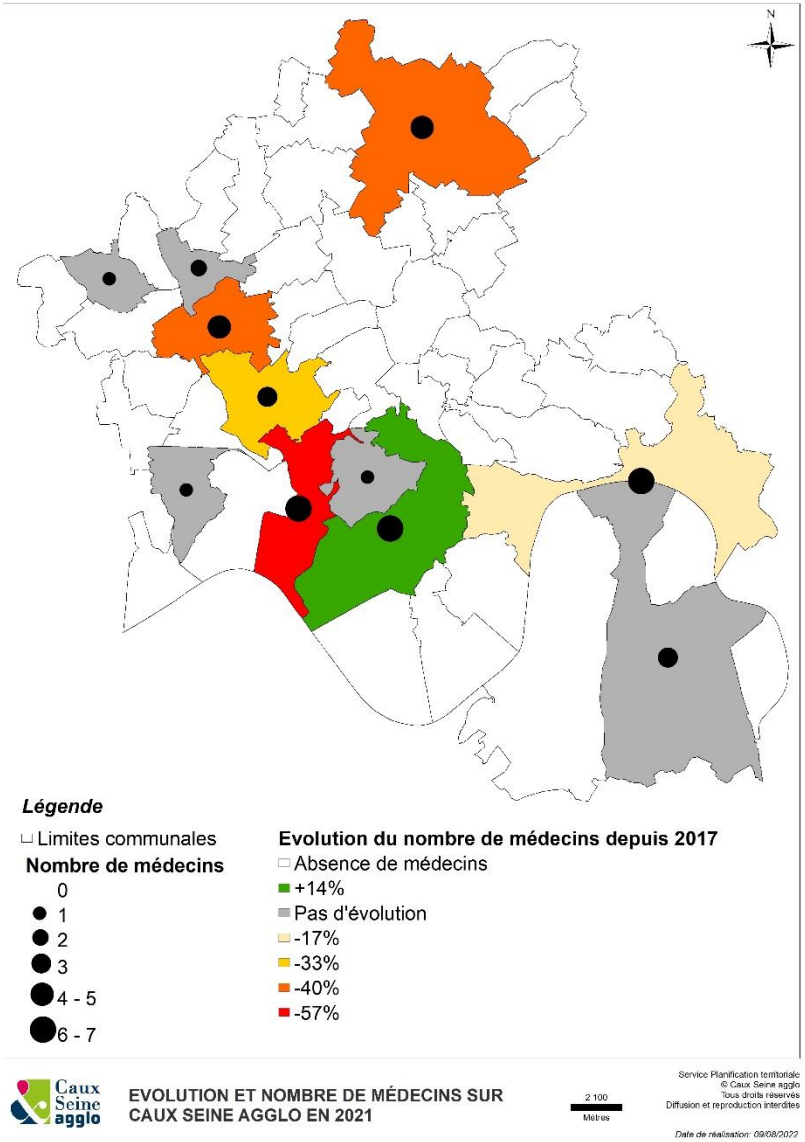

3.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

- Les établissements de santé (hôpital, maternité, urgences)

Certains équipements de santé sont bien représentés Caux Seine agglo car situés au-dessus de la moyenne nationale. Il s'agit des urgences, de la maternité, des structures psychiatriques en ambulatoire. Toutefois, bien que présent, le service des urgences du Centre hospitalier intercommunal Caux Vallée de Seine à Lillebonne est ponctuellement contraint à la fermeture en raison d'un manque de médecins.

D'autres équipements sont sous-représentés (établissement de santé long séjour, dialyse, maison de santé pluridisciplinaire).

- Les services d'action sociale

Pour les personnes en situation de handicap, il existe un manque de services de soins à domiciles ou ambulatoires.

Concernant les établissements d'accueil des enfants en bas âge, leur nombre est sous représenté avec 1,17 pour 10 000 habitants sur Caux Seine agglo contre 1,8 pour 10 000 habitants en France.

Le manque d'équipements sociaux et de santé sur le territoire et leur diminution au fil du temps constitue une réelle problématique face à une dynamique démographique qui se maintient et au phénomène de vieillissement de la population qui s'intensifie.

L'analyse de l'évolution de la BPE sur la période 2016-2021 met en évidence une évolution positive du nombre d'infirmiers (+16 infirmiers) constitutif des équipements de la gamme de proximité et dans la même gamme, une évolution négative du nombre de médecins généralistes (-12 médecins)

3.2 L'accessibilité aux pôles d'équipements

Les données issues de la BPE permettent d'établir une typologie des communes et donc de faire la distinction entre les pôles de services de proximité, les pôles de services intermédiaires, les pôles de services supérieurs ainsi que les communes faiblement équipées ou totalement dépourvues.

Pour être considérée comme un pôle de services, une commune doit posséder au moins la moitié des équipements d'une gamme :

- Pôle de services de proximité : au moins 16 équipements constituant la gamme de proximité (école, boulangerie, coiffeur...)
- Pôle de services intermédiaires : au moins 17 équipements constituant la gamme intermédiaire (collège, supermarché...)
- Pôle de services supérieurs : au moins 21 équipements constituant la gamme supérieure (lycée, gare…)

Au regard de cette méthode, les communes définies comme pôles supérieurs sont à la fois pole intermédiaire et pole de proximité puisqu'elles cumulent les équipements et services des 3 gammes. Même remarque pour les communs pôles intermédiaires qui sont également pôles de proximité.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

3.2.1 L'accessibilité aux pôles de proximité

Des pôles de proximité très accessibles pour 62 % de la population

Pôle de proximité

- concentre au moins **16 équipements** et services dits de proximité
- temps d'accès acceptable au pôle de service

PROXIMITE
10 MIN

Les pôles de proximité offrent une quinzaine d'équipements de proximité. Ces pôles sont sollicités essentiellement par les habitants résidant/travaillant sur la commune.

Les communes assurant le rôle de pôle de proximité sont Yébleron, Beuzeville-la-Grenier, La Frenaye, La-Mailleraye-sur-Seine (Arelaune-en-Seine) et Tancarville.

Plusieurs autres communes apparaissent comme étant pôles de proximité mais elles disposent d'équipements supplémentaires leur permettant de tenir le rôle de pôles intermédiaires. Il s'agit de communes de Fauville-en-Caux (Terres-de-Caux), Gruchet-le-Valasse et Caudebec-en-Caux (Rives-en-Seine). Dans le même principe, les communes de Lillebonne, Bolbec et Port-Jérôme-sur-Seine, disposent quant à elles des équipements leur assurant un classement en pôle supérieur.

Sont considérés comme éloignés des pôles de proximité les habitants mettant plus de 12 minutes pour accéder à un de ces pôles en voiture.

L'accessibilité aux pôles de services de proximité sur Caux Seine agglo est satisfaisante puisque les pôles de proximité sont accessibles en moins de 9 minutes sur la majeure partie du territoire et 62% de la population accède à un pôle de proximité en moins de 6 minutes.

Quelques communes présentent une accessibilité moindre aux pôles de proximité. Il s'agit de la partie Sud de Petiville, Saint-Maurice-d'Etelan et Norville et de la partie Nord de Vatteville-la-Rue. Cela s'explique notamment par le fait que ces espaces sont essentiellement agricoles (plaine alluviale de la Seine). Ce constat doit toutefois être nuancé puisque sur ces 4 communes il existe 14 équipements ce qui correspond à une valeur proche de la constitution d'un pôle de proximité.

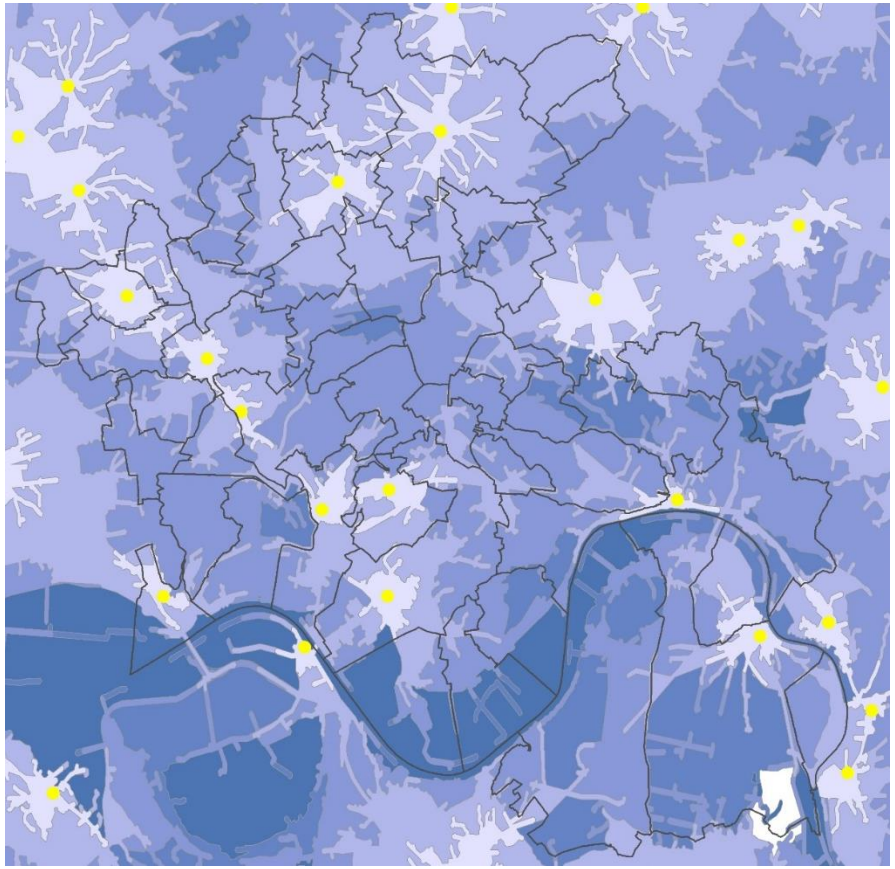

Légende

- Limite communale Caux Seine agglo
- Pôle de proximité

temps de trajet (min)

- 0 - 3
- 3 - 6
- 6 - 9
- 9 - 12
- 12 - 15

Figure 7 : Accessibilité aux pôles de proximité. BPE 2017, service géomatique

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

3.2.2 L'accessibilité aux pôles intermédiaires

Des pôles intermédiaires accessibles

Pôle intermédiaire

- concentre au moins **17 équipements** et services dits intermédiaires
- temps d'accès acceptable au pôle de service

INTERMED.
15-20 MIN

Les pôles de services intermédiaires regroupent au moins 17 équipements et services d'usage courant compris dans la gamme intermédiaire.

Les communes considérées comme étant pôles intermédiaires sont Fauville-en-Caux (Terres-de-Caux), Gruchet-le-Valasse et Caudebec-en-Caux (Rives-en-Seine).

Les communes de Lillebonne, Bolbec et Port-Jérôme-sur-Seine disposent quant à elles des équipements leur assurant un classement en pôle supérieur.

Les habitants situés à plus de 20 minutes d'un pôle intermédiaire sont considérés comme en étant éloignés.

En Seine-Maritime, les communes sont en moyenne situées à 9 minutes d'un pôle intermédiaire. Sur Caux Seine agglo, les secteurs localisés à plus de 20 minutes d'un pôle intermédiaire sont substantiels. Ce sont les parties Sud de la presqu'île de Brotonne et de Tancarville.

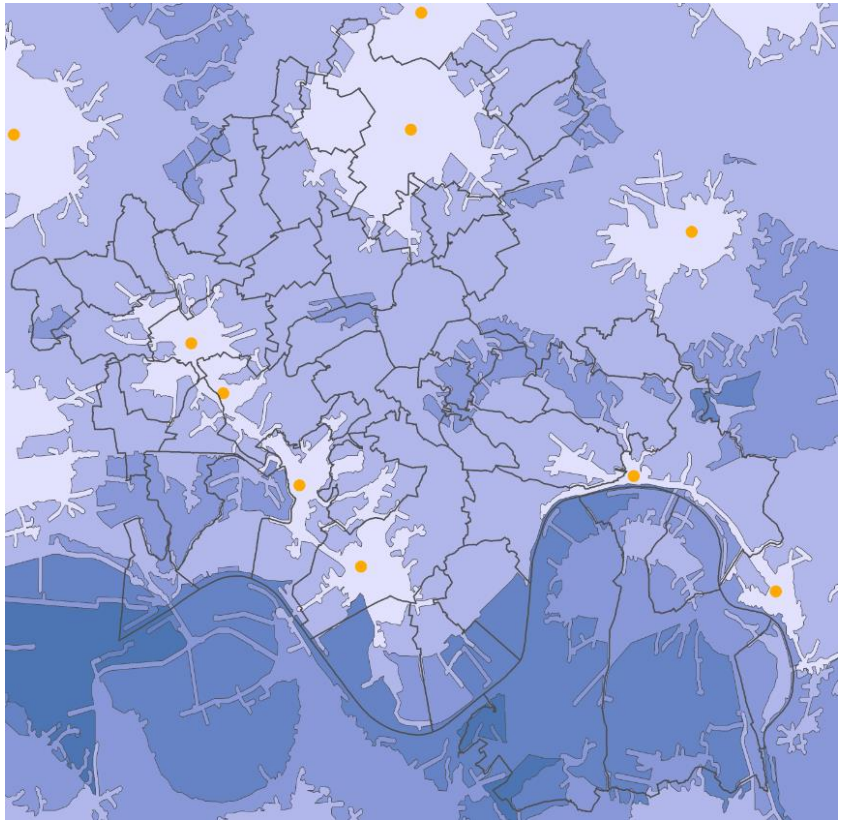

Légende

- Limite communale Caux Seine agglo
- Pôle intermédiaire

Temps de trajet (min)

- 0 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15
- 15 - 20
- 20 -25

Figure 8 : Accessibilité aux pôles intermédiaires. BPE 2017, service géomatique

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

3.2.3 L'accessibilité aux pôles supérieurs

Des pôles supérieurs très accessibles pour la majeure partie des habitants

Pôle supérieur

- concentre au moins **21 équipements** et services dits supérieurs
- temps d'accès acceptable au pôle de service

SUPERIEUR
25-30 MIN

Le territoire dispose de 3 pôles dits supérieurs que sont Bolbec, Lillebonne et Notre-Dame-de-Gravenchon (constitutive de la commune nouvelle de Port-Jérôme-sur-Seine), offrant, outre les services courants, des services spécifiques et plus rares comme des hôpitaux, des hypermarchés, des lycées, des agences de Pôle emploi, des urgences, des maternités, les médecins spécialistes.

Les 3 pôles supérieurs représentent 37% de la population de Caux Seine agglo, impliquant de fait une très bonne accessibilité aux pôles supérieurs pour la majeure partie des habitants.

La majeure partie des habitants du territoire accède aux pôles supérieurs en moins de 20 minutes en voiture. Le constat est quasi similaire pour les communes de la Seine-Maritime qui se situent en moyenne à 21 minutes d'un pôle supérieur.

L'accessibilité à ces pôles est excellente sur l'axe de la vallée du commerce. L'accessibilité est moindre mais reste correcte sur les autres communes à l'exception des communes de la presqu'île de Brotonne ainsi que la partie Sud de Petiville, qui ont en revanche un temps d'accès plus long. Il est également intéressant de souligner que la partie est de Caux Seine agglo subit l'influence du pôle supérieur d'Yvetot

Ainsi, sur Caux Seine agglo, le maillage territorial permet un bon accès aux équipements de proximité, intermédiaires et supérieurs. Une bonne accessibilité aux équipements de toutes les gammes à condition d'utiliser un véhicule motorisé.

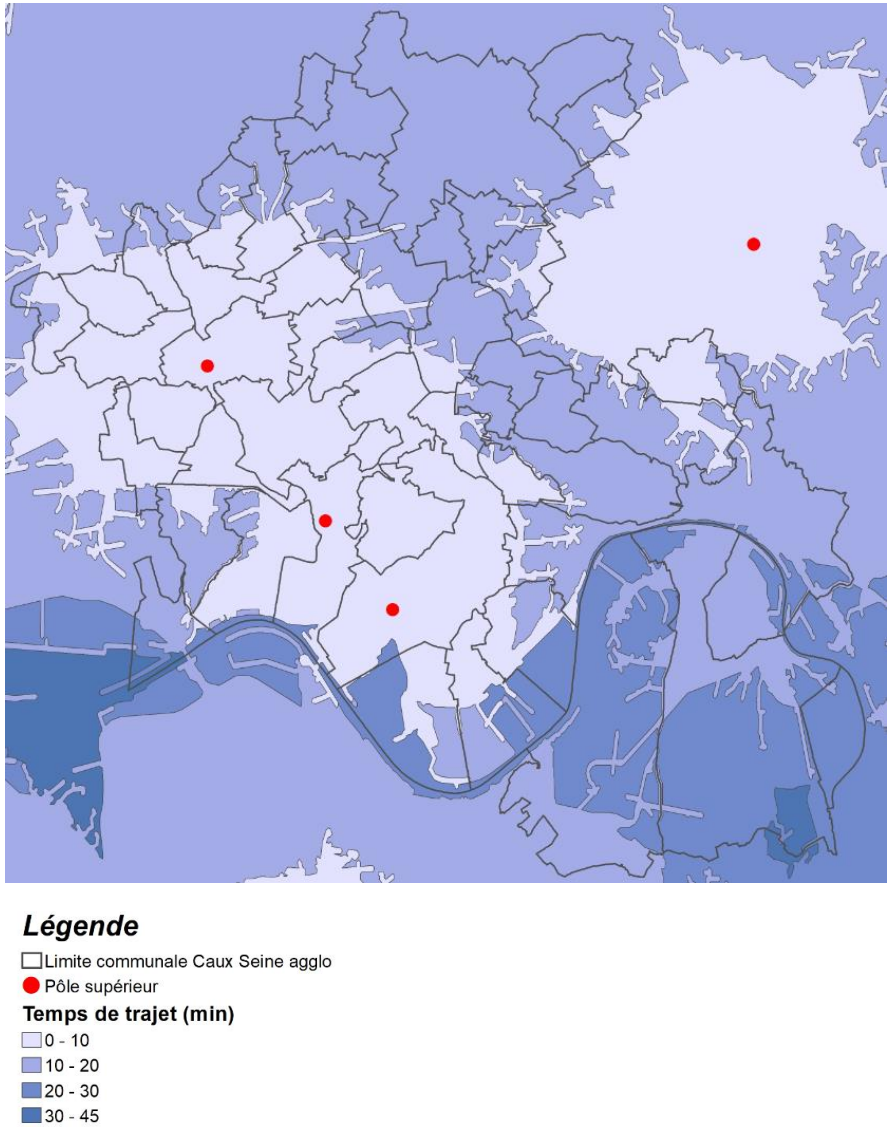

Figure 9 : Accessibilité aux pôles supérieurs. BPE 2017, service géomatique

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

3.2.4 Le numérique

Caux Seine agglo se situe en zone de Réseau d'Initiative Privée (RIP), espace qui concerne la majeure partie de la Seine Maritime. Le RIP est géré par Seine Maritime Numérique, un syndicat mixte regroupant le Département de la Seine Maritime et l'ensemble des intercommunalités et a pour mission de concevoir et construire le réseau fibre. Une fois le réseau construit c'est le délégataire CONNECT76 qui exploite, entretien et commercialise le réseau auprès des fournisseurs d'accès à Internet nationaux (orange, SFR, Bouygues Telecom) ou de fournisseurs locaux.

L'objectif est que tous les habitants soient raccordables au réseau fibre en 2023.

L'accès au très haut début pour tous a pour objectif de réduire la fracture numérique entre les villes et les zones rurales.

Le très haut débit a pour finalité de dynamiser la croissance économique locale en offrant l'opportunité aux entreprises de développer leur compétitivité et leur productivité (amélioration de l'échange et du stockage des données, télétravail, visioconférence, conquête de nouveaux marchés…). Il assurera indéniablement un rôle de dynamisation de l'emploi via le développement et la maintenance des infrastructures de fibre optique.

C'est l'opportunité de développer pour les habitants des services et usages de demain notamment dans les secteurs de la santé (développement des nouveaux usages médicaux comme la télésurveillance médicale…), de la culture (visites virtuelles de musées ou de sites archéologiques…) et de l'éducation (formation par e-learning…).

ENJEUX :

- Optimiser le maillage d'équipements et de services et assurer leur accès de manière équitable.
- Adapter l'offre d'équipements et de services au vieillissement de la population.
- Rendre l'offre d'équipements et de services attractive pour les familles avec enfants.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4 Les dynamiques économiques

4.1 Profil économique de Caux Seine agglo

Le territoire de Caux Seine agglo s'est développé historiquement aux XVIIIè et XIXè siècles autour d'une économie agricole et manufacturière, la filature et le tissage du coton, manuelles puis mécaniques, localisées au départ sur tout le plateau de Caux puis concentrées dans les vallées, notamment la vallée du Commerce, pour l'usage de la force mécanique des petits cours d'eau (puis la vapeur). Réel vecteur de développement, à partir de 1840 autour de Bolbec puis, à partir des années 1950-60 dans la vallée de Seine (Port-Jérôme - Caudebec-en-Caux), l'industrie du textile puis la pétrochimie et la mécanique aéronautique ont structuré l'économie, la société et l'environnement local. Ce développement industriel a eu lieu au sein du territoire du Pays de Caux, région agricole française importante. Ces activités ont eu comme principal effet de faire de Caux Seine agglo un pôle d'activités et d'emplois remarquable, entre les agglomérations du Havre et de Rouen. Le territoire se compose de **près de 3 000 entreprises**, et de près de 25 500 emplois en 2018

4.1.1 Le contexte géographique

Définition de l'Industrie par l'INSEE : *En première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché.*

L'industrie en Normandie

Avec un tissu industriel de 209 000 emplois en 2018, la Normandie bénéficie de nombreuses compétences dans différentes filières. L'industrie représente 16,3% de l'emploi régional contre 12,5% à l'échelle nationale. Cependant on constate une diminution du nombre d'emplois depuis les années 2000 (-3% entre 2008 et 2018). Le déclin de l'activité en Normandie n'est pas une exception, ce phénomène s'est observé à l'échelle nationale sur les 20 dernières années.

On observe que l'emploi industriel se concentre principalement le long de l'Axe Seine, autour des 3 métropoles que sont Paris Rouen et Le havre et plus épisodiquement des villes moyennes comme Bolbec. L'emploi industriel normand est particulièrement autour des filières chimiques.

Caux Seine agglo est donc pleinement inscrit dans cet arc industriel autour de la chimie (pétrochimie, pharmacie, plastiques, caoutchouc,).

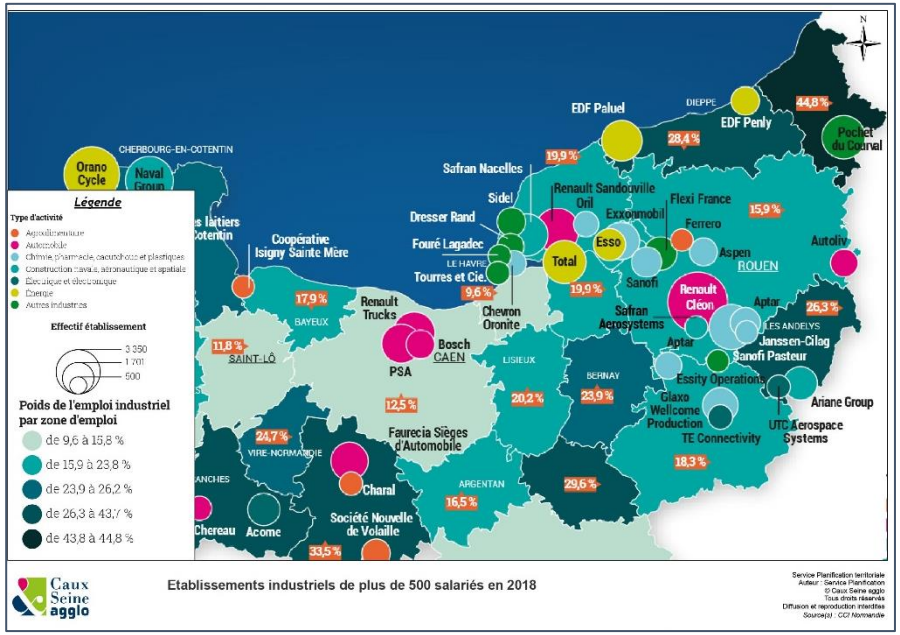

L'axe Seine

La basse vallée de la Seine, de Paris à la mer, forme un ensemble exceptionnel à l'échelle européenne, caractérisé par une ville mondiale, plusieurs métropoles régionales, une forte concentration urbaine et

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

industrielle, la présence du premier complexe portuaire national et un patrimoine naturel et bâti remarquable.

Le territoire de Caux Seine agglo situé entre les deux agglomérations du Havre et de Rouen, disposant d'infrastructures et d'établissements industriels d'échelle nationale, trouve sa place dans les différents projets et schémas qui structurent le développement de cet « Axe Seine » de Paris jusqu'au port du Havre. Afin de réaliser cet objectif de développement de l'Hinterland national la démarche Seine Gateway* a été engagée en 2011. Seine Gateway est le projet économique stratégique de la vallée de la Seine. Il correspond à la structuration portuaire, logistique et industrielle de la basse vallée de la Seine par des infrastructures mais aussi par des mises en synergie contribuant à la construction et à l'organisation équilibrée d'un territoire métropolitain ouvert sur le monde.

L'activité économique du territoire de Caux Seine agglo et notamment sa sphère productive doit donc s'envisager à une échelle supérieure à celle de la communauté d'agglomération. En effet les produits des grandes activités industrielles présentes sur le territoire ont vocation à être exportés à l'international ou distribués sur le marché national et non à être consommés sur le simple marché local. Dit autrement, les activités exogènes ont un rôle prédominant et donc structurant dans le tissu économique de Caux Seine agglo.

Les filières industrielles emblématiques de la vallée de la Seine sont :

- L'automobile (avec Renault, PSA et l'importante concentration de leurs sous-traitants) sur l'ensemble de la vallée.

- La pétrochimie (raffinage et chimie des polymères, avec Total, ExxonMobil ou Chevron), les plus gros établissements étant localisés vers l'embouchure de la Seine.
- La logistique, des ports aux différents types de transport (principalement routier et fluvial).
- La chimie fine à travers la filière pharmaceutique (Sanofi, ORIL,)

Caux Seine agglo est principalement concernée par les filières pétrochimiques et logistique.

Seine Gateway®, un territoire à haut niveau de services, connecté au Monde

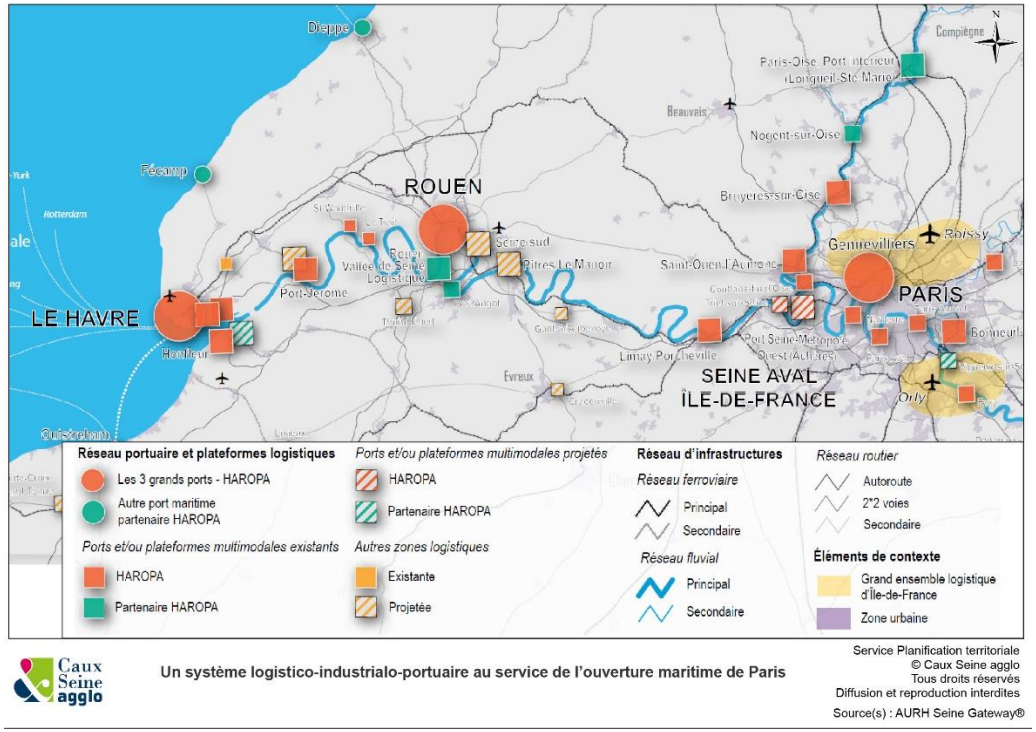

ENJEUX :

- **Le renforcement du tissu industriel local dans le contexte régional**
- **L'affirmation du rôle productif et industriel de Caux Seine agglo dans la dynamique territoriale de l'axe Seine**

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4.1.2 Caux Seine agglo : Une sphère productive encore structurante

Le secteur industriel représente 6 707 emplois en 2018 soit plus de 26% de l'emploi local contre 29% en 2008. Sont également liés à cette activité industrielle, une grande partie des emplois de services aux entreprises (13% des emplois du territoire) qui se sont développés avec la modification des modes de production : externalisation de certaines tâches telles que la maintenance, le nettoyage, le gardiennage, la communication…

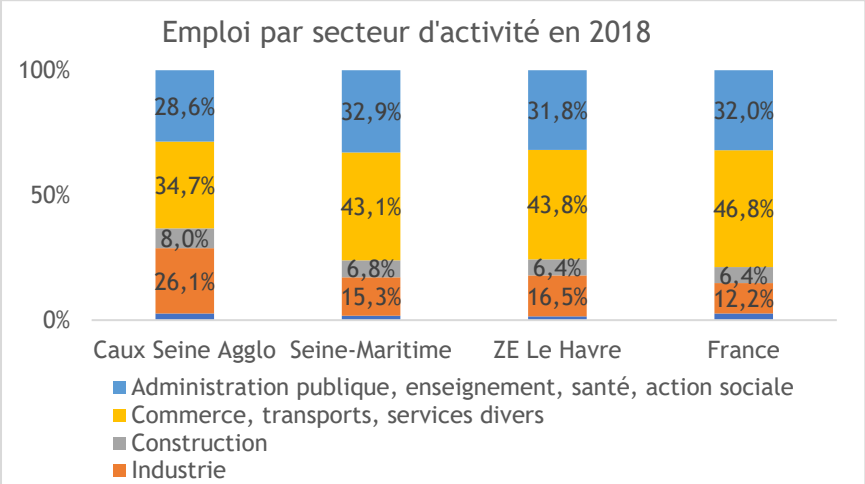

INSEE RP 2008 RP 2010 RP 2018 exploitations complémentaires

En 2018, le territoire de Caux Seine agglo se caractérise donc par une forte prédominance du secteur industriel, il représente 26,3% des emplois du territoire contre 16,5% à l'échelle de la zone d'emploi du Havre et 15,3% des emplois du département. Sont également liés à cette activité industrielle, une grande partie des emplois de services aux entreprises.

Bien que l'activité industrielle n'égale pas, à elle seule, le nombre d'emplois généré par le secteur tertiaire (service, commerce, construction), son poids et son rôle dans la structuration du tissu économique locale sont prépondérants.

Trois caractéristiques constituent à la fois la force et la fragilité de l'économie : **la spécialisation chimique et pétrochimique, la présence de grands établissements créateurs d'emplois, l'importance de l'économie de service liée à la présence industrielle.**

L'évolution des modes de production industrielle peuvent expliquer le recul de l'emploi industriel. Ces mutations se sont traduites par une externalisation de certaines tâches autrefois intégrées à l'entreprise, désormais effectuées par des sous-traitants (exemples : conseil, assistance, étude, sécurité, gardiennage, recherche développement, maintenance) ce qui a participé à la croissance des emplois de services aux entreprises. Le nombre d'emplois dans le secteur des activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien aux entreprises a donc sensiblement augmenté de 20% entre 2008 et 2018.

Ainsi, la baisse du nombre d'emplois industriels est en partie compensée par l'évolution des emplois de service aux entreprises. L'industrie et les services aux entreprises représentent aujourd'hui 34,5% des emplois sur Caux Seine agglo et restent un ensemble relativement stable.

Emplois Industriels	2008	2013	2018	Evolution 2008-2018
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	460	468	464	0,9%
Cokéfaction et raffinage	518	512	328	-36,7%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines	156	255	144	-7,7%
Fabrication de matériels de transport	82	582	64	-22,0%
Fabrication d'autres produits industriels	6468	4357	5250	-18,8%

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	525	540	457	-13,0%
TOTAL	8 209	6 714	6 707	-18,3%

RP 2008 RP 2010 RP 2018 exploitations complémentaires

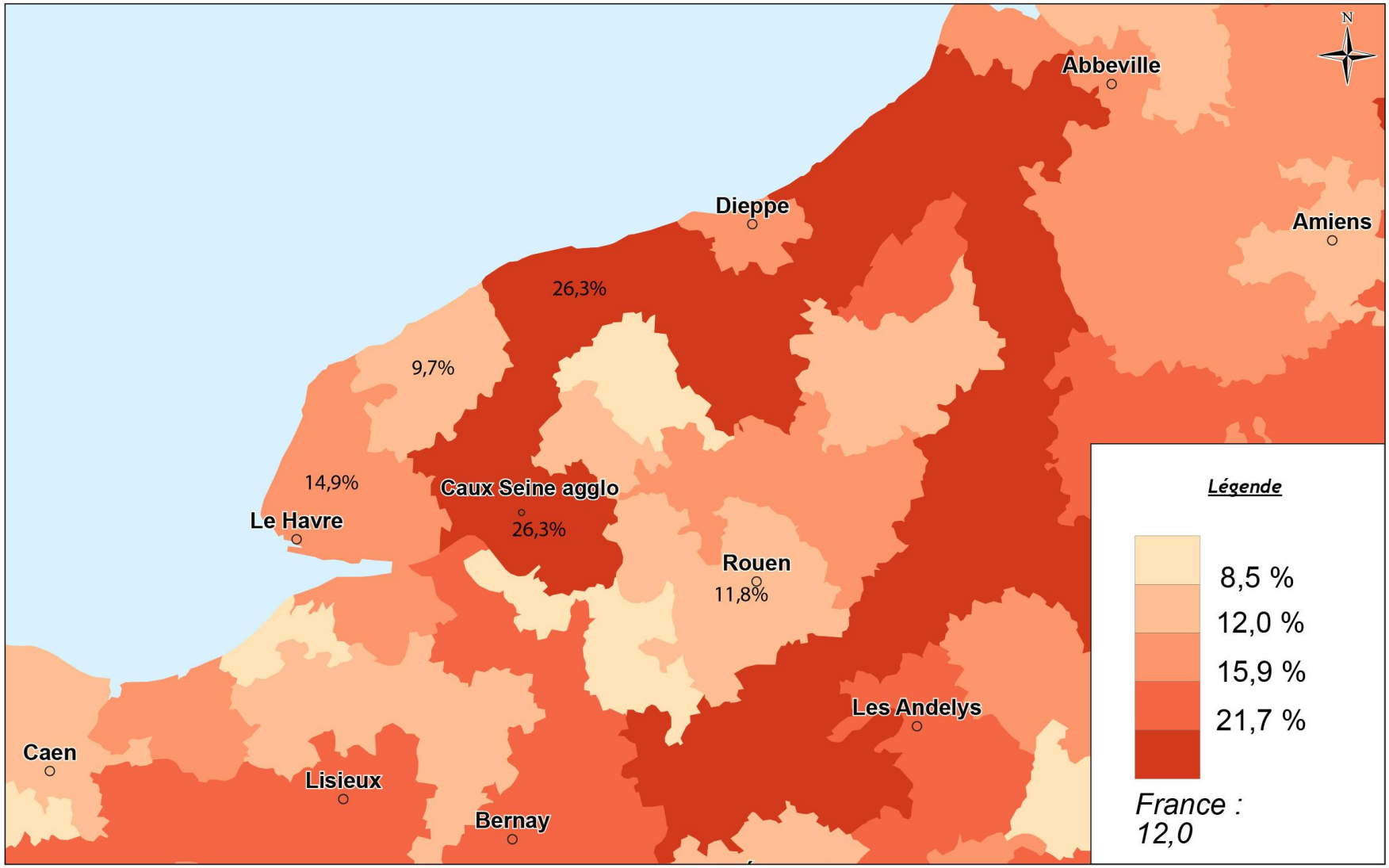

Caux Se

Caux Seine agglo

Part de l'emploi industriel dans l'économie par EPCI en 2018

Service Planification territoriale
Auteur : Service Planification
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4.1.3 Une spécialisation industrielle encore marquée

Les principales activités industrielles du territoire

Port-Jérôme un site industriel Normand où la pétrochimie occupe une place de choix

La **raffinerie de Port-Jérôme-Gravenchon**, située à Port-Jérôme-sur-Seine appartient à la société Esso SAF, elle-même filiale à 82,89 % du groupe ExxonMobil, premier groupe privé pétrolier et pétrochimique du monde.

En 1929, la BEDFORD PETROLEUM COMPANY décide d'y implanter une raffinerie en raison de l'étendue des terrains disponibles et des facilités de navigation offertes aux navires entrant ou sortant chargés.

Depuis près de 80 ans les implantations industrielles ne cessent de se développer et de se diversifier à tel point que les 1 500 hectares aménagés dès le départ sont presque entièrement occupés.

L'ensemble industriel actuel résulte de la fusion de deux établissements de Port-Jérôme (la raffinerie Esso et la raffinerie Mobil, ex-Vacuum), à la suite de la fusion au niveau mondial d'Exxon et de Mobil qui a donné naissance au groupe ExxonMobil. C'est le seul cas au monde où deux raffineries, l'une du groupe Exxon, l'autre du groupe Mobil étaient adjacentes et partageaient une limite commune longue de 3 kilomètres.

Aujourd'hui la zone industrielle regroupe différentes branches d'activités, avec une nette prépondérance pour la pétrochimie c'est-à-dire le raffinage (filière énergie) et la chimie des polymères de synthèse, et aussi la logistique (nombreux entrepôts travaillant avec la pétrochimie et la chimie, la fabrication et le stockage d'éthanol et autres produits inflammables, le traitement des déchets (régénération d'huiles usagées, traitement de déchets liquides) et d'autres activités de sous-traitance (levage, inspection ...). Une activité logistique s'est également développée (transport routier et transports par canalisation).

Afin d'augmenter les capacités d'accueil et l'attractivité économique du territoire, la Zone industrialo portuaire a été étendue via la création d'une ZAC en 1998. Il s'agit de la ZAC de Port-Jérôme 2. Les travaux d'aménagement de la zone se sont étalés de 2008 à 2015.

Au total, sur l'ensemble des 3 phases, il y a eu la création de :

- 4 giratoires,
- 3900 mètres de voirie,
- 4100 mètres de voie ferrée,
- 2 ponts,
- 10 hectares d'espace boisé classé

La filière chimie fine

La principale entreprise est Oril Industrie, filiale du groupe pharmaceutique Servier, élabore des principes actifs notamment en cardiologie et en neuropsychiatrie. Implantée depuis 1960 à Bolbec, c'est le deuxième employeur privé du territoire de Caux Seine agglo.

L'entreprise est répartie sur deux sites et emploie 800 personnes. 1 salarié sur 5 travaille en recherche et développement. Parmi eux, on retrouve une cinquantaine de docteurs en chimie.

Les deux sites sont :

Le site de Bolbec : Site historique de l'implantation d'ORIL à Bolbec situé à l'Est de la ville (rue Auguste Desgenetais) sur près d'une quinzaine d'hectares.

Le site de Baclair : Cette usine a été construite en 1992 sur le plateau pour désengorger une autre unité du groupe. L'usine de Baclair est spécialisée dans la fabrication de principe actifs. La société ORIL Industrie va exploiter un nouvel atelier de production des Flavonoïdes 90% (principe actif du médicament Daflon®) sur son site de Baclair au sein de l'ancien atelier GF3, (Bâtiment HK) à l'arrêt depuis 2016.

Ce nouvel atelier de production des Flavonoïdes 90% s'ajoutera, dans un premier temps, à l'atelier GF1 (Bâtiment HB) déjà en fonctionnement, et fera appel à un nouveau procédé de synthèse impliquant l'utilisation de méthanol en remplacement de la morpholine.
L'atelier GF1 verra sa capacité de production diminuer au fur et à mesure de la montée en puissance de la nouvelle unité de production du GF3 jusqu'à l'arrêt complet de son activité prévue pour 2027.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La filière aéronautique

REVIMA est une société spécialisée dans la révision et l'entretien de matériels aéronautiques installée sur la commune de Rives-en-Seine.

En mars 1917, les Coutant, venus du bord du lac Léman en Suisse, commencent à construire l'usine de Caudebec-en-Caux. Ils ont en projet de réaliser une série d'hydravions pour la marine nationale française. Le site cauchois présente plusieurs intérêts. Le principal, c'est la Seine, voie de communication pour acheminer des pièces et grande ligne droite face au vent dominant pour essayer les appareils. Il est également desservi par la route et le chemin de fer.

La société, qui compte maintenant 750 employés, a réalisé plus de 280 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018.

REVIMA acquiert en février 2019 Chromalloy France, implanté à Saint-Ouen-l'Aumône dans le Val-d'Oise, et la start-up Flight Watching basée à Toulouse. REVIMA ouvre en 2021 une entreprise de révision de trains d'atterrissage en Thaïlande, sur le site de Chonburi, au sud de Bangkok.

La sous-traitance et les services d'appui

Ces grandes filières ont eu pour conséquence la création d'un réseau de sous-traitants principalement dans les énergies, la logistique, la chimie fine et l'aéronautique. Ce réseau se traduit par un nombre important de TPE- PME localisées à proximité des grands donneurs d'ordres.

La filière automobile

Cooper Standard, dont le siège social est situé à Northville dans le Michigan aux États-Unis, est l'un des experts en matière de fabrication et de science des matériaux.

L'établissement de Lillebonne est spécialisé dans les joints, des tuyaux et d'autres composants personnalisés pour de nombreuses applications de transport et de véhicules spécialisés. L'entreprise réalise également les systèmes d'étanchéité, de transfert de fluide et de distribution de carburant et de liquide de frein. La société avait un deuxième site sur la ville de Bolbec qui a fermé, toutefois le site compte aujourd'hui plus d'une centaine d'employés

La filière agroalimentaire

La filière agroalimentaire est peu représentée, on retrouve toutefois l'établissement Eurial à Gruchet-le-Valasse, qui spécialisée dans les produits laitiers ultra-frais, principalement les crèmes dessert. Eurial Ultra Frais est l'une des composantes de la branche lait d'Agrial. L'entreprise permet aux éleveurs, de disposer d'un débouché local du lait, l'établissement emplois environ 130 personnes.

L'activité spécifique d'extraction de matériaux

Le site d'extraction se situe sur la commune de Vatteville-la-rue. Ce site présente des qualités de sous-sol permettant une extraction à sec de granulats. Le gisement est de type alluvionnaire silico-calcaire, il se situe sur d'anciennes terrasses boisées, aux franges du massif forestier de Brotonne. La zone en question représente un gisement de qualité hétérogène d'une épaisseur de 5 à 6 mètres.

Le d'extension de la carrière CEMEX-CASEMA a été réalisé. Une fois la phase d'exploitation terminée, l'entreprise CEMEX-CASEMA s'engagera à remettre le site en état selon les prescriptions qui seront mentionnées dans l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de granulats.

En cas de reboisement, cela sera réalisé en coordination avec l'ONF, comme cela a déjà été le cas sur d'autres parcelles exploitées.

Les grands employeurs privés du territoire

Les grands établissements du territoire jouent également un rôle central pour l'emploi local. 44% des emplois salariés sont générés par des établissements de 100 salariés ou plus. Le poids des grands établissements est d'autant plus important dans le secteur industriel où 70% des emplois

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

salariés sont générés par des établissements de 100 salariés ou plus, soit 25% de l'emploi salarié total. Cette caractéristique du tissu économique local est certes un point fort car ces établissements créateurs d'emplois forment le pôle économique de Caux Seine agglo. Mais, la présence d'une industrie pétrochimique, pourvoyeuse d'emplois, dont l'avenir est incertain sur le territoire, semble mettre en péril le maintien de ce niveau d'emplois à la fois par une éventuelle disparition des emplois directs et par l'écroulement de l'économie de services qui lui est directement liée.

La spécialisation chimique et pétrochimique

L'industrie des biens intermédiaires (notamment chimie et pétrochimie) représente un peu plus de 30% des postes salariés sur Caux Seine agglo. Les activités chimiques et pétrochimiques génèrent 50% des emplois industriels. Cette prépondérance est due à la présence des groupes Exxon Mobil Chemical, et Oril dont le poids économique est considérable (Plus de 500 emplois pour chacun).

La mécanique aéronautique pèse aussi dans le poids de l'industrie avec le groupe Revima sur Caudebec en Caux. **L'industrie est forte mais finalement peu diversifiée.**

	Emploi au Lieu de travail en 2018
Industries extractives	18
Cokéfaction et raffinage	328
Industrie chimique	2 964
Industrie pharmaceutique	15
Total Industrie	6 707

Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2021.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement fin 2018

	Total	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Agriculture, sylviculture et pêche	229	217	12	0	0	0
Industrie	6 914	362	366	804	518	4 864
Construction	2 257	503	372	433	537	412
Commerce, transports, services divers	6 758	503	372	433	537	412
dont commerce et réparation automobile	1 957	757	329	451	230	190
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5 998	757	329	451	230	190
Total Caux Seine agglo	**22 156**	**4 084**	**2 202**	**3 240**	**2 914**	**9 716**

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

L'industrie, moteur d'une économie de sous-traitance

Les mutations économiques ont mené les industries à externaliser certaines fonctions qui n'étaient pas leur cœur de métier. Cette externalisation s'est traduite par l'émergence de services aux entreprises.

Sur Caux Seine agglo, l'économie industrielle a permis le développement d'une économie de sous-traitance qui représente aujourd'hui 11,4% des emplois du territoire (emplois de service aux entreprises). Ce sont les services opérationnels qui génèrent le plus d'emplois : près de 2 935 en 2018(sécurité, nettoyage, location de matériel…).

L'importance de ces activités de service s'est également traduite par l'implantation et le développement de grands groupes spécialisés tels que Sonotri, Mory Group Logistic, Bataille…

L'ensemble des spécificités de l'industrie ont jusqu'alors été moteurs de l'économie locale et notamment de l'emploi. Mais cette industrie se fragilise : déclin de l'industrie automobile, interrogations sur l'avenir de la pétrochimie… La faible diversité du tissu industriel et la concentration des emplois au sein d'un nombre restreint d'établissements représentent aujourd'hui un risque économique.

La fermeture de grands établissements engendrerait à la fois la perte d'emplois directs mais également le déclin de l'économie et des emplois indirects.

Un processus de désindustrialisation accéléré durant la crise

La baisse des emplois industriels est de tendance générale à l'échelle française. Néanmoins, la part des emplois du secteur secondaire (industrie et construction-BTP) a baissé moins vite sur Caux Seine agglo qu'à l'échelle régionale.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Un rebond en accélération

Depuis la fin de la crise sanitaire le contexte économique a évolué et le territoire engage sa transition économique vers une industrie décarbonée, la production d'énergie verte, et la filière du recyclage sont en cours d'implantation, et d'autres projets sont en cours.

Ce rebond s'inscrit également dans la stratégie portée dans le SCoT approuvé en 2013. La stratégie portée par Caux Seine agglo porte ses fruits et se concrétise actuellement. Les deux projets phares de ce rebond sont :

- Le projet **Air Liquide Normand'Hy**, consiste à construire un électrolyseur d'une capacité initiale de 200 MW dans la zone industrielle de Port-Jérôme pour la production d'hydrogène renouvelable.
- Le projet **Eastman** consiste à construire une usine de recyclage chimique des déchets d'emballages en PET. Un investissement de 850 millions d'euros. Il prévoit de recruter 350 salariés et d'investir 850 millions d'euros dans ce projet.

ENJEUX :

- **Continuer la diversification industrielle en diminuant les dépendances aux grands donneurs d'ordres.**
- **Le maintien d'un tissu industriel pétrochimique fort, permettant de structurer un bassin d'emplois.**
- **La poursuite de la diversification économique par l'accueil d'entreprises industrielles.**

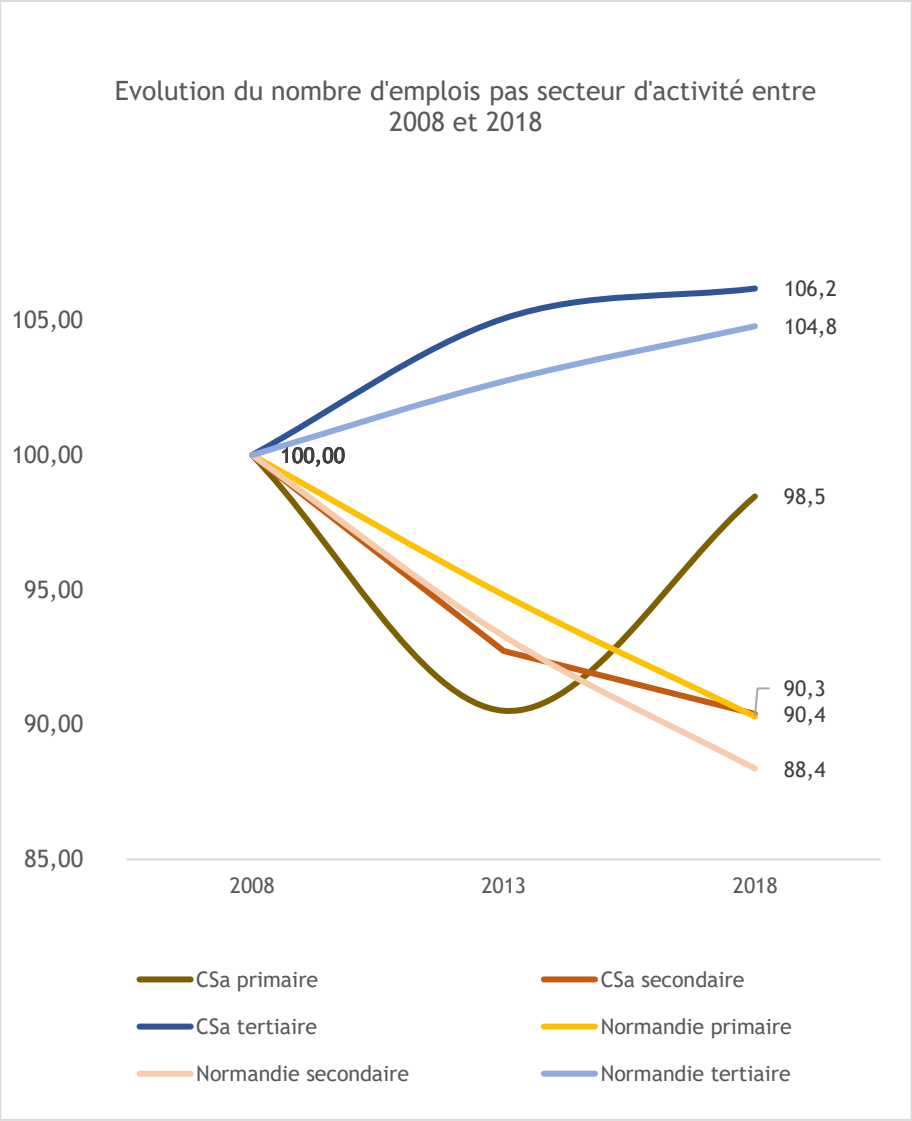

Source : Insee, RP 2008, 2013 et RP2018 exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4.1.4 Une économie présentielle qui peine à se développer

Commerces Services	2007	2012	2018	Evolution 2007-2018
Construction	2155	2297	2017	-6,4%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	2288	1975	2182	-4,6%
Hébergement et restauration	583	507	577	-1,0%
Information et communication	89	94	83	-6,7%
Activités financières et d'assurance	249	371	409	64,3%
Activités immobilières	184	152	252	37,0%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	6454	7148	7252	12,4%
Autres activités de services	1050	1077	1099	4,7%
Total	13052	13621	13871	6,3%
Part du secteur tertiaire dans l'emploi total	49,2%	54,5%	54,3%	10,4%

Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2021.

Le secteur tertiaire dans sa globalité est le secteur moteur de l'augmentation du nombre d'emplois. Jusqu'au début des années 1990, le secteur industriel offrait plus d'emplois que le secteur tertiaire. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée puisque l'emploi tertiaire représente 50% des emplois. Cette tendance évolutive est plus spécifiquement liée à l'augmentation du nombre d'emplois dans le secteur des activités immobilières et financières (+65% entre 2008 et 2018) ; de l'éducation, santé et action sociale (+12,5% entre 2008 et 2018).

Le secteur des transports et de l'entreposage, est dynamique sur les 10 dernières années en effet, il a connu une croissance de plus de 25% du nombre d'emploi. Cependant en valeur absolue l'industrie a connu une basse d'emploi estimée à 1 440 contre une création de seulement 471 emplois dans le secteur de la logistique.

Même si l'industrie est un employeur majeur localement du fait de la présence de grands établissements structurants, la baisse du nombre d'emplois est limitée par le développement des activités de services principalement mais aussi du commerce et de la construction.

Le secteur du commerce et activités de services a connu une évolution fulgurante dans la fin du 20ème siècle, du fait de la tertiairisation de l'économie entre 1968 et 2006, le nombre d'emplois dans le secteur à plus que doublé. Depuis 1999, le secteur tertiaire connait une légère croissance du nombre d'emploi (0,8% /an). Toutefois on constate de grandes disparités selon les secteurs d'activités. Les services aux entreprises et aux particuliers ont été en fort déclin alors qu'a contrario les activités immobilières et financières ont connu une croissance importante.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Malgré l'augmentation général du nombre d'emplois dans le secteur tertiaire on observe une baisse du nombre des établissements employeurs privés. La concentration des emplois commence également a touché le secteur tertiaire. Ce phénomène risque d'accentuer la fragilité économique du territoire.

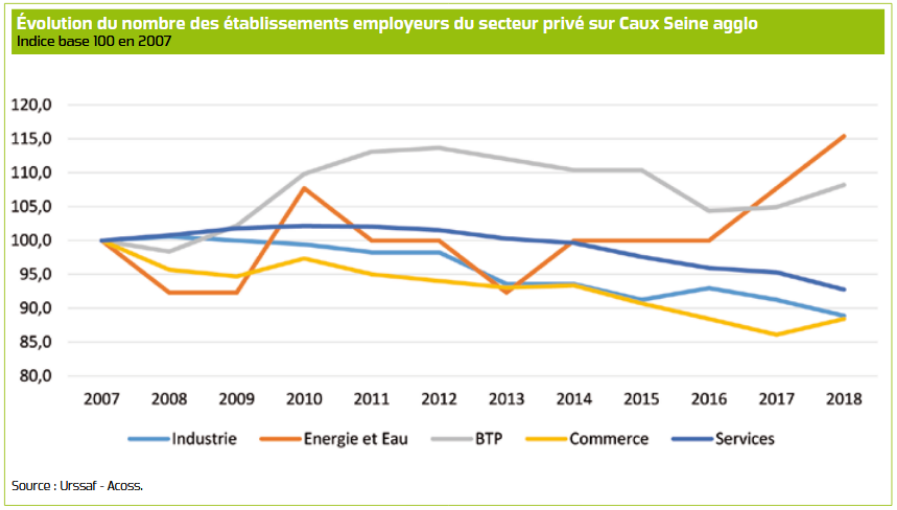

Source : Maison des compétences – Caux Seine agglo

Pourtant générateur d'un grand nombre d'emplois, l'industrie a peu contribué au développement des activités présentielles par la structuration d'un bassin de vie autour des pôles économiques.

Définition :

L'économie présentielle *désigne l'ensemble des* « **activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, résidentes ou touristes** » *(INSEE). Elle regroupe essentiellement les activités suivantes : commerce et réparation automobile, commerce de détail et réparation, bâtiment, transport ferroviaire, transport routier de voyageurs, agences de voyage, activités financières, activités immobilières, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale et administration.*

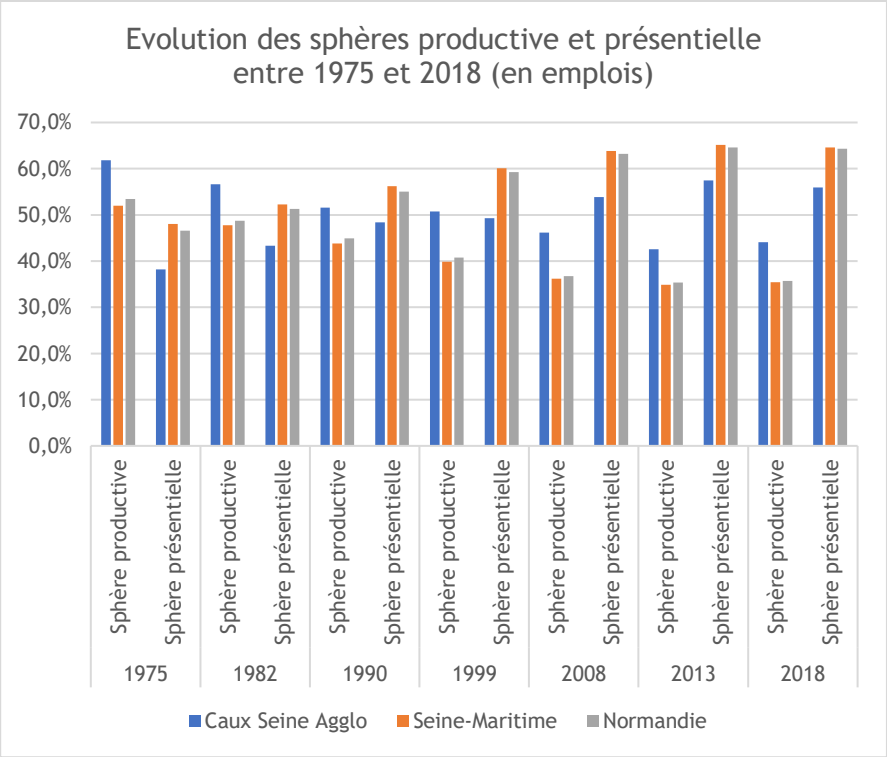

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Sur Caux Seine agglo, la sphère présentielle privée et publique génère 56% des emplois alors qu'en Seine-Maritime et en Normandie ces emplois atteignent 64,6% et 64,3% de l'emploi total.

Ce décalage peut s'expliquer par différents facteurs qui à ce stade du diagnostic restent encore des interrogations : manque à gagner dû au fait que les cadres ne résident pas sur le territoire et consomment des biens et des services ailleurs, manque de structuration d'une offre commerciale compétitive, culture industrielle…

Sur la période 1975-2018 on observe une lente et constante progression du poids de la sphère présentielle dans l'emploi et donc dans l'économie.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Alors qu'à la fin du 20ième siècle l'économie productive générée encore plus de 50% des emplois, la sphère présentielle n'a cessé de se développée pour recouvrir aujourd'hui 54% des emplois sur le territoire de Caux Seine agglo.

Pour conclure, la tertiarisation du territoire est en cours et se poursuit depuis les années 1970 – 1980, cependant celle-ci s'effectue dans un contexte de baisse globale de l'emploi sur le territoire de Caux Seine agglomération

Le diagnostic veillera notamment à répondre à une question centrale pour la compréhension du territoire : **l'emploi industriel a-t-il permis le développement d'un réel bassin d'emplois et bassin de vie et à quelle échelle ?**

Une conclusion est certaine, **la faiblesse de l'offre en biens et services présentiels affaiblit l'attractivité du territoire.**

Le commerce

L'étude menée par la CCI, a permis de positionner CSA en matière commercial, ainsi on observe que le territoire dispose de moins points de vente pour 10 000 habitants, et que le déficit est largement marqué dans les domaines de l'Hôtellerie et de la restauration et du commerce de détail non alimentaire.

La redynamisation du commerce est donc un enjeu important, car le secteur commercial est vecteur d'emplois, de qualité de vie, d'attractivité, de limitation des déplacements. Le territoire dispose tout de même d'une armature commerciale bien implantée.

	CA Caux Seine Agglo* (2018)	Pays de Bray** (2017)	Côte Albâtre** (2016)	Métropole Rouen Normandie** (2017)
Commerces de détail	**38,9**	**50,0**	**46,3**	**57,9**
Alimentaires	15,1	19,6	18,8	17,7
➔ *Alimentaires spécialisés*	*11,5*	*14,6*	*15,2*	*12,6*
➔ *Alimentaires généralistes*	*3,6*	*4,9*	*3,6*	*5,0*
Non alimentaires	23,8	30,4	27,5	40,3
➔ *Equipement de la personne*	*6,6*	*7,2*	*8,3*	*13,3*
➔ *Equipement de la maison*	*7,2*	*11,2*	*8,0*	*9,7*
➔ *Culture – Loisirs*	*3,8*	*3,1*	*2,9*	*5,1*
➔ *Hygiène – Beauté - Santé*	*5,6*	*6,1*	*5,1*	*7,2*
➔ *Divers (biens occasion, commerces non spécialisés divers)*	*0,7*	*2,8*	*3,3*	*4,9*
Commerces et services Auto/Moto	**9,1**	**16,4**	**11,9**	**10,6**
Services	**31,5**	**31,1**	**26,4**	**37,3**
Services aux particuliers (coiffure, soins beauté, cordonnier, etc.)	14,8	15,8	11,9	19,6
Autres services (banque, assurance, pompes funèbres, auto-écoles, etc.)	16,7	15,3	14,5	17,6
Dont services financiers, assurances et immobiliers	*10,4*	*11,8*	*10,8*	*13,1*
Cafés – Hôtels - Restaurants	**17,0**	**20,2**	**31,8**	**28,2**
TOTAL POINTS DE VENTE	**96,6**	**117,7**	**116,4**	**134,1**

*Sources : CCI RM & CCI SE – Observatoire commerce – Recensement terrain / **Source : Observatoires commerce CCI RM – Recensement terrain

Le commerce, une activité économique pour voyeuse d'emploi local

En 2017, selon l'INSEE le territoire compte plus de 9 500 emplois dans le secteur du commerce, transport et services divers, soit près d'un emploi sur 3. En 2019, les secteurs du commerce de gros et de détail, transports, hébergements et restauration ont vu la création de plus d'une centaine d'entreprises soit une entreprise crée sur 4 du territoire.

Le commerce : en 2018 le secteur du commerce de détail représenté 1 882 emplois soit 7,5 % de l'emploi total et 20% de l'emploi dans le secteur global du commerce.

Le secteur du commerce est donc prédominant sur le territoire, et on observe que le dynamisme économique du territoire passe également par la mutation d'un tissu industriel vers un tissu économique diversifié, et tertiarisé.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Une densité des emplois commerciaux déterminée par une logique de polarité

En octobre 2018, **979 « locaux avec vitrine »** ont été recensés sur le territoire de Caux Seine agglo.

Conformément à la notion de bassin de vie, on observe une forte concentration des « locaux avec vitrines » au sein des villes-centre du territoire, c'est-à-dire sur les communes de **Bolbec, Gruchet-le Valasse, Port-Jérôme-sur-Seine (Notre-Dame-de-Gravenchon), Lillebonne, Rives-en-Seine** (Caudebec-en-Caux) et **Terres-de Caux** (Fauville-en-Caux) et dans une moindre mesure Arelaune-en-Seine.

Localisation des commerces avec vitrines

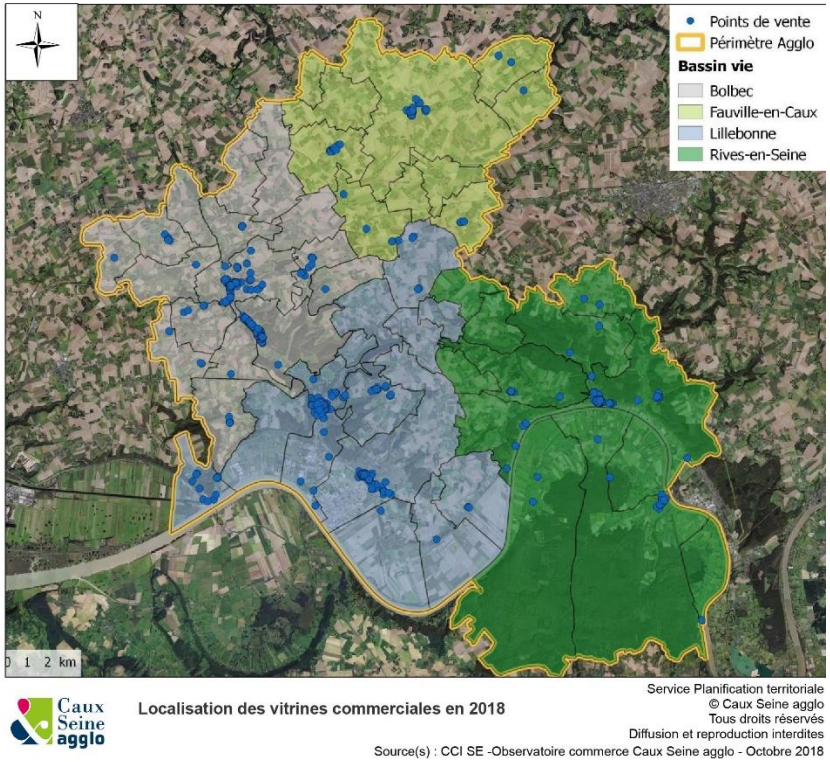

L'étude de la CCI a permis de définir les principales polarités commerciales. Pour qualifier les polarités du territoire, la typologie suivante, a été définie en fonction de l'attractivité de la polarité :

- **Pôle régional :** Clientèle de proximité, Caux Seine agglo, hors Caux Seine agglo et régionale
- **Pôle majeur :** Clientèle de proximité, Caux Seine agglo, et hors Caux Seine agglo
- **Pôle intermédiaire :** Essentiellement une clientèle de proximité et Caux Seine agglo
- **Pôle de proximité** : Essentiellement une clientèle de proximité

Et pour affecter cette typologie aux 20 polarités recensées, une méthode de « **scoring** » a été mise en place, à partir des variables suivantes :

- Nombre de commerces de détail non alimentaires de « 300 m² et plus »,
- Surface cumulée des commerces de détail non alimentaires de « 300 m² et plus »,
- Nombre de grandes surfaces alimentaires
- Surface cumulée des grandes surfaces alimentaires
- Nombre d'activités commerciales
- Nombre d'activités alimentaires
- Poids des enseignes de proximité
- Diversité de l'activité commerciale
- Nombre de commerces de détail non alimentaire
- Nombre d'enseignes nationales dans le commerce de détail non alimentaire
- Nombre d'activités tertiaires
- Nombre d'activités commerciales générant des déplacements ponctuels

A partir de cette méthodologie 20 polarités ont été identifiées dont 13 polarités de centre bourg ou de centre-ville, et une zone commerciale (Gruchet-le-Valasse)

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Localisation des polarités commerciales

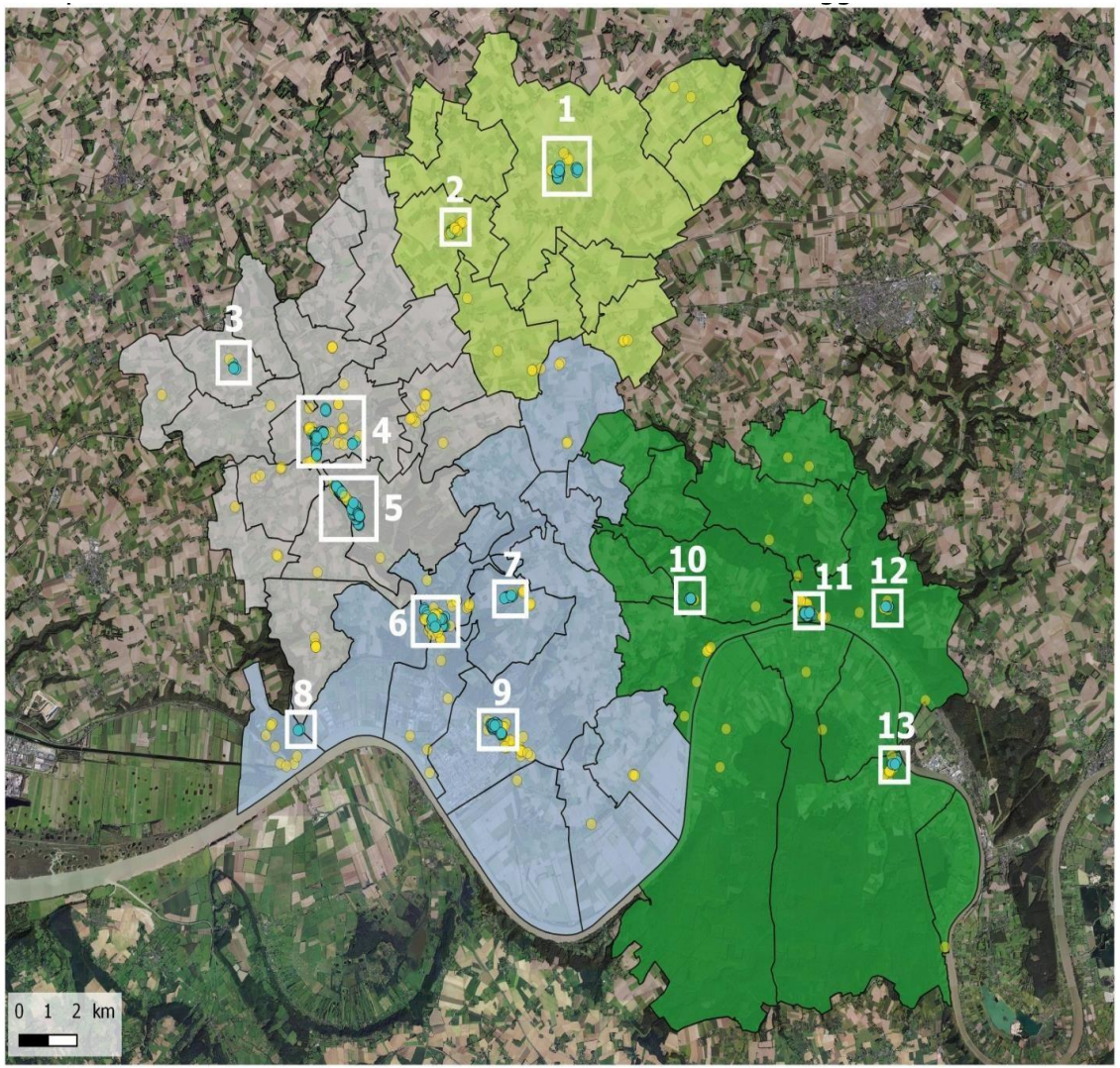

Polarité
Hors polarité - diffus

1- Terre-de-Caux:
Polarité centre-ville
Polarité Super U

2- Yébleron:
Polarité centre-bourg

3- Beuzeville-la-Grenier:
Polarité centre-bourg

4- Bolbec:
Polarité centre-ville
Polarité Est
Polarité Nord
Polarité Rue Gambetta

5- Gruchet-le-Valasse:
Polarité Carrefour
Polarité centre-ville

6- Lillebonne:
Polarité centre-ville
Polarité Mr Bricolage
Polarité Ouest

7- La Frénaye:
Polarité centre-bourg

8- Tancarville Bas:
Polarité centre-bourg

9- Port-Jérôme-sur-Seine:
Polarité centre-ville

10- Saint-Arnoult:
Polarité centre-ville

11- Rives-en-Seine:
Polarité centre-ville

12- Saint-Wadrille-Rançon:
Polarité centre-bourg

13- La Mailleraye-sur-Seine:
Polarité centre-bourg

Cartographie: CCI SE-18/12/2018 - Source: Observatoire commerce Caux Vallée de Seine - Recensement terrain octobre 2018 / IGN BD ORTHO

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Typologie des polarités commerciales	Proximité	Intermédiaire	Majeure
1 - Gruchet-le-Valasse "polarité Carrefour"			X
2 - Bolbec "polarité centre-ville"			X
3 - Lillebonne "polarité centre-ville"			X
4 - Notre-Dame-de-Gravenchon "polarité centre-ville"		X	
5 - Fauville-en-Caux "polarité centre-ville"		X	
6 - Caudebec-en-Caux "polarité centre-ville"		X	
7 - Bolbec "polarité est"		X	
8 - Lillebonne "polarité Mr Bricolage"		X	
9 - Gruchet-le-Valasse "polarité centre-ville"		X	
10 - Fauville-en-Caux "polarité Super U"		X	

Typologie des polarités commerciales	Proximité	Intermédiaire	Majeure
11 - Lillebonne "polarité ouest"		X	
12 - Bolbec "polarité nord"		X	
13 - Bolbec "polarité rue Gambetta"	X		
14 - La Mailleraye-sur-seine "polarité centre-bourg"	X		
15 - Saint-Wandrille-Rançon "polarité centre-bourg"	X		
16 - Tancarville bas "polarité centre-bourg"	X		
17 - La Frenaye "polarité centre-bourg"	X		
18 - Saint-Arnoult "polarité centre-bourg"	X		
19 - Yébleron "polarité centre-bourg"	X		
20 - Beuzeville-la-Grenier "polarité centre-bourg"	x		

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Des typologies différenciées selon les bassins de vie

Par définition le commerce fonctionne mieux par concentration que par dilution. Sur le territoire plus de 75% des locaux avec vitrines sont organisés autour de polarités. On observe à la suite de l'étude menée par le CCI que c'est le bassin de vie de Bolbec qui dispose du meilleur taux de concentration (81%). A l'échelle communale ce sont

Ce sont sur les communes de Gruchet-le-Valasse, Fauville-en-Caux, Bolbec, et Caudebec-en-Caux que l'on observe le moins de « locaux avec vitrine » implantés de manière diffuse. Alors qu'au contraire des polarités secondaires comme Tancarville, la commune déléguée de saint Wandrille Rançon, ou Yébleron, dispose d'une certaine diffusion dans la localisation des commerces.

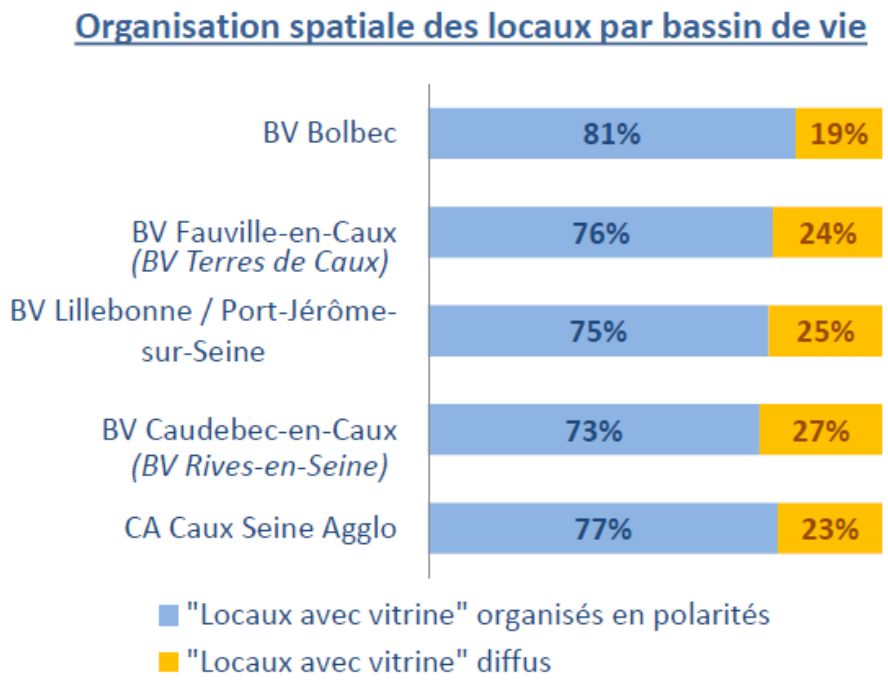

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de l'offre commerciale 2019- CCI

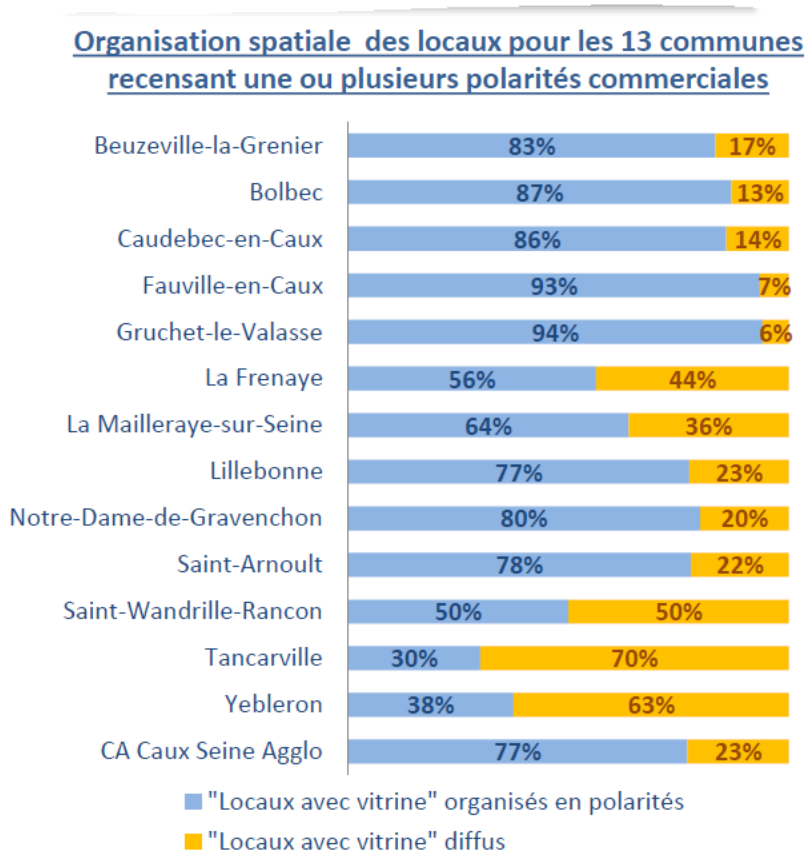

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de l'offre commerciale 2019- CCI

Un appareil commercial qui répond principalement aux besoins du quotidien

On peut distinguer l'appareil commercial par rapport aux besoins auxquels il répond ainsi on distingue 3 principaux types de besoins :

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

- Les besoins quotidiens (alimentation de proximité)
- Les besoins hebdomadaires (Alimentation, produits d'entretien,)
- Les besoins ponctuels (beauté, équipement de la personne, habillement,)

Structure de l'appareil commercial

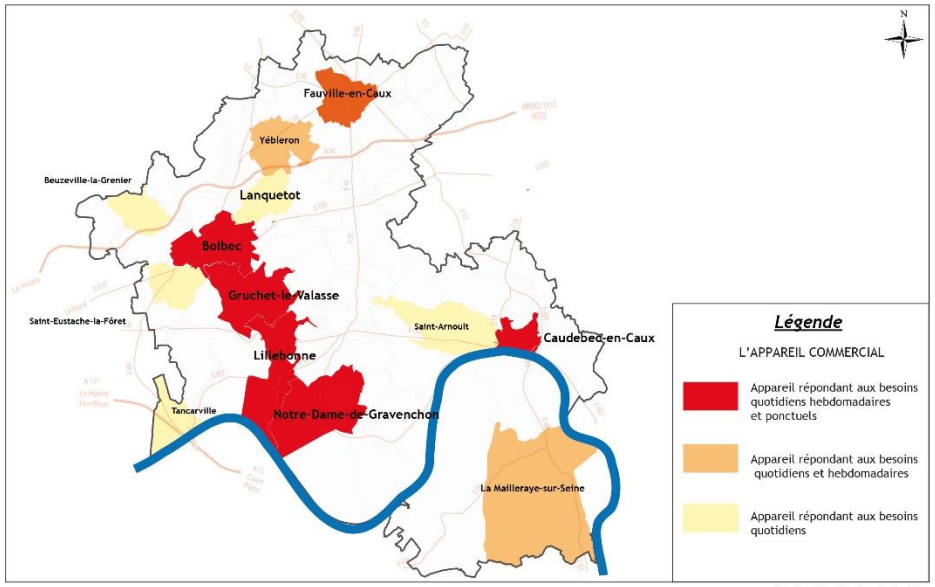

Caux Seine agglo

Appareil commercial de Caux Seine agglo

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : Caux Seine agglo

On observe que c'est la vallée du commerce qui dispose d'un appareil commercial répondant à l'ensemble des besoins. Le bassin de vie de Rives-en-Seine, dispose d'un appareil complet et équilibré notamment avec le pôle de la Mailleraye-sur-Seine et Saint-Arnoult.

Enfin le secteur de Terres-de-Caux est également bien irrigué commercialement par l'appareil relativement structuré de Fauville-en-Caux et le pôle de proximité de Yébleron.

Le commerce de proximité

Les unités commerciales d'une surface de plancher inférieure à 300 m² correspondent au commerce traditionnel des centres-villes et des centres-bourgs. Ils sont la valeur ajoutée de ces cœurs de villes. 360 activités commerciales de moins de 300 m² sont recensées en 2006 sur le territoire Caux vallée de Seine. Comme pour les grandes surfaces, les commerces traditionnels du territoire sont à dominante alimentaire mais on dénombre également une part non négligeable de surfaces commerciales destinées à l'équipement de la personne.

Au regard du volume de population résidente, cela confère au territoire une densité de 4 établissements pour 1000 habitants, ce qui reste faible, la moyenne nationale relevant un ratio de 7 commerces pour 1000 habitants. Toutefois, cette faible densité s'explique en partie par la taille des communes, qui sont nombreuses à compter moins de 1000 habitants, et pose donc la question de la capacité à garantir la pérennité du commerce de proximité.

Il est à noter qu'entre 2006 et 2012, Lillebonne a rattrapé son retard par rapport à Bolbec, puisque la commune compte aujourd'hui 169 activités contre 76 en 2006 et a donc presque doublé son effectif commercial, la commune de Bolbec n'ayant quant à elle a gagné que 60 activités sur cette même période (activités de services comprises, et hors locaux vacants).

A l'Est, Caudebec-en-Caux a également connu une évolution de +45% de son offre.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La vacance commerciale

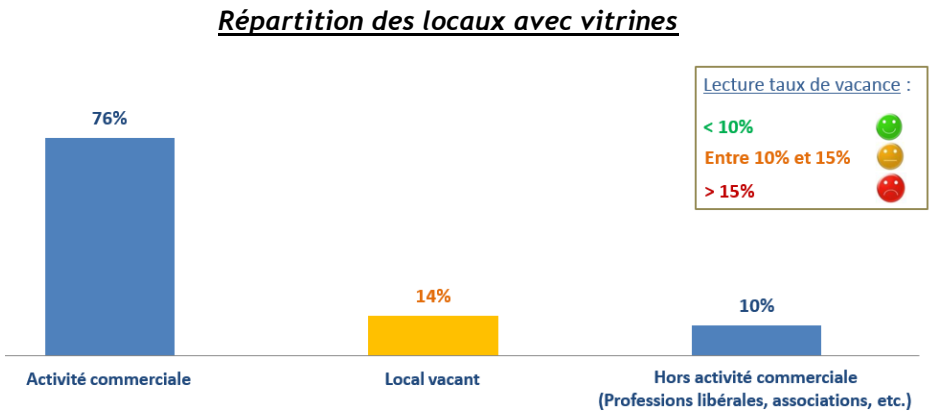

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de l'offre commerciale 2019- CCI

Les **979 « locaux avec vitrine »** recensés en 2018 sur Caux Seine agglo se répartissent de la manière suivante :

- 742 « locaux avec vitrine » occupés par une activité commerciale (75,8%),
- 102 « locaux avec vitrine » occupés par une activité non commerciale (10,4%),
- Et enfin, 135 « locaux avec vitrine » vacants (**13,8%**).

La vacance commerciale du territoire est appréciée à partir de la méthodologie Procos : Elle s'organise autour de 203 centres-villes étudiés (hors Paris et région parisienne) répartis en 3 catégories à partir de 2 critères principaux : la population de la zone d'influence et le nombre de commerces au cœur de ville. Les principales villes du territoire de Caux Seine agglo se positionnent dans la catégorie « Moins de 200 000 habitants » (Petites villes moyennes de plus ou moins 20 000 habitants disposant d'au moins 150 commerces en cœur de ville et d'une zone d'influence de moins de 200 000 habitants).

Ainsi on constate que la vacance commerciale du territoire est légèrement supérieure à celle de l'échelle nationale.

L'offre concurrente complémentaire de l'agglomération du Havre de Rouen et d'Yvetot

Le territoire du SCoT est fortement impacté par l'offre commerciale des agglomérations d'Yvetot, Barentin et de la région havraise. Ainsi, selon l'étude de la CCI Rouen Métropole de février 2019, 84% des dépenses de consommation annuelles réalisées en dehors du territoire par les ménages résidents de Caux Seine agglomération sont réalisées en magasin physique. La ville d'Yvetot capte 36% de ces dépenses (magasin physique hors territoire CA CSA).

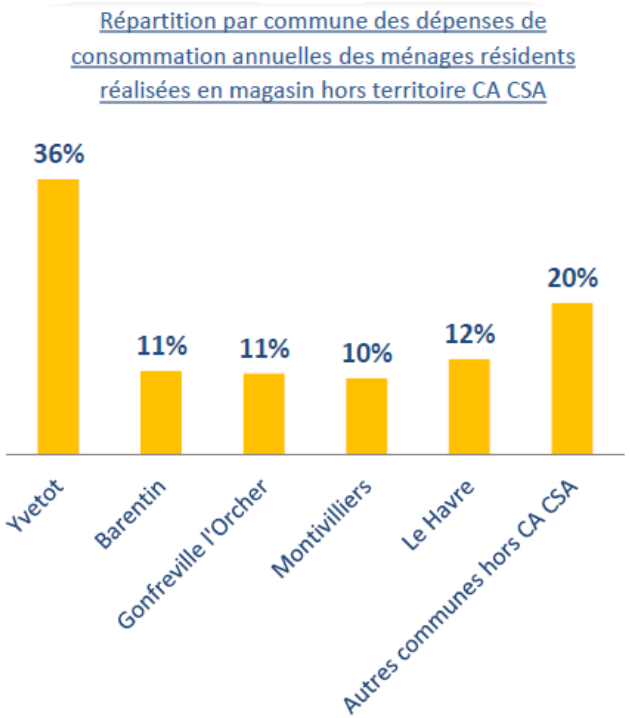

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de l'offre commerciale 2019- CCI

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La ville d'Yvetot capte 57% de l'évasion commerciale observée sur les magasins physiques à dominante alimentaire En termes de dépenses réalisées dans les **commerces à dominante non alimentaire**, on observe une évasion commerciale répartie sur plusieurs communes qui peut être hiérarchisée de la manière suivante :

- **1. Yvetot** (24%)
- **2. Le Havre** (17%) et **Barentin** (16%)
- **3. Gonfreville l'Orcher** (13%) et **Montivilliers** (12%).

Circuits de distribution	Dépenses ménages CA CSA dans commerce physique hors territoire CA CSA	Principales communes concurrentes hors territoire CA CSA					
		Yvetot	Barentin	Gonfreville l'Orcher	Montivilliers	Le Havre	Autres communes hors CA CSA
Commerce non alimentaire en magasin	**110 943 030**	**24%**	**16%**	**13%**	**12%**	**17%**	**17%**
Grands magasins et autres magasins non alimentaires non spécialisés	2 875 910	41%	15%	0%	7%	7%	30%
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacies)	108 067 120	23%	16%	14%	13%	18%	16%
Équipements de l'information et de la communication	6 413 217	14%	15%	23%	27%	15%	7%
Equipements du foyer	33 609 432	20%	19%	24%	18%	8%	12%
Biens culturels et de loisirs	13 161 183	22%	19%	7%	21%	20%	10%
Autres commerces de détail en magasin spécialisé	54 883 288	27%	14%	8%	5%	24%	22%
dont :							
habillement-chaussures	*17 724 813*	*30%*	*11%*	*5%*	*9%*	*26%*	*19%*
autres équipements de la personne	*9 508 777*	*26%*	*19%*	*14%*	*6%*	*23%*	*13%*
pharmacies, articles médicaux et orthopédiques	*2 876 680*	*100%*	*0%*	*0%*	*0%*	*0%*	*0%*

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de la demande commerciale 2019- CCI

En fonction des circuits de distribution étudiés, on observe des spécificités en termes d'évasion commerciale :

Pour les grands magasins et autres magasins non alimentaires non spécialisés, Habillement-chaussures et autres équipements de la personne, Pharmacies, articles médicaux et orthopédiques l'évasion se dirige vers Yvetot. Pour l'équipement du foyer, de l'information et de la communication l'évasion se dirige principalement vers la région havraise.

D'après l'étude on observe que le territoire est fortement sous dépendance du pôle commercial d'Yvetot malgré l'offre existante sur le territoire.

Les grandes surfaces

En 2018, les grandes surfaces (plancher commercial de + de 300m²) du territoire représentent un total de 67 111m² soit plus 22 600m² supplémentaires par rapport à 2006 de surface de vente. En 2018 la densité commerciale des grandes surfaces moyennes était de 8 734 m² pour 10 000 habitants qui est bien supérieur à la densité commerciale de 2006 de 6 500m² pour 10 000 habitants. Par ailleurs aujourd'hui la densité commerciale est légèrement supérieure à la moyenne nationale (8 000 m² pour 10 000 habitants).

Les grandes surfaces existantes sont à dominante alimentaire (40% des grandes surfaces en 2018) puis viennent ensuite les surfaces relevant du domaine du bricolage (37,5% en 2018) largement représentées par les jardineries.

L'offre commerciale en grandes surfaces se situe majoritairement dans la vallée du Commerce, où elle est structurée autour de quatre pôles commerciaux (Bolbec, Gruchet-Le Valasse, Lillebonne et Notre Dame de Gravenchon). Il n'apparaît pas de hiérarchisation marquée entre ces structures commerciales, reflet d'un développement commercial en concurrence entre ces villes, et de l'absence d'une réflexion stratégique préalable et globale. Même si le pôle de Bolbec-Gruchet-le-Valasse dispose de l'offre la plus importante.

L'ensemble de ces structures commerciales répondent à une desserte commerciale de proximité, y compris la zone commerciale de Gruchet-Le Valasse qui pourtant pourrait être le pôle de référence.

	Nombre et surfaces de vente en m²									
	BV Bolbec		BV Fauville-en-Caux		BV Lillebonne		BV Rives-en-Seine		CA Caux Seine Agglo	
	Nb	Surface m²	Nb	Surface m²	Nb	Surface m²			Nb	Surface m²
Hypermarché (> 2 500 m²)	2	7 992	-	-	-	-	0	-	2	7 992
Supermarché (400 - 2 500 m²)	1	578	2	2 912	4	7 957	2	1 670	9	13 117
Maxidiscompteur (300m² et +)	3	2 549	-	-	2	1 370	1	960	6	4 879
Total GSA	**6**	**11 119**	**2**	**2 912**	**6**	**9 327**	**3**	**2 630**	**17**	**25 988**

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de l'offre commerciale 2019- CCI

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

L'occupation de l'espace des zones commerciales de moyennes et grandes surfaces

Sur les dix dernières années, les pôles commerciaux périphériques n'ont pas connu une forte croissance de leur surface de vente et donc de leur emprise foncière.

Un pôle commercial ayant une zone d'attractivité commerciale peu étendue

La zone d'attractivité commerciale correspond en pratique à la zone dans laquelle habite la clientèle régulière d'un pôle commercial.

La zone d'attractivité commerciale de la vallée du Commerce estimée en 2018 à 76 000 habitants s'est développée du moins pour l'alimentaire, en revanche elle est réduite pour le non alimentaire à cause de la concurrence extérieure.

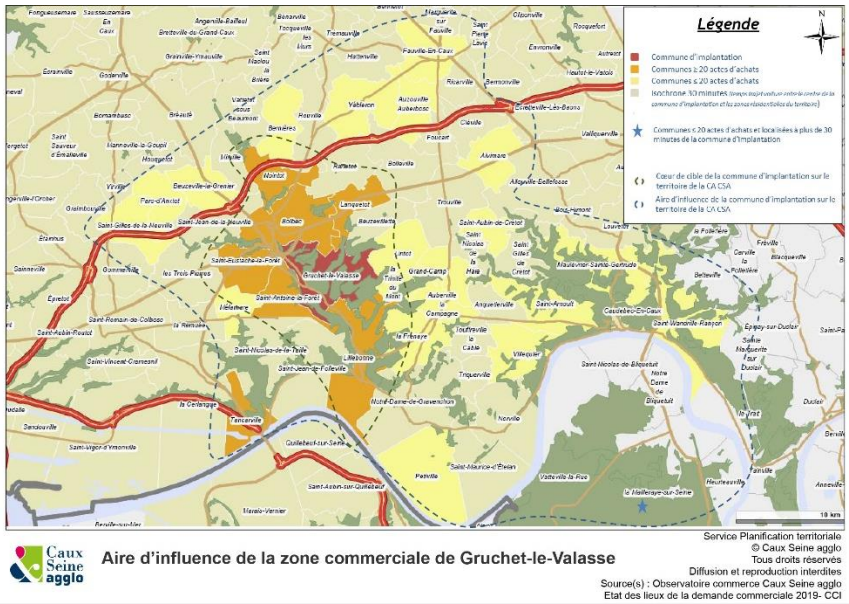

74 % des dépenses de consommation sont réalisées sur les secteurs de Bolbec - Gruchet-Le Valasse - Lillebonne et Notre Dame de Gravenchon, qui constitue la zone d'attraction primaire de cette zone d'attractivité commerciale. Ici, la zone d'attraction primaire est également le lieu d'implantation de l'offre commerciale.

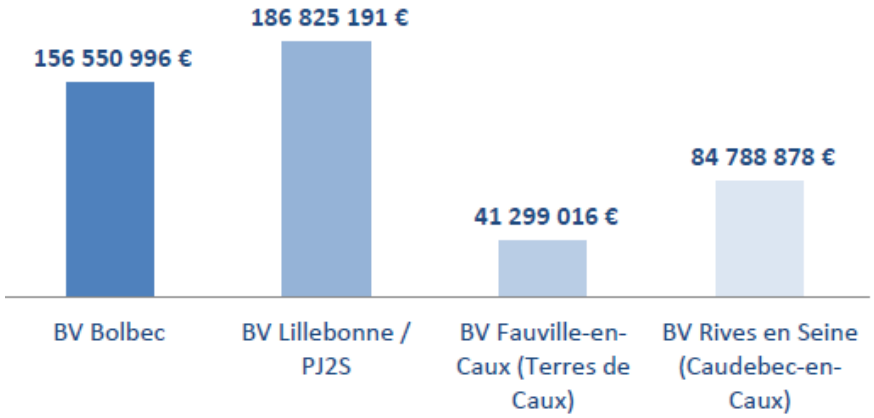

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de la demande commerciale 2019- CCI

Le taux d'emprise globale du territoire (part de marché théorique capté par les points de vente) est de 55%. Plus l'éloignement à l'axe de la vallée du Commerce est important, plus le taux d'emprise et le chiffre d'affaires généré diminuent.

En 2018, l'équipement commercial de la vallée du Commerce avait donc une zone d'attractivité commerciale faible, qui dépassait peu les limites administratives du territoire. Il avait même peu d'influence sur les communes situées au Nord de l'autoroute A29 ainsi que sur les secteurs de Caudebec en Caux et de La Mailleraye sur seine, qui eux, dépendent de la zone d'attractivité commerciale du pôle commercial d'Yvetot. L'offre commerciale majeure du territoire ne parvenait pas à structurer la consommation de l'ensemble des ménages de son territoire.

A l'échelle des pôles commerciaux de la vallée du Commerce, l'offre commerciale du pôle Bolbec/Gruchet-Le Valasse parvenait à être

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

attractive sur une plus large zone que le pôle commercial de Lillebonne/Notre Dame de Gravenchon.

En 2018, si la zone de chalandise primaire s'est peu développée dans le secteur non alimentaire, elle englobe aujourd'hui un territoire plus important. En outre, l'équipement commercial de la Vallée du Commerce a réussi à étendre légèrement son influence sur la partie Est du territoire, les secteurs de Caudebec-en-Caux et La-Mailleraye-sur-Seine ne faisant pas partie en 2006 de la zone de chalandise.

Un appareil commercial dans un environnement concurrentiel dense

La faible étendue de la zone d'attractivité commerciale de la vallée du Commerce est en partie due à l'environnement concurrentiel dans lequel elle s'insère. Les principaux pôles commerciaux concurrents : Gonfreville-l'Orcher et Le Havre à l'Ouest, et Yvetot, Barentin et Rouen à l'Est bénéficient d'une accessibilité aisée depuis le territoire Caux vallée de Seine. De plus, ils disposent de surfaces de planchers commerciaux importantes présentant des types d'activités et des enseignes attractives sur une zone d'attractivité commerciale élargie. Ils proposent une offre commerciale diversifiée qui comble les manques du territoire dans certains domaines commerciaux tels que l'équipement de la personne ou l'équipement de la maison

Un pouvoir d'achat des ménages moindre

Le budget annuel total de consommation des ménages du territoire Caux Seine agglo est de 224 Millions d'euros. Du fait de la surreprésentation de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers et de la part importante des foyers bénéficiant des minimas sociaux, le pouvoir d'achat du territoire est plus faible qu'ailleurs. Ainsi, on estime que la capacité à consommer des ménages de Caux Seine agglo est inférieure de 20% à la moyenne nationale (6000€/ habitants sur le territoire et 7 600 € à l'échelle nationale). Toutefois la part de la consommation entre alimentaire et non alimentaire est la même qu'à l'échelle nationale.

Comparé à d'autres territoires, Caux Seine agglo compte une part non négligeable de ménages effectuant leurs achats dans des commerces ayant une surface de plancher commercial inférieure à 300 m². Cette pratique est à préserver car elle participe à la conservation des centres-villes commerçants.

Néanmoins, la majorité des achats s'effectue dans des grandes surfaces mais très peu dans les hard-discounts.

La forte part des achats non alimentaires réalisés dans les grandes surfaces spécialisées laisse supposer un phénomène d'évasion commerciale puisque le territoire ne dispose pas de ce type d'équipements. Le développement commercial futur devra prendre en compte ces besoins non satisfaits à ce jour.

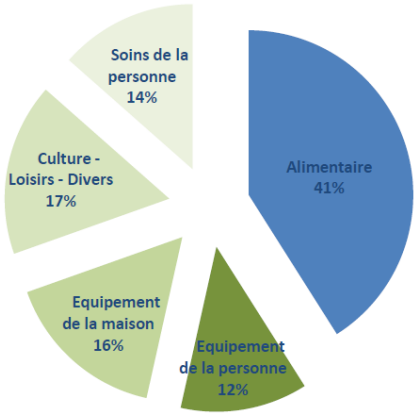

Source : Dépense moyenne par ménage INSEE 2016, Indices de disparité de consommation 2018 CCI France, nombre de ménages 2015 INSEE

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Consommation des ménages par forme de vente en 2018

Circuits de distribution	Part de marché circuit de distribution (%)	Dépenses ménages CA CSA par circuit distribution (en €)
Commerce à dominante alimentaire en magasin	**47,7%**	**223 938 731 €**
Commerce non alimentaire en magasin	**43,7%**	**205 357 215 €**
Commerce hors magasin	**8,6%**	**40 168 134 €**
Ensemble du commerce de détail et de l'artisanat commercial	**100%**	**469 464 081 €**

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de la demande commerciale 2019- CCI

Une offre commerciale alimentaire satisfaisante dans la vallée du Commerce

Les cantons de Bolbec et de Lillebonne bénéficient d'une emprise commerciale dans le domaine alimentaire importante, c'est-à-dire que leur offre commerciale alimentaire a la capacité de satisfaire la demande locale. Le canton de Bolbec capte 80% de la consommation alimentaire de ses ménages, signe d'un appareil commercial qui satisfait les habitants sur l'offre alimentaire. De la même manière, le canton de Lillebonne capte une part importante (85%) de la consommation alimentaire de ses ménages.

A contrario, le canton de Caudebec en Caux peine beaucoup plus à capter la consommation alimentaire de ses ménages : seulement 53% du potentiel commercial de ses ménages étaient dépensés à l'intérieur du bassin de vie en 2018. Faute d'une offre quantitativement et qualitativement suffisante sur ce secteur, les ménages rejoignent les pôles extérieurs majeurs (Yvetot, Barentin, Rouen) pour effectuer leurs achats alimentaires.

Sur les franges Ouest et Est du territoire Caux vallée de Seine, les emprises commerciales hors alimentaire ont tendance à chuter fortement compte tenu de la proximité des agglomérations havraise et rouennaise et de leurs pôles commerciaux périphériques.

Les flux de consommation alimentaire et non alimentaire par canton en 2018

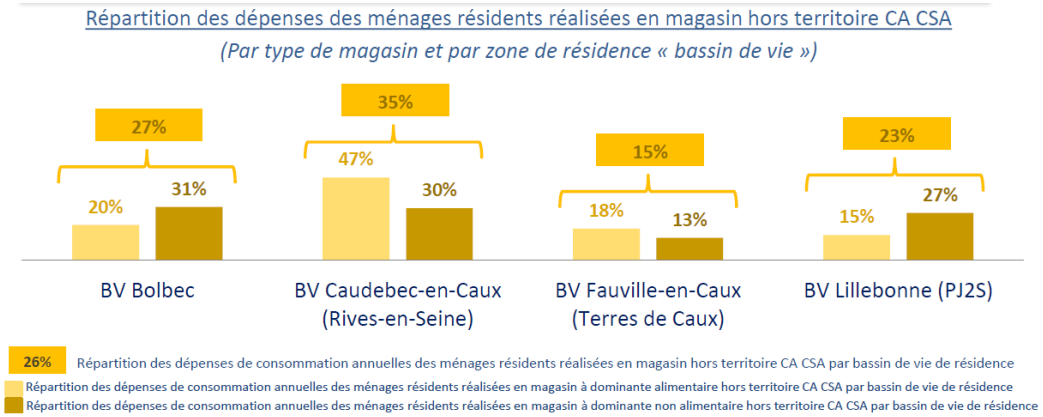

*Note de lecture graphique : Parmi les dépenses de consommation annuelles **réalisées en dehors du territoire en magasin physique** par les ménages résidents de la CA CSA, 27% sont réalisées par des ménages qui résident sur le bassin de vie de Bolbec (alimentaire et non alimentaire). Et si l'on distingue par type de magasin, les ménages qui résident sur le bassin de vie de Bolbec représentent 20% des dépenses de consommation annuelles réalisées en dehors du territoire en magasin physique à dominante alimentaire et 31% des dépenses de consommation annuelles réalisées en dehors du territoire en magasin physique à dominante non alimentaire.*

Source : Observatoire commerce Caux Seine agglo Etat des lieux de la demande commerciale 2019- CCI

Une évasion commerciale importante due à une offre incomplète

Dans le domaine non alimentaire, les trois cantons connaissent une évasion commerciale conséquente, qui s'explique par l'absence d'une offre attractive sur le territoire.

En 2018, 44% de la consommation totale des ménages résidant sur Caux Seine agglo se fait en dehors du territoire, ce qui représente en valeur près de 210 millions d'euros (64 millions d'euros pour l'évasion alimentaire et 110 millions d'euros pour l'évasion non alimentaire).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Le Havre est la principale destination d'évasion commerciale du territoire pour le non alimentaire. C'est également la première destination d'évasion dans le domaine alimentaire pour le bassin de Bolbec. L'agglomération rouennaise exerce une influence principalement sur le bassin de Caudebec en Caux.

La vente à distance (VAD) représente une part non négligeable de l'évasion commerciale pour le non alimentaire qui a sans doute progressée depuis 2006. En 2018, elle représente aujourd'hui 34,7 millions d'euros soit 7,4% des dépenses des ménages et 16,5% des dépenses hors territoire.

L'étude de l'évasion commerciale par type de produits démontre une évasion plus importante dans les domaines de l'équipement de la personne et de l'équipement de la maison en raison d'une faiblesse de l'offre sur le territoire.

L'artisanat

L'ensemble des données sont issues de l'Atlas de l'Artisanat Normand réalisé par la CMA Normandie.

Une démographie artisanale en forte progression

En 2020 la Normandie compte 69 700 entreprises artisanales dont 23 481 en Seine—Maritime et 1 275 (soit 1,8 % des entreprises régionales et 5,5% des entreprises seinomarines) sur Caux Seine agglo. Le territoire compte parmi l'une des plus faible densité artisanale (entre 147 et 210 entreprises pour 10 000 habitants).

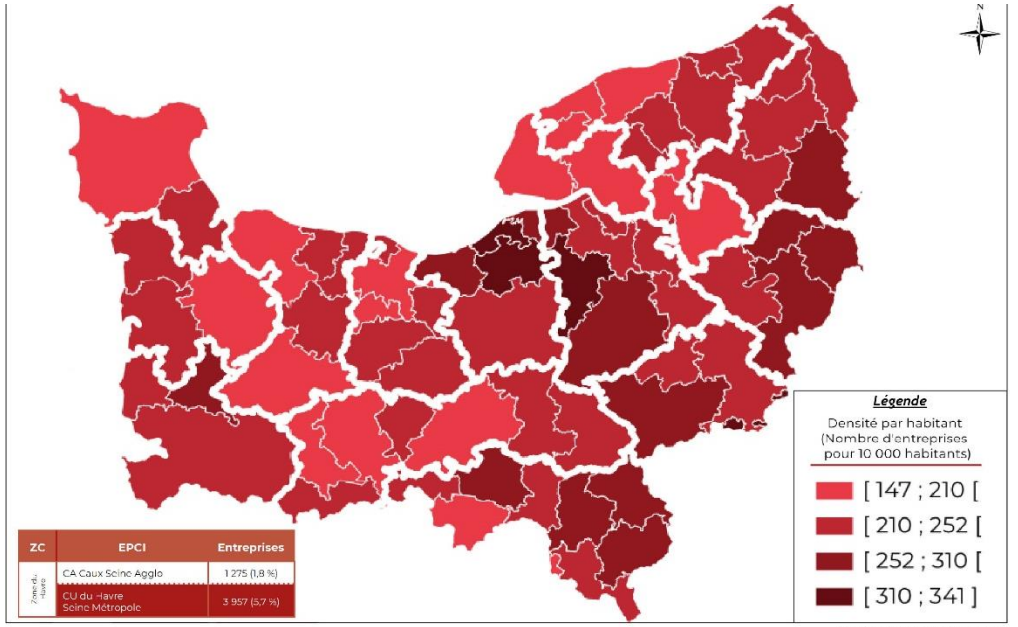

Caux Seine agglo

Répartition des entreprises artisanales par zone CMA et EPCI

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : Atlas statistique de l'Artisanat Normand 2021

A l'échelle de la Normandie, le nombre d'entreprises artisanales progresse pour rappel de 29 % sur 5 ans. Il n'y a pas à priori de différence significative en fonction du lieu d'implantation géographique (urbain ou rural) : le volume d'entreprises progresse en effet de 30,1 % sur 5 ans en zone urbaine et de 28,7 % sur 5 ans en zone rurale. Le bâtiment occupe une place prépondérante en milieu rural (47 % des entreprises artisanales), à l'inverse des services (31 %) et de l'alimentation (9 %).

Sur la zone du havre regroupant La Communauté Urbaine Le Havre' Seine Métropole et Caux Seine agglo, l'augmentation a été de 8,3 % en 5 ans (3ième plus forte progression de la région et du département)

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

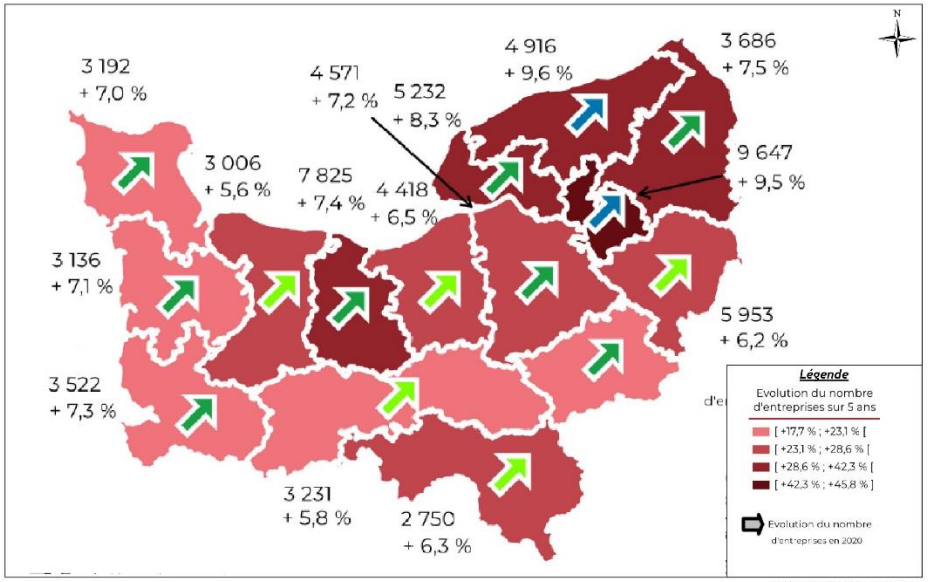

Caux Seine agglo

Evolution du nombre d'entreprises artisanales par zone CMA et EPCI

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : Atlas statistique de l'Artisanat Normand 2021

Un artisanat de services développé

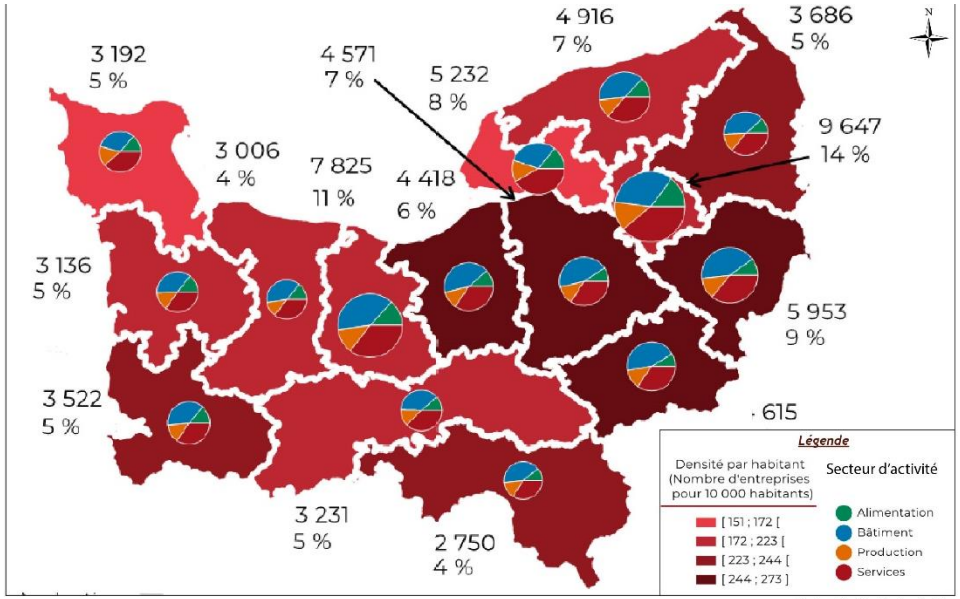

Caux Seine agglo

Répartition des entreprises artisanales par zone CMA et secteur d'activité

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : Atlas statistique de l'Artisanat Normand 2021

A l'échelle de la zone CMA du Havre, le secteur du bâtiment, est sous-représenté au sein (30 % contre 38% à l'échelle régionale) alors que, le poids de la production et des services est relativement homogène dans chaque zone CMA, sauf au sein de la zone havraise où l'artisanat de services constitue une spécificité locale forte : les services représentent en effet 42 % des entreprises localement contre 36 % en moyenne régionale.

Cette caractéristique peut s'expliquer par la prédominance du secteur industriel, qui limite le secteur de la production, et génère des besoins de services.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Un tissu artisanal générateur d'emploi

En 2020, l'artisanat représente 2 213 emplois sur Caux Seine agglo, localisés principalement dans le secteur du bâtiment (39%) et des services (28%).

Sur les 5 dernières années les effectifs salariés ont augmenté de 18,2 % sur la zone du Havre (dont Caux Seine agglo fait partie) principalement dans les secteurs des services, et de l'alimentation (la moyenne régionale est de +13,6%).

Cette forte augmentation est la deuxième à l'échelle de la Normandie et la première à l'échelle du département.

La répartition de l'artisanat sur Caux Seine agglo

La liste des entreprises artisanales fournit par la Chambres des métiers en 2019 identifie un peu plus de 1 000 entreprises sur le territoire en 2019.

Comme à l'échelle des zones CMA on observe le secteur des services est le plus représenté, ce qui souligne également l'importance des services d'appui aux grandes entreprises présents sur le territoire.

On observe que le secteur du bâtiment, est plus représenté qu'à l'échelle de la zone CMA du Havre, et elle est plus proche d'un profil de territoire rural avec une prédominance du secteur du bâtiment.

Typologie	Nombre d'entreprises	Part des entreprises
Alimentation	145	13,8%
Bâtiment	358	34,0%
Production	132	12,5%
Services	394	37,4%
Non renseigné	24	2,3%
Total	1053	100,0%

Source : Atlas Statistique de l'artisanat Normand 2021 – CRMA

Le secteur artisanal, se concentre principalement sur les pôles urbains où se situent les zones dédiées sur le territoire. La densité artisanale est relativement faible sur le territoire au regard des territoire de l'axe Seine. Il s'agit donc d'un potentiel de développement important pour l'économie du territoire.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Source : Atlas Statistique de l'artisanat Normand 2021 – CRMA – Données Caux Seine agglo

Une analyse des activités artisanales au regard de la compatibilité avec le tissu urbain, permet d'identifier que près de 50 % (47%) des activités sont souhaitables dans le tissu urbain (commerce de proximité, beauté, etc..). 46% pourraient être compatible avec le tissu urbain (artisanat du bâtiment, réparation automobiles). Moins de 10% des activités, nécessite d'être en dehors des tissus urbains et plutôt même à proximité des donneurs d'ordre (chaudronnerie, structures métalliques,).

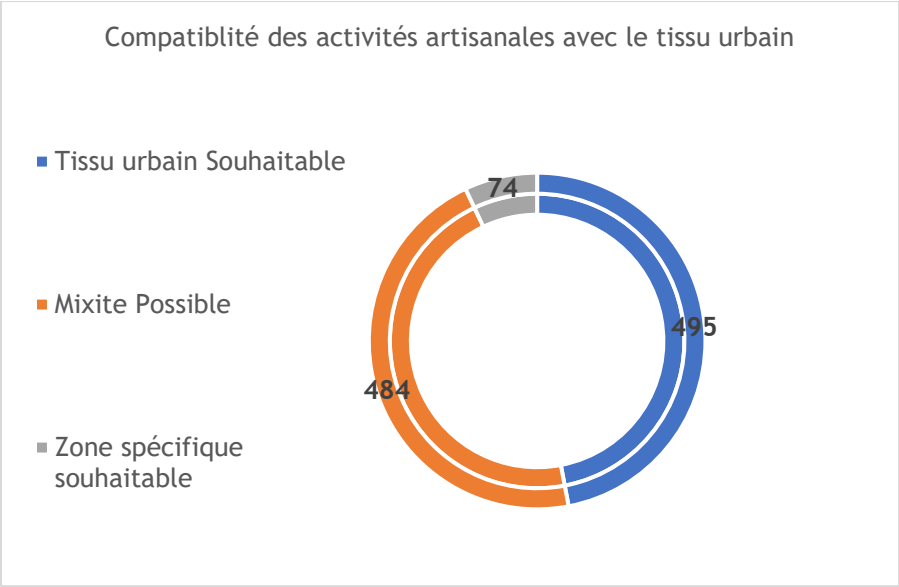

Source : Caux Seine agglo

	Nb d'entreprises	Nombre d'habitants	Part des entreprises artisanales	Densité artisanale pour 10 000 habitants
Pôles urbains	594	36607	56%	162,3
Communes Périurbaines	124	10746	12%	115,4
Communes rurales	335	30142	32%	111,1
Total	1053	77495	100%	135,9

L'activité touristique

Le contexte départemental

La Seine-Maritime est un département avec un fort potentiel touristique notamment sur la côte et la vallée de Seine. La filière tourisme représente en 2020 17 715 emplois, c'est également en secteur en croissance (+14% d'emplois entre 2015 et 2019).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Caux Seine agglo

Principaux sites et infrastructures touristiques de Seine-Maritime

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : Seine Maritime Toursime

Le département compte 4 entités touristiques distinctes :

- La Côte d'Albâtre
- La vallée de Seine
- Le pays de Bray
- La Vallée de la Bresle

Caux Seine agglo se situe dans la deuxième unité. C'est l'unité compatibilisant le plus de nuitées en 2020 (9,1 millions contre 7,5 millions pour la côte d'albâtre). Elle comporte les deux agglomérations du Havre et de Rouen.

Les sites et les filières touristiques du territoire

Le territoire Caux Seine agglo possède de fortes potentialités touristiques par son patrimoine naturel diversifié (La Seine, les forêts domaniales, le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande…), un important patrimoine architectural et historique (abbaye, théâtre antique, châteaux…) et un réseau de chemins de randonnée étendu (chemin de grande randonnée, itinéraires de randonnée, vélo route…).

Les principaux sites touristiques sont :

Commune	Equipements	Visiteurs en 2019	Visiteurs en 2020
Lillebonne	Musée Juliobona	7 087	1786
Gruchet-le-Valasse	Abbaye Saint Wandrille		
Rives-en-Seine	MuséoSeine	17000	6 514
Villequier	Musée Victor Hugo	12 239 (2018)	NC
Gruchet-le-Valasse	L'Abbaye du Valasse		55 000
Rives en Seine	L'Eglise de Notre Dame de l'assomption		
Lillebonne	Théâtre Gallo-Romain	13 785 en 2018	
Lanquetot	Parc de la Sauvagette	34 000 en 2018	
Bolbec	Musée du Textile	3270	1220
Arelaune-en-Seine	Maison du PNR	1864	1899

Source : Seine-Maritime attractivité – Chiffres clés 2020

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Au-delà de ces principaux sites le territoire dispose d'infrastructures permettant la pratique de différents types de tourisme.

Le tourisme vert :

Il existe 47 itinéraires de randonnées piétonnes, en VTT, ou à cheval sur le territoire, cette offre est relativement homogène sur le territoire, même si une offre plus importante existe à l'Est du territoire.

Caux seine agglo dispose également d'espaces forestiers important comme la forêt de Brotonne ou de Maulévrier qui sont domaniales, ont compte également deux Espaces Naturels Sensibles gérés par le département que sont les Bois de Villequier et La Tourbière d'Heurteauville.

Le tourisme patrimonial :

Le territoire compte un riche patrimoine d'abord avec l'ensemble du patrimoine gallo-romain de Lillebonne, et du patrimoine religieux avec les abbayes et les églises classées monuments historiques. Enfin le territoire compte de nombreux châteaux ou manoirs, comme le château de Mirville, de Tancarville, ou bien de Saint-Maurice d'Etelan.

Le tourisme fluvial

La Seine est le support de nombreuses croisières entre le Havre et Paris. La plupart d'entre elles s'arrêtent au niveau de Caudebec-en-Caux pour faire une escale pour visiter l'Abbaye de Saint-Wandrille. Avant la crise sanitaire les croisières représentaient en flux de voyageurs de près de 175 000 personnes en 2019. Ces croisières attirent une clientèle internationale avec en première position les Allemands, puis les Suisses, les Belges et les Hollandais.

Le tourisme d'Affaires

La présence de grands donneurs d'ordres et de la ZIP est un atout pour le territoire pour développer son offre de tourisme d'affaires. Son accessibilité facilitée par l'A29 et l'A151 ainsi que la proximité avec la gare de Bréauté Beuzeville. Par ailleurs l'Abbaye du Valasse est déjà spécialisée dans l'accueil de séminaire.

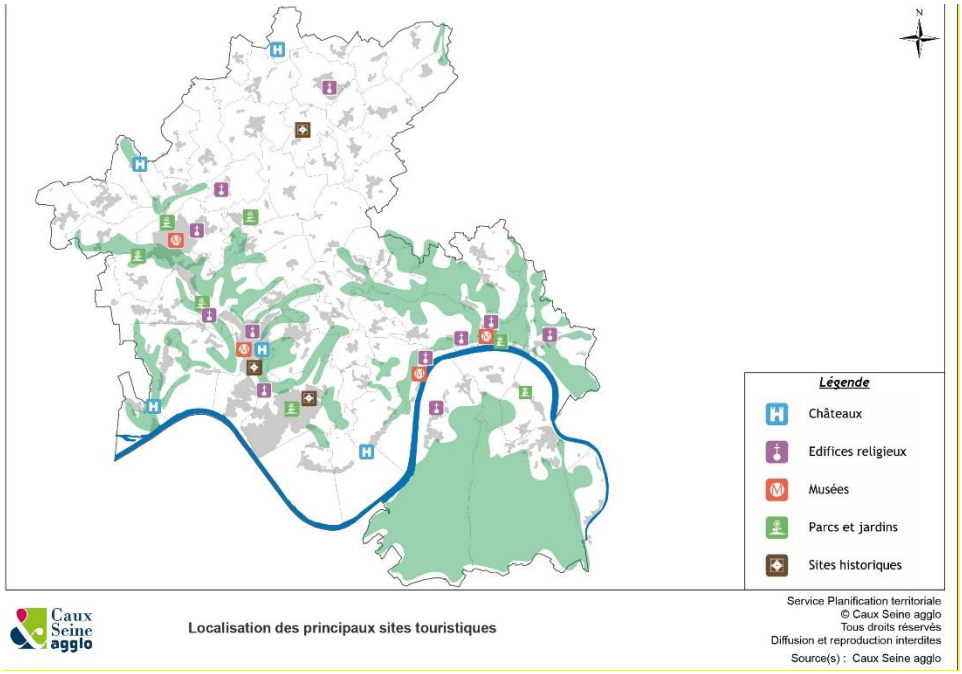

Devant l'évolution des pratiques touristiques (augmentation des courts séjours, exigence croissante de qualité, développement de la clientèle d'affaire…) le territoire Caux vallée de Seine doit développer son hébergement touristique, tant en qualité qu'en quantité. C'est en retenant davantage les touristes sur le territoire qu'ils découvrent les autres produits touristiques : parcs, musées, activités de plein air, patrimoine architectural, restaurants….

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Hébergement

L'offre en hébergements touristiques représente selon l'Office de tourisme entre Seine et Mer plus de 1 500 lits en 2020.

Type d'hébergement	Nombre d'établissements	Nombre de lits
Hotels	8	332
Gîtes	80	561
Chambres d'hôtes et insolites	22	115
Campings	4	548
Total	114	1556

Sources : Caux Seine agglo

L'offre se répartie principalement, entre l'hébergements de plein air (35%), les gites (36%) et les hôtels (21%). L'offre hôtelière est de qualité moyenne (peut d'établissement 3 étoiles) et se concentre dans les villes du territoire, où elle accueille principalement du tourisme d'affaire, lié à la présence de grands groupes industriels, mais aussi du tourisme de passage.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

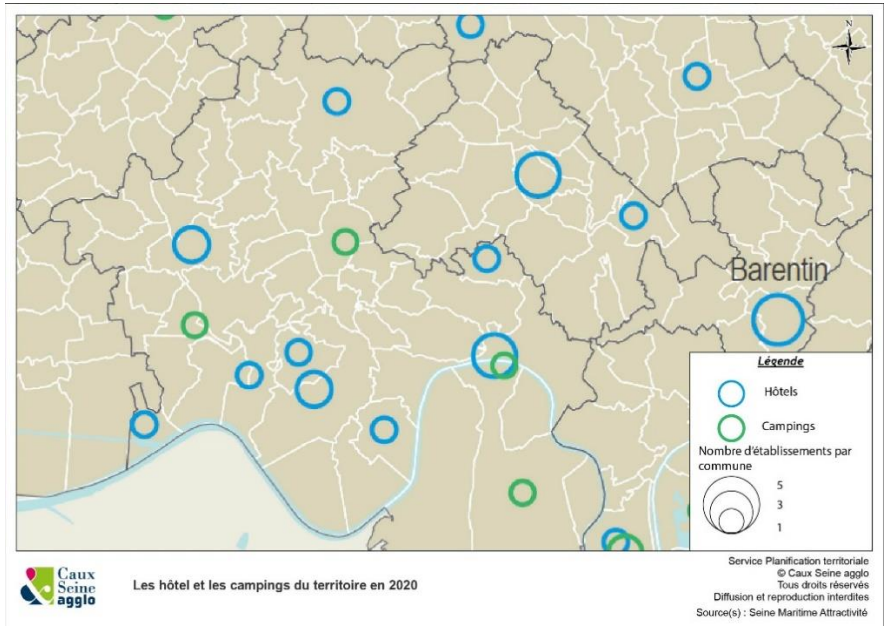

Les zones rurales et touristiques proposent des hébergements ruraux de type gîte, chambre d'hôte, camping. Dans ce domaine, l'offre est compétitive avec une multiplication des labellisations et des inscriptions dans les réseaux (Accueil paysan, gîte de France…).

Situé entre Paris et la côte normande, le territoire est un lieu de passage mais pas une destination. Les séjours y sont donc plutôt courts. La durée moyenne d'un séjour en Seine Maritime est de 6,7 jours pour la clientèle française et 8,2 pour les étrangers, cet indicateur est en progression entre 2019 et 2020.

Il souffre en plus d'une image négative due à son histoire industrielle. Depuis quelques années, des efforts sont réalisés pour développer et structurer l'offre touristique et ainsi capter plus de touristes sur le territoire.

ENJEUX :

- **Le développement d'une activité tertiaire pourvoyeuse d'emploi**
- **L'installation d'activités artisanales sans nuisance en milieu urbain**
- **L'accueil d'activités artisanales générant des nuisances dans des zones d'activités adaptées ou dédiées**
- **Le développement de la destination Caux Seine agglo**
- **L'amélioration de l'offre d'hébergement sur le territoire.**

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4.2 Bassin d'emploi évolution, secteurs d'emplois

Le bassin d'emplois est un territoire présentant une cohésion en matière d'infrastructures, de marché du travail et de mouvements économiques. Il se constitue autour d'un pôle d'emplois attractif. La qualité de bassin d'emplois se définit au travers de divers indicateurs que sont le nombre d'emplois, le taux d'employabilité et les mouvements migratoires engendrés par les déplacements domicile-travail.

4.2.1 L'évolution du nombre d'emplois

Caux Seine agglo dans la pointe de Caux

Avec 25 500 emplois Caux Seine agglo est le troisième pôle d'emploi du département derrière les deux pôles urbains de Rouen et du Havre. Il occupe donc une place stratégique dans le développement économique de la région et plus précisément de l'Axe Seine. Cependant on observe que le territoire de la pointe de Caux est en perte de vitesse économique (-1% par an sur le territoire de CSa, contre -0,75% sur la Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole, -035% sur le territoire de la Métropole Rouennaise et -0,8% sur le territoire de Fécamp Caux Littoral Agglomération).

Une approche communale de l'emploi

A l'échelle de la communauté d'agglomération les emplois se concentrent principalement dans les pôles urbains et principalement dans le pôle urbain formé par les communes de Lillebonne et Port-Jérôme sur Seine qui représentent respectivement 20% et 26% de l'emploi total de Caux Seine agglo.

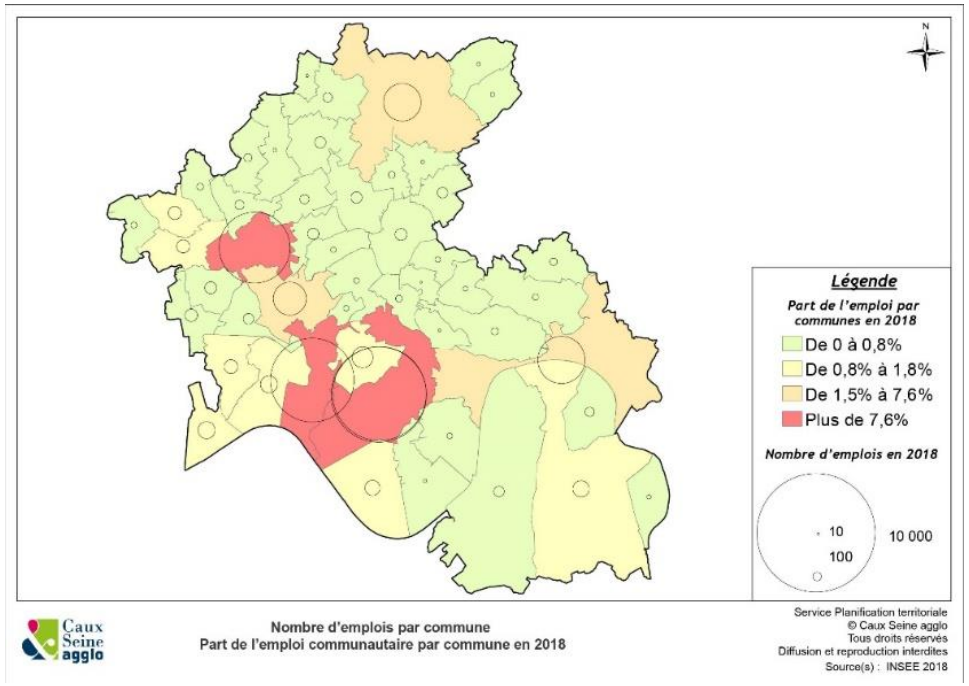

Les trois secteurs géographiques qui concentrent le plus d'emplois sont :

- La vallée du Commerce jusqu'à sa confluence avec la Seine
- Les pôles secondaires de Fauville-en-Caux et de Caudebec-en-Caux

On remarque également des pôles d'emplois secondaires comme Caudebec-en-Caux ou Fauville-en-Caux. Et dans une moindre mesure la commune d'Arelaune sur Seine se démarque sur la presqu'île de Brotonne. La concentration d'emploi dans les pôles urbains du territoire permet la constitution d'un pôle d'emplois attractif qu'est la vallée du Commerce. Par ailleurs, la localisation de l'emploi sur le territoire participe à la définition d'une armature urbaine à l'échelle de Caux Seine agglo.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

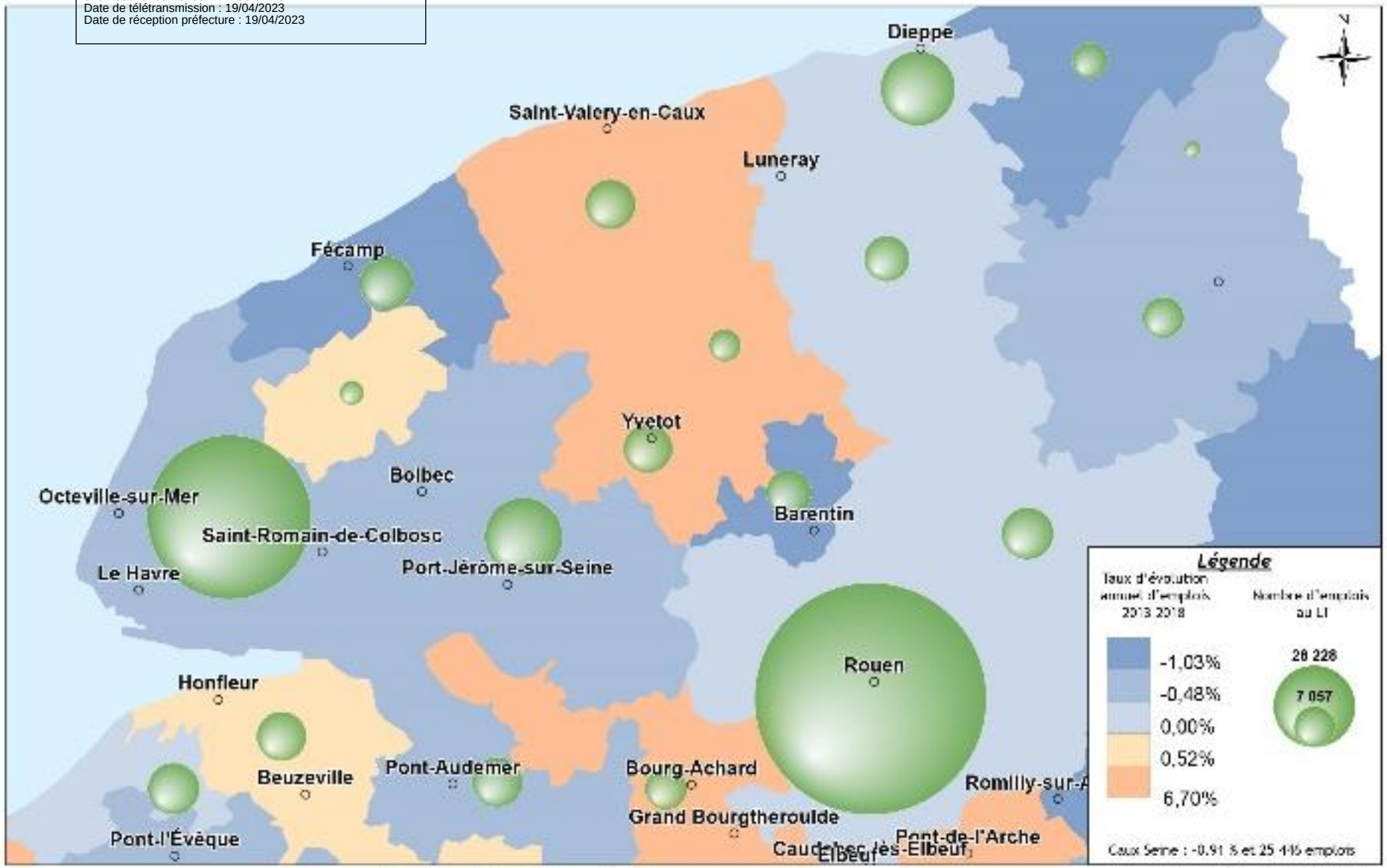

Caux Seine agglo

Nombre d'emplois en 2018
et
Taux d'évoluation annuel en emplois entre 2013 et 2018 par EPCI

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : Observatoire des territoires

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4.2.2 Attractivité économique et caractéristique de l'emploi

Le nombre d'actifs résidant sur le territoire Caux Seine agglo connait une augmentation constante depuis 1968, plus importante que le nombre d'emplois. Ces emplois, en augmentation depuis 1982, atteignent le nombre de 25 446 en 2018.

Evolution des actifs et des emplois sur le territoire Caux Seine agglo

	1999	2006	2008	2013	2018
Emplois	24835	26785	27 935	26 641	25 446
Actifs occupés	29572	31085	31 128	31 016	31 415
Taux de concentration	0,84	0,86	0,89	0,85	0,81

Source : RGP 2008- RP 2013 – RP 2018 exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

L'INSEE l'appelle l'indice de concentration :

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Plus cet indice est supérieur à 100, plus le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi (>100 : le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi, une partie des emplois sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du territoire)

Le taux de concentration permet d'apprécier la capacité du territoire à fournir un emploi à l'ensemble de ses actifs. Sur Caux Seine agglo, le taux de concentration était de 0,89 en 2008 et de manière théorique, il pouvait être déduit que 90% des actifs occupés seraient susceptibles de trouver un emploi sur le territoire. Ce taux est passé à 0,81 en 2018. Le nombre d'actifs a augmenté du fait de l'élargissement du périmètre du SCoT et de la dynamique démographique (vieillissement de la population). Toutefois le nombre d'emplois a diminué sur cette période.

Cette caractéristique du territoire est devenue inférieure à celle des territoires voisins (1,15 pour la CU Le Havre Seine Métropole, 1,2 pour la Métropole de Rouen, 0,9 pour la région d'Yvetot). Un taux de concentration de 0,89 est plutôt synonyme d'un territoire attractif en matière d'emploi. Les territoires plutôt ruraux et jouant un rôle résidentiel possèdent eux un taux situé entre 0,3 et 0,5.

Caux Seine agglo est dans une situation intermédiaire, le territoire est dépendant des territoires voisins en matière d'emploi puisqu'il ne peut fournir un emploi à l'ensemble de ses actifs, mais il reste sur une concentration suffisante pour maintenir une certaine attractivité. La dynamique observée sur les dix dernières années confirme un essoufflement du territoire en matière d'attractivité économique, afin de maintenir un niveau de services sur son territoire, Caux Seine agglo doit pouvoir répondre à l'enjeu du maintien et de la diversification du tissu économique.

Ces premiers indicateurs reflètent le rôle structurant joué par le marché du travail sur le territoire. Toutefois, la quantité des emplois ne suffit pas à qualifier un territoire de bassin d'emplois. Il est également nécessaire de mesurer l'attractivité des pôles économiques pour les actifs.

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

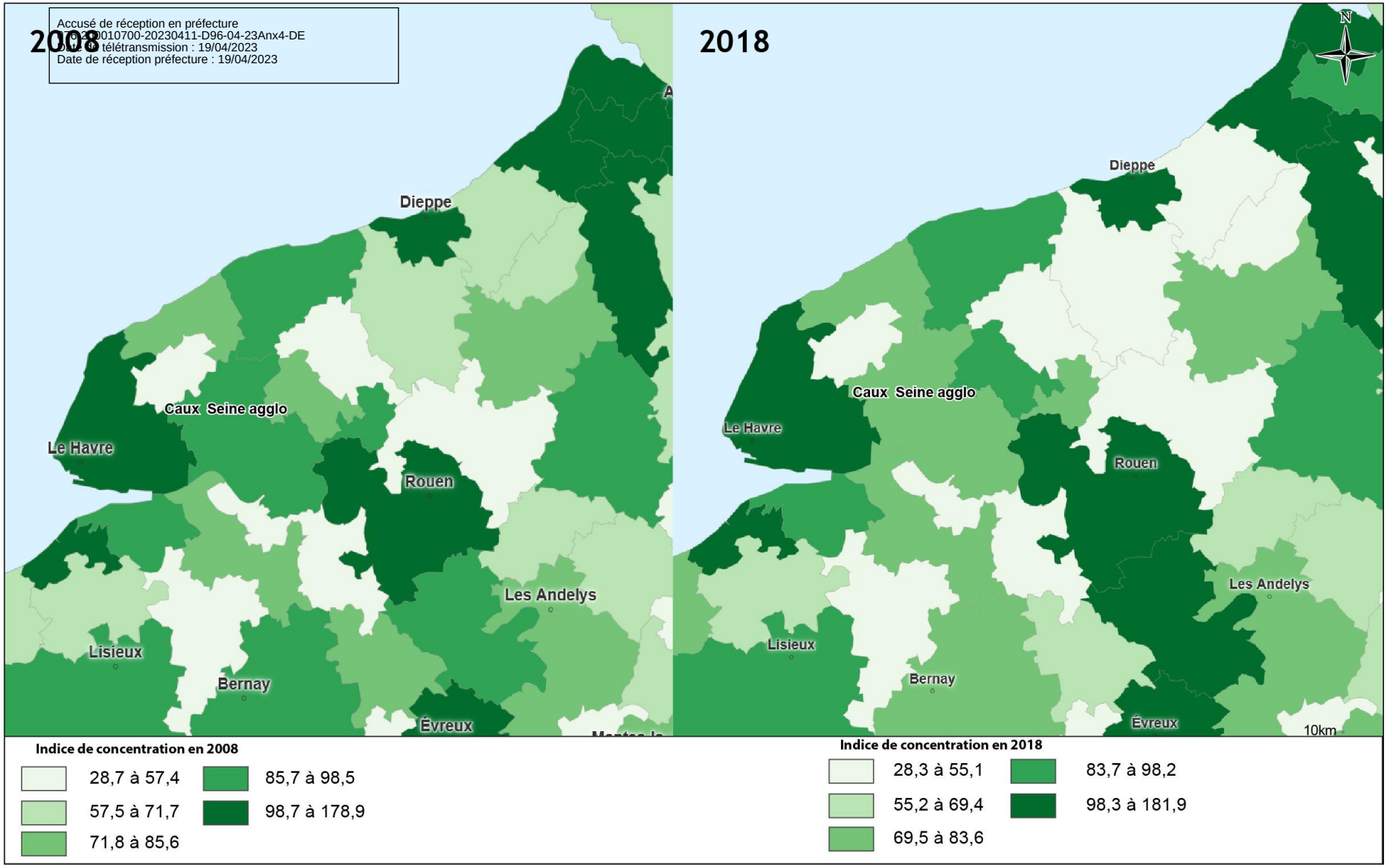

Indice de concentration de l'emploi en 2018 et évolution depuis 2008

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : Observatoire des territoires - INSEE RP 2008 2018

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Les pôles urbains de Caux Seine agglo représentent 79,3% de l'emploi total. Par ailleurs les pôles urbains disposent d'un nombre supérieur d'emplois par rapport aux actifs occupés. Ils disposent donc d'une attractivité économique. On observe une exception qu'est la commune de Terres-de-Caux qui a un taux de concentration inférieur à 1. Il existe donc une réelle concentration de l'emploi dans la vallée du Commerce.

Les mobilités domicile travail

Le territoire Caux Seine agglo connait, depuis 2007, une baisse de la part de ses actifs résidant et travaillant sur le territoire. Même si quantitativement ceux-ci ont augmenté, leur part a diminué du fait de l'installation résidentielle d'actifs travaillant à l'extérieur de Caux Seine agglo. Alors que 63% des actifs résidents travaillaient sur le territoire en 2008, ils ne sont plus que 53,8% en 2018. Cette diminution s'est faite au profit d'actifs résidant sur Caux Seine agglo et travaillant sur la CU Le Havre Seine Métropole et la Métropole de Rouen.

Pôles Urbains	Emplois au Lieu de Travail en 2018	Actifs occupés en 2018	Taux de concentration de l'emploi
Bolbec	3984	3878	1,02
Port-Jérôme Sur Seine	6552	3910	1,67
Lillebonne	5369	3184	1,68
Gruchet-le-Valasse	1159	1135	1,02
Caudebec-en-Caux	1921	1603	1,29
Terres de Caux	1197	1787	0,66
Total	20 182	15 497	1,30

Mais cette tendance ne permet pas de conclure à une baisse de l'influence du pôle d'emplois local. Elle résulte principalement de changements dans le mode de vie des personnes et notamment la périurbanisation caractérisée par une augmentation des distances entre le lieu de vie et le lieu de travail. Et le territoire Caux Seine agglo a connu du même coup une augmentation des flux liés à l'emploi.

Caux Seine agglo, voit donc sa fonction de bassin s'éroder depuis au moins une dizaine d'années, cette fonction est cependant primordiale à un aménagement durable du territoire notamment par le rapprochement des lieux d'emplois et des lieux de vie.

L'accueil d'activités, et de population, selon une stratégie d'armature urbaine sur le territoire devra permettre de limiter cette érosion, dans le but de maintenir cette fonction de bassins d'emplois primordiale pour le futur de Caux Seine agglo.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

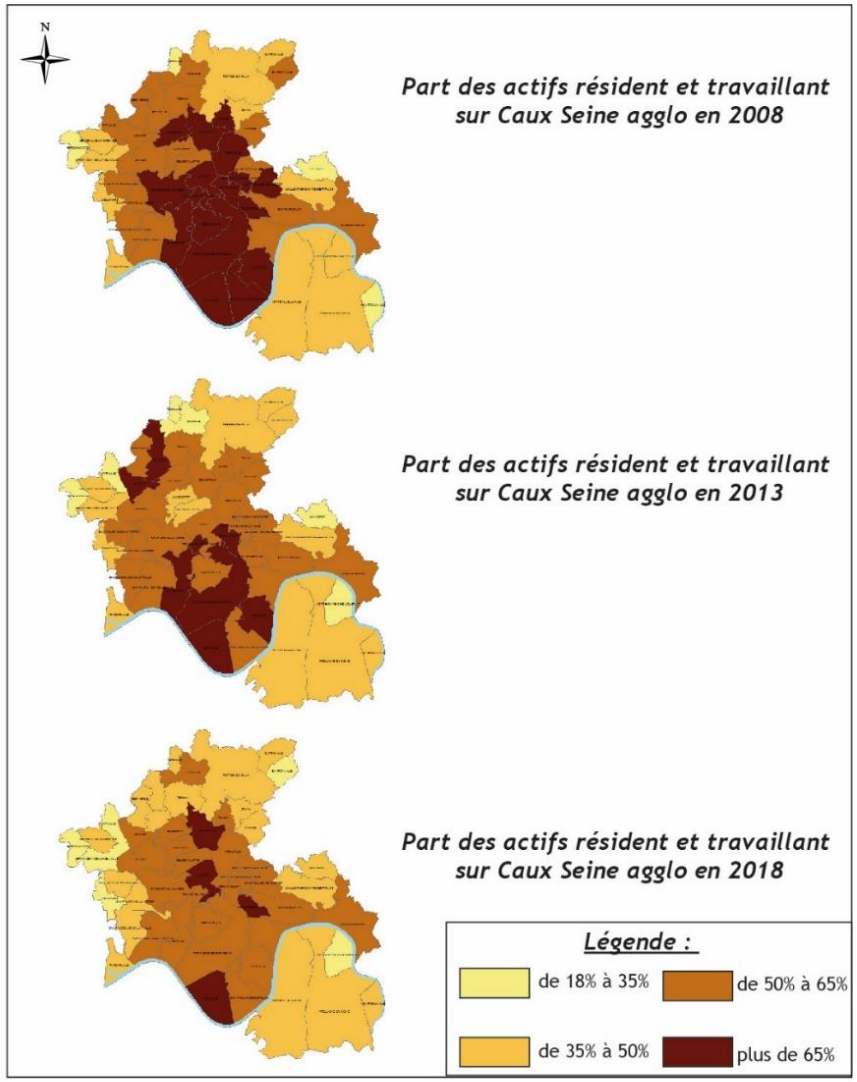

Caux Seine agglo

Actifs résident et travaillant sur Caux Seine agglo entre 2008 et 2018

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites

Source(s) : INSEE 2018

Les sortants

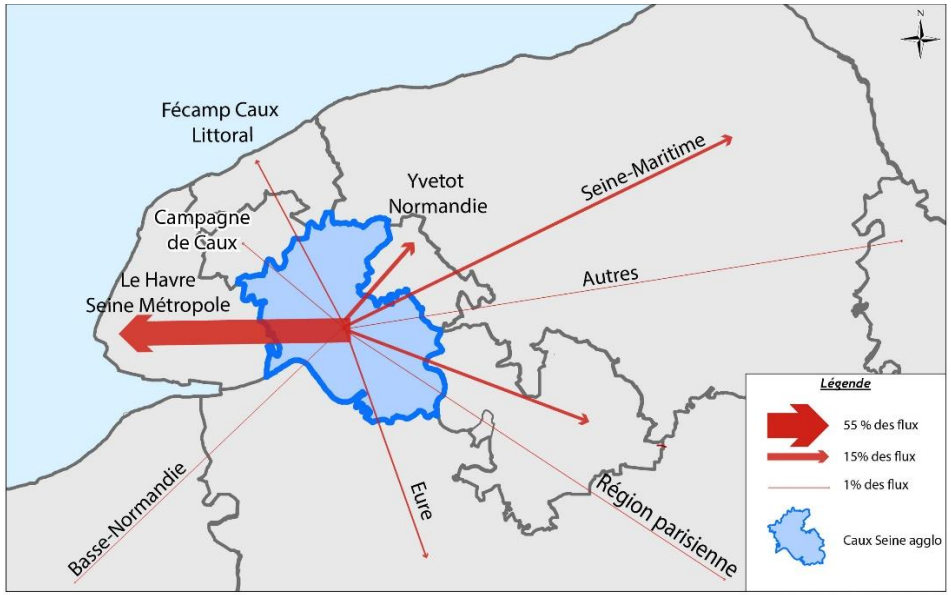

Caux Seine agglo

Cartographie des flux domicile-travail sortants en 2018

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : INSEE 2018

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Territoire	Flux
CU Le Havre Métropole	55,06%
Métropole Rouen Normandie	16,26%
Yvetot Normandie	9,16%
Fécamp Caux Littoral	3,15%
Campagne de Caux	1,76%
Seine Maritime	7,52%
Eure	2,42%
Basse-Normandie	1,11%
Ile-de-France	1,87%
Autres	1,67%

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

En 2018, les actifs sortants du territoire pour leur emploi représentent 25% des flux totaux (entrants+ sortants + internes). Les actifs sortant du territoire de Caux Seine agglo pour leur emploi représentent 45% des actifs occupés du territoire. Le principal pôle d'emploi attirant les actifs de Caux Seine agglo est la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Dans une moindre mesure le pôle de Rouen attire seulement 15 % des actifs de Caux Seine agglo et Yvetot moins de 10%. Les autres territoires de Seine-Maritime représentent eux environ 12% des flux.

Les actifs sortants dépendent donc principalement du dynamisme économique de la région Havraise. On observe également que plus des trois quarts sont des déplacements relativement courts moins de 40 km.

Les entrants

En 2018, près de 8800 actifs venaient d'une commune hors territoire. Près de 50% d'entre eux, ont leur emploi sur les communes de Saint-Jean-de-Folleville, Lillebonne, Port-Jérôme sur Seine soit la Zone industrialo-portuaire de Port Jérôme.

Les entrants proviennent principalement de l'agglomération Havraise (32%), et dans une moindre mesure de l'agglomération Rouennaise et Yvetotaise (12% et 14 %).

Par ailleurs le territoire attire des actifs provenant de l'Eure (10,7% des flux) et des départements de la Basse Normandie. Caux Seine agglo attire plus de 10% des actifs occupés de pôle Yvetotais et un peu moins de 10% des actifs occupés de la Campagne de Caux.

Le pôle de Port-Jérôme attire donc principalement les entrants du territoire. Les trois communes support de la ZIP comptent 12 200 emplois en 2018. Les entrants du territoire occupent donc 36% des emplois de ces communes.

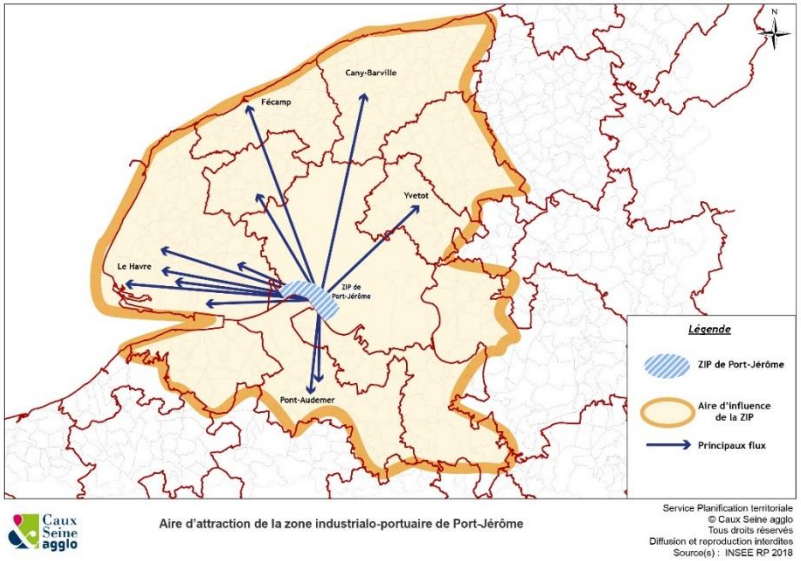

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

L'analyse des principaux flux domicile-travail ont permis de réaliser une carte d'influence de la ZIP, on observe que cette zone s'étend sur plus de quinze intercommunalités et trois départements normands. La ZIP de Port-Jérôme dispose donc d'un rayonnement important en dehors du territoire. L'influence se fait principalement du côté Seinomarin. Cela peut s'expliquer par la barrière géographique que représente la Seine.

Le territoire Caux Seine agglo dispose de caractéristiques permettant de le qualifier de bassin d'emplois. Il compte un nombre d'emplois important, a un taux de concentration proche de 1, avec un taux des pôles urbains de 1,3 (donc attractifs) et avec près de 60% des actifs du territoire résident et travaillent sur Caux Seine agglo. De plus le pôle d'emplois de la ZIP rayonne largement à l'extérieur du territoire. Mais ce bassin d'emplois manque d'assise et est à mi-chemin entre la typologie des pôles d'emplois havrais et rouennais, et celles de territoires ruraux. La proximité du Havre, notamment, fait de Caux Seine agglo un territoire influencé plus qu'influant, rendant difficile l'affirmation d'un pôle d'emplois fort qui structure un bassin de vie.

Cette structure du bassin d'emplois explique sans doute que le tissu économique local n'ait pas connu le même développement du secteur tertiaire que ne le connaisse les pôles économiques structurants.

Le bassin d'emplois Caux Seine agglo n'a pas été un vecteur suffisamment fort de structuration du territoire en un seul bassin de vie équilibré se caractérisant par une forte part des emplois tertiaires (phénomène que l'on retrouve dans les agglomérations). En revanche, si ce bassin d'emplois n'a pas permis de structurer un bassin de vie, la place encore importante de l'économie industrielle a structuré l'emploi dans ses caractéristiques.

Par ailleurs la dynamique de réindustrialisation vers des filières permettant la décarbonatation de l'économie est amorcée, cette dynamique devra permettre de renforcer le poids de l'emplois sur le territoire et de maintenir le caractère productif du territoire.

Les caractéristiques des emplois

La part encore importante de l'économie industrielle génère un nombre d'emplois ouvriers relativement important : 30% des emplois du territoire. De fait, ces emplois ouvriers sont logiquement les plus présents dans l'industrie mais aussi dans le secteur du commerce (vraisemblablement les emplois de services aux entreprises). Les emplois de cadres sont quant à eux nettement moins nombreux. Ils représentent environ 10% des emplois et se répartissent principalement dans les activités industrielles et de services.

Le tissu économique industriel a également pour conséquence la prédominance des emplois occupés par des hommes (56% de l'emploi total). Cependant depuis 2008, on constate une diminution de la part des hommes dans l'emploi total. En 2018, les femmes sont particulièrement représentées dans les secteurs du commerce (plus d'un emploi sur trois occupés par une femme) et dans le secteur public, de santé et d'enseignement un emploi sur deux est occupé par une femme.

Le secteur secondaire représente encore 34% à l'échelle locale contre 22% à l'échelle régionale. La part de l'emploi industriel a perdu 3% entre 2008 et 2018. On observe que l'érosion de l'emploi sur le territoire a été plus importante sur le territoire qu'à l'échelle de la Normandie. Le secteur des services et de l'emploi public n'a pas permis de ralentir l'érosion. Ce qui montre une faiblesse du territoire sur le secteur tertiaire.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Répartition des emplois par secteurs et catégories socioprofessionnelles en 2018

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services	Ensemble
Agriculteurs exploitants	426	0	0	10	0	436
Artisans, commerçants, chefs entreprise	3	170	258	865	46	1 341
Cadres, professions intellectuelles	5	981	100	775	851	2713
Professions intermédiaires	35	2476	267	1777	2194	6748
Employés	10	420	149	2501	3627	6707
Ouvriers	214	2660	1243	2936	534	7587
Ensemble	693	6707	2017	8864	7252	25533

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Evolution des emplois par secteur d'activité entre 2008 et 2018

Secteurs d'activités	Emploi en 2008		Emplois en 2018		Variation annuelle 2008-2018	
	CSa	Normandie	CSa	Normandie	CSa	Normandie
Agriculture	782	49 601	693	43 432	-1,2%	-1,3%
Industrie	8 326	237 254	6 707	202 180	-2,1%	-1,6%
Construction	2 397	100 149	2 017	86 939	-1,7%	-1,4%
Commerce Services	9 566	521 222	8 864	521 391	-0,8%	0,0%
Administration publique, …	7 299	400 707	7 252	4 15 295	-0,1%	0,4%
Total	28 370	1 308 932	25 533	1 269 237	-1,0%	-0,3%

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Le nombre d'entreprises et d'établissements industriels est également en baisse : -97 établissements entre 2008 et 2018. Cette baisse prononcée est

Enjeux :

- **Continuer la diversification industrielle en diminuant les dépendances aux grands donneurs d'ordres**
- **Le maintien d'un tissu industriel fort**
- **Favoriser l'émergence d'une industrie de taille moyenne**

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

le signe d'une baisse plus marquée de l'économie industrielle sur Caux Seine agglo (-0,63% par an sur la période). Le taux de création est de 4% en 2008 et démontre un renouvellement très faible des activités locales (tendance nationale également).

Secteurs d'activités	Etablissements 2008	Etablissements 2018	Evolution annuelle 2008-2018
Industrie	**184**	**164**	**-0,57%**
Construction	177	197	+1,62%
Commerce, transports, services divers	**935**	**861**	**-0,71%**
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	131	108	-1,08%
Total	**1427**	**1330**	**-0,63%**

Source : URSSAF 2018.

Au regard de ces indicateurs, deux objectifs semblent vitaux. Premièrement, **la diversification économique est une nécessité pour asseoir la stabilité de l'économie locale**. Deuxièmement, l'industrie fait partie intégrante de la culture locale et est une source d'emplois nécessaire au territoire. **La diversification économique ne doit pas accompagner le déclin industriel mais au contraire agir en faveur du développement de nouvelles filières d'avenir dans ce secteur**.

4.2.3 La population active

Le territoire compte plus de 47 800 actifs en 2018. Une part des actifs en emploi en légère augmentation entre 2008 et 2018 malgré une baisse du nombre d'emplois sur le territoire sur cette période. Une part des actifs en emploi supérieure au taux de la Région Normandie. Ce qui souligne le dynamisme économique de Caux Seine agglo.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité			
	2008	2013	2018
Ensemble	48 415	48 536	47 864
Actifs en %	71,4	73,5	75,0
Actifs ayant un emploi en %	64,0	63,5	65,0
Chômeurs en %	7,4	10,1	10,0
Inactifs en %	28,6	26,5	25,0
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,4	7,7	8,1
Retraités ou préretraités en %	9,3	9,7	7,7
Autres inactifs en %	10,8	9,0	9,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2018					
	Population De 15 à 64 ans	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	47 864	35 907	75,0	31 130	65,0
Hommes	24 026	18 923	78,8	16 791	69,9
Femmes	23 839	16 984	71,2	14 339	60,1

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Le taux d'emploi (65%) à Caux Seine agglo et supérieur au taux régional. A noter cependant que le taux d'emploi des femmes est inférieur à Caux Seine agglo comparé au taux régional.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle			
	2008	2013	2018
Ensemble	34 647	35 920	35 803
Agriculteurs exploitants	506	417	436
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 327	1 473	1 445
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 529	2 739	2 512
Professions intermédiaires	7 963	8 932	9 045
Employés	9 856	10 256	10 406
Ouvriers	12 162	11 657	11 422

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Population active occupée 2018	Caux Seine agglo	Normandie
Agriculteurs exploitants	1,2%	1,9%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	4,1%	6,3%
Ouvriers	31,8%	29,6%
Employés	29%	32,8%
Professions intermédiaires	25,2%	27,6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7%	13,1%

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Il y a une surreprésentation des ouvriers dans la population active occupée de Caux Seine agglo et sous-représentation des cadres si on compare aux chiffres observés à l'échelle de la population normande.

4.2.4 Le taux de chômage

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans			
	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	3 591	4 879	4 777
Taux de chômage en %	10,4	13,7	13,3
Taux de chômage des 15 à 24 ans	24,8	31,2	28,7
Taux de chômage des 25 à 54 ans	8,4	11,2	11,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	6,5	11,7	11,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

En 2018, le taux de chômage selon l'INSEE (*Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un.)* sur le territoire était de 13,3%. Sur la période 2008 – 2018 on constate qu'il y a une augmentation de 3 points du taux de chômage en 10 ans. Cela représente une augmentation de 1 200 chômeurs supplémentaires en 10 ans. Durant la même période il y a eu une augmentation de 1,9 point au niveau national.

Concernant l'enquête emploi réalisée par l'INSEE, il n'y a pas de données disponibles à l'échelle de Caux Seine agglo dû au changement du périmètre des zones d'emploi en 2020 donc les données sont difficilement exploitables. Depuis 2020 la zone d'emploi Yvetot-Vallée du Commerce compte 100 communes dont les 50 de Caux Seine agglo. Dans l'ancien découpage les communes de Caux Seine agglo étaient réparties entre la zone d'emploi du Havre et celle de Rouen.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Zones d'emploi

Avant

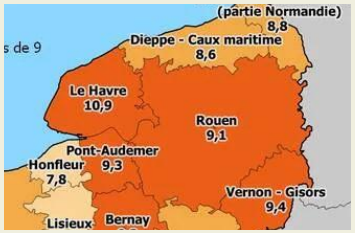

Depuis 2020

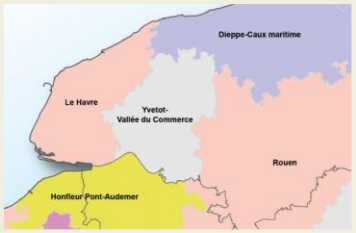

Source : Maison des compétences – Caux Seine agglo

Taux de chômage selon le sexe et l'âge

en %

Sexe et âge	2020-T3	2020-T4	2021-T1	2021-T2	2021-T3	2021-T4
Yvetot – Vallée du Commerce	8,8	7,5	7,6	7,5	7,7	
France	9,1	8,1	8,1	8	8	7,4

Note : chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) ; données corrigées des variations saisonnières, en moyenne trimestrielle.

Source : Maison des compétences – Caux Seine agglo

Normandie : 7,8 %
Seine Maritime : 8,9%

PAR ZONE D'EMPLOI*

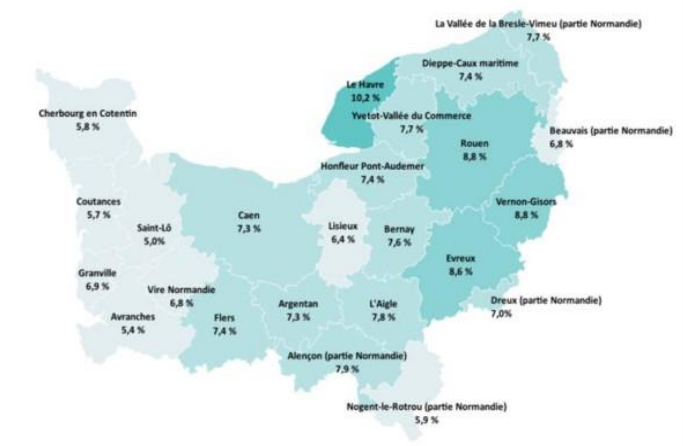

Source : Maison des compétences – Caux Seine agglo

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Le taux de chômage au sens de Pôle emploi *(Au sens de pôle emploi, **le chômage correspond à la recherche d'un emploi qui se matérialise par l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi dont Pôle emploi a la responsabilité.**)* sur la zone d'emploi Yvetot Vallée du Commerce est parmi le plus faible des zones d'emploi de Seine Maritime il a baissé d'un point entre le 3ème trimestre 2020 et le 3ème trimestre 2021. Une baisse comparable à celle observée au niveau national.

Au sens de Pôle emploi *(résidents Caux Seine agglo inscrits à pôle emploi)*, on a observé une augmentation continue de la demande d'emploi sur la période 2010 – 2016 avec 7 400 demandeurs d'emploi en septembre 2016.

Fin 2016, on a observé une reprise de l'activité avec une légère baisse de la demande d'emploi mais à un niveau élevé.

Depuis 2020 on observe l'impact de la crise covid important au 1er semestre 2020. La b**aisse continue de la demande d'emploi depuis sept 2020 s'explique par l'effet combiné des mesures de relance et des mesures de soutien aux entreprises.**

Analyse de l'évolution de la demande d'emploi (source pôle emploi)

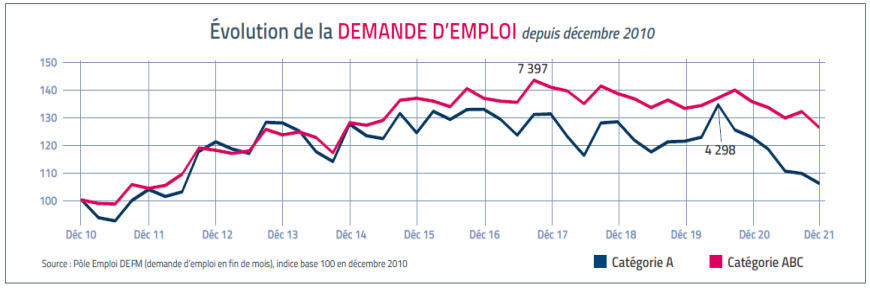

Source : Observatoire Caux seine développement

En 2021 la baisse de la demande d'emploi a concerné toutes les catégories à l'exception des bacs+3 ou plus.

En 2021 la demande d'emploi a baissé de 7%, 81% des demandeurs d'emploi ont au maximum un niveau bac et les femmes représentent 56% des demandeurs d'emploi. Enfin 17% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans.

Structure de la demande d'emploi au 31 décembre 2021

Synthèse de la DEMANDE D'EMPLOI en fin de mois CATÉGORIE ABC

	Au 31 déc 2020	Au 30 sept 2021	Au 31 déc 2021	Evolution trim. (30 sept 2021-31 déc 2021)	Evolution sur 1 an (31 déc 2020-31 déc 2021)
PAR SEXE					
Hommes	3050	2954	2861	-3,1%	-6,2%
Femmes	3951	3858	3660	-5,1%	-7,4%
PAR TRANCHE D'AGE					
-25 ans	1235	1207	1109	-8,1%	-10,2%
De 25 à 49 ans	4144	4029	3830	-4,9%	-7,6%
50 ans et plus	1622	1576	1582	0,4%	-2,5%
SELON L'ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION					
- d'1 an	3050	3087	2956	-4,2%	-3,1%
+ d'1 an	3951	3725	3565	-4,3%	-9,8%
PAR NIVEAU DE FORMATION					
Niveau VI (niveau 3e)	488	449	484	7,8%	-0,8%
Niveau V bis (niveau lycée)	359	359	338	-5,8%	-5,8%
Niveau V (CAP / BEP)	3037	2933	2799	-4,6%	-7,8%
Niveau IV (Bac)	1826	1836	1703	-7,2%	-6,7%
Niveau III (Bac +2)	807	733	708	-3,4%	-12,3%
Niveau I / II (Bac +3 ou plus)	481	496	487	-1,8%	1,2%
Caux Seine Agglo	7001	6812	6521	-4,3%	-6,9%

Source : Pôle Emploi DEFM (demande d'emploi en fin de mois)

Statut des emplois en 2018

Bien que très industriel, le territoire offre une stabilité de l'emploi à même hauteur que la moyenne française et régionale. Ainsi, 76% des emplois sont des contrats à durée indéterminée contre 76% à l'échelle de la France métropolitaine. En revanche, les emplois de Caux Seine agglo font plus appel aux contrats d'intérim : ils représentent 3,35% des emplois contre 1,9% en France métropolitaine. On observe que l'emploi féminin est moins stable, en effet l'emploi féminin est surreprésenté dans les CDD, et dans les emplois aidés. Les femmes représentent moins d'un tiers des employeurs du territoire. Si la tertiarisation profite à l'emploi féminin en termes d'accès à l'emploi, celle-ci fragilise les revenus des ménages avec des emplois moins bien rémunérés et plus précaires.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Typologie des emplois selon le type de contrat en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	16 919	100	14 491	100
Salariés	15 343	90,7	13 419	92,6
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	13 017	76,9	10 903	75,2
Contrats à durée déterminée	877	5,2	1 674	11,5
Intérim	785	4,6	269	1,9
Emplois aidés	131	0,8	256	1,8
Apprentissage - Stage	532	3,1	317	2,2
Non-Salariés	1 577	9,3	1 072	7,4
Indépendants	710	4,2	648	4,5
Employeurs	847	5,0	385	2,7
Aides familiaux	19	0,1	39	0,3

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Niveaux de revenus

Salaire net horaire moyen en 2018 hors agriculture

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	CSa	Dept 76	CSa	Dept 76	CSa	Dept 76
Ensemble	15,0	15,3	12,8	13,6	16,1	16,4
Cadres*	25,4	26,1	21,9	22,6	26,7	27,9
Professions intermédiaires	17,3	16,3	15,0	14,8	18,7	17,4
Employés	11,1	11.4	10,7	11,2	12,4	11,9
Ouvriers	13,5	12,8	11,3	10,9	13,8	13,1

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Le niveau de revenu observé sur le territoire est sensiblement le même qu'à l'échelle du département, toutefois on constat que les ouvriers, (femmes ou hommes) sont légèrement mieux rémunérés sur le territoire qu'à l'échelle du département. Cela peut s'expliquer par la présence des grands groupes qui rémunèrent relativement bien les ouvriers avec des systèmes de redistribution plus avantageux que dans les PME TPE. Ce confirme bien le caractère industriel du territoire. Enfin cette situation a également des répercussions sur le marché de l'immobilier local relativement élevé par rapport au caractère semi rural de Caux Seine agglo.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

ENJEUX :

- **Améliorer l'adéquation offre/demande d'emploi avec 2 leviers** : la formation des demandeurs d'emploi et l'élévation du niveau de qualification de la population et l'implantation d'activités et de services proposant des emplois adaptés à la main d'œuvre locale.
- **Anticiper les évolutions du marché de l'emploi local et adapter les outils de formation**
- **Attirer de la main d'œuvre qualifiée sur le territoire pour répondre aux besoins des entreprises**
- **Développer et promouvoir les filières de formation professionnelle**
- **Renforcer l'attractivité du territoire en direction des cadres et professions intellectuelles**

4.3 Les pré-requis du développement économique

Un bon maillage d'infrastructures de qualité est un pré-requis au développement économique d'un territoire dans le sens où il constitue un facteur d'attractivité pour les entreprises. Les principaux pré-requis sont l'accessibilité, les disponibilités foncières et la qualité des zones d'activités, la fiabilité et la performance des réseaux de communication mais également le tissu économique tel qu'il existe (l'implantation près d'entreprises complémentaires, les économies d'échelle, la proximité d'un bassin de vie…).

4.3.1 Une multi-modalité à développer

Le territoire de Caux Seine agglo dispose d'infrastructures de desserte diversifiées : route, fer, fleuve et mer. Cependant, le transport routier est nettement privilégié par rapport aux autres modes.

La proximité le port du Havre positionne le territoire à la porte du monde maritime. Le territoire est donc dans une situation favorable d'importateur et d'exportateur. Mais pour tirer profit de cet atout de positionnement, les infrastructures de déplacement doivent être performantes pour capter les flux économiques transitant par cette porte.

L'accessibilité routière

Le territoire Caux Seine agglo est desservi par des axes routiers structurants :

- L'autoroute A131 reliant Le Havre à Tancarville
- L'autoroute A29 (Autoroute des estuaires) reliant l'Europe du Nord à l'Espagne
- La route départementale 6015 reliant Le Havre à Rouen
- La départementale D926 reliant Fécamp à Yvetot

Les ponts de Tancarville et de Brotonne facilitent également les déplacements vers la région parisienne et le reste de la France.

L'échangeur autoroutier de l'A29 à Saint Jean de la Neuville et de Bermonville a favorisé l'implantation d'activités économiques sur la commune. Cette accessibilité générale profite également à Port-Jérôme où tout de même la qualité de l'accessibilité routière doit être relativisée.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

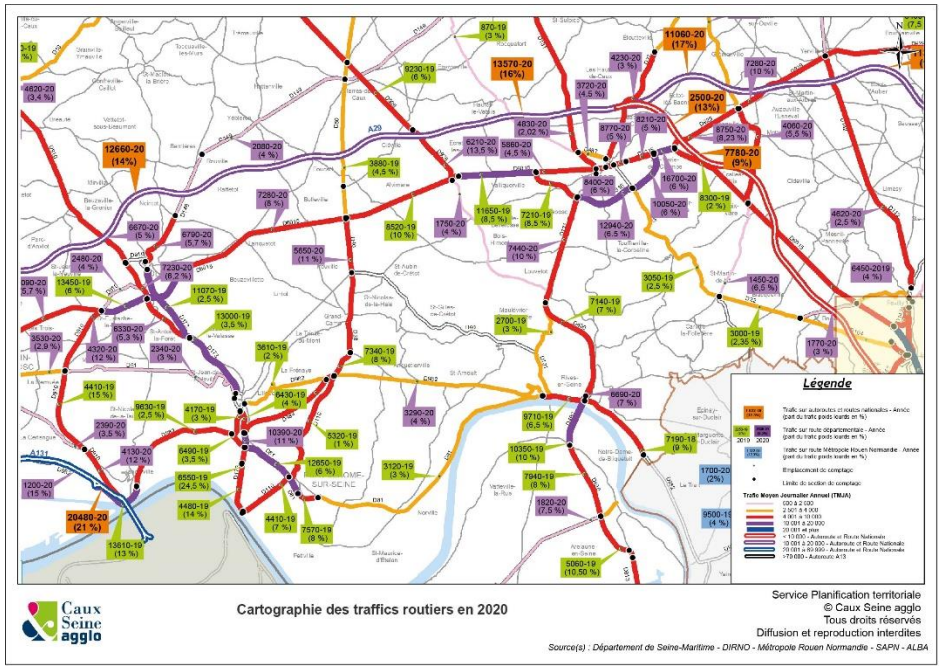

Le transport des marchandises se fait principalement par camion depuis le port du Havre. L'exutoire de l'A131, au niveau de Tancarville est un goulot d'étranglement qui provoque des difficultés de circulation principalement aux heures où transport de marchandises et déplacements domicile-travail se retrouvent.

L'ensemble du trafic de l'A131 et du Pont de Tancarville se rejoignent à un carrefour à partir duquel la desserte du territoire Caux Seine agglo (notamment Port-Jérôme) ne se fait que par une 2x1 voie. Malgré un réaménagement important sur le Pont de Tancarville (2015-2016) le trafic sur la D 982 n'a pas diminué.

Ainsi, sur la route nationale 182 (sous le Pont de Tancarville), le trafic atteint une moyenne de 10 véhicules par minute dont 2,5 poids lourds.

Le trafic poids lourds en provenance ou à destination de l'Est du territoire (Rouen, Amiens, ou encore Paris…) emprunte un réseau inadapté, traversant des villages et des zones agglomérées provoquant de fortes nuisances et une insécurité routière.

C'est le cas par exemple :

- De l'axe N.D. Gravenchon – Grand-Camp – Trouville-Alliquerville (RD110) avec une moyenne de 0,5 poids lourd par minute
- De l'axe Auberville la Campagne - Saint Arnoult (RD 982), avec 0,45 poids lourd par minute
- La traversée de Caudebec en Caux, avec 0,5 poids lourd par minute.

Bien qu'atout de l'accessibilité locale, le réseau routier présente certains points noirs qu'il conviendra de résorber.

L'accessibilité fluviale

L'axe Seine est également un atout de l'accessibilité au territoire Caux Seine agglo. Par ses caractéristiques fluviales, la Seine permet le passage de convois fluviaux de taille importante, réduisant ainsi les transports routiers et les nuisances qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

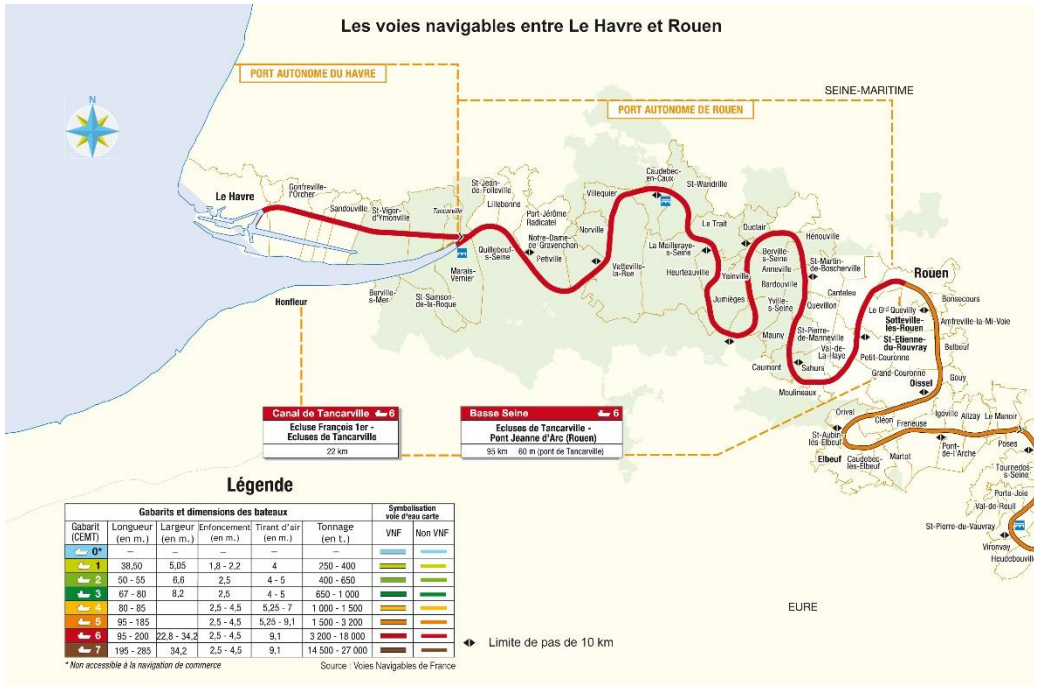

Réf MP : TLPC004

L'axe Seine, de l'estuaire jusqu'à Rouen, est classé en gabarit 6. Ce gabarit signifie la possibilité de transporter entre 3 200 et 18 000 tonnes (en fonction de la marchandise) sur ce tronçon.

L'ensemble des bateaux fluviaux sont donc en mesure d'accéder aux différents quais jusqu'à Rouen (y compris Port-Jérôme, Caudebec en Caux…). Les caractéristiques du fleuve permettent également le passage de certains bateaux maritimes.

Source : Voies navigables de France

Réf MP : TLPS-001

Cet axe Seine est donc un atout économique puisqu'il renforce l'accessibilité au territoire et l'attractivité économique pour certaines activités (logistique par exemple). Il constitue également un atout environnemental dans la mesure où ce transport fluvial réduit le transport routier et les nuisances qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Usage des terminaux sur l'axe Seine (de Honfleur à Rouen)

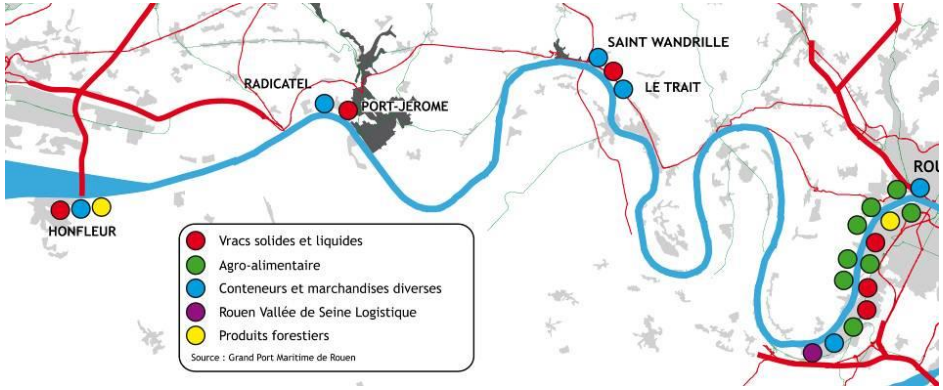

Réf MP : TLPC005

Le développement des terminaux s'est fait en parallèle de l'implantation et du développement des entreprises.

Le territoire Caux Seine agglo dispose de deux terminaux industrialo-portuaires : Port-Jérôme-Radicatel et Saint Wandrille-Rançon. L'ensemble du trafic sur ces terminaux représentait 6,7 millions de tonnes en 2008, soit 29,6% du trafic sur ce tronçon.

- Le terminal de Port-Jérôme est 3ième port français pour les vracs liquides le terminal est spécialisé dans le raffinage et la pétrochimie, il dispose de 6 postes à quai.
- Le terminal de Radicatel développe aujourd'hui les trafics de conteneurs (ligne régulière Streamlines Europe Antilles), de colis lourds (éoliennes) et de vracs solides. En 2020, le terminal de Radicatel a traité près de 300 000 tonnes de marchandises pour moitié conteneurisées. Un projet de développement est en cours et il vise à augmenter ses capacités d'accueil, de manutention et de stockage des marchandises chargées et déchargées, en portant le nombre de mètres linéaires du quai de 420 à 640.
- Le terminal de Saint Wandrille-Rançon est principalement utilisé pour le trafic de vrac solides et représente un trafic annuel de 39 290 tonnes.

Le projet d'amélioration des accès maritimes

HAROPA PORT Rouen souhaite accueillir des navires vraquiers de nouvelle génération, avec un tirant d'eau plus important dans des conditions de sécurité nautique optimales. Parallèlement, des adaptations des équipements portuaires devront être réalisées tels que le renforcement de quais, l'approfondissement de souilles de postes d'accostage, la création d'un poste de sécurité à Radicatel.

Le projet est financé par l'État, la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie, l'Europe (MIE et RTE-T) et HAROPA PORT | Rouen. Le coût du projet est estimé à 207 millions d'euros.

Chiffres clefs du projet :

- **120 km** de chenal de navigation entre Honfleur et Rouen
- **1 m** de tirant d'eau supplémentaire, à la montée et à la descente
- **7 Mm^3** de sédiments dragués dont 3,5 Mm^3 de sédiments valorisés

Les grandes phases du projet d'amélioration

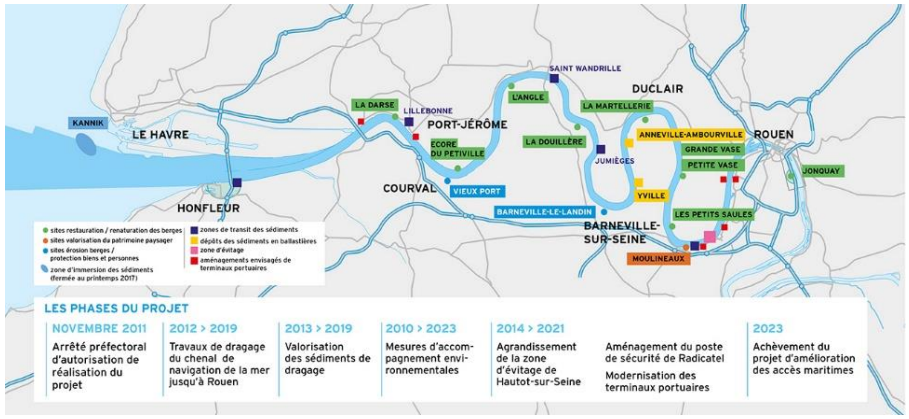

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La desserte ferroviaire

La vallée du Commerce est longée d'une voie ferrée depuis Bréauté vers Notre Dame de Gravenchon. Cette voie est aujourd'hui sous utilisée et n'a plus pour vocation que le transport de fret.

Cette voie ferrée à l'avantage de desservir Port-Jérôme jusqu'à Radicatel et dans la phase d'aménagement de Port-Jérôme 2 jusqu'à Tancarville. En revanche, les infrastructures sont vieillissantes et peu adaptées à une intensification du trafic fret.

La circulation ne peut dépasser 60 Km/h entre Bolbec et Port-Jérôme sur Seine, 50 Km/h dans le tunnel de Bolbec et 10 Km/h sur le viaduc du Val d'Arques.

La connexion de la ligne vallée du Commerce avec la ligne Le Havre-Paris au niveau de la gare de Bréauté-Beuzeville pose également certains problèmes.

Il est ainsi relativement facile de relier Le Havre à Port-Jérôme par ces infrastructures, en revanche, la connexion vers l'Est du territoire est beaucoup plus délicate car elle nécessite des manœuvres complexes à la gare de Bréauté-Beuzeville.

La quadri modalité route-fer-fleuve-mer n'est en réalité qu'un potentiel sur le territoire Caux Seine agglo. Celle-ci est aujourd'hui encore trop peu exploitée.

L'accessibilité fluviale et ferrée doit être un mode de transport attractif pour de nouvelles industries qui tireront profit de ces infrastructures. L'activité logistique pourra également trouver intérêt à se positionner à proximité du fleuve et du fer.

Desserte en Pipelines

Le territoire de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo est traversé par plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses : des pipelines de gaz, de produits raffinés, de produits de base pour la pétrochimie, d'eau industrielle, de chaleur.

Ils sont principalement situés au sein de la ZIP et permettent d'importer ou d'exporter certains produits, mais également de faciliter les échanges entre acteurs d'une même filière. La présence de ces réseaux est un réel avantage pour l'attractivité et le dynamisme de la zone.

La Desserte en numérique

L'usage des télécommunications n'a cessé d'augmenter ces 15 dernières années et plus particulièrement ces 2 dernières années avec l'essor massif du télétravail et de l'usage du cloud et de la visio conférence.

Les besoins des entreprises varient fortement en fonction du nombre de postes de travail et du type d'activité exercée et des nouveaux modes de travail (télétravail, cloud).

Le territoire de Caux Seine agglo est plutôt bien desservi par les réseaux numériques, au 1er semestre 2022, quasiment la totalité du territoire est couvert par la fibre Optique, par ailleurs sur les zones d'activités les entreprises qu'elles hébergent soient toutes éligibles à la fibre optique du Réseau d'Initiative Publique Départemental. Les grandes entreprises industrielles prennent des fibres dédiées/non mutualisées directement auprès des opérateurs.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

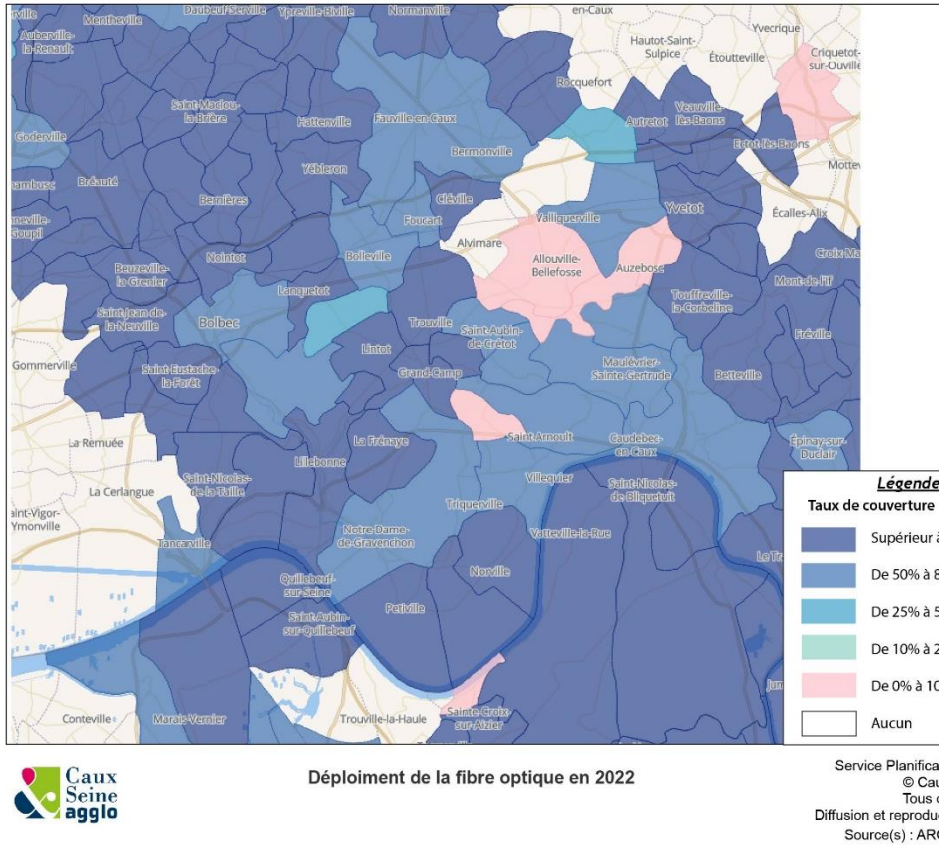

Caux Seine agglo

Déploiment de la fibre optique en 2022

Service Planifica
© Cau
Tous
Diffusion et reprodu
Source(s) : AR

4.3.2 Les zones d'activités

Les zones d'activités sont caractérisées par leur diversité et leur complémentarité. Une diversité des superficies, des aménagements et équipements, des vocations, des densités d'emplois adaptée à la typologie des activités…

La ZIP de Port-Jérôme :

Elle constitue la zone économique « vitrine » du territoire. D'envergure internationale, elle accueille principalement des activités exogènes, des industries lourdes classées Seveso et des activités logistiques liées soit à l'industrie locale soit au commerce international. Elle est constituée du plusieurs entités, la zone de Port-Jérôme 1 (plateforme d'Exxon mobil), la zone des herbages, la zone des Compas, la ZAC de Port Jérôme II, ainsi que les zones appartement à HAROPA Ports de la route de la Darse, des bords et des Berges de la Seine. La ZIP s'étend sur une superficie brute d'environ 1 500 hectares, sur les communes de Saint-Jean de Folleville, Lillebonne et Notre Dame de Gravenchon.

Son accessibilité quadri-modale (route, fleuve, mer, fer) constitue également un atout non négligeable de son attractivité. Elle reste néanmoins encore trop peu développée. L'accessibilité par le fer implique un passage par la gare de Bréauté-Beuzeville puis la traversée de la vallée du Commerce à travers certaines zones d'habitats denses pour rejoindre Port-Jérôme. Une liaison directe avec la ZIP du Havre serait plus efficace. La route reste donc le moyen le plus rapide pour relier Le Havre à Port-Jérôme.

Le développement du port du Havre devra inévitablement passer par la constitution d'un hinterland réactif dans lequel le déplacement des marchandises est optimisé et rationalisé. Port-Jérôme, deuxième couronne de l'hinterland havrais, devra assumer et assurer ce rôle qui sera moteur pour son économie locale mais aussi pour l'économie régionale et nationale. La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de Seine lui attribue d'ailleurs des perspectives de développement dans le domaine du transport maritime à courte distance et de la logistique industrielle et portuaire. Port-Jérôme aura donc besoin d'une optimisation de sa desserte ferroviaire et routière et du développement du transport fluvial.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Avec l'accueil de sept entreprises Seveso de seuil haut, Port-Jérôme est également approprié pour l'accueil d'industries lourdes générant des risques majeurs. Cette expérience dans l'industrie a permis de développer une culture du risque.

	PJ1	PJ2	Autres	ZIP
Surface périmétrale de la zone	822,4	368,7	310,7	1501,75
Terrains commercialisés	578,4	54,7	150,15	783,25
Terrains commercialisables d'ici à 2030	0	156	60,9	216,9
Réserves foncières privées	142	26,8	15,24	184,04
Foncier non commercialisable 'espaces verts, emprises de voiries, servitudes, etc..)	102	131,2	82,9	316,1

Potentiel de densification :

Port- Jérôme I :

Du fait du PPRT approuvé en 2014, seuls des installations en lien très fort avec les entreprises en place peuvent s'installer. Ainsi les terrains sont donc faiblement mobilisables pour l'accueil de nouvelles activités. Toutefois dans une logique de densification. Il n'existe donc pas de potentiel de densification sur la zone de PJ1.

Port-Jérôme II :

Quant à Port-Jérôme II, la zone dispose encore de potentiels de densification en effet ce sont plus de 150 hectares de disponible en 2020. Toutefois, trois grands projets sont en cours :

- Normand'hy pour de la production d'Hydrogène vert : 32,75 hectares
- Futerro pour la création de bio plastique : 23,3 hectares
- Eastmann pour le recyclage de plastique : 40 hectares

Ainsi sur ces projets représentent une superficie de près de 96 hectares, le potentiel net restant mobilisable d'ici 2030 est donc de 57 hectares. Le contexte national de ré industrialisation, a pour conséquence la présence de nombreux prospects sur la zone de Port-Jérôme II. Ce qui préfigure un remplissage rapide de la zone d'ici à 2030.

La zone des Herbages :

Sur la zone des Herbages, Caux seine agglo prévoit de réservés des espaces à l'origine à vocation économique pour créer des zones de compensation. Toutefois il resterait une vingtaine d'hectares mobilisables pour accueillir des activités économiques.

Les zones gérées par HAROPA Ports :

Il y a trois zones au de la Zone Industrialo-portuaire qui font partie du domaine de HAROPA Ports, il s'agit de la zone de la Darse, de la zone des Bords de Seine et de celle des Berges de Seine.

Sur la zone de la Darse, toutes les parcelles sont louées par HAROPA à une quinzaine d'entreprises, la zone d'activités se situe à proximité immédiate des périmètres de risque générés par les industries limitrophes, il ne serait donc pas judicieux de tenter de densifier cette zone d'activités si tant est qu'il soit possible de le faire (le foncier n'y est pas sous occupé). Le travail de réduction des risques à la source opéré dans le cadre de l'élaboration du PPRT a permis d'éviter de devoir délocaliser ces entreprises.

La zone des Bords de Seine est-elle occupée à 100%. Il reste la zone des Berges de Seine qui dispose d'un potentiel d'accueil estimé à 35 hectares.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La ZAC de PJ3 : Caux Seine agglo pilote depuis 2007 les études préalables à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et au dossier de déclaration d'utilité publique (DUP). Plusieurs réunions de travail avec les industriels ont été organisées en 2015 afin d'optimiser le foncier, d'anticiper l'aménagement de la zone d'activités par tranches successives et de réfléchir aux mesures compensatoires strictement nécessaires.

Le dossier de création de ZAC a été approuvé, toutefois l'aménagement de la zone et le dossier de réalisation sont en attente.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

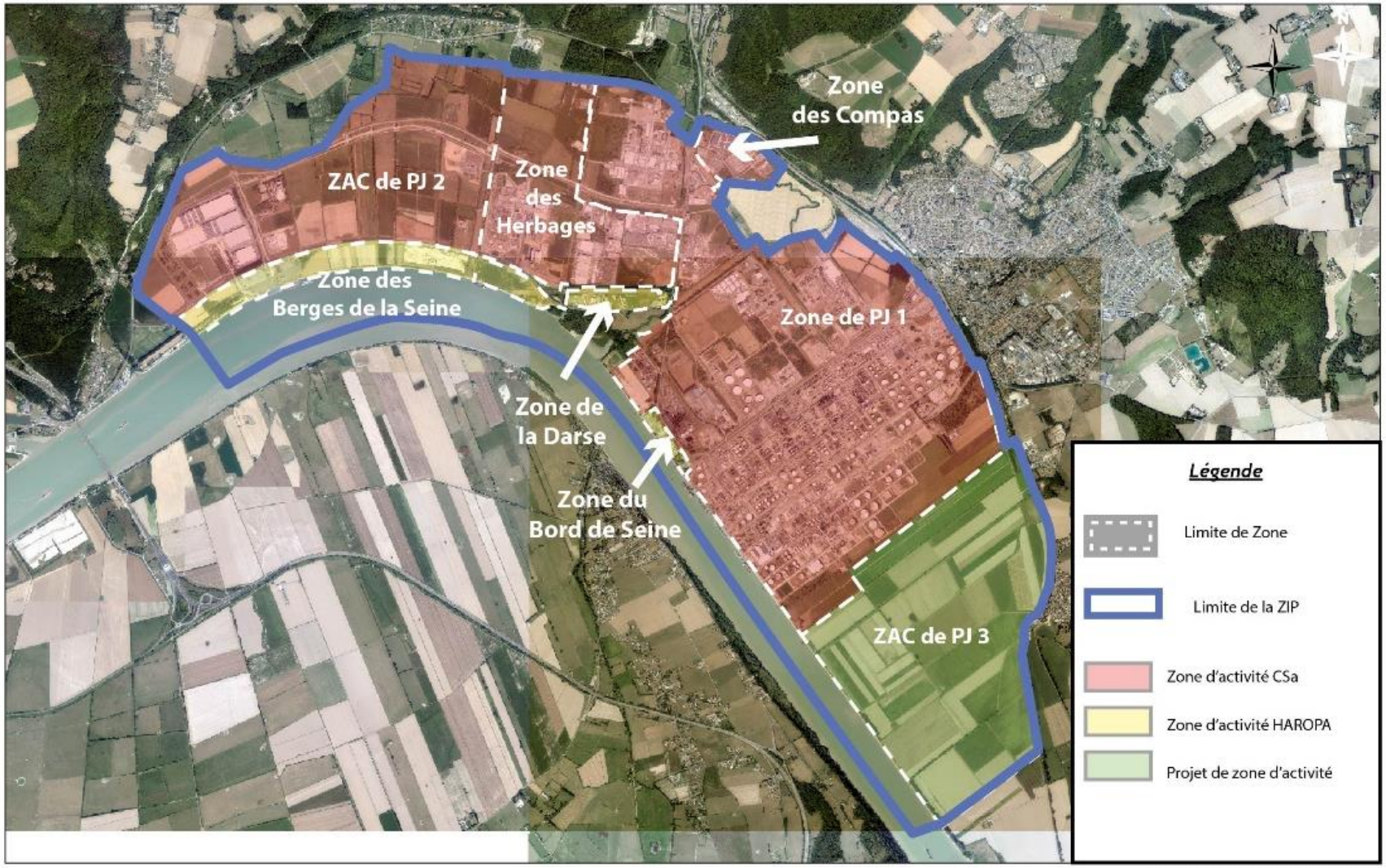

Caux Seine agglo

Cartographie de la Zone Industriao Portuaire de Port-Jérôme

Service Planification territoriale
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Source(s) : Service Planification Caux Seine agglo

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La ZA de Bolbec-Saint Jean

Elle est la deuxième zone en superficie. De vocation mixte, elle accueille et accueillera des activités de service aux entreprises, de l'industrie sans risque majeur et de la logistique. Localisée en bordure de l'A29, à l'échangeur de Bolbec, son accessibilité routière et la qualité de son aménagement en font ses principaux atouts.

Cette zone d'activités, créée initialement par la 3CB en 2006 et inscrite au schéma directeur de la vallée du Commerce, dispose encore d'importantes capacités d'accueil. Sa commercialisation a débuté et s'est accélérée ces dernières années.

Une dernière tranche de travaux de viabilisation (bouclage de voirie secondaire) a été finalisé afin d'optimiser l'accueil d'entreprises sur cette zone.

Les autres zones d'activités communautaires sont de plus petite taille (moyenne de 13 hectares). Elles n'en sont pas moins importantes soit parce qu'elles peuvent jouer un rôle d'appui aux industries en accueillant des activités de services ou de maintenance industrielle, soit parce qu'elles participent à la diversification du tissu économique en proposant du foncier à des activités plus endogènes et variées. Enfin, elles permettent une couverture géographique équilibrée du territoire en termes de répartition des emplois, ce qui contribue à limiter les déplacements domicile-travail.

Les ZA de Grande Campagne (Nord, Sud et Est) :

Elles sont arrivées à saturation, il reste prêt de 2,5 hectares à commercialiser, et il n'est pas possible de l'étendre ni de la densifier car les parcelles sont petites et denses. Le terrain en limite nord va accueillir des logements. Une troisième tranche a été réalisée en 2020, il s'agit de la zone de Grande Campagne Est, d'une superficie de 12,7 hectares plusieurs lots sont déjà occupés, on y retrouve le pôle d'économie social et solidaire du territoire.

La ZA du Mesnil :

Cette zone située à Lillebonne est saturée également. Il n'y a pas de potentiel de densification, les parcelles ne sont pas sous-occupées.

La ZA du Manoir

Cette zone également située à Lillebonne est quasiment commercialisée en totalité. Il n'est pas possible de la densifier, ni de l'étendre. Elle accueille des services publics et une diversité d'activités avec une dominante tertiaire, seulement une partie est liée aux industries de Port-Jérôme.

La ZA des Varouillères :

Elle est située sur la commune de Petiville, proche de Port-Jérôme et récente (2005), elle aujourd'hui quasiment commercialisée en totalité. Cette zone est aujourd'hui limitrophe à la nouvelle de zone de Grande Campagne Est.

La ZA du Nouveau Monde

Créée à l'initiative de la commune de Saint Nicolas de la Taille, elle avait vocation à être étendue dans le SCoT précédent, ce projet n'est plus d'actualité, cette zone ne compte donc que les deux entreprises déjà implantées (la construction/le bâtiment) et forme à terme un pôle « construction ». Elle n'a donc pas la vocation de zone d'activités d'appui à Port-Jérôme, mais plutôt de diversification du tissu économique du territoire.

La ZA du Caumont

Cette zone présente sur la commune de la Frenaye, bénéficie d'une situation géographique centrale par rapport à l'ensemble du territoire. Elle peut accueillir des entreprises de services aux industries de Port-Jérôme, mais aussi d'autres activités détachées de l'industrie et participer ainsi à la diversification économique du territoire. Sa localisation à proximité de Lillebonne et au sein d'une commune périurbaine en fait une zone privilégiée à développer afin de rapprocher lieux de travail et lieu de vie.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La zone de la Marquise

Il s'agit d'une **zone regroupant quelques artisans** le long de la RD 910 bordant le centre bourg de Tancarville, qui s'est constituée par l'installation d'entreprises.

La ZA de Baclair

Elle est située sur la commune de Bolbec, près de la gare, c'est une petite zone qui a été réalisée à côté de deux grandes entreprises :

ORIL qui a créé un site au début des années 2000, qui a connu une évolution récente avec une extension au sud du site actuel permettant la production de principes actifs et qui a pour conséquences la création d'une centaine d'emplois.

L'entreprise Martin Calais est présente entre ORIL et la zone d'activités de Baclair. Avant Martin Calais il s'agissait de l'entreprise Standard Cooper Automotive.

La zone de l'Ecluse

Une **zone portuaire** à Tancarville-Bas caractérisée par un paysage de type portuaire à travers le pont, l'écluse et les autres infrastructures d'accompagnement.

La zone de La Boissière

Située sur la commune de la Frenaye, il s'agit d'une zone privée datant du début des années 1990.

La ZA de Caudebec-Saint Wandrille

Elle accueille principalement deux grandes entreprises spécialisées dans la maintenance aéronautique REVIMA et REVIMA APU employant chacune d'elles entre 200 et 500 salariés, ainsi que la société COLLET (Fabrication, mélange et conditionnement à façon de produits pétroliers et pétrochimiques).

Potentiel de densification : ces entreprises n'ont plus de réserves foncières, elles ont déjà optimisé l'utilisation de leur foncier. Quant au reste de la zone d'activités, il s'agit en fait du domaine portuaire (GPM Rouen), les surfaces de stockage propres aux activités portuaires sont importantes.

La zone Henri Dunant

Il s'agit d'une petite zone composée d'entreprises sur une même unité foncière. Caux Seine agglo souhaite restructurer cette zone limitrophe aux zones de Grande Campagne Est et Sud.

Zone du Parc

Située sur Fauville-en-Caux, cette zone regroupe plusieurs dénominations :

- La zone du pot cassé
- La zone de la distillerie
- La zone du parc.

Elle regroupe des entreprises artisanales et commerciales ainsi que des entreprises tournées vers la filière agricole et de la construction.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

	Surface périmétrale de la zone	Terrains commercialisés	Terrains commercialisables d'ici à 2030	Réserves foncières privées	Foncier non commercialisable 'espaces verts, emprises de voiries, servitudes, etc..)
La ZA Bolbec-Saint Jean	84,1	18,1	44,3	0	21,7
La ZA Grande Campagne (Nord, Sud Est)	50,5	31,2	8,8	0,5	10
La ZA du Mesnil	4,5	3,77	0	0	0,73
La ZA du Manoir	7,65	4,65	0	0	3
La ZA des Varouillères	12,8	8,60	0	2,35	1,85
La ZA du Nouveau Monde	6,7	4,75	0	1,80	0,15
La ZA du Caumont	5,40	4,43	0	0,5	0,47
La ZA de la Marquise	3,65	3,65	0	0	0
La ZA de Baclair	30,71	28,19	0	1,51	1,01
La ZA de l'Ecluse	19,5	12	0	0	7,5
La ZA de La Boissière	6,75	4,65	0,6	0,25	1,25
La ZA de Caudebec-Saint Wandrille	58,9	34,65	11,75	4	8,5
La ZA du Parc	14,55	10,9	2,1	0,6	0,95
TOTAL Zone CSa	305,71	169,54	67,55	11,51	57,11

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4.4 Le cadrage stratégique supra communautaire : un cap de développement industriel à maintenir pour Caux Seine agglo

Définition de l'Industrie par l'INSEE : *En première approximation, relèvent de l'industrie les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché.*

4.4.1 Le contexte national

À la suite de la crise sanitaire qui a révélé certaines fragilités en matière industrielle, la France a bâti un plan autour de trois grandes priorités :

- La transition écologique,
- La compétitivité de l'économie
- La cohésion sociale et territoriale

Ce plan nommé « France 2030 » bâti autour de 3 axes et 10 objectifs. L'axe 2 « Mieux Produire » comprend 5 objectifs opérationnels à savoir :

- Favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035, et soutenir l'innovation de rupture dans la filière
- Devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables en 2030
- Décarboner notre industrie afin de respecter notre engagement de baisser, entre 2015 et 2030, 35% de nos émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur
- Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides
- Produire en France, d'ici 2030, le premier avion bas-carbone

L'objectif de Caux Seine agglo est de s'inscrire pleinement dans cette stratégie. Par ailleurs le territoire dispose de plusieurs atouts pour répondre à ces objectifs.

Un projet de production d'hydrogène vert est en cours, des acteurs de l'industrie circulaire souhaitent s'implanter sur le territoire, le territoire compte des entreprises dans le secteur de l'aéronautique.

4.4.2 La stratégie Normande en matière de développement industriel

Le SRADDET propose donc un projet à l'horizon 2040. Le schéma identifie de territoires à enjeux spécifiques :

- Les trois principales agglomérations normandes : Rouen, Caen et le Havre,
- La Vallée de la Seine,
- Le littoral,
- Les interfaces régionales (avec un focus sur les « franges franciliennes »)
- Les parcs naturels régionaux (le périmètre de certains s'étend sur 2 régions)

Caux Seine agglo se situe donc dans la Vallée de Seine et comporte une partie du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine.

Concernant le développement économique le SDRADDET fixe plusieurs règles générales à savoir :

- La règle n°05 : Dans les zones littorales, rétro littorales et milieux estuariens, permettre les aménagements et les constructions uniquement s'ils sont adaptés aux risques naturels prévisibles à l'horizon de 2050 (inondation, submersion marine, érosion, recul du trait de côte)
- La règle n°6 : Veiller à la cohérence des projets d'infrastructures et espaces à vocation logistique avec l'ensemble de la chaine logistique et son maillage territorial et régional, ainsi qu'avec les enjeux de report modal du transport de marchandises

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Le territoire est concerné par l'enjeu de la multimodalité, et situé entre les deux principales ZIP de la région, il devra intégrer cet objectif dans son projet de développement.

- La règle n°09 : Organiser et optimiser l'accessibilité des zones d'activités économiques par un ou plusieurs modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme
- La règle n°10 : En cas de création de nouvelles zones urbanisées (commerces, zones d'emploi, logements, services…), prévoir les modalités permettant et/ou favorisant l'accès par un ou plusieurs modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.
- La règle n°15 : Répondre aux enjeux de l'agriculture de proximité et d'une alimentation saine et locale.
- La règle n°16 : Prioriser l'implantation des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres villes, des centres bourgs et des centres de quartier
- La règle n°23 : Privilégier la requalification des zones d'activité économiques existantes à l'extension ou à la création de nouvelles zones. Fixer des objectifs de densification, de réhabilitation et de modernisation de ces zones existantes
- La règle n°24 : Identifier et protéger les espaces agricoles et maraîchers à enjeux aux abords des agglomérations de Rouen, du Havre et de Caen et des villes moyennes

Concernant le territoire de Caux Seine agglo le SRADDET identifie le territoire comme faisant partie de l'Axe Seine, et de territoire d'industrie. Il se situe également dans un axe de circulation des flux et inséré dans le réseau métropolitain.

La ville de Bolbec est identifiée comme ville moyenne structurant le maillage régional urbain. Ensuite plusieurs bourgs sont identifiés comme structurant :

- Gruchet-le-Valasse
- La Frenaye
- Lillebonne
- Port-Jérôme sur Seine
- Rives-en-Seine
- Terres-de-Caux

Le principal secteur économique de Caux Seine agglo se situe dans la vallée de Seine, la prise en compte des risques naturels sur ce secteur stratégique devra être au cœur du projet. L'enjeu de recentrage du développement sur les pôles urbains et de limiter les déplacements motorisés, sont des enjeux majeurs du territoire. Ainsi le développement économique devra prendre en compte l'ensemble des orientations du SRADDET.

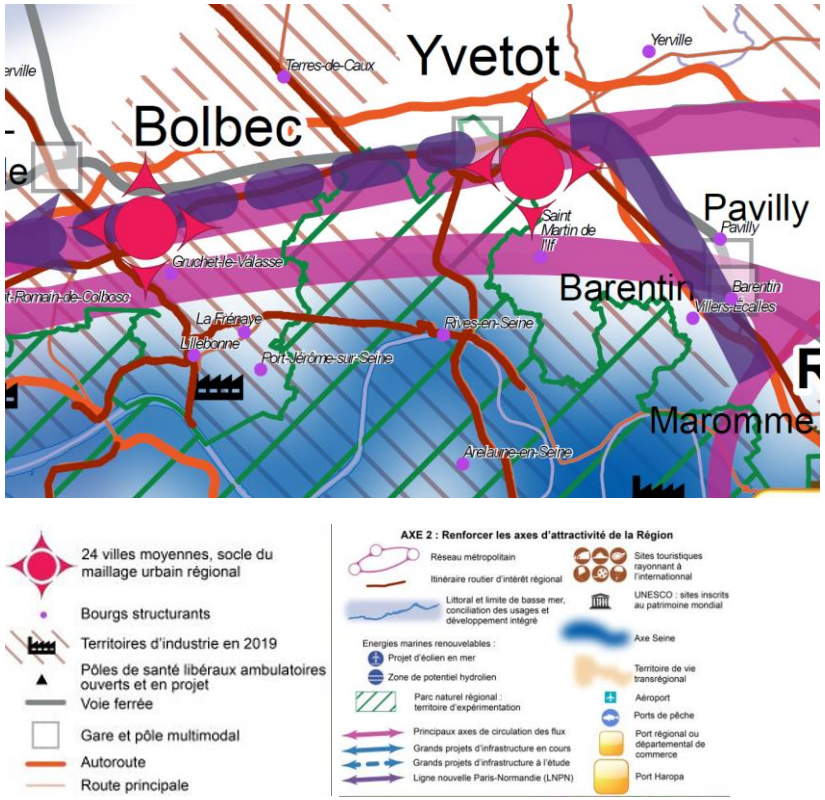

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

4.4.3 La Directive Territoriale d'aménagement

La Directive Territoriale d'Aménagement ***(DTA)*** de l'estuaire de la Seine a été approuvée le 10 juillet 2006. Elle couvre un périmètre de 942 communes, à cheval sur les départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

La DTA a été élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de l'État, en association avec les principales collectivités. Elle est aujourd'hui portée par l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.

La DTA fixe les 3 objectifs suivants :

- Renforcer l'ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique des estuaires
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, prendre en compte les risques
- Renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire

Les Objectifs de la DTA en matière de développement économique

L'un des objectifs principaux est de enforcer l'ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique des estuaires à ce titre le site de Port-Jérôme est considéré comme un site industriel et portuaire qui constitue un complexe pétrochimique de niveau européen à fort potentiel de développement grâce à d'importantes réserves foncières et une très bonne accessibilité multimodale.

Il est également mentionné que des perspectives de développement dans le domaine du transport maritime à courte distance et de la logistique industrielle et portuaire s'offrent à lui. Il est également prévu d'intensifier les activités logistiques sur les deux rives de la Seine, pour cela quatre axes ont été définis :

- Dynamiser et diversifier l'offre de services logistiques.
- Disposer d'une offre foncière de qualité pour permettre l'implantation d'activités logistiques.
- Mettre en œuvre des actions de formation afin que les entreprises disposent d'un personnel qualifié.
- Conforter la filière logistique par une politique ciblée en matière de recherche, de transfert de technologie et d'animation de la filière.

Les orientations de la DTA

Il s'agit des dispositions qui s'impose aux différents documents d'urbanisme et de planification comme les SCoT et le PLUi.

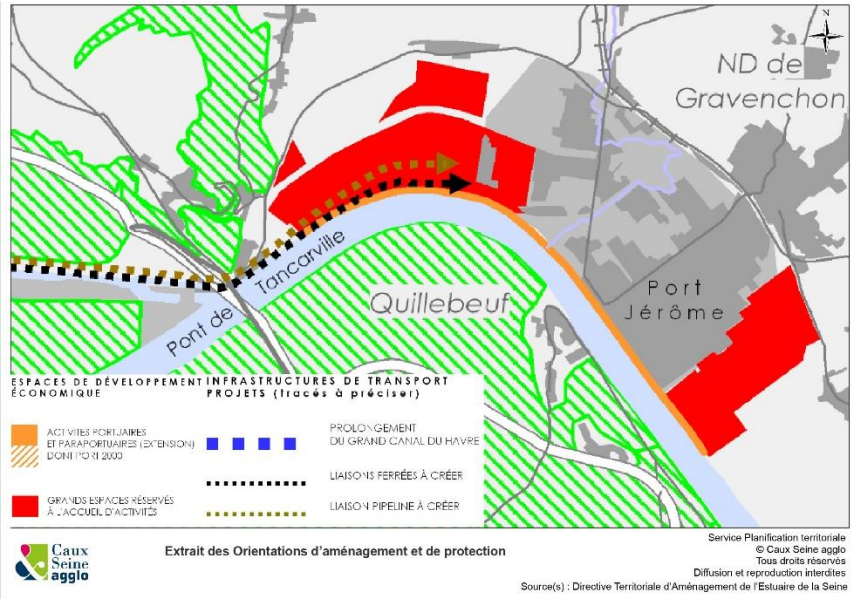

Le territoire est donc principalement concerné par 3 orientations :

- Relative aux activités portuaires et para portuaires
- Relative aux grands espaces réservés à l'accueil d'activité
- Relative aux infrastructures de transport

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La DTA précise que, les espaces réservés au développement économique pouvant être affectés soit aux extensions portuaires et aux activités para-portuaires, soit à l'accueil d'activités industrielles, logistiques ou tertiaires (respectivement en orange et en rouge sur la carte selon les orientations qui les régissent

Les grands enjeux en termes d'aménagement identifiés sur le territoire sont :

- Valoriser au mieux la fonction de ces espaces qui sont hautement stratégiques pour le développement économique de la basse Seine, du bassin parisien et du territoire national s'agissant d'une ressource rare, sa mobilisation doit se faire dans le cadre d'une politique d'aménagement globale à échelle du grand estuaire
- Organiser une cohabitation efficace entre activités industrielles et activités logistiques pour optimiser la ressource foncière ;
- Concernant les espaces en rouge sur la carte, ils sont destinés à accueillir les activités industrialo-portuaires en lien avec les filières présentes, ou tirant parti des grands équipements ou des services portuaires actuels ou futurs, en particulier Port 2000 et le prolongement du grand canal du Havre.

4.4.4 Conclusion

De la stratégie nationale, à la Directive Territoriale en passant par l'échelon régional, l'ensemble des schémas identifie, la ZIP de Port-Jérôme comme un espace à enjeux fort. Caux Seine agglo devra dans son projet de développement économique d'ici à 2030 intégrer ces schémas stratégiques à large échelle. L'objectif est de participer pleinement au développement de la Normandie et de l'Axe Seine.

Enjeux principaux :

- **Diversifier le tissu industriel :**
  - Le développement de nouvelles filières
  - Le développement d'un écosystème productif basé sur un usage optimal des ressources, le recyclage de la matière et de l'énergie
  - L'émergence d'une industrie de taille moyenne
  - Le renforcement de l'attractivité des zones, à vocation industrielle et de logistique pour accueillir de nouveaux établissements.
- **Accompagner les activités économiques en profonde mutation**
  - En maintenant l'industrie pétro-chimique et la soutenir dans son évolution
  - En maintenant l'activité agricole et accompagner ses mutations
  - Renforçant l'attractivité des commerces
- **Développer une économie présentielle plus riche en emplois**

- En permettre l'installation des activités artisanales sans nuisance en milieu urbain
- En accueillant les activités artisanales générant des nuisances dans des zones d'activités adaptées ou dédiées
- Privilégiant le développement des activités tertiaires en centre-ville
- Développant une offre touristique de qualité

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

5 Diagnostic agricole

Cette partie reprends les principaux points abordés par le diagnostic agricole de Caux Seine agglo, élaboré par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie. Pour avoir une vision plus précise sur cette thématique, le diagnostic agricole complet se trouve parmi les pièces du présent dossier de SCOT.

5.1 L'espace agricole de Caux Seine agglo

5.1.1 Un territoire situé entre Pays de Caux et Vallée de Seine

Paysage et occupation du sol

D'après l'Atlas des paysages de Haute-Normandie (DREAL), le territoire de Caux Seine Agglo s'étend sur :

- 2 grands ensembles paysagers : principalement sur le Pays de Caux et la Vallée de Seine
- 3 unités de paysage : le Pays de Caux, la Boucle de Brotonne et les Marais de l'Estuaire

Par ailleurs, ce même territoire est occupé à 60% de terres agricoles. Le territoire de CSa est moins agricole que le territoire départemental (60% contre 68%), selon le MOS DREAL de 2009 (inventaire exhaustif du Mode d'Occupation du sol réalisé par photo-interprétation).

Surface dédiée à la production agricole

En 2020, d'après le Recensement Parcellaire Graphique (RPG), la SAU représentait 31 046 ha, soit 54% du territoire.

La surface agricole du territoire représente 11% de la surface agricole[3] de Seine-Maritime tandis que le territoire CauxSeine Agglo représente 9% de la surface du département.

L'extension du périmètre de l'EPCI avec notamment l'intégration de communes très agricoles comme Terre-de-Caux, a contribué à l'augmentation de la part des surfaces agricoles dans le territoire.

La part des surfaces consacrées à l'agriculture peut atteindre 80% ou plus : on observe tout de même un gradient Nord-Sud correspondant à l'occupation du sol (boisements), aux pôles urbanisés et au moindre potentiel agronomique (secteurs de vallées).

Les potentialités agronomiques des sols

52% du territoire est couvert par un sol avec des potentialités agronomiques fortes à excellentes. **Le caractère agricole du territoire de CSA est prégnant** : l'EPCI s'est étendu sur des secteurs très agricoles et au potentiel agronomique excellent.

Les meilleures potentialités agronomiques sont localisées sur la partie Nord du territoire et sont caractéristiques du plateau de Caux. Les surfaces proches de zones urbanisées sont plus souvent occupées par des pâtures (besoins de l'élevage). Les potentialités moyennes sont situées en vallée et dans la plaine alluviale. Des difficultés (hydromorphie) ont conduit les agriculteurs à installer des réseaux de drainage permettant aujourd'hui l'implantation de grandes cultures. Les rebords de plateau et les talwegs offrent de faibles potentiels. La pente et les sols argileux / pierreux contraignentla mécanisation et interdisent certaines cultures. Certaines zonessont plutôt dédiées à l'élevage bovins tandis que les secteurs les plus pentus sont boisés ou en pâture.

[3] Ces surfaces concernent les parcelles déclarées à la PAC ainsi que les surfaces agricoles non déclarées telles que les prairies mises en valeur par des activités de loisirs, des activités équestres, maraîchères, etc…

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

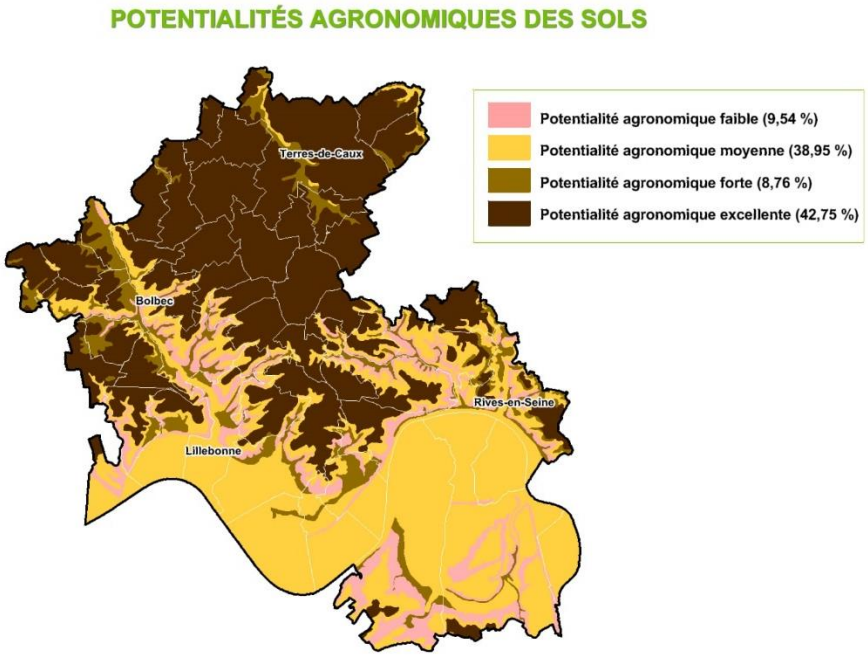

Potentialités agronomiques des sols (BRGM, 2018)

L'espace agricole : un espace de production

Données du RGA 2020
424 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire valorisent **32 228** ha de terres agricoles

Evolution RGA 2010/2020 :
→ **-161** exploitations agricoles sur le territoire, soit **-28%,**
→ **-775** ha de SAU des exploitations, soit **-2,28%**

L'espace agricole sert de support à la production alimentaire mais aussi, de matériaux de construction, d'énergie, de matières premières à usage industriel (textile, pharmaceutique). Il contribue au développement de l'économie des territoires ruraux.

Surfaces agricoles du territoire exploitées par des exploitations ayant leur siège sur CSa – Source : RPG

	2008	2013	2018
Surface (ha)	31 236	31 363	25 710
Part du territoire (%)	81%	88%	82%

5.1.2 L'espace agricole : une ressource limitée, convoitée et fragilisée

Un espace convoité à protéger

Entre 2013 et 2020, d'après le RPG, la **surface agricole utile** (SAU) du territoire décroit : - 1 % (- 317 ha). Cet indicateur est à nuancer. Les surfaces valorisées par l'arboriculture, le maraîchage, l'élevage équin etc… ne peuvent être déclarées à la PAC que depuis 2015 (évolutions règlementaires). Les pertes de surfaces agricoles traduisent une perte de vocation agricole et très probablement une artificialisation des terres pour la construction d'infrastructures, de zones commerciales, de logements, en faveur d'un étalement urbain en « taches d'huile ». L'artificialisation progresse toujours et se fait principalement aux dépens des terres agricoles, les espaces naturels étant mieux protégés ou moins accessibles.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

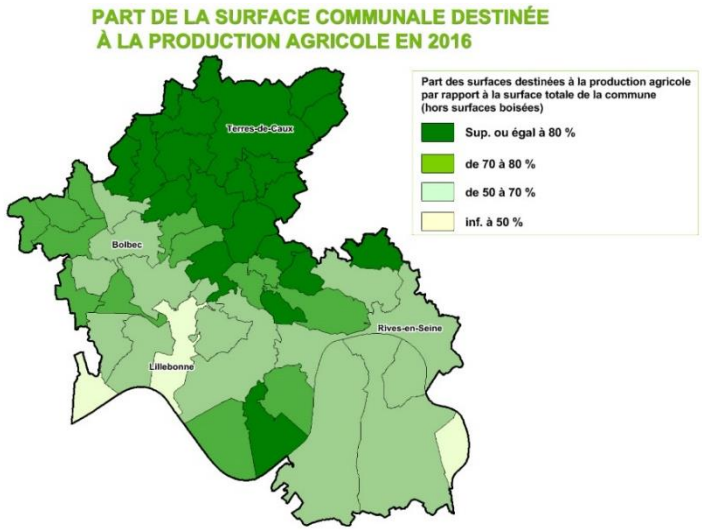

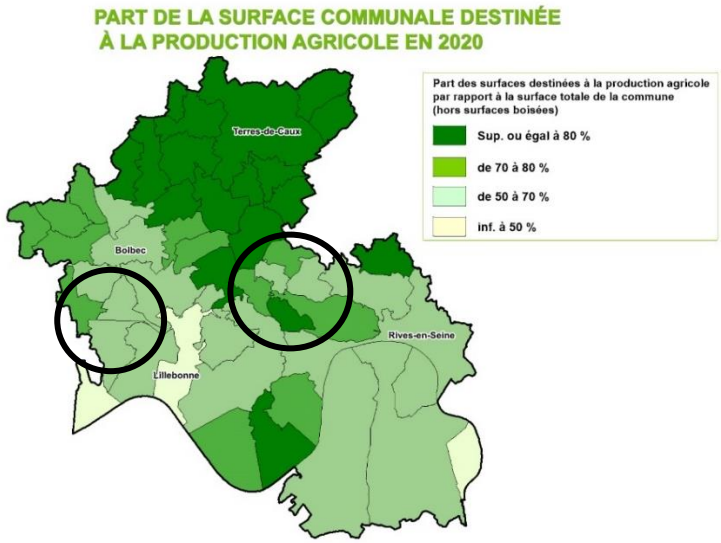

Surfaces consacrées à l'agriculture sur la CSA (surface communale hors boisement) en 2016 et en 2020 - RPG, DDTM

Depuis 2016, quelques communes ont connu une perte de SAU induisant une proportion d'espaces agricoles désormais inférieure à 70%.

Entre 2008 et 2020, la Normandie a perdu **1%** de sa surface agricole, soit **20 876 ha** consommés par l'artificialisation des sols. Les prairies subissent une double pression : la **poussée des grandes cultures** et **l'artificialisation des sols. Les prairies sont souvent les espaces les plus impactés.**

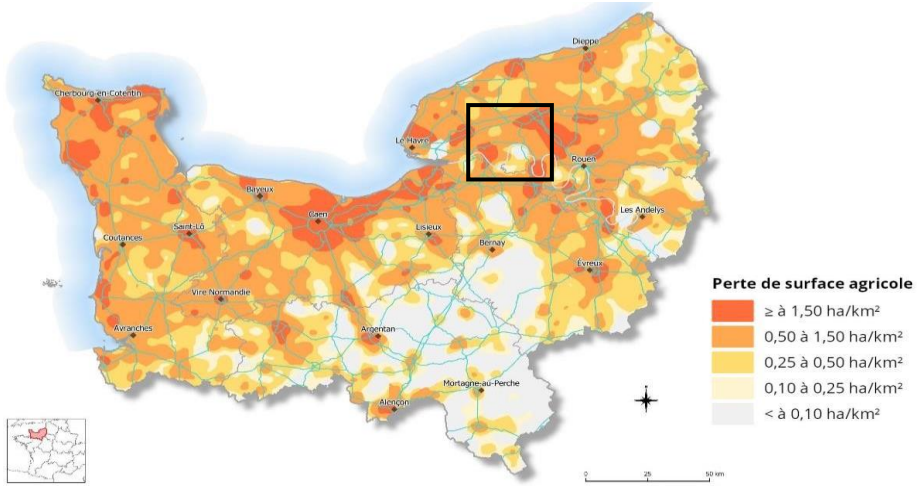

La consommation d'espaces agricoles entre 2008 et 2020 en Normandie (Atlas agricole de Normandie, 2020, DRAAF)

Un espace sur lequel s'exerce une forte pression foncière

La hausse des prix et les problèmes d'accès au foncier sur un marché de plus en plus fermé (rareté de l'offre foncière) ont des **conséquences importantes,** notamment sur les **capacités de transmission des exploitations.** Cette situation peut favoriser la reprise d'exploitations par des structures déjà en place, disposant de capitaux nécessaires, confirmant ainsi la tendance à l'agrandissement des exploitations, observée depuis ces dix dernières années.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

5.1.3 Un espace en prise avec de multiples enjeux de territoire

Le territoire étant le support de multiples activités, usages et vocations, l'espace agricole de CSA est partagé et/ou en prise directe avec d'autres enjeux territoriaux.

L'enjeu environnemental en fait partie, le territoire bénéficiant de différents statuts environnementaux : mesure de protection de la ressource en eau, mesure de protection du patrimoine naturel (Natura2000, Sites inscrits et classés, etc.), Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, ZNIEFF. Ces statuts sont essentiellement localisés sur la partie Vallée de Seine du territoire. Sur le plateau, ce sont les clos-masures qui constituent des espaces de verdure parmi les cultures intensives qui s'y trouvent. Sur le territoire, afin de concilier pratiques agricoles et préservation de l'environnement, 40 exploitations se sont investies dans des dispositifs MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) pour une surface totale de 1258 ha.

L'espace agricole est également prisé pour le développement urbain (infrastructures, développement économique, besoin en logement…) car il est perçu comme un espace facilement « consommable », d'autant que, contrairement aux espaces naturels, il ne bénéficie pas de mesure de protection réglementaire.

5.2 Les exploitations agricoles du territoire

5.2.1 La démographie agricole

Les exploitations agricoles du territoire

Données du RGA 2020
424 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire (377 en 2018 d'après le RPG)

Evolution RGA 2010/2020 :
-161 exploitations agricoles sur le territoire, soit -28%

Le territoire n'est pas épargné par le phénomène global de **disparition des exploitations agricoles**, qui touche les pays développés. D'après les données censitaire, cette tendance semble aussi rapide qu'à l'échelle départementale. Cela s'explique :

- Par le phénomène concomitant de disparition des terres agricoles (appareil productif) ;
- Par l'accentuation de la pression foncière ;
- Par le phénomène de modernisation et de professionnalisation de l'activité agricole ;
- Par les contraintes règlementaires ;
- Par la perte d'attractivité du métier pour les jeunes (difficulté, confort de vie).

Les plus petites structures sont les plus touchées, la tendance à la disparition des exploitations est accompagnée :

- D'une tendance à **l'agrandissement des structures** : la SAU des exploitations tend à augmenter ;
- D'une tendance à **l'augmentation du nombre de formes sociétaires** (les exploitations se regroupent en société plutôt qu'en statut individuel).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Répartition communale des exploitations agricoles en 2018 (RPG)

	Données RGA 2010 : Nombre d'exploitations agricoles (sièges)	Données RPG 2013 : Nombre d'exploitations identifiées (sièges)	Données RPG 2018 : Nombre d'exploitation identifiées (sièges)
Alvimare	8	6	6
Anquetierville	10	9	9
Bernières	11	8	9
Beuzeville-la-Grenier	10	9	7
Beuzevillette	7	5	5
Bolbec	16	10	10
Bolleville	15	11	12
Cléville	9	8	5
Cliponville	11	8	8
Envronville	4	3	3
Foucart	6	7	6
La Frénaye	9	9	10
Grand-Camp	6	3	3
Gruchet-le-Valasse	8	4	4
Hattenville	12	9	9
Lanquetot	13	8	8
Lillebonne	14	7	7
Lintot	9	8	6
Louvetot	10	8	6
Maulévrier-Sainte-Gertrude	16	12	12
Mélamare	12	6	4
Mirville	8	4	4
Nointot	6	7	6
Norville	17	14	13
Parc-d'Anxtot	5	1	1
Petiville	12	9	9
Raffetot	10	9	10
Rouville	8	7	6
Saint-Antoine-la-Forêt	6	5	3
Saint-Arnoult	23	16	13
Saint-Aubin-de-Crétot	4	3	3
Saint-Eustache-la-Forêt	12	7	8
Saint-Gilles-de-Crétot	7	3	2
Saint-Jean-de-Folleville	6	4	4
Saint-Jean-de-la-Neuville	13	9	7
Saint-Maurice-d'Etelan	7	6	5
Saint-Nicolas-de-la-Haie	7	3	1
Saint-Nicolas-de-la-Taille	14	8	5
Tancarville	4	2	2
Trémauville	2	2	2
La Trinité-du-Mont	4	2	1
Trouville	15	11	10
Yébleron	16	13	10
Port-Jérôme-sur-Seine	25	18	12
Rives-en-Seine	26	18	15
Terres-de-Caux	57	43	36
Heurteauville	7	4	4
Notre-Dame-de-Bliquetuit	10	7	7
Arelaune-en-Seine	22	13	13
Vatteville-la-Rue	16	13	16
Caux Seine Agglo	**585**	**419**	**377**

Toutes les communes de CSA abritent au moins unsiège d'exploitation agricole sur leur territoire. 14 communes accueillent plus de 10 sièges **d'exploitations agricoles** sur leur territoire (RPG 2018)

Globalement la plupart des exploitations agricoles se situe sur la partie nord du territoire, bénéficiant d'une localisation sur le plateau de Caux. Le secteur autour de Terres-de-Caux accueille le plus grand nombre d'exploitations agricoles d'après le RGA 2010.

Les actifs agricoles

Données du RGA 2020
691 ETP (8,8% des ETP agricoles du département)
1020 actifs agricoles (9% des actifs agricoles du département) dont 546 chefs d'exploitations et co-exploitants.

Evolution RGA 2010/2020 :
- 117 ETP soit -14%
- 451 actifs agricoles soit -31%
- 35% des ETP actifs familiaux soit -60% d'actifs familiaux,
- 1% d'actifs salariés et - 8% d'ETP salariés

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La diminution du nombre d'exploitations agricoles s'accompagne naturellement d'une **diminution du nombre d'actifs agricoles et d'unités de travail annuel** (UTA). L'activité salariée est la moins touchée. Cela s'explique par :

- L'agrandissement des structures d'exploitation et le groupement en forme sociétaire permet de dégager des solutions d'emploi (délégation de travaux, développement de nouveaux ateliers ou de nouvelles activités connexes à l'agriculture) ;
- Le contexte économique instable, la structure des exploitations est en pleine mutation : les conjoints ou autres membres du ménage partent travailler hors du cadre de l'exploitation pour sécuriser les revenus du ménages (**forte diminution de l'emploi familial** sur les exploitations) ;
- Le statut de chef exploitant / co-exploitant est de moins en moins accessible : une période de salariat et/ou double activité peut être envisagée avant l'installation (pour les enfants ou conjoints);
- Les solutions pour faciliter l'embauche de salariés se sont développées (groupements d'employeurs, service de remplacement, etc…).

La plupart des actifs agricoles travaillent sur la partie nord du territoire.

Les chefs d'exploitations

Données du RGA 2020
21% des exploitations sont gérées par un chef exploitant **ayant moins de 40 ans** (112 exploitations)
22% des exploitations sont gérées par un chef exploitant ayant **plus de 60ans.**

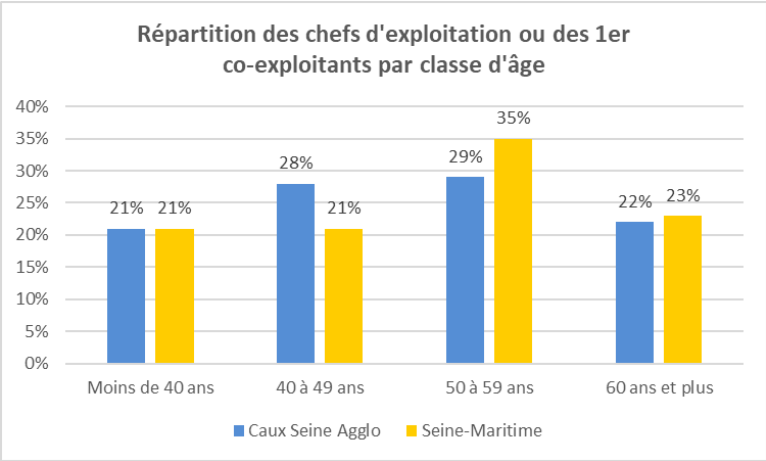

Source : Diagnostic agricole CSa 2020 - CRAN

La **population agricole** du territoire de CSA reste relativement jeune :

- 49% des entreprises agricoles ont un chef d'exploitation ou un 1er co-exploitant âgé de moins de 50 ans (42% à l'échelle départementale)
- 22% des chefs exploitants ou des 1ers co-exploitants sont âgés de 60 ans et plus (23% à l'échelle de la Seine-Maritime).

La problématique de la transmission / succession des exploitations est très importante car elle met également en jeu la **question de la pérennité des structures** sur le territoire de CSA. Il est en effet, relativement fréquent que les chefs d'exploitations ou 1er co-exploitants âgés de plus de 50 ans n'aient pas encore identifié de repreneur à l'exploitation. Lorsque la transmission n'a pas été anticipée ou préparée,le **risque de disparition de sites d'exploitation** est important. Seules les terres sont reprises par une entreprise agricole ou morcelées entre plusieurs structures, tandis que le siège est abandonné ou change de vocation. Cet état de fait participe aussi **à l'agrandissement et à la concentration** des structures existantes. Il contribue aussi à **mettre en concurrence** les jeunes agriculteurs en recherche d'un site d'installation avec des

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

agriculteurs en place, en quête d'agrandissement de leur SAU et disposant d'un potentiel financier plus important.

Etant donné l'allongement de l'âge de départ à la retraite, le phénomène de vieillissement de la population peut être un peu relativisé : il n'est pas rare que certains exploitants choisissent de **poursuivre leur activité après l'âge légal** pour conserver un patrimoine et un complément de revenu. Cela suppose souvent tout de même une réduction du volume d'activité ainsi qu'un changement d'organisation du travail sur l'exploitation

Les possibilités d'installations

Selon la MSA, en 2020 en moyenne, **64% des cessations d'activités** étaient suivies d'une reprise par un nouvel agriculteur (dont transfert entre époux / hors installation aidée). Ce ratio moyen augmente mais cache des disparités importantes selon les filières. Le taux de renouvellement le plus faible concerne les exploitations horticoles et porcines qui sont moins connues etrencontrent des difficultés à trouver des repreneurs. Les exploitations en **polycultures-élevage** sont les plus prisées (77% en 2016).

Le nombre d'installations ne permet donc pas d'assurer **le renouvellement des exploitants cessant leur activité.**

Les installations aidées

Entre 2011 et 2020, 48 jeunes agriculteurs ont bénéficié d'une aide à l'installation sur le territoire de CSA).

5.2.2 Le profil des exploitations

Des structures d'exploitation de taille variable

Données du RGA 2020
La SAU moyenne des exploitations est de 76 ha

Evolution RGA 2010/2020 :
+ 19,6 ha, soit +35%

Face à la diminution du nombre d'exploitations agricoles, on assiste à un phénomène de concentration des structures. D'après les données du RPG 2018 (PAC), la SAU moyenne des exploitations du secteur est passée à 98 ha.

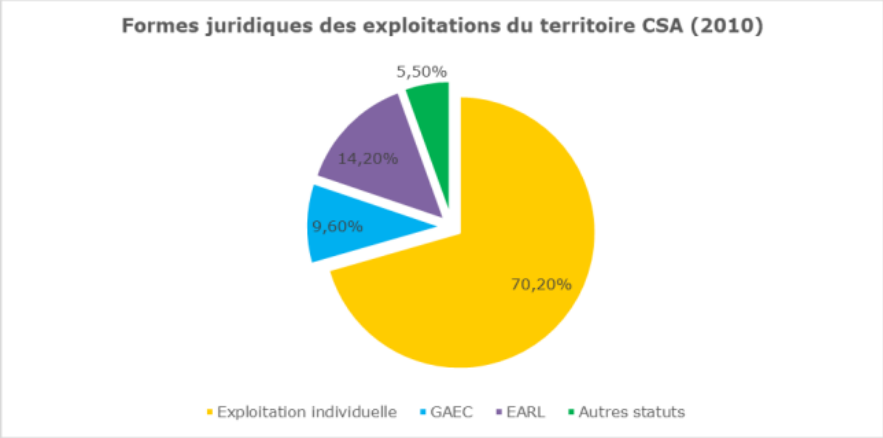

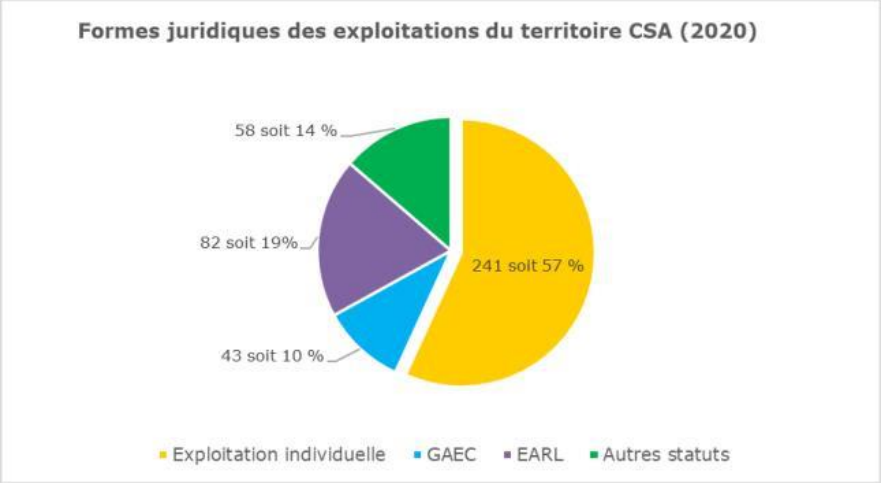

Forme juridique des exploitations en 2010 et 2020 (Source : Diagnostic agricole CSa 2020 - CRAN)

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Données du RGA 2020
57% d'exploitations individuelles et **43%** de sociétés.

Evolution RGA 2010/2020 :
-42% d'exploitations individuelles et +6% de formes sociétaires.

Selon les données 2020 de la MSA, les **structures individuelles restent majoritaires en nombre de structures.** Toutefois, 64 % des exploitants du territoire de la CSA travaillent dans des structures sociétaires. Les formes sociétaires offrent aux exploitants :

- La possibilité de **dissocier le patrimoine personnel du patrimoine de l'entreprise** : en cas de difficultés financières, les créanciers de l'entreprise n'ont pas d'emprisesur les biens personnels ;
- De **regrouper les moyens** humains, matériels et financiers ;
- De **s'associer** avec un autre agriculteur ou avec d'autres associés / sociétés apporteurs de capitaux ;
- Faciliter la transmission des exploitations.

La tendance à l'augmentation des formes sociétaires peut aussi expliquer le phénomène de concentration des exploitations.

Des exploitations de plus en plus tournées vers la production végétale

Données du RGA 2020
28% des exploitations sont spécialisées en grandes cultures
23% en polyculture/polyélevage
24% se maintiennent en élevage bovins lait et viande (12% chacun).

Evolution RGA 2010/2020 :
+35 % d'exploitations spécialisées en grandes cultures et -42% d'exploitations spécialisées en élevage bovin

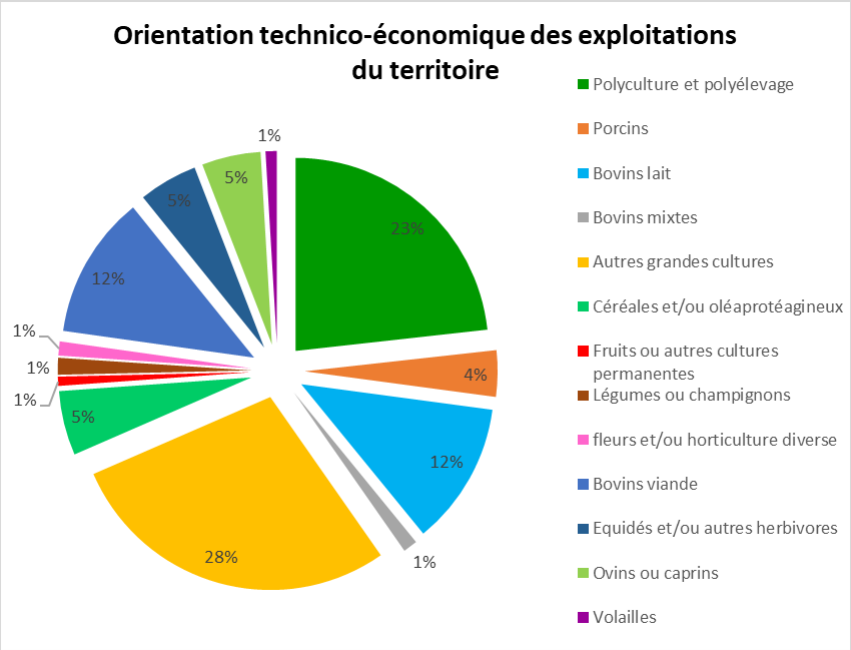

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Orientation technico économique des exploitations du territoire en 2020 (Source : Diagnostic agricole CSa 2020 - CRAN)

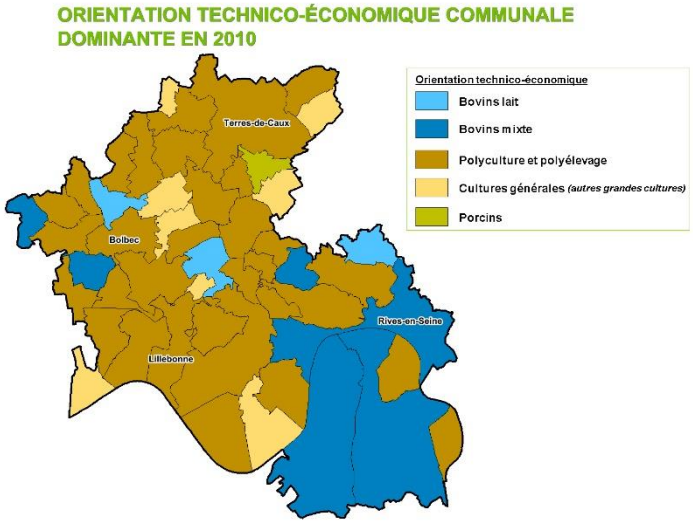

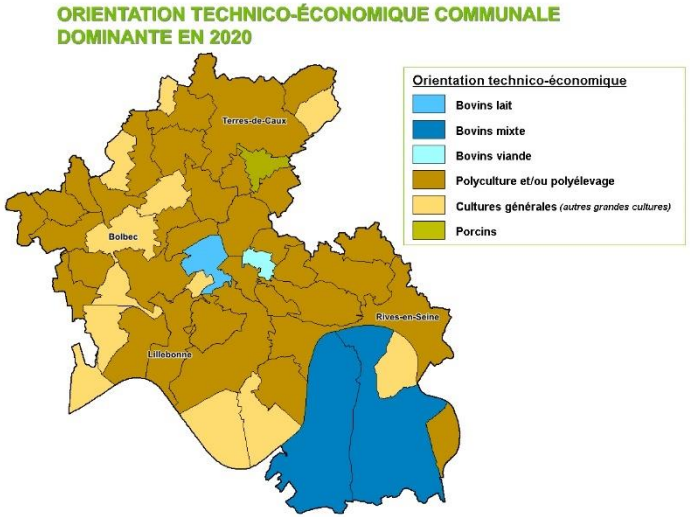

Orientation technico économique des communes du territoire en 2020 (Source : Diagnostic agricole CSa 2020 - CRAN)

D'après les données du RGA, les exploitations agricoles ont eu tendance à **privilégier les grandes cultures**, au détriment des productions animales et de l'élevage bovin(entre 2010 et 2020, la part des exploitations en grandes cultures est passée de 16% des exploitations à 24%). En volume de production, les cultures tiennent une place de plus en plus importante dans les exploitations agricoles du territoire et dans les communes de la CSA. Les spécialités en élevage bovin tendent à disparaître sur le territoire (4 communes en 2020 contre 10 en 2010). Les communes de vallée sont naturellement plus orientées vers l'élevage bovin (lait) du fait du potentiel agronomique un peu moins favorable et des pentes qu'offre la topographiedans ce milieu.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La production végétale sur le territoire

Données du RGA 2020
+ d'1/3 de la SAU valorisée par les exploitations est affecté à la production de céréales, suivi par les cultures industrielles (16%). Les surfaces en prairie se maintiennent avec (29% de la SAU), suivi de production de fourrage pour l'alimentation des animaux (11%).

Evolution RGA 2010/2020 :
+94% de surfaces affectées aux cultures industrielles, -6,31% des surfaces affectées aux céréales, -9,5% des surfaces en cultures fourragères, +41% de surfaces affectées à la production de pommes de terre et -13,6% de surfaces valorisées en prairie par les exploitations du territoire.

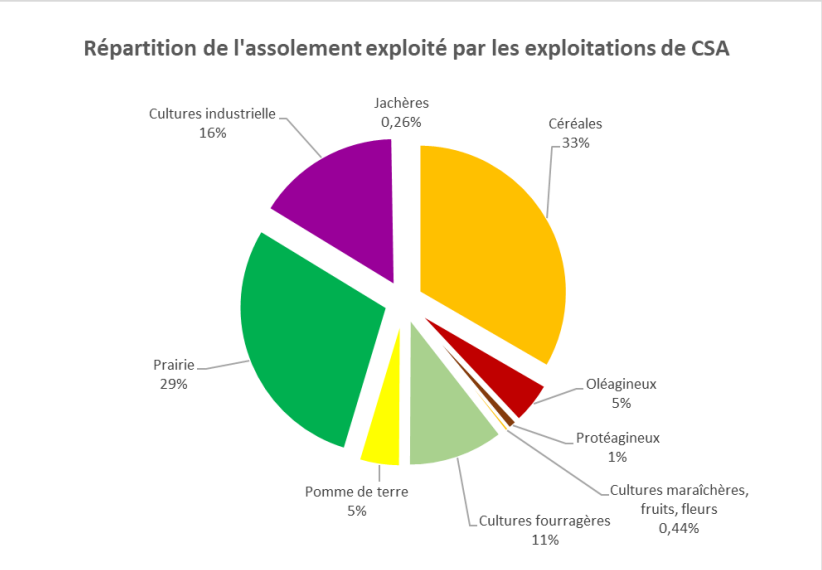

Source : Diagnostic agricole CSa 2020 - CRAN

Le potentiel agronomique du territoire offre de **nombreuses** possibilités de pratiques agricoles. Face à l'instabilité des marchés de matières premières, les exploitations s'orientent vers les ateliers qui offrent les **revenus les plus importants et/ou les plus stables** pour sécuriser les structures d'exploitation, sans pour autant se spécialiser.

La diversité des assolements présents témoigne aussi du **maintien de plusieurs ateliers**, notamment de l'atelier dominant polycultures-poly élevages.

Néanmoins, le territoire CSA étant aux confins de plusieurs entités paysagères et topographiques, derrière ces chiffres se cachent des **disparités géographiques importantes**, comme le montre l'analyse de l'assolement 2020 selon les deux petites régions agricoles présentes sur le territoire :la petite région agricole du Pays de Caux et la petite région agricole de la Vallée de Seine.

L'assolement est moins diversifié dans le secteur de la Vallée de Seine, du fait d'un potentiel agronomique moins favorable. L'analyse indique une forte représentation de l'atelier polycultures-élevage (céréales/cultures fourragères/prairies à 86%) en Vallée de Seine, ainsi qu'une proportion de surfaces plus importante affectée au maraîchage (potentiel des fonds de vallée intéressant). On relève un développement important des cultures industrielles ainsi que la culture de pommes de terre sur le Pays de Caux depuis l'analyse du RGA 2010.

Dans le détail, la production végétale se décline comme suit :

Evolution de la SAU affectées aux différentes cultures (Source : diagnostic agricole CSa 2020 – CRAN)

	RPG 2011	RPG 2020	Evolution
Cultures céréalières	36%	32%	- 11,1%
Cultures céréalières (lin + betterave sucrière)	8%	16%	+ 100%
Prairie	30%	28%	- 6,7%

Malgré la conjoncture économique défavorable à l'activité d'élevage entre 2011 et 2016, le phénomène de disparition des prairies ne semble pas trop prononcé sur le territoire CSA. Ce constat est à nuancer et peut être biaisé par le changement des règles de déclaration PAC : depuis 2015 davantage de prairies pour des activités spécifiques ont été déclarées (activités équestres, etc…).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

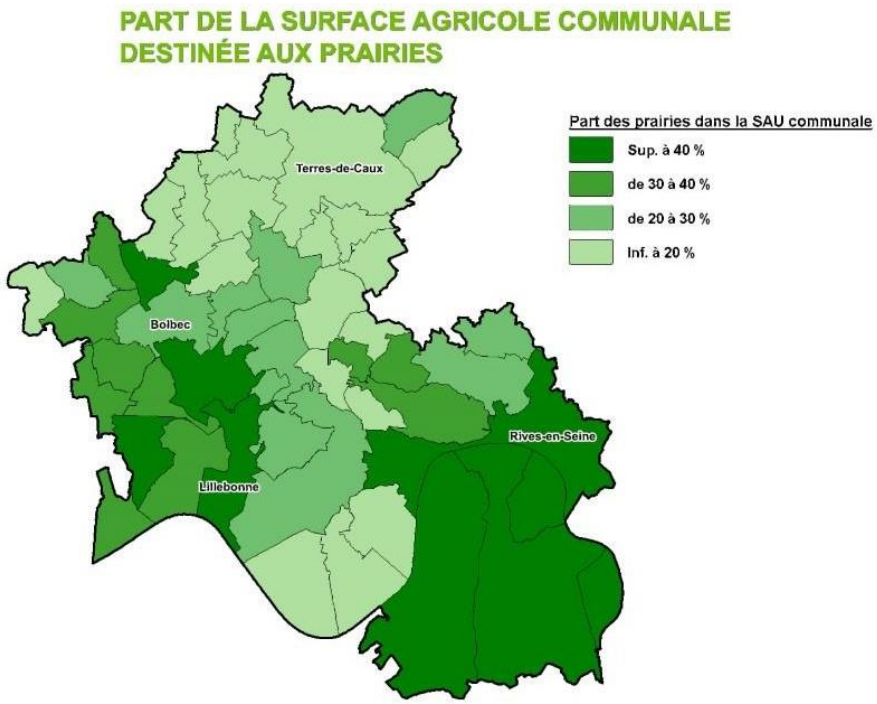

Source : Diagnostic agricole CSa 2020 - CRAN

La production animale sur le territoire

En 10 ans, CSA a perdu 38% de ses exploitations d'élevage.

Depuis 2010, 28% des exploitations bovines et 34% des exploitations laitières ont disparu. Cela s'accompagne aussi d'une diminution des effectifs d'élevage. Concernant l'élevage bovin, la diminution des effectifs est moins rapide que la diminution du nombre de structures d'exploitation. Ce phénomène témoigne d'une concentration des élevages (augmentation du nombre de têtes dans les cheptels).

Les effectifs allaitants ont peu diminué durant la période. Cela s'explique en partie par la conjoncture économique. Les prix du lait n'étant pas toujours favorables, certains éleveurs réorientent leurs élevages vers les bovins allaitant, production un peu plus rémunératrice et un peu moins contraignante que le lait.

De nouvelles filières de productions animales se sont développées sur le territoire CSA (augmentation des effectifs de chèvres, de porcs, de poulets de chair).

La filière porcine est très présente sur le territoire : elle représente 14% des exploitations porcines du département et 33% des effectifs porcins du département.

Synthèse du profil de l'exploitation agricole sur le territoire

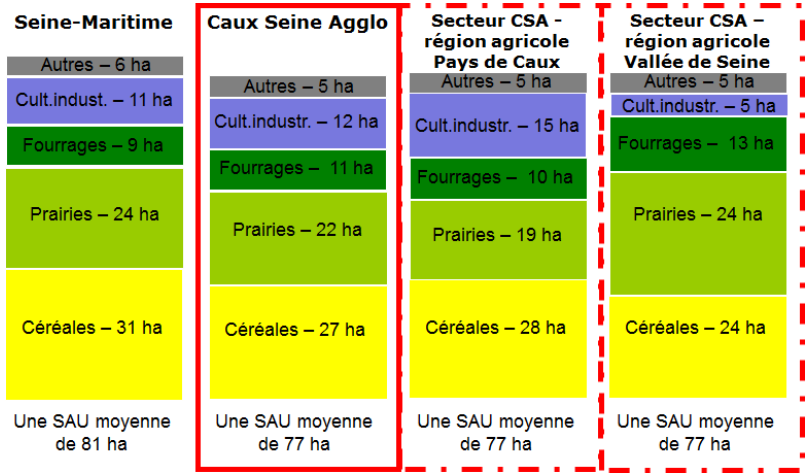

La ferme CSA est le **reflet de la ferme départementale : une ferme en polyculture-élevage (laitier).** Les exploitations du plateau tirent profit de leur situation géographique et du potentiel agricole inhérent en **accentuant leur production de cultures industrielles**. Les exploitations de la vallée de Seine sont davantage **spécialisées dans l'élevage**.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

5.2.3 La structuration du parcellaire agricole

La taille moyenne des îlots d'exploitation est 7 ha sur le territoire.

Globalement les ilots agricoles du plateau ont tendance à être plus vastes et importants que ceux situés en vallée. Les ilots agricoles les plus vastes se situent sur les 6 communes de Bernières, Cliponville, Envronville, Petiville, Rouville et Saint-Maurice d'Etelan (communes dont la surface moyenne des ilots agricoles > 10 ha). A l'inverse, les ilots agricoles sont restreints sur les 6 communes de Lillebonne, Louvetot, Saint-Arnoult, Heurteauville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Arelaune-en- Seine (communes dont la surface moyenne des ilots agricoles < 5 ha).

Cas singulier de Petiville et Saint-Maurice d'Etelan dont la surface moyenne des ilots agricoles est élevée : ces communes bénéficient d'une situation géographique spécifique, à un endroit où la vallée de la Seine s'élargie et dégage une large plaine agricole.

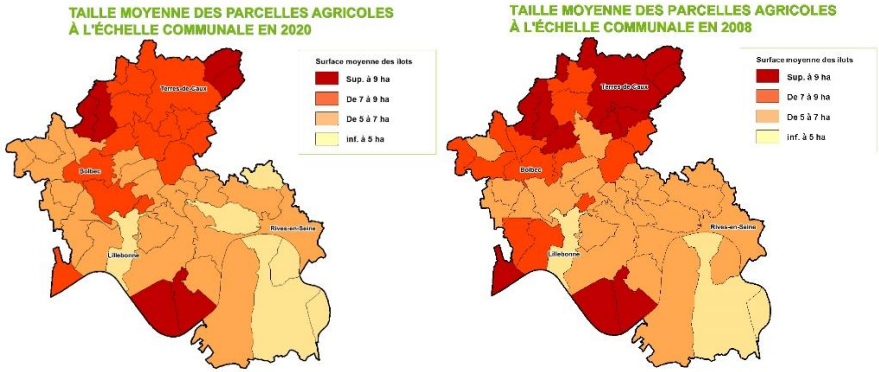

Taille moyenne des parcelles agricoles à l'échelle communale en 2008 puis en 2020 (Source : Diagnostic agricole CSa 2020 – CRAN)

Il faut noter que 60% de la SAU du territoire est composée de vastes ilots agricoles supérieurs à 10 ha. Les ilots agricoles inférieurs à 5 ha représentent quant à eux 20% de la SAU. Ils sont souvent situés aux abords et à l'intérieur des zones urbanisées

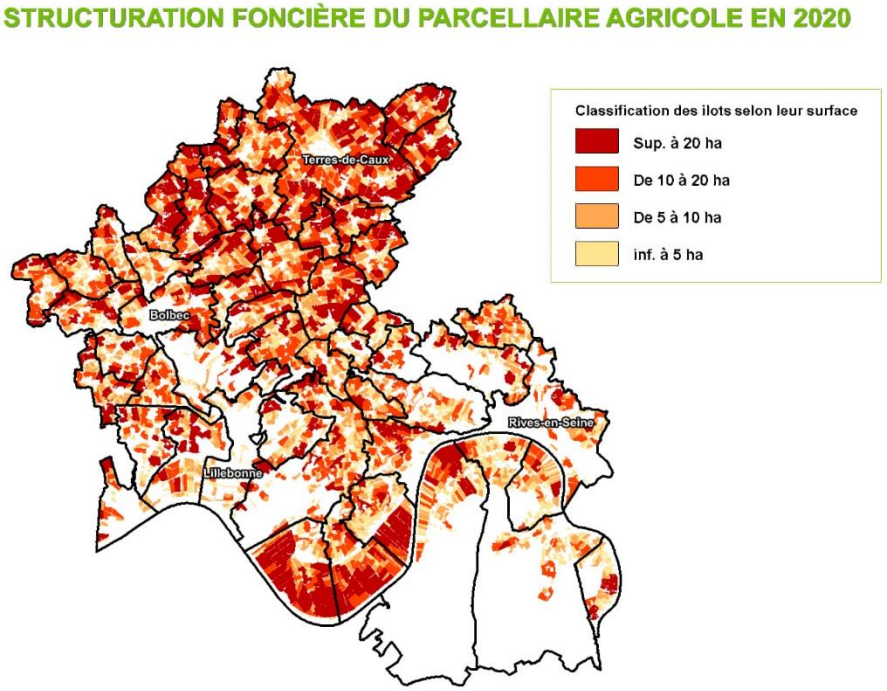

Source : Diagnostic agricole CSa 2020 - CRAN

5.2.4 L'environnement des corps de ferme

Le principe de réciprocité et la proximité vis-à-vis de tiers

L'article L111-3 du Code rural et de la pêche maritime introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages (et leurs annexes) et bâtiments habituellement occupés par des tiers.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Ces distances sont fixées :

- Par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 50 mètres minimum ;
- Par la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 100 mètres minimum.

Ces périmètres s'appliquent autour des bâtiments d'élevage et de leurs annexes.

Les surfaces agricoles en contact avec les zones urbanisées

2/3 de la SAU du territoire se trouvent en contact avec l'urbanisation (un côté de l'ilot agricole est en contact avec une zone bâtie).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

SAU EN CONTACT AVEC LES ZONES URBANISÉES

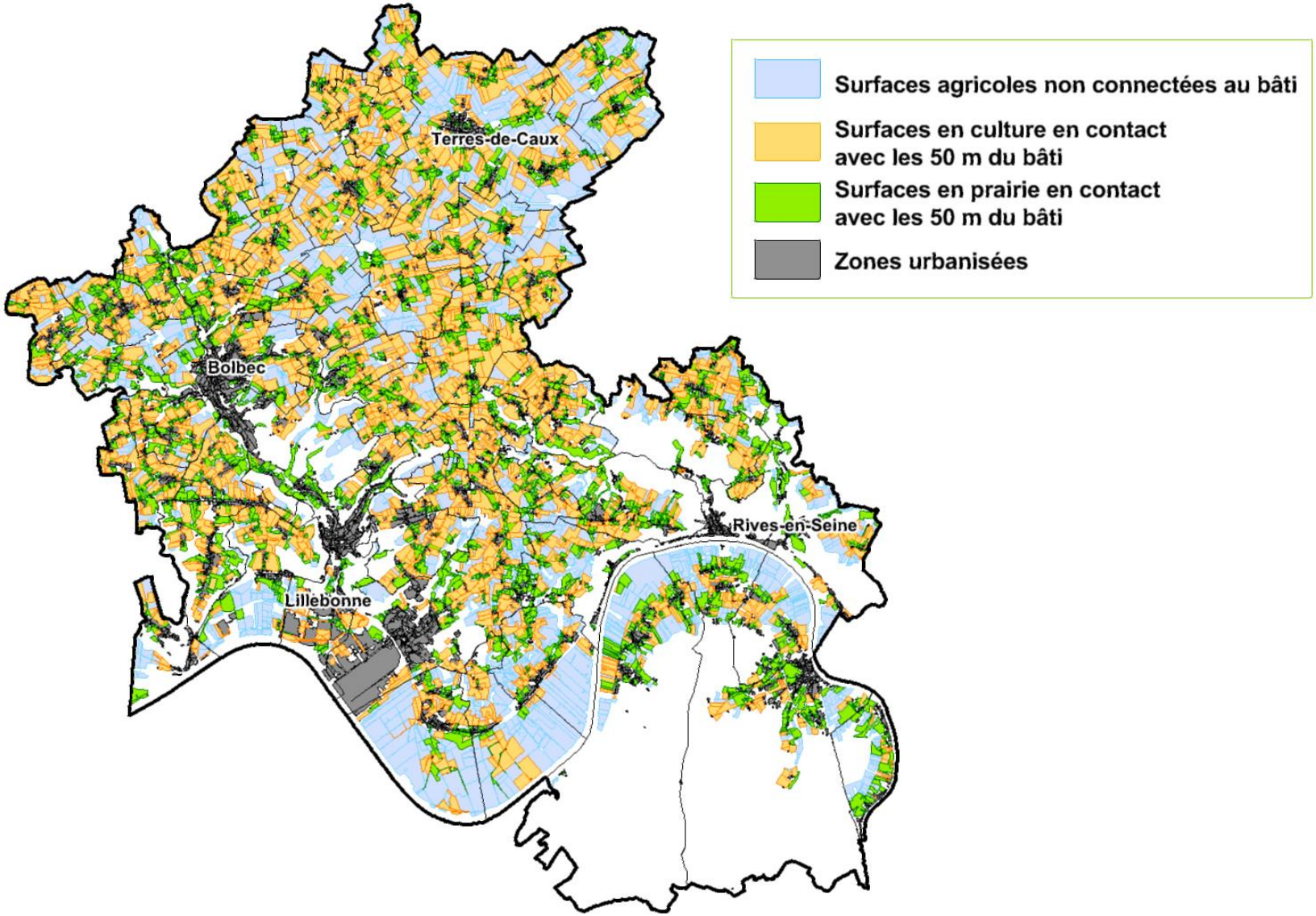

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La circulation des engins agricoles

Les difficultés de circulation et d'accès aux parcelles agricoles entrainent pour les agriculteurs des détours importants, des conflits d'usages et de partage de la voirie et une détérioration de la voirie et du matériel agricole. Ces difficultés sont principalement dues :

- Aux voiries en mauvaise état (manque d'entretien des voiries et des plantations)
- Aux voiries qui, au fil des années, deviennent étroites et peu adaptés à des engins agricoles de plus en plus volumineux
- Au flux de circulation importants : traversée de carrefour et circulation sur les axes principaux.

5.3 L'économie agricole

5.3.1 Le poids économique de l'activité agricole

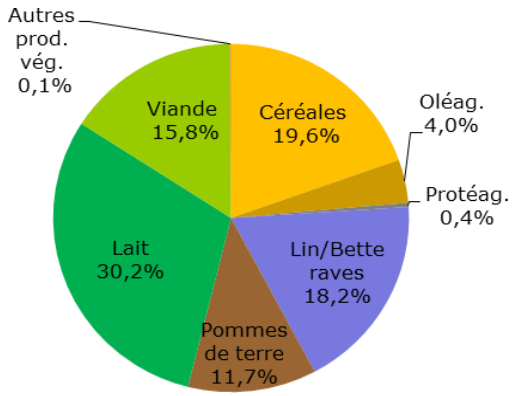

La répartition du CA agricole de CSA (CRAN, service PEP, 2018)

Le chiffre d'affaires agricole annuel s'élève à 70,816 millions d'euros sur le territoire de CSA. La production laitière, les céréales et les cultures industrielles sont les principales sources de richesse (2/3 du produit agricole). Ce qui traduit l'importance économique des systèmes en polyculture-élevage.

5.3.2 Le tissu économique

Les emplois directs et indirects

Selon les données de l'INSEE en 2015, le secteur agricole concentre 2,6% des emplois du territoire.

Pour chacune des filières présentes (élevage lait et viande, grandes cultures, maraîchage, arboriculture, élevage équin, etc…) l'activité agricole induit de nombreux emplois indirects.

Le tissu économique gravitant autour de l'agriculture

On recense 4 grandes catégories de structures, regroupant les fournisseurs et les clients des exploitations agricoles :

- Les entreprises amont, pour répondre aux besoins des exploitations : les fabricants ou fournisseurs (machines agricoles, tracteurs, plants, semences, engrais, aliments, etc.) et les activités de services (encadrement administratif et financier, vétérinaire, etc.).
- Les entreprises aval, pour permettre la commercialisation des productions agricoles : coopératives, négociants, abattoirs, industries (de transformation des matières premières) agroalimentaires ou non, moulins, sucreries, etc.
- Les organismes de services : centres de gestion, contrôle laitier, etc.
- Les Organismes Professionnels et Administrations : Chambres d'agriculture, organismes de recherche, administrations, groupes de développement agricole (GDA), etc.

<u>Approvisionnement, agroéquipement et collecte</u>

- Les CUMA

Le territoire CSA abrite le siège social de 11 CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole). Il s'agit de structure de regroupement des agriculteurs pour l'acquisition, la mise à disposition d'outils agricoles et de salariés.

- CUMA du Veaujon à Saint-Jean-de-Folleville

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

- CUMA de Rabertot à Bernières
- CUMA du Haguet à Foucart
- CUMA de la Voie Romaine à Lanquetot
- CUMA de Valmarel à Beuzevillette
- CUMA du Bas et des Hauts à La Frenaye
- CUMA de Saint-Arnoult à Rives-en-Seine
- CUMA Caux Vallée de Seine à Saint-Maurice d'Etelan
- CUMA de Brotonne à Arelaune-en-Seine
- CUMA linière du Plateau à Anquetierville
- CUMA de Villequier à Anquetierville

Coopératives agricoles

On retrouve principalement sur le territoire les entreprises suivantes :

Dénomination	Localisation	Filière	Précisions
NORIAP	2 sites de collecte à Notre-Dame-de-Gravenchon et Fauville-en-Caux 1 plateforme logistique 1 alimentation animale à Cléville 1 jardinerie à Lillebonne	Collecte de céréales / Elevage et nutrition animale / distribution verte	816 salariés en Normandie et en Picardie / 160 points de collecte Autres filiales : NORAGRO, NOVIAL, AGRAE
CAPSEINE	5 sites de dépôt à Bolbec, Alvimare, Lintot, Auberville-la-Campagne, Petiville	Céréales et légumes	1148 salariés en Normandie et en Picardie / 180 sites Autres filiales : Limagro, Euragri Services, etc…
Usine de Teillage BELLET	Raffetot	Lin	Travaux de récolte et de teillage du lin – 1700 ha transformés (2500t produits/an) – environ 20 salariés
EURIAL (filiale d'Agrial)	Gruchet-le-Valasse	Lait et transformation laitière (desserts lactés, fromages frais, yaourts égouttés)	24 sites en France / 4000 salariés / 4 647 producteurs

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Commercialisation et négoce

On trouve principalement les entreprises suivantes :

Dénomination	Localisation	Filière
DEHONDT	Saint-Antoine-la-Forêt	Commercialisation de machines agricoles
ORENGE	Raffetot	Matériel de transport agricole

Transformation agroalimentaire et valorisation des productions

On retrouve sur le territoire l'entreprise suivante :

Dénomination	Localisation	Filière	Précisions
TEREOS BENP	Lillebonne	Transformation céréales, canne et betterave en éthanol, sucre, alcool, amidon et nutrition animale	Le site emploi près d'une centaine de personnes

5.3.3 Le développement des circuits courts et de la diversification

Les circuits-courts

Données du RGA 2020
74 exploitations commercialisent leurs produits en circuits-courts, soit environ 17% des exploitations du territoire.

Cette pratique est moins présente dans notre région et cela peut notamment s'expliquer du fait :

- De la proximité de bassins de commercialisation importants (Ile-de-France, nord de l'Europe et Royaume-Unis) ;
- D'un tissu économique très structuré reposant sur des filières longues très bien organisées grâce aux infrastructures portuaires (Le Havre / Rouen)

La Vallée de Seine est un secteur reconnu pour la production de pommes, poires et autres fruits, produits facilement commercialisables en circuits-courts.

Les ateliers de diversification

Données du RGA 2020
74 exploitations ont une activité de diversification (soit 17% des exploitations du territoire) et 36 ont une activité de transformation de produits agricoles, soit 8% des exploitations du territoire.

5.3.4 Les plus-values locales : les signes de qualité

Données du RGA 2020
13 exploitations produisent sous signe de qualité, soit 3% des exploitations du territoire. Pour la plupart il s'agit de démarches et signes de qualité hors agriculture biologique, IGP ou label rouge.
La diversification concerne 17 % des exploitations du territoire et du département.

L'agriculture biologique

En 2020, on recense 19 exploitations agricoles bio sur le territoire de l'EPCI (+14 exploitations depuis 2010), soit 7,6 % des exploitations agricoles bio du département.

Depuis 2010, les surfaces engagées en bio ont été multipliées par 2,8 (674 ha contre 252 ha) et atteignent désormais de 2% de la SAU du territoire. A l'échelle du département de Seine-Maritime, l'agriculture biologique représente 3% de la SAU (10 014 ha).

Plus de 73% des surfaces en AB sont dédiées aux surfaces toujours en herbe (prairies) et 5 ateliers laitiers du territoire sont en AB.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

ENJEUX

- Maintenir et préserver le foncier agricole pour :
  - Pérenniser l'activité agricole en place
  - Conserver le caractère rural et agricole du territoire et sa qualité paysagère
  - Favoriser la production alimentaire locale
- Limiter la pression foncière sur les terres afin de ne pas accentuer la spéculation des prix.
- Concilier le maintien de l'activité sur les secteurs déjà règlementés par des enjeux environnementaux importants.
- Appréhender l'impact de la mise en œuvre des grands projets d'aménagement sur l'agriculture et le foncier agricole.
- Préserver les sites d'exploitation principaux et secondaires, qui tendent à disparaître, pour maintenir l'activité sur le territoire.
- Soutenir l'activité pour maintenir ce secteur économique du territoire de CSA.
- Maintenir les corps de ferme en activité fonctionnels pour faciliter les projets de reprise.
- Préserver ces espaces de production.
- Faciliter une reconquête des milieux en perte d'usage et de vocation par une activité agricole nécessitant moins de foncier
- Soutenir le maintien des activités d'élevage sur le territoire, notamment dans les secteurs de vallée.
- Assurer le maintien des prairies et soutenir les activités d'élevage sur le territoire CSA.
- Préserver des tailles d'ilots suffisamment importantes. Pour autant, les ilots de plus petites tailles peuvent convenir à d'autres activités comme le maraîchage ou l'arboriculture.
- Eviter les nouvelles constructions à usage d'habitation de tiers à proximité des corps de ferme.
- Soutenir une activité économique générant de la richesse et du chiffre d'affaires sur le territoire.
- Soutenir l'ensemble du secteur agricole.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

6 L'habitat

6.1 Le parc de logements

6.1.1 Un territoire résidentiel

En 2018, Caux Seine agglo compte 35 499 logements, soit une hausse de 84% en 50 ans. Sur une période plus récente (2013-2018), le parc de logements a suivi une évolution moyenne annuelle de 1,15%, supérieure à la moyenne départementale (+1,06%/an).

Ses principales caractéristiques sont un fort taux de résidences principales, à l'origine de la croissance continue du parc de logements, un taux de vacance moyen, reflet d'une demande en logements significative ainsi qu'une faible part de résidences secondaires.

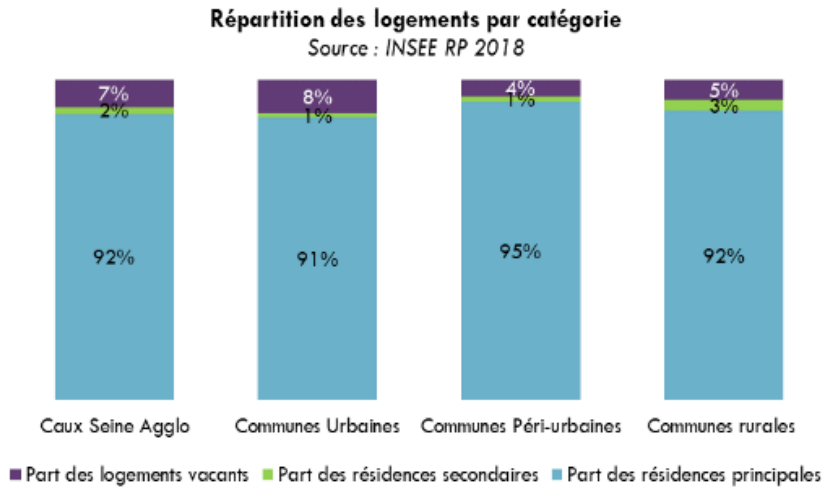

Source : PLH 2023-2029

Un territoire résidentiel :

En 2018, l'agglomération compte 32 533 résidences principales, soit plus de 9 logements sur 10 pour près de 77 906 habitants (moyenne de 2,39 personnes/logement).

La hausse du parc de logements sur la période 2008-2018 résulte d'une progression du nombre de résidences principales, plus importante dans les communes péri-urbaines (+16%) et dans les communes rurales (+13%) que dans les pôles urbains (+6,5%). Ce phénomène est lié à plusieurs paramètres : la disponibilité du foncier et son prix dans les communes périurbaines et rurales et l'attrait des ménages pour les « maisons à la campagne ».

Des résidences secondaires peu représentées et en diminution :

Représentant 1,6% du parc de logements de l'agglomération en 2018, les résidences secondaires sont peu présentes, ce qui traduit un faible attrait du territoire pour le tourisme de villégiature. A titre de comparaison, cette part est de 4% pour le département de Seine-Maritime et de 18% pour le Calvados.

Toutefois, la vallée de Seine, par son caractère verdoyant et naturel se détache des autres secteurs avec un taux de résidences secondaires légèrement supérieur au reste du territoire (6,2% à St Maurice d'Etelan).

Globalement, on observe une constante diminution du nombre de résidences secondaires depuis 1990 (-256 résidences entre 1990 et 2018), phénomène plus marqué dans les communes rurales. Plusieurs facteurs pourraient être la cause de cette mutation : la pression foncière ou la résidentialisation de résidences secondaires.

Les logements vacants :

Avec un taux de vacance dans le parc de logements de 6,7% en 2018, soit 2 392 logements, Caux Seine agglo se situe sous la moyenne départementale (8,2%).

Après une constante diminution de la vacance entre 1982 et 1999, reflet d'un besoin de puiser dans le stock de logements vacants pour répondre à une demande en logements non satisfaite par la production de logements

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

neuf, la tendance s'est inversée depuis. Ainsi entre 2013 et 2018, la part des logements vacants a cru de 0,9 point, soit 450 logements supplémentaires.

La vacance est un phénomène urbain puisque que les villes concentrent 70% des logements vacants. Elle concerne principalement les villes de Bolbec et de Rives en Seine avec, respectivement, un taux de logement vacant 12,8% et 10,2 % en 2018. La vacance dans les communes rurales est 4,9% et de 4,1% pour les communes périurbaines, permet de favoriser la fluidité du marché de l'immobilier.

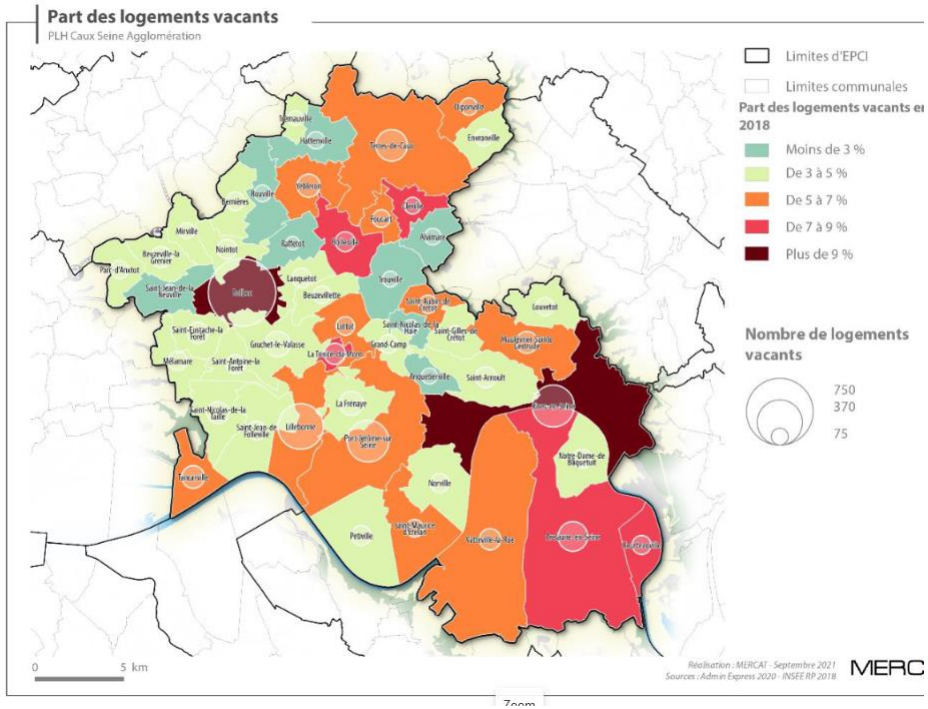

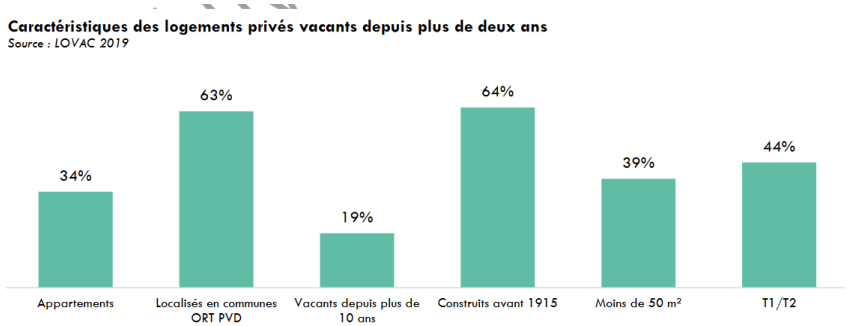

Source : PLH 2023-2029

« Près de 70% des logements vacants sont inoccupés depuis moins de 2 ans (1666 logements sur 2391 selon les données LOVAC et INSEE 2018). Le segment des 30% de logements vacants restants correspond à une vacance structurelle (726 logements). Cette vacance souvent qualifiée de « lourde » constitue une cible stratégique des politiques de résorption de l'habitat dégradé. » *(Source PLH 2023-2029)*

D'une manière générale, la vacance structurelle concerne des logements anciens, de petites typologies et localisés au sein des communes urbaines.

Avec 250 logements, Bolbec concentre près de la moitié des logements vacants des pôles urbains *(source LOVAC 2020)*.

Au travers des conventions d'Opération de Revitalisation Territoriale et du Programme Petites Villes de Demain, les centralités de Caux Seine agglo disposent d'outils pour mettre en œuvre une stratégie de reconquête de ces logements.

A côté de ces dispositifs, 12 communes ont voté la taxe d'habitation sur les logements vacants

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

6.2 Un parc de résidences principales ancien dominé par la maison individuelle

Des propriétaires occupants majoritaires

Avec 64% des résidences principales occupés par leur propriétaire en 2018, le statut d'occupation des résidences principales à Caux Seine agglo est largement dominé par les propriétaires occupants. Cette part stable par rapport à 2013, est nettement supérieure à la moyenne départementale (53%) et s'explique notamment par l'abondance de l'habitat individuel. Cette démonstration s'observe également plus localement, le territoire de l'ex-Communauté de Communes Cœur de Caux, composé majoritairement de communes rurales présente une part des propriétaires occupant supérieure (69%) à celle du territoire Caux vallée de Seine (avant extension – 64%).

En lien avec la prédominance de l'habitat individuel dans les communes rurales, c'est dans ces dernières que la part des propriétaires occupants est la plus forte : 83% alors que ce taux n'est plus que de 51% dans les pôles urbains.

L'importance du statut de propriétaire occupant implique inévitablement une faible rotation des ménages au sein des habitations : 54% des ménages de Caux Seine agglo occupent leur résidence principale depuis plus de 10 ans (2018). Ce taux atteint 62% dans les communes rurales.

Le standard de la maison individuelle

La maison individuelle est le modèle standard du parc de logements sur le territoire de Caux Seine agglo. En 2018, elle représente 77.1% des résidences principales, soit une part en progression faible depuis 2013 (76.7%). Ce taux dépasse même les 95% pour 37 des 50 communes du territoire. Plus encore qu'une caractéristique des territoires ruraux, ces chiffres sont le résultat d'une tendance lourde, observée depuis de nombreuses années sur la France entière : le souhait des ménages d'habiter une maison individuelle « à la campagne ».

La production de logements entre 2010 et 2021 n'a pas inversé la tendance, ni rééquilibré la répartition logements individuels - logements collectifs. Ainsi, 70% des logements produits sur cette période sont des logements individuels.

Classiquement, l'offre en appartements se situe dans les villes, où se concentrent 91.3% des appartements en 2018. Cette part reste stable depuis 2008 alors que la part des appartements des communes périurbaines tend à augmenter sur cette même période, + 25% entre 2008 et 2018.

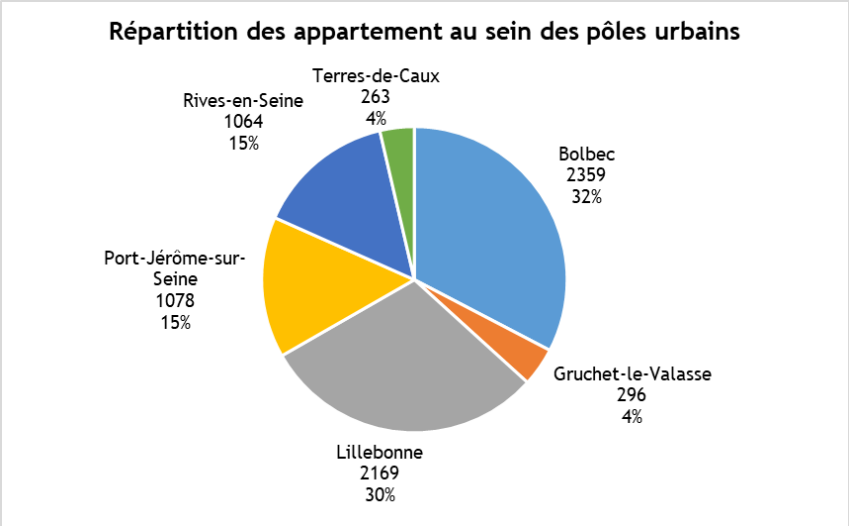

Source : INSEE RP 2018

Au sein des pôles urbains, en 2018, trois villes comptent une part d'appartements supérieure à 40% du parc de logements : Lillebonne (48,2%), Rives en Seine (44,8%) et Bolbec (40,5%). A l'échelle de chacune des villes, la part des appartements tend à diminuer ou stagner, à l'exception de Rives-en-Seine avec une augmentation d'un point.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

La faible dispersion de l'offre en appartements sur le territoire est un frein à la mixité sociale. Cela implique pour les jeunes, les personnes âgées ou les jeunes couples de chercher un logement dans les communes urbaines et c'est ainsi qu'on observe l'absence ou la faible représentativité de certaines tranches d'âge dans les communes dont la part des appartements est réduite voire nulle.

Un parc ancien aux conditions de confort à améliorer

… un important potentiel de rénovation énergétique des logements

Le parc de résidences principales sur le territoire est relativement ancien. En 2018, on estimait que 24% des résidences principales avaient été construites avant 1945. L'âge du parc interpelle sur la qualité et les performances énergétiques des constructions, puisque près d'une résidence principale sur deux est antérieure aux premières réglementations thermiques (1974). Toutefois cette approche reste partielle car la part des logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique n'est pas connue.

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Energie Territorial), Caux Seine agglo s'est engagé, à l'horizon 2040, à économiser 225 GWH sur le secteur résidentiel, soit près de 34% du total des économies d'énergies tous secteurs confondus. Ce qui correspond à 93% du parc de logements de l'agglomération.

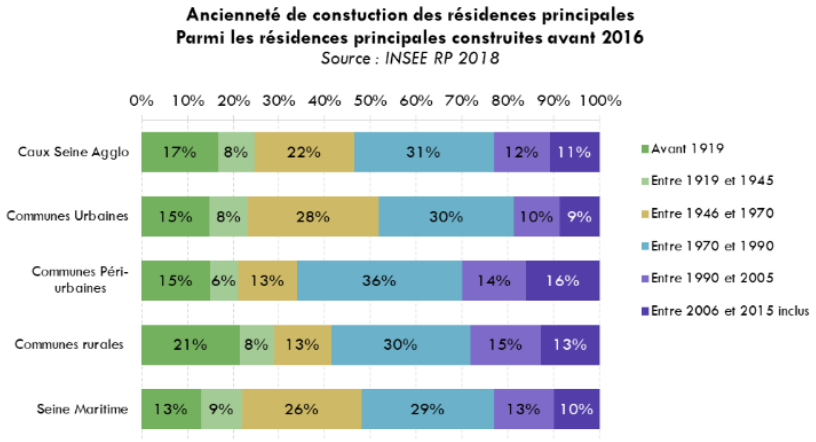

Source : PLH 2023-2029

La problématique d'ancienneté des logements et son pendant la moindre qualité énergétique des constructions concerne l'intégralité du territoire de l'agglomération et davantage les villes. Toutefois, il est noté que la ville de Bolbec présente un gisement significatif de logements anciens, puisque 31% du parc de résidences principales est antérieur à 1945 (1581 logements).

Suite à l'adoption de la loi Climat et Résilience, la dynamique de rénovation énergétique des immeubles locatifs pourrait être accélérée sur le territoire, puisqu' à partir de 2025 les logements classés G au DPE ne pourront être remis en location. Dans cette perspective, la rénovation énergétique des copropriétés est stratégique, ces dernières sont estimées à 115 en 2021, dont la moitié construite avant 1975. 34 d'entre elles sont identifiées en situation de fragilité selon le Porter à Connaissance de l'Etat.

Pour accompagner les propriétaires et les bailleurs, depuis de nombreuses années, Caux Seine agglo s'est dotée d'outils et de dispositifs pour inciter

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

à la rénovation énergétique des logements du territoire et lutter contre la précarité énergétique :

- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) portant sur la totalité du territoire, à destination des logements privés anciens ;
- Le programme national « Habiter mieux » visant à aider financièrement les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux améliorant d'au moins 25% les performances énergétiques de leur logement ;
- L'espace conseil France rénov' qui constitue un guichet unique pour tous les projets de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat.

… une problématique d'habitat indigne

En 2017, 911 logements sont qualifiés de potentiellement indigne (logements caractérisés comme très dégradé, insalubre ou indécent : logement sans eau, ni WC à l'intérieur, présentant des vices de construction…), soit 3.51% du parc de résidences principales du parc privé.

Ces logements indignes sont concentrés à hauteur de 65% dans les centralités avec toutefois une répartition inégale entre les villes. Bolbec concentre 39% des logements du parc privé potentiellement indignes identifiés sur le territoire.

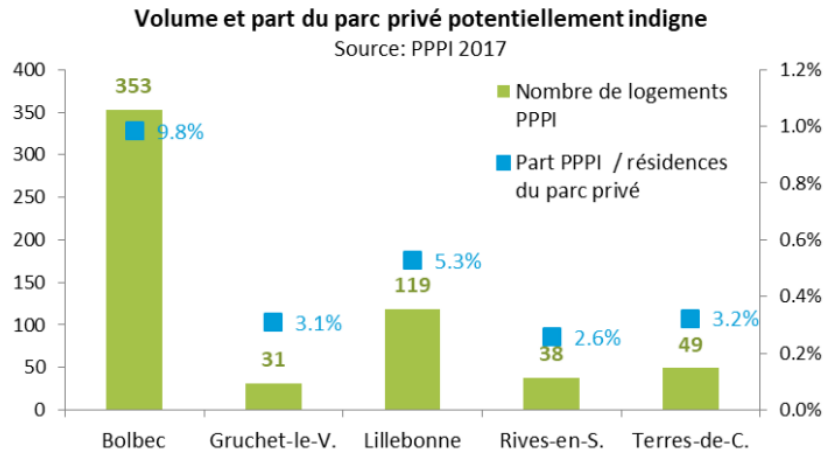

Source : PLH 2023-2029

« Les logements potentiellement indignes sont plutôt de moyenne et de grande taille. Les résidents du parc privé potentiellement indigne sont principalement des locataires (57%) et près d'un tiers sont des séniors âgés de 60 ans et plus. » *Source : PLH 2023-2029*

Pour inciter les propriétaires de logements anciens dégradés à investir dans l'amélioration de leur logement, deux OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ont été menées entre 2006 à 2016 sur la commune de Bolbec. A partir de 2017, c'est une OPAH multi site qui a été mise en œuvre sur les villes de Bolbec et Lillebonne.

A côté de ce dispositif, quatre Programmes d'Intérêt Général (PIG) ont été successivement menés sur le territoire de l'agglomération. Le 4ème portant sur la période 2017-2020 intègre les communes de l'ex-Communauté de communes Cœur de Caux ayant rejoint l'agglomération au 1er janvier 2017.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

6.3 Le potentiel de mobilisation du parc existant

Un gisement de logements vacants moindre et contraint

A l'heure de l'engagement des collectivités vers le Zéro Artificialisation Nette, la recherche de l'optimisation de l'espace actuellement bâti et plus encore des constructions en elle-même est une piste d'action. La remise sur le marché des logements vacants constitue un gisement très localisé et contraint sur Caux Seine agglo. En effet, la vacance structurelle, c'est-à-dire les logements inoccupés depuis plus de 2 ans, ne représentent que 726 logements à l'échelle de Caux Seine agglo, soit 30% des logements vacants. Ajouté à cela, elle est souvent associée à des problématiques d'habitat dégradé qui nécessitent des interventions lourdes avant une éventuelle remise sur le marché immobilier.

Un potentiel de résidences principales sous-occupées

En lien avec la prédominance de l'habitat individuel sur le territoire (77.1% des résidences principales en 2018), le parc de logements de Caux Seine agglo est dominé par de grandes typologies de logement (4 pièces et +). Ces dernières représentent 73% du parc et plus de 84% pour les communes périurbaines et rurales.

Alors même que l'on observe une diminution de la taille des ménages, la catégorie des logements de grandes typologies continue de progresser alors que les petites typologies stagnent ou régressent. Cette tendance est liée aux évolutions sociales des ménages (divorce, couple recomposé…), qui induit une évolution de la typologie des logements demandés. Ainsi, même si la taille des ménages diminue, elle est très différente d'une période à une autre sur une même semaine et le logement est plutôt calibré sur la taille du ménage recomposé.

Répartition des résidences principales par typologie
Source : INSEE RP 2018

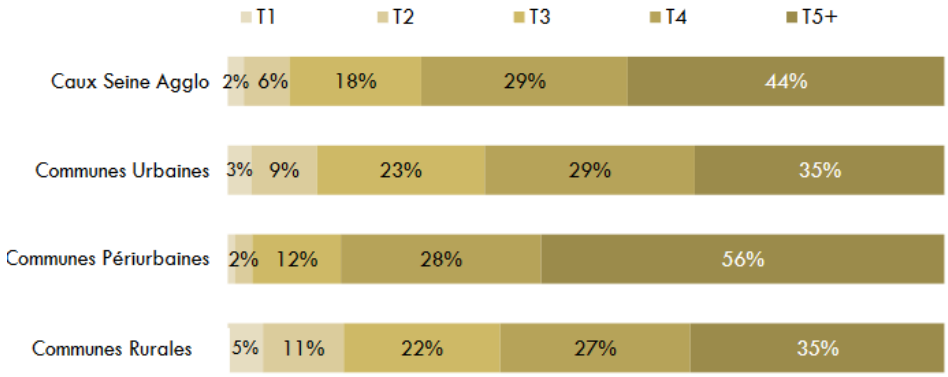

Source : PLH 2023-2029

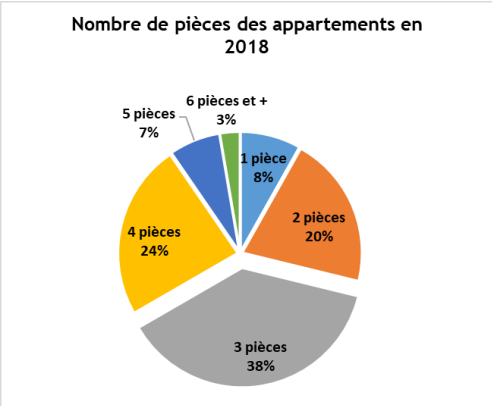

Source : INSEE RP 2018

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Adaptation du parc de logements à son occupation en 2017

Sous-occupation accentuée | Sous-occupation modérée | Sur occupation modérée | Sur occupation accentuée

Source : Citaviz-INSEE 2017

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou +
1 pièce	2,19 %	0,22 %	0,02 %	0,01 %	0 %	0 %
2 pièces	5 %	1,25 %	0,15 %	0,03 %	0,01 %	0,01 %
3 pièces	8,3 %	7,02 %	2,14 %	0,77 %	0,12 %	0,02 %
4 pièces	6,99 %	10,98 %	5,1 %	4,31 %	1,17 %	0,31 %
5 pièces	3,82 %	8,98 %	4,12 %	4,68 %	1,7 %	0,55 %
6 pièces ou +	2,2 %	7,03 %	3,43 %	4,4 %	2,12 %	0,85 %

Source : PLH 2023-2029

La diminution de la taille moyenne des ménages conduit également à une hausse des cas d'inadaptation des logements aux besoins des ménages occupants. « Ainsi en 2017, les situations de sous-occupation accentuée concernent 32% du parc des résidences principales. Ce phénomène correspond à un différentiel de 3 pièces entre la taille du ménage et celle du logement occupé. Ce phénomène est fortement représenté au sein des centralités du territoire, notamment à Port-Jérôme-sur-Seine où 1590 logements sont concernés par ce phénomène. Or, à l'exception de Gruchet-le-Valasse, ces communes sont également caractérisées par une part importante de résidents âgés de 75 ans et plus, supérieure à 9% de la population.

La création d'une offre adaptée en moyenne typologie pour des personnes âgées isolées pourrait permettre de libérer une partie de ces grands logements pour des ménages au profil familial » (*Source : PLH 2023-2029*).

Un potentiel de logements grâce aux changements de destination

La dispersion de l'habitat dans l'espace rural et la présence de nombreux clos-masures sur le plateau cauchois offre un potentiel non négligeable de bâtiments pouvant changer de destination. Ces anciennes constructions qui avaient auparavant un usage agricole (étable, grange…) sont aujourd'hui rarement utilisés. Leur changement de destination vers un usage de d'habitation ou de gîte permet de préserver ces constructions typiques de l'architecture locale tout en créant de nouveaux logements. Quand ces derniers sont situés sur une parcelle déjà urbanisée, leur changement de destination ne participe pas à la consommation foncière d'espace agricole ou naturel. Toutefois, ce potentiel peut présenter de nombreuses contraintes : une desserte en réseau et en défense contre l'incendie pas toujours assurée, un coût de réhabilitation important, une implantation des constructions très rapprochée des alignements boisés qui ne permet pas la réhabilitation du bâtiment et le maintien de l'alignement…

6.4 Un parc de logements locatifs concentré dans les villes

En 2018, sur le territoire Caux Seine agglo, le parc de logements locatifs (privé et social) représente 35% des résidences principales et se concentre classiquement à hauteur de 79% dans les pôles urbains. Seules 12 communes sur 50 disposent d'une part de logements locatifs supérieure ou égale à 20% de leur parc de logements (les 6 communes urbaines et Yébleron, La Frenaye, St Eustache la Forêt, St Arnoult, Arelaune en Seine, Hattenville).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

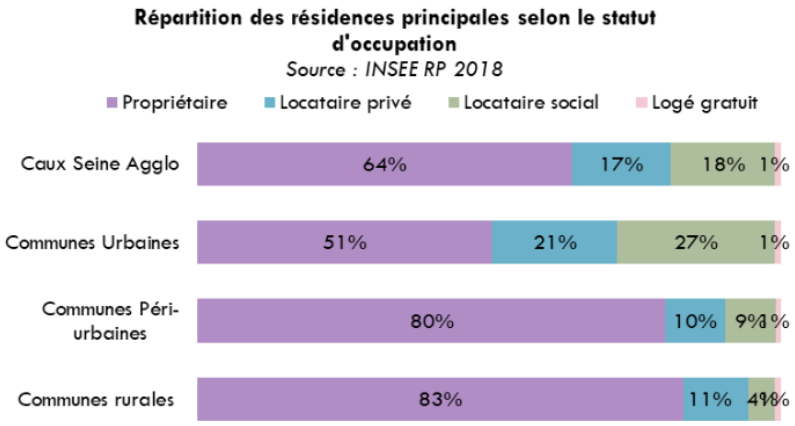

Source : PLH 2023-2029

Les pôles urbains, quant à eux, disposent d'un parc de logements locatifs significatif : Lillebonne (64%), Bolbec (53%), Rives-en-Seine (48%), Gruchet le Valasse (38%), Port-Jérôme sur Seine (37%) et Terres-de-Caux (37%).

Entre 2013 et 2018, le nombre de logements locatifs a faiblement augmenté à l'échelle de l'agglomération (+5%). Toutefois cette évolution positive a été plus marquée dans les communes périurbaines et rurales, participant ainsi à élargir géographiquement l'offre de logement locatif sur le territoire.

La concentration de logements locatifs dans les pôles urbains réduit d'autant les possibilités de maintien des personnes âgées ou des jeunes sur les communes rurales, l'intégralité du parcours résidentiel ne pouvant être effectués sur une même commune.

De même, la faible part de logements locatifs à l'échelle du territoire associée à sa faible dispersion est un frein à l'accueil de nouveaux habitants, notamment de jeunes actifs.

A part sur la période 1999-2005, la production de logements locatifs a toujours été plus importante dans le parc social que dans le parc privé. Entre 2013 et 2018, pour 10 logements locatifs produits, un peu plus de 6 sont des logements aidés.

Le logement locatif privé

En 2018, 17% des résidents de Caux Seine agglo sont locataires du parc privé. Avec 5481 logements, le parc locatif privé représente un peu moins de la moitié du parc locatif de l'agglo (locatif privé et locatif social). Il est composé à 60% de logement individuel, majoritairement de 3 à 4 pièces.

A la différence du parc de logement locatif aidé, toutes les communes du territoire disposent d'un parc locatif privé et pour beaucoup de communes rurales, il constitue le seul type de logement locatif. Comme pour les logements locatifs aidés, le locatif privé se concentre à hauteur de 72% dans les pôles urbains, notamment à Caudebec en Caux et Lillebonne.

Malgré un loyer médian (8,3€/m²) inférieur à celui observé à l'échelle du département, la rotation des ménages au sein du parc privé locatif est plus importante que dans le parc locatif aidé : 62% ont emménagé depuis moins de 4 ans. Plusieurs réponses peuvent expliquer ce constat : le locatif privé est une étape dans le parcours résidentiel (location avant accession), l'inadéquation entre la taille du logement et le taille du ménage, des problèmes d'inconfort et de performances énergétiques du logement. Cette dernière explication se confirme par l'âge du parc locatif privé qui est plutôt ancien, à l'image du centre-ville de Bolbec ou du bâti de la reconstruction à Caudebec-en-Caux.

Afin d'inciter les bailleurs privés à requalifier leurs biens, deux dispositifs fiscaux ont été mis en place sur le territoire : le conventionnement des logements avec l'ANAH et le dispositif Denormandie.

Le logement locatif aidé

En 2019, 6186 logements aidés sont recensés sur le territoire de Caux Seine agglo (selon les données RPLS), représentant 17% du parc de résidences principales. Cette offre est concentrée à hauteur de 86% dans les pôles urbains et plus particulièrement à Lillebonne, Bolbec et Rives-en-Seine.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

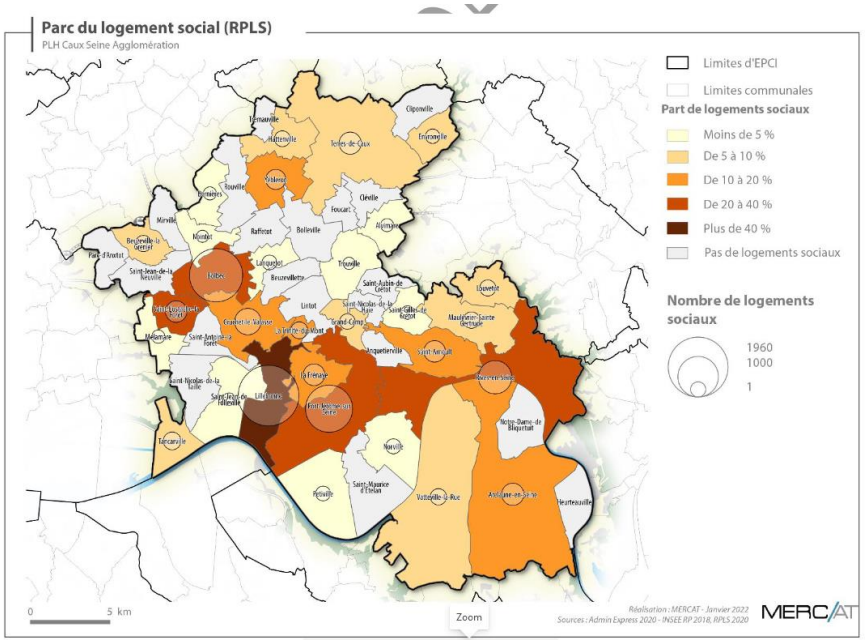

Source : PLH 2023-2029

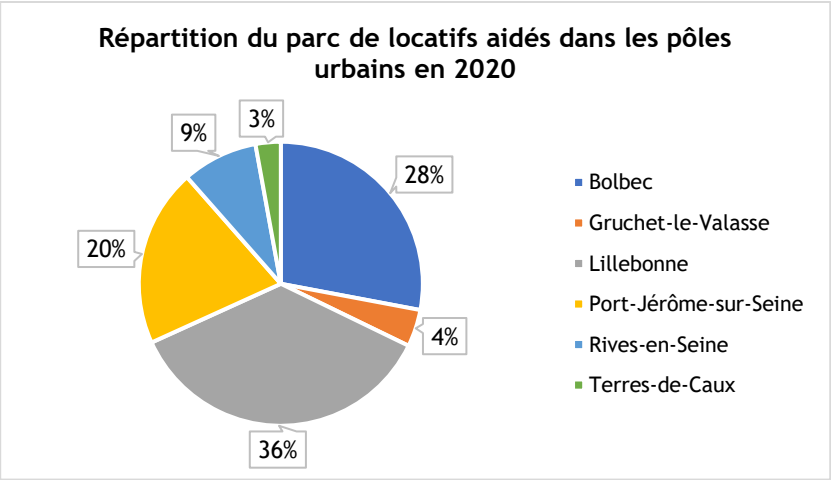

Source : RPLS 2020

Comme précisé auparavant, la croissance du parc de logement locatif est portée par le développement du parc social, qui est significatif : + 12,8% entre 2015 et 2019.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Evolution annuelle du parc de logements sociaux de Caux Seine Agglo entre 2015 et 2019
Source : RPLS 2020

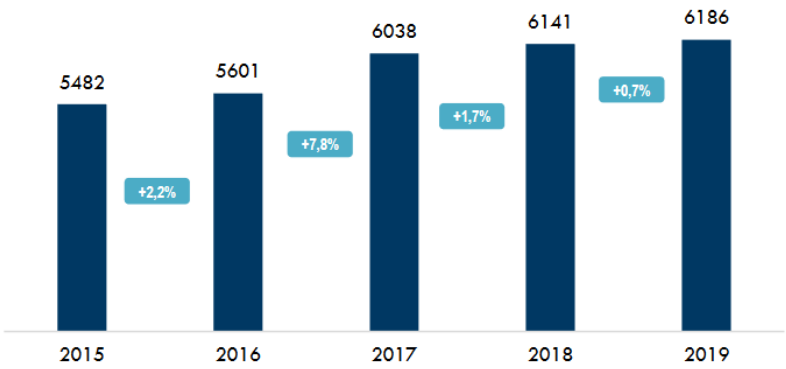

Source : PLH 2023-2029

Globalement, près de trois quarts des logements aidés de Caux Seine agglo sont collectifs. Si ce constat se vérifie dans les communes urbaines, il est en revanche inverse dans les communes rurales et plus encore dans les communes périurbaines, où le locatif social individuel est majoritaire. Cette répartition implique des taux de rotation différents dans les parcs de logements. Dans les communes rurales, l'offre en logements locatifs aidés est quantitativement limitée, en même temps les offres en logements individuels très prisés par les ménages ne créent pas beaucoup de rotation. Le renouvellement de la population nécessaire au maintien des équipements publics n'est donc pas assuré.

« La moitié du parc locatif aidé a été construit entre 1960 et 1980. Au regard du diagnostic énergétique effectué sur 97% du parc, des enjeux de réhabilitations énergétiques ciblés concernent 16% du parc locatif social » *(source : PLH 2023-2029)*. C'est ainsi qu'une importante opération de rénovation énergétique et d'isolation des logements a été engagée dans le quartier d'habitat social du Clairval à Lillebonne. D'autres opérations de ce type sont en cours sur les autres pôles urbains.

« Les logements disponibles sont majoritairement de grandes typologies, avec 50% de T4 et T5. Des situations de sous-occupations de logements concernent plus d'un logement sur trois à Caux Seine agglo, d'autant que la rotation au sein du parc social est moindre. La dynamique de production récente conforte pourtant ce déséquilibre » *(source : PLH 2023-2029)*.

Typologie des logements sociaux de Caux Seine Agglo
Source : RPLS 2020

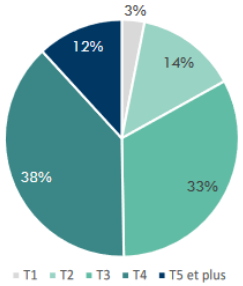

Typologie des logements sociaux mis en service depuis 2015
Source : RPLS 2020

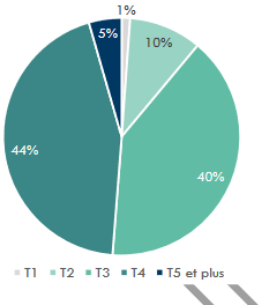

Source : PLH 2023-2029

En 2020, 72% du parc de logement aidé est financé PLUS, qui est l'agrément classique du logement aidé et qui couvre une large amplitude de revenus des locataires. Ce type de financement est également celui le plus représenté dans les logements mis en service depuis 2015 avec 83% du parc. Les logements financés PLAI, à destination des ménages les plus modestes, constituent 4% du parc de logements aidés, malgré que ce type de financement représente 23% des agréments délivrés sur la période d'application du dernier PLH. Au regard de la part des ménages ayant des revenus modestes, il est nécessaire de poursuivre la production de cette catégorie de logement aidé. Les financements pour les logements PLS sont peu nombreux, ce qui est dommage car ils permettent à la fois d'introduire de la mixité « par le haut » et de pallier l'absence d'offre locative privée en attribuant aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé, des logements locatifs qualitatifs (de type « résidence ») avec un loyer inférieur ou proche du prix du marché.

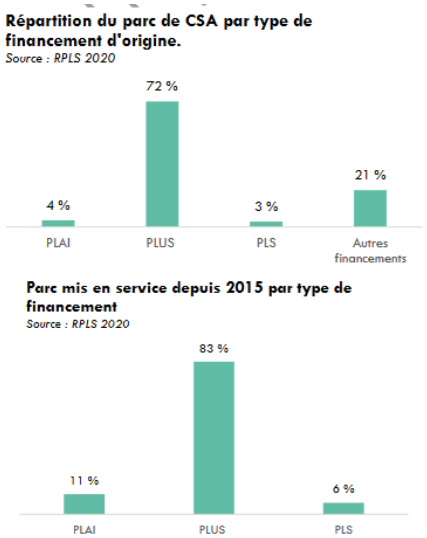

Source : PLH 2023-2029

D'après l'observatoire SNE (Système National d'Enregistrement), la demande locative sociale est en constante augmentation sur les trois dernières années de référence de l'observatoire, 1354 demandes ont enregistrées en 2019. Bien que modérée par rapport aux collectivités voisines, la pression de la demande s'est renforcée, passant de 1,5 à 1,9 demandes par attribution. « A Caux Seine agglo, la pression est très élevée sur les petites typologies du parc social. Les logements de deux et trois pièces sont prisés et constituent 65% de la demande sociale en 2019. La tension sur les studios et deux pièces s'explique par leur faible représentation au sein du parc social (17%), ainsi que dans la production récente (11%). Ces logements sont attractifs pour les jeunes aux ressources limitées. En 2019, 29% des demandeurs étaient âgés de moins de 30 ans, soit une hausse de 4 points depuis 2019. La pression de la demande des jeunes (1,6) reste cependant moins importante que pour l'ensemble des ménages (1,9) et pour les personnes âgées (3,9)» *(source : PLH 2023-2029)*.

Approche de l'adéquation entre l'offre de logements et les revenus des ménages

L'approche des ménages par leurs ressources montre, qu'en 2017, 54.5% des ménages sont éligibles à un logement aidé alors que le parc social représente 18% du parc de résidences principales.

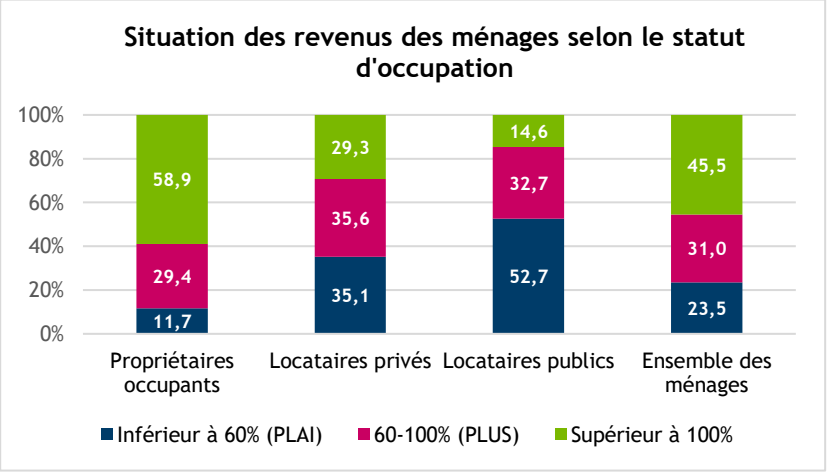

Source : Filocom 2017

Même si quantitativement, il n'apparaît pas réaliste et nécessaire que la part du parc locatif social sur le territoire soit égale à la part des ménages éligibles à un logement social, il est tout de même important de mettre

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

en avant que 23,5% des ménages ont des revenus très modestes (< à 60% des plafonds HLM), ce qui laisse à penser qu'au moins pour cette partie de la population l'accès à un logement reste difficile dans le parc locatif privé. De même, 35,1% des ménages locataires du parc privé (1742 ménages) possèdent des revenus très modestes. Il est donc nécessaire de poursuivre la production d'une offre locative sociale sur le territoire par la production de logements aidés mais également par le conventionnement de logements locatifs privés.

6.5 Le logement pour personnes âgées

En 2020, le territoire de Caux Seine agglo dispose, au total, de 1172 places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées : 523 en résidences autonomies et 649 en EHPAD. A l'exception de Gruchet le Valasse, toutes les communes urbaines disposent d'un EHPAD. Des résidences autonomies sont présentes dans chaque commune urbaine ainsi que dans certaines communes périurbaine (La Frenaye) ou communes rurales pôle de proximité (Yébleron et Arelaune-en-Seine).

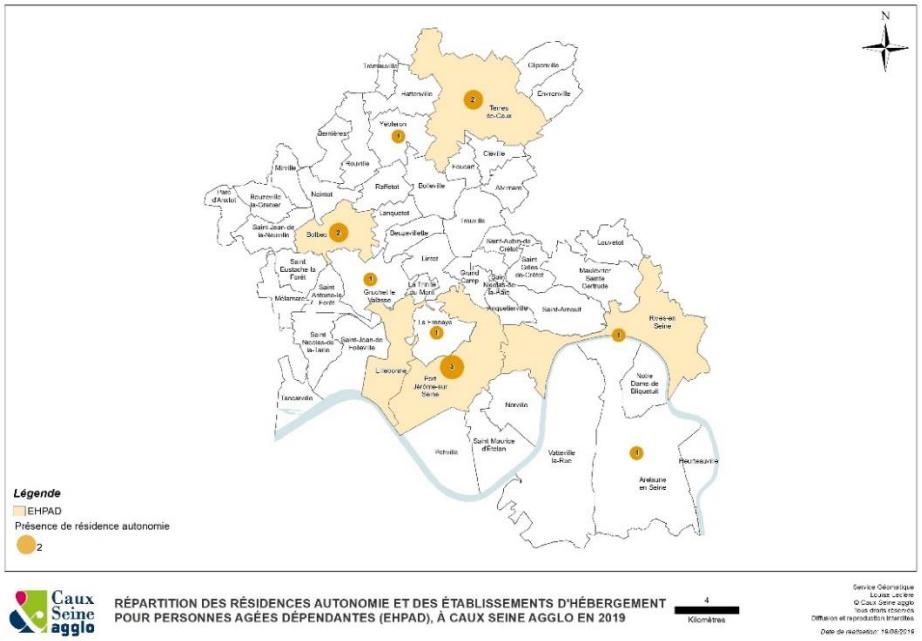

Taux d'équipement pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus :

	Seine-Maritime	Caux Seine agglo
Taux d'équipement Résidences autonomie	48.2	79.2
Taux d'équipement EHPAD	92.6	98.4

Sources : Finess 30/12/2020, INSEE RP2019.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Que ce soit en EHPAD ou en résidence autonomie, le territoire est relativement bien équipé par rapport au Département. Toutefois, ce constat est à nuancer, les résidences autonomies de Caux Seine agglo ont majoritairement été construites dans les années 1970 et sont donc aujourd'hui vieillissantes. Ajouté à cela, les logements proposés en résidences autonomie sont généralement des petites typologies (T1/T2), ce qui ne correspond pas à la demande actuelle. Ces raisons expliquent un taux de vacance important dans ce type d'hébergement.

En 2018 selon l'INSEE, 9,5% des 6527 personnes âgées de 75 ans et plus de Caux Seine agglo, vivent dans une structure d'hébergement dédié.

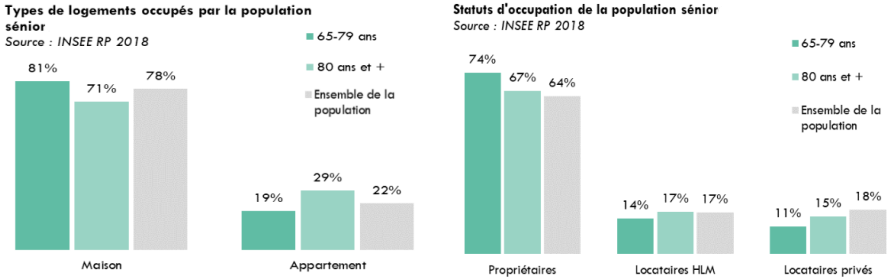

Source : PLH 2023-2029

Sur le territoire, la majorité des séniors sont propriétaires occupant d'une maison individuelle, ce qui conduit inévitablement à des situations de sous-occupation des logements, d'autant que 42,8% des 75 ans et plus vivent seuls. Pour accompagner au mieux le maintien à domicile des personnes âgées, Caux Seine agglo et l'ANAH subventionnent les travaux d'adaptation des logements au handicap ou à la vieillesse dans le cadre du PIG.

A côté de cette action d'adaptation des logements existants pour le maintien à domicile des séniors, il faudrait développer une offre de logements qualitative, de type T2, T3, adaptée à la perte d'autonomie et localisés à proximité immédiate des commerces et des services au sein des pôles urbains, des communes périurbaines ou des pôles de proximité équipées afin d'inciter les séniors à laisser leur maison individuelle au profit d'un logement plus adapté. Cette proposition constitue une étape intermédiaire dans le parcours résidentiel des personnes âgées autonomes.

Par ailleurs, cette rotation incitée dans le parc des grands logements sous-occupés permet également le renouvellement naturel de la population dans les communes tout en répondant aux besoins en logements des ménages avec enfants.

Face au vieillissement de la population et à une offre de logements en résidence autonomie ne répondant plus aux attentes des séniors, Caux Seine agglo et les communes ont engagé une réflexion vers un nouveau modèle d'hébergement à destination des séniors en perte d'autonomie alliant logements individualisés, espace commun et accompagnement personnalisé le tout à taille humaine. Plusieurs projets de ce type sont actuellement en réflexion sur le territoire : La Frénaye, Raffetot, St Antoine la Forêt…

6.6 L'accueil des gens du voyage

En 2022, Caux Seine agglo est en conformité avec les obligations réglementaires du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage. En effet, le territoire dispose d'une aire d'accueil de 20 places, à Bolbec ainsi que de quatre terrains familiaux à Port-Jérôme sur Seine répondant au phénomène de résidentialisation des gens du voyage dits sédentaires. Ces terrains sont d'une capacité d'accueil de 2 familles représentant 16 ménages.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

7 La construction neuve

7.1 Le besoin en logements

Les besoins en logements neufs sont la résultante de plusieurs phénomènes distincts :

- L'évolution démographique de la population
- Le desserrement des ménages autrement dit la diminution de la taille moyenne des ménages
- Le besoin de renouvellement du parc de logements (démolition/reconstruction)
- Le besoin lié à la mobilité des ménages au sein du parc de logements.

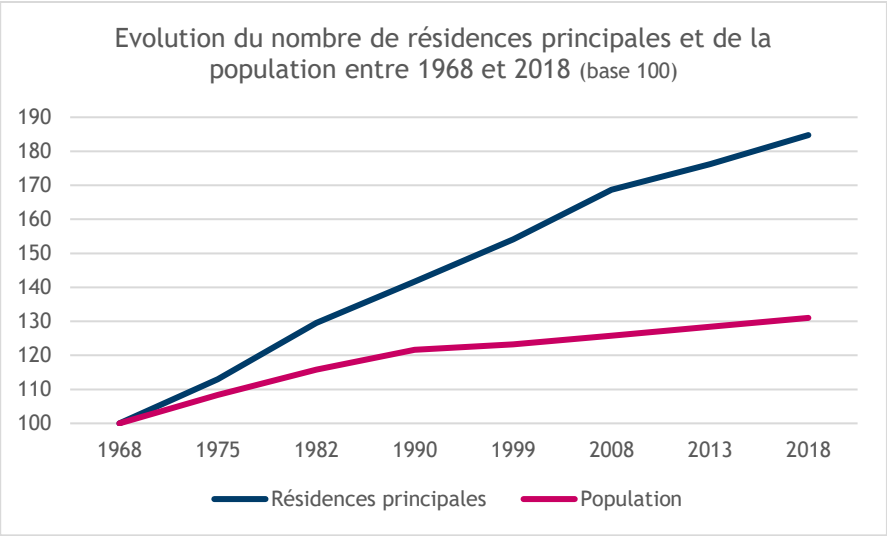

Source : INSEE RP

Une part importante de la production de résidences principales consacrée au desserrement des ménages

A Caux Seine agglo, l'évolution du nombre de résidences principales a été largement supérieure à l'évolution de la population. A titre d'exemple, le nombre de résidences principales a cru de 4.8% sur la période 2013-2018 alors que le nombre d'habitants n'a augmenté que de 2%. Cette augmentation correspond à la production de 1 499 résidences principales, soit en moyenne 250 (résidences principales par an (1499/6ans) alors que la population n'a augmenté que de 259 habitants par an (1553 hab. / 6ans) sur cette même période. Ces chiffres traduisent le phénomène de desserrement des ménages.

Le desserrement résidentiel des ménages correspond à la diminution du nombre de personnes par ménage. Sur le territoire, la taille des ménages est passée de 2,43 habitants par ménage en 2013 à 2,39 en 2018. Cette diminution implique donc une augmentation du besoin en logements, à population constante. Le desserrement observé est différent selon la catégorie de communes, ainsi il est plus fort dans les villes qui concentrent plus de logements locatifs de petites tailles et qui accueillent une part de ménages d'une à deux personnes plus importante (jeunes, personnes âgées...). A l'inverse, dans les communes rurales, le desserrement est moins marqué car ces communes sont spécialisées dans l'accueil de grands logements à destination des ménages avec enfants.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

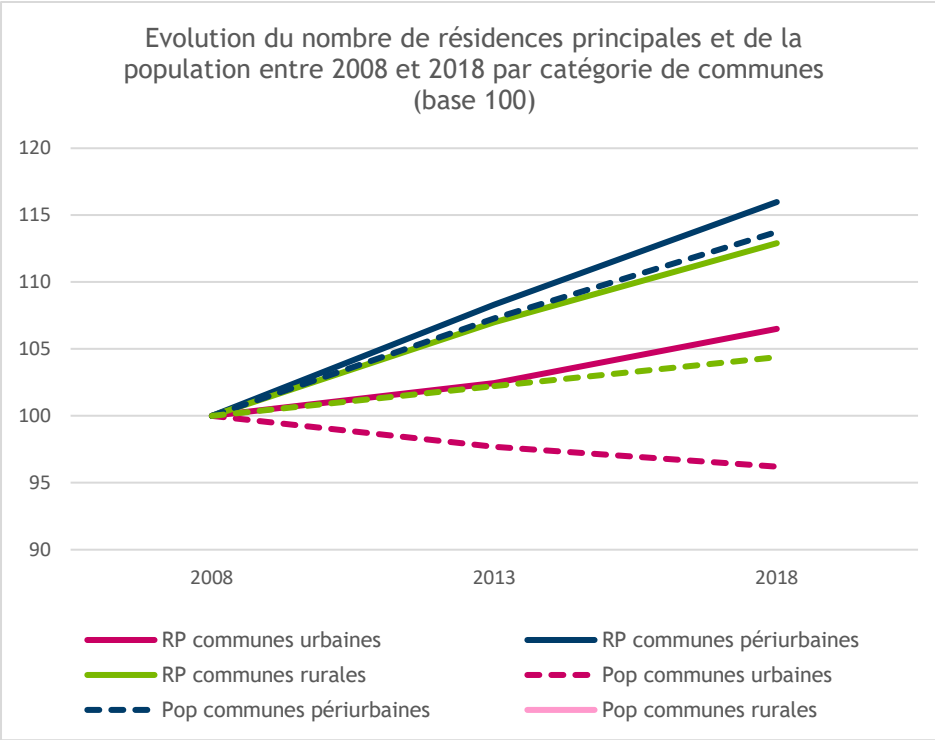

Source : INSEE RP 2008, 2013, 2018

A l'échelle des catégories de communes, les écarts entre l'évolution du nombre de résidences principales et la population est d'autant plus important dans les communes urbaines où la production de logements n'a pas permis de maintenir le nombre d'habitants. A l'inverse, la production de logements dynamique sur les communes périurbaines, associée à l'accueil des ménages au profil familial, ont limité le desserrement des ménages.

Poids du desserrement des ménages sur la production de logements :

En 2008 : 2.48 pers/ménage ⇨ 2013 : 2.43 ⇨ 2018 : 2.39

	2008-2013	2013-2018
Production de résidences principales	1334	1499
Besoin lié au desserrement des ménages	1078	913
Logements restant pour l'accueil de nouvelles populations	256	586
Poids du desserrement/évolution des résidences principales	**81%**	**61%**

Source : INSEE RP 2008, 2013, 2018

Même si le besoin en logements lié au desserrement des ménages s'est fait moins pesant sur la période 2013-2018, il reste néanmoins que sur 10 nouvelles résidences principales, 6 sont produites uniquement pour maintenir le nombre d'habitants. Ce besoin important ne laisse que peu de marge pour accueillir de nouvelles populations.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

7.2 Une production de construction neuve dynamique mais majoritairement individuelle

Selon l'observatoire foncier de Caux Seine agglo basé sur l'analyse des permis de construire, 3520 logements ont été produits sur le territoire entre 2010 et 2021, soit un rythme moyen annuel de 293 logements. Le début de la décennie a été marquée par une production dynamique : 343 logements/an (2010-2016) qui a nettement ralenti à partir de 2017 : 224 logements/an (2017-2021).

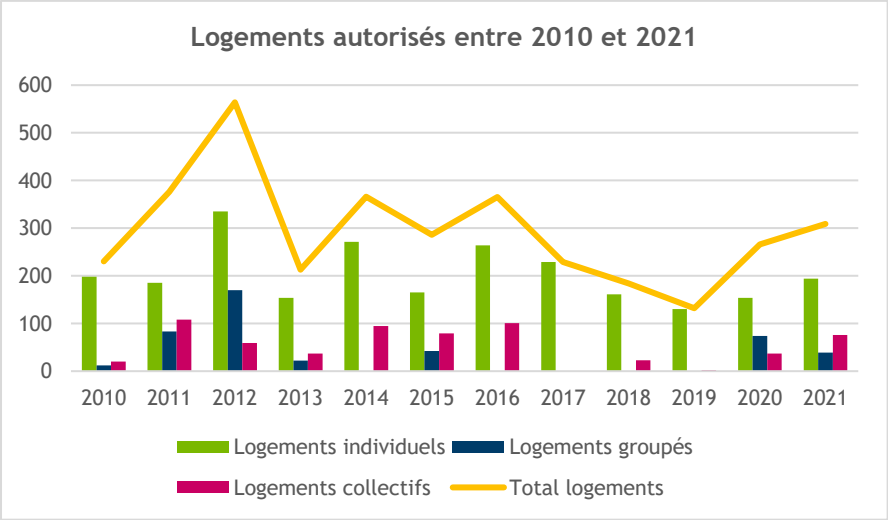

Source : Observatoire foncier CSA 2010-2021

La production de logements a été dominée par l'habitat individuel qui représente 69.5% des logements produits entre 2010 et 2021. Les logements collectifs et groupés représentent respectivement 18% et 12,5%, des résultats qui restent éloignés des objectifs de diversification de la production de logements visés par le SCOT approuvé en 2013.

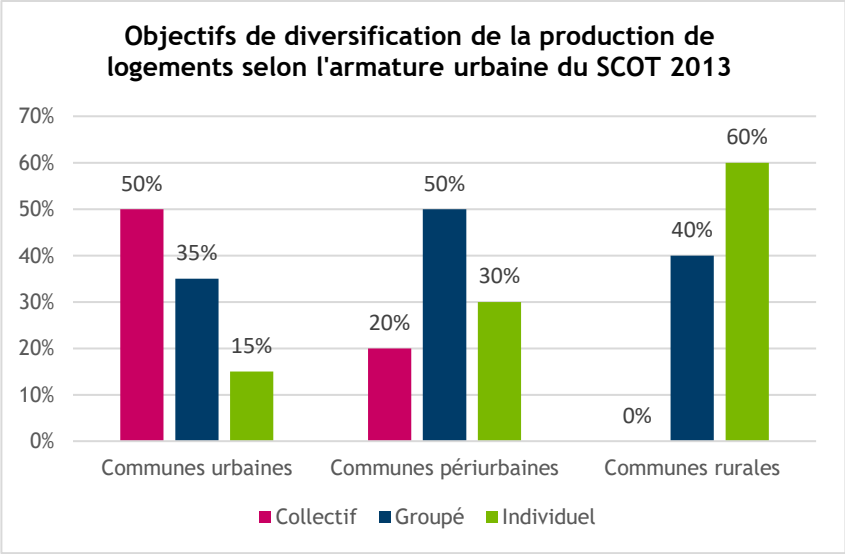

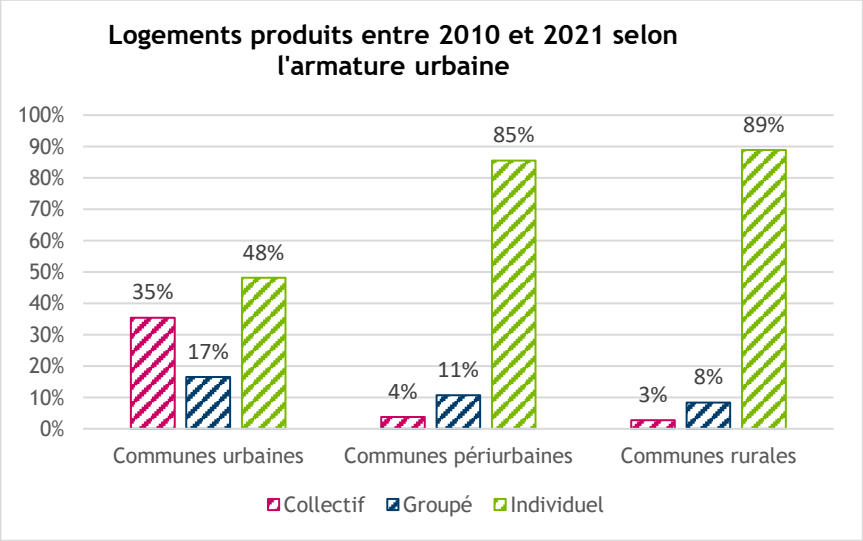

Source : Observatoire foncier CSA 2010-2021

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

A l'échelle des catégories de communes de l'armature urbaine, le constat est le même, toutes les catégories présentent une part insuffisante de logements groupés et collectifs produits. Bien que les communes urbaines produisent 90% des logements collectifs, elles accusent un écart de 15 points par rapport à l'objectif du SCOT 2013. De même, la production d'habitat groupé accuse un écart de 39 points par rapport à l'objectif pour les communes périurbaines et de 32 points pour les communes rurales.

Au sein même des catégories de l'armature urbaine des disparités de production sont observées : Pour les communes urbaines de Caudebec-en-Caux et Lillebonne les logements collectifs représentent plus de 70% de leur production de logements, ce constat s'explique par leurs contraintes topographiques qui obligent une optimisation du foncier urbanisable mais aussi par les récentes opérations de renouvellement urbain réalisées. A l'inverse Gruchet le Valasse enregistre une production exclusivement individuelle sur la période.

	Individuel		Groupé		Collectif		
COMMUNES URBAINES	NB log	Part ds total communal	NB log	Part ds total communal	NB log	Part ds total communal	Total
Bolbec	231	50%	107	23%	127	27%	465
Caudebec-en-Caux	28	16%	0	0%	144	84%	172
Fauville-en-Caux	103	70%	18	12%	26	18%	147
Gruchet-le-Valasse	66	100%	0	0%	0	0%	66
Lillebonne	48	19%	18	7%	181	73%	247
Notre-Dame-de-Gravenchon	311	58%	127	24%	101	19%	539
Total	787	48%	270	17%	579	35%	1636

Source : Observatoire foncier CSA 2010-2021

Dans les communes périurbaines, 85% de la production de logements sont de l'individuel et pour 4 des 9 communes de cette catégorie c'est la seule typologie produite. Les logements groupés ne représentent que 11% de la production et sont concentrés à 55% à St Arnoult. Même constat pour le collectif, seuls 23 logements ont été produits et sont répartis dans 3 communes.

	Individuel		Groupé		Collectif		
COMMUNES PERIURBAINES	NB log	Part ds total communal	NB log	Part ds total communal	NB log	Part ds total communal	Total
La Frénaye	64	74%	8	9%	14	16%	86
La Trinité-du-Mont	69	87%	10	13%	0	0%	79
Lanquetot	50	100%	0	0%	0	0%	50
Nointot	35	85%	0	0%	6	15%	41
Petiville	86	89%	11	11%	0	0%	97
Saint-Antoine-la-Forêt	27	100%	0	0%	0	0%	27
Saint-Arnoult	59	60%	36	37%	3	3%	98
Saint-Eustache-la-Forêt	64	100%	0	0%	0	0%	64
Saint-Jean-de-la-Neuville	63	100%	0	0%	0	0%	63
Total	517	85%	65	11%	23	4%	605

Source : Observatoire foncier CSA 2010-2021

Le souhait répandu des ménages d'acquérir « un logement individuel avec jardin » ainsi qu'une maitrise d'ouvrage privée largement majoritaire expliquent cette production de logements tournée vers l'individuel. Cette dynamique vient confirmer la faible diversité du parc de logements mais surtout contribue à une consommation foncière importante tout en ne répondant pas à toutes les étapes du parcours résidentiel des ménages.

7.3 Localisation préférentielle de la construction neuve

L'analyse de la répartition des résidences principales selon l'armature urbaine entre 2008 et 2013 montre que le poids des communes périurbaines tend à s'accentuer (+ 0,3 pt), en cohérence avec leur fonction d'accueil résidentiel en complément des villes. A la différence des communes urbaines, qui connaissent un recul de 0,5 pt, en partie au profit des communes rurales qui voient leur part augmenter. Ce constat

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

démontre que la politique de recentrage de l'urbanisation sur les pôles urbains et les communes périurbaines n'a pas encore eu les résultats escomptés. Plusieurs explications peuvent être avancées : certaines communes urbaines ont rencontré des difficultés pour concevoir et sortir des programmes de logements sur leurs zones à urbaniser. Plusieurs communes rurales n'ont disposé d'un document d'urbanisme que très récemment et ont fait l'objet d'un rythme de construction très dynamique sous RNU (ex : St Pierre Lavis). Par ailleurs, de nombreux documents d'urbanisme communaux sont antérieurs à l'approbation du SCOT de 2013 et n'ont pas fait l'objet d'une mise en comptabilité avec les orientations de ce dernier. Par conséquent, ces documents d'urbanisme « anciens » disposent d'une offre foncière conséquente et attractive en cohérence avec les aspirations de « pavillon à la campagne ». L'élaboration du PLUi et la répartition des terrains constructibles en cohérence avec les orientations de recentrage de l'urbanisation dans les pôles urbains devraient inverser la tendance à l'avenir.

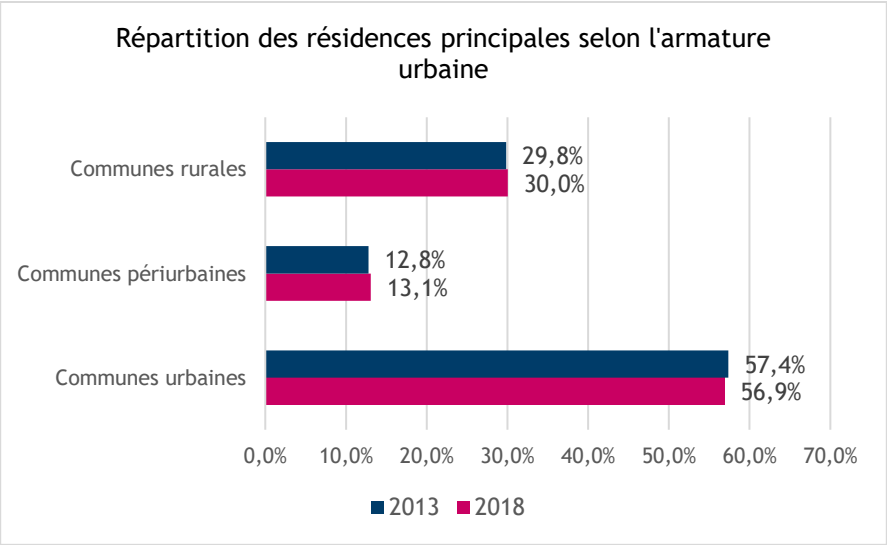

Source : INSEE RP 2013, 2018

Le calcul de l'indice de constructibilité[4] des catégories de l'armature urbaine confirme le poids des communes rurales et périurbaines dans la production de résidences principales. Ainsi, l'indice de constructibilité des communes périurbaines est de 4.62, celui des communes rurales de 3.71 alors que celui des communes urbaines est de 3.58.

[4] Indice de constructibilité : Nombre de logements autorisés en moyenne par an pour 1000 habitants.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

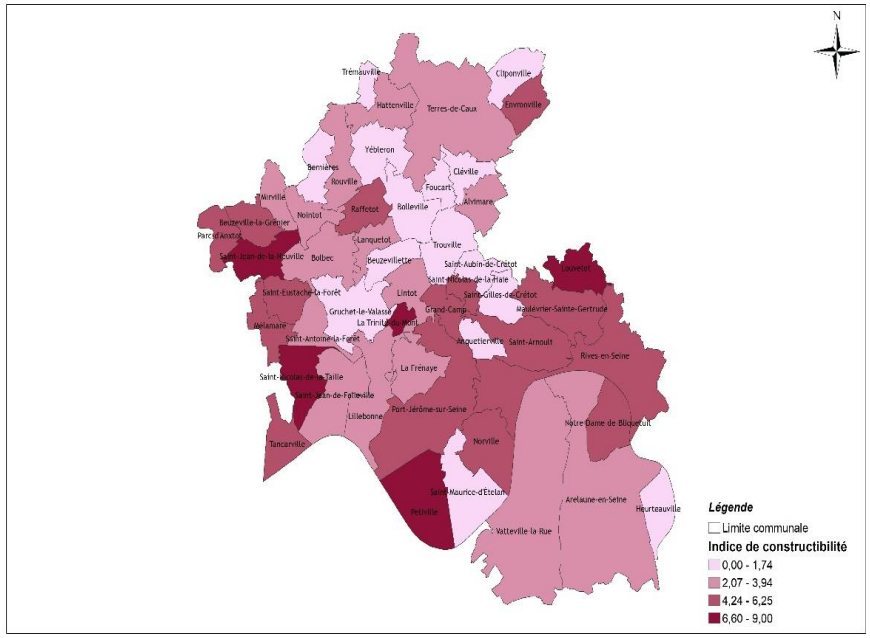

Ce développement de l'urbanisation dans les communes périurbaines mais plus encore dans les communes rurales engendrent des conséquences lourdes pour le territoire :

- Une consommation foncière importante d'espaces naturels et agricoles quand la construction s'opère en extension de l'urbanisation ;
- Un allongement des distances parcourues pour accéder au travail, aux commerces et services ; une dépendance à l'automobile moyen de transport dans des secteurs insuffisamment denses pour permettre la mise en place d'un réseau de transport en commun ;
- Une augmentation des coûts d'aménagement et de fonctionnement pour les collectivités et une augmentation du prix du foncier ;
- Des conséquences non négligeables sur les paysages (homogénéité des formes urbaines et des modes d'urbanisation, banalisation des paysages…) ;

- Un manque de mixité sociale par une production de logements majoritairement individuels et en accession.

7.4 Un marché de l'immobilier dynamique

Le marché de l'immobilier à Caux Seine agglo est dynamique, le nombre de transactions immobilières est en hausse depuis 2016 et près de 900 ventes sont enregistrées par an. Les transactions dans l'ancien dominent le marché immobilier et représentent 97,7% des ventes entre 2016 et 2019.

En corrélation avec la composition du parc de logements du territoire, la vente d'appartements ne représente que 7% des transactions et le volume des ventes est resté stable entre 2016 et 2019. Ce segment du parc est donc moins attractif. A la différence des transactions de maisons individuelles qui continuent de croître en cohérence avec l'aspiration des ménages à acquérir une maison individuelle avec jardin.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Volume des transactions annuelles sur le marché immobilier de CSA entre 2016 et 2019
Source : DVF 2020

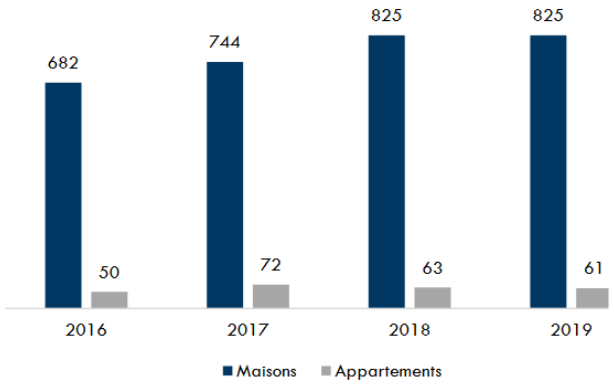

Prix des maisons vendues en centralité en 2019
Source : Premier quartile / prix médian / 3ème quartile - DVF 2020

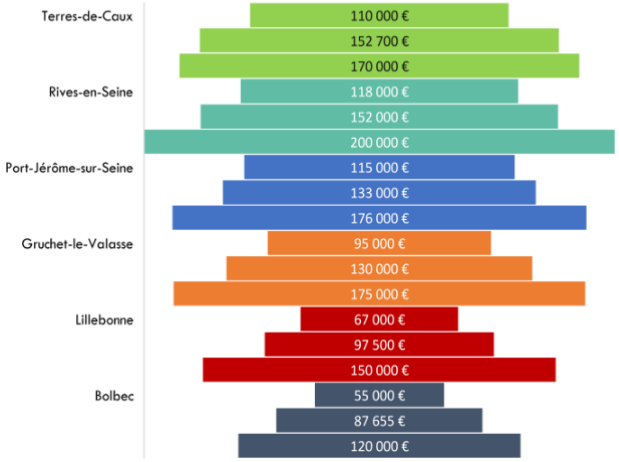

L'attractivité du marché de l'immobilier ancien à Caux Seine agglo s'explique notamment par des prix plus abordables que dans les couronnes périurbaines du Havre et de Rouen. A l'échelle du territoire, des différences de prix sont observables :

- Les prix de vente des maisons individuelles sont en moyenne moins élevés dans les communes urbaines que dans les communes périurbaines ou rurales, notamment en raison d'une surface moindre du logement et/ou du terrain.
- Entre les communes urbaines, les prix varient selon l'attrait de la commune, l'état des biens… Ainsi, à Bolbec, le déficit d'image de la commune et les enjeux de réhabilitation du parc ancien font que le marché de l'immobilier est moins prisé.
- Des prix médians plus élevés sont enregistrés dans les communes de la frange ouest du territoire, du fait de la proximité/pression de l'agglomération havraise ou encore dans les communes situées à proximité d'Yvetot (phénomène de périurbanisation).

Source : PLH 2023-2029

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

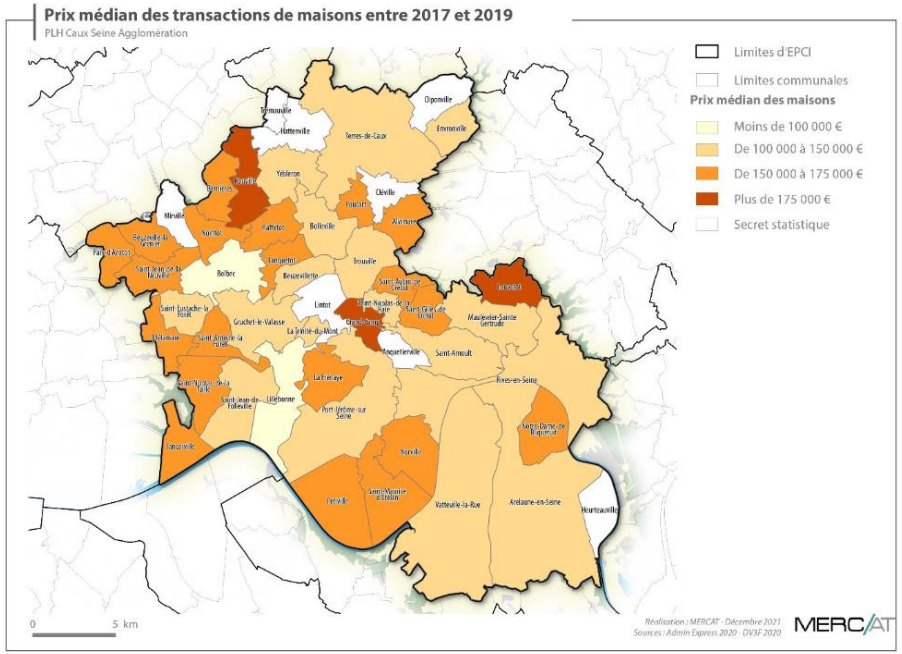

Source : PLH 2023-2029

Selon les données de l'enquête sur les prix des terrains à bâtir réalisée par le Ministère de la Transition Ecologique, entre 2018 et 2019, 228 ventes de terrains à bâtir ont été réalisées sur le territoire. 46% des ventes ont été réalisées dans les communes rurales (en 2019), pour 30% dans les communes périurbaines et 24% dans les communes urbaines.

A la différence des prix de l'immobilier dans l'ancien, le prix médian au m² des transactions de terrain à bâtir est de 49€/m² en communes rurales pour 64€/m² en communes périurbaines.

Au regard des transactions immobilières enregistrées de terrains à bâtir et de maisons dans l'ancien, la réponse aux besoins en logements des ménages à Caux Seine agglo est apportée par l'immobilier ancien. Les transactions de logements anciens sont en moyenne six fois plus élevées que les ventes de terrain à bâtir (entre 2018 et 2019).

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

ENJEUX

- Doter le territoire d'un parc de logements bien réparti géographiquement et suffisamment diversifié dans sa composition pour satisfaire la diversité des besoins des ménages et des parcours résidentiels pour accompagner les évolutions démographiques.

Pour les communes urbaines :

- Attirer ou retenir des ménages actifs avec enfants autrement qu'en proposant du pavillonnaire (offre attractive de logements groupés en accession, appartements de grande taille, développement de l'offre locative de grande taille).
- Favoriser une meilleure rotation dans le parc de logements pour libérer de grands logements sous-occupés (amélioration et rénovation du parc locatif privé ancien).

Pour les communes périurbaines :

- Poursuivre l'accueil prioritaire des ménages en complément des pôles urbains tout en limitant l'étalement urbain (diversification de la production en logements en typologie de bâti et en taille, développement de l'offre locative).

Pour les communes rurales :

Favoriser le renouvellement de la population tout en luttant contre les effets de cycle (diversification de la production en logements en typologie de bâti et en taille, développement de l'offre locative).

- Tendre vers une mixité sociale effective à l'échelle de l'agglomération mais également à l'échelle du quartier ou de l'opération (diversification de la production de logements et rééquilibrage géographique de l'offre locative).
- Œuvrer à une répartition équilibrée du logement social (production différenciée du logement aidé selon les typologies de communes, développement de l'offre locative privée à loyers conventionnés).
- Améliorer les conditions de vie dans le parc de logements existant (rénovation du parc social ancien, lutter contre l'habitat indigne).
- Améliorer la performance énergétique du parc de logements existant

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

8 La mobilité

8.1 La desserte du territoire

8.1.1 Le réseau viaire

Un réseau routier interne bien développé

Le territoire de Caux Seine agglo bénéficie d'une position géographique favorable à son développement. Le territoire est situé en bord de Seine, sur l'axe stratégique Le Havre-Rouen-Paris.

Caux Seine agglo est traversé par 2 autoroutes :

- L'A 131 qui relie Le Havre à Bourneville (Eure), commune où l'A131 se connecte à l'A13 (qui relie Caen à Paris). L'A131 emprunte le pont de Tancarville permettant le franchissement de la Seine et d'assurer la desserte de la zone portuaire du Havre. L'A131 est classée route Nationale (N182) sur 3 km à Tancarville où se situe un échangeur.
- L'A 29 qui relie l'autoroute A13 à hauteur de Beuzeville (Calvados) à l'A26 à hauteur de Saint-Quentin. Elle dessert le Havre et Amiens et traverse la partie Nord du territoire de Caux Seine agglo où deux accès sont possibles par le biais des échangeurs situés à Bermonville et Saint-Jean-de-la-Neuville.

Le territoire bénéficie d'une bonne connexion aux infrastructures nationales et internationales via l'A13 et l'A29. Les infrastructures présentes à l'Est du territoire sont quant à elles moins structurantes.

En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes A 131 et l'A 29 conformément aux dispositions de l'article L111-6.

Caux Seine agglo est également concerné par des routes classées « à grande circulation ». Ces voies assurent la continuité des itinéraires principaux, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des

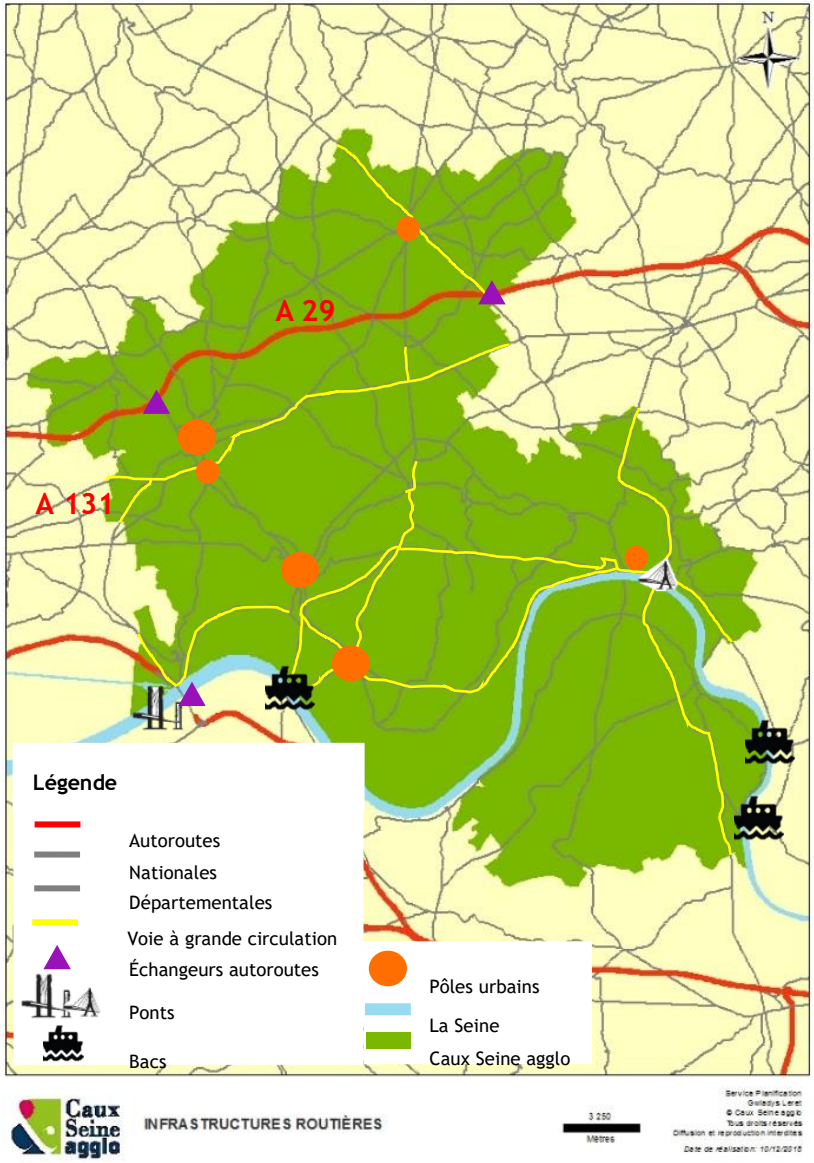

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

transports militaires et la desserte économique du territoire. Cette particularité implique l'interdiction des constructions et installations dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe de ces routes, en dehors des espaces urbanisés des communes (sauf dérogation Loi Barnier).

D28, D29, D40, D81, D110, D131, D173, D484, D490, D910, D913, D926, D982, D6015

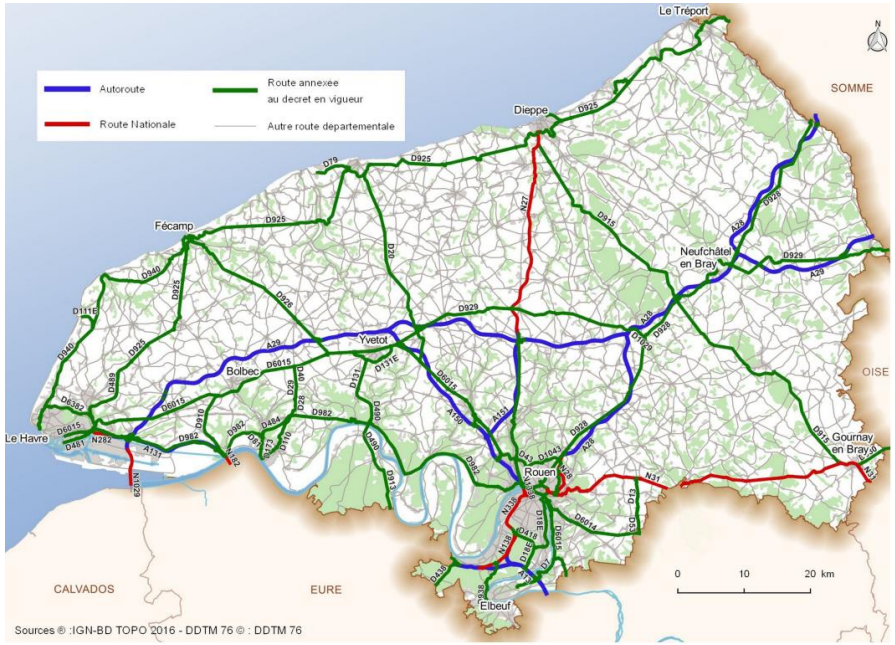

Un trafic routier qui augmente

Entre 2013 et 2017, les déplacements et le trafic ont crû en raison de l'augmentation du nombre d'actifs allant travailler en dehors du territoire.

Sur cette période, le trafic a augmenté de manière substantielle sur l'A131. Des aménagements ont été réalisés en 2015-2016 afin de faciliter les accès au pont de Tancarville, ce qui a eu pour conséquence de fluidifier le trafic sur l'axe principal reliant Le Havre à Paris et de sécuriser les déplacements.

Evolution du trafic sur l'A131 entre 2013 et 2017		
2013	18 327 véhicules	*dont 15,5% de PL*
2016	16 007 véhicules	*dont 13,8% de PL*
2017	24 939 véhicules	*dont 19% de PL*

Entre 2013 et 2017, le trafic sur la D6015 a été bouleversé passant d'une évolution négative sur la période 2001-2017 à une évolution positive sur la période 2013-2017.

L'analyse comparative de l'évolution du trafic sur la période 2001-2007 et sur la période 2013-2017 met en évidence une diminution du trafic sur certains axes et une augmentation sur d'autres. Ce constat pourrait s'expliquer par un report des usagers sur un autre itinéraire et donc un changement de parcours. L'augmentation du trafic sur certains axe a toutefois pour conséquence l'amplification des difficultés de circulation.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Evolution du trafic routier entre 2001 et 2007

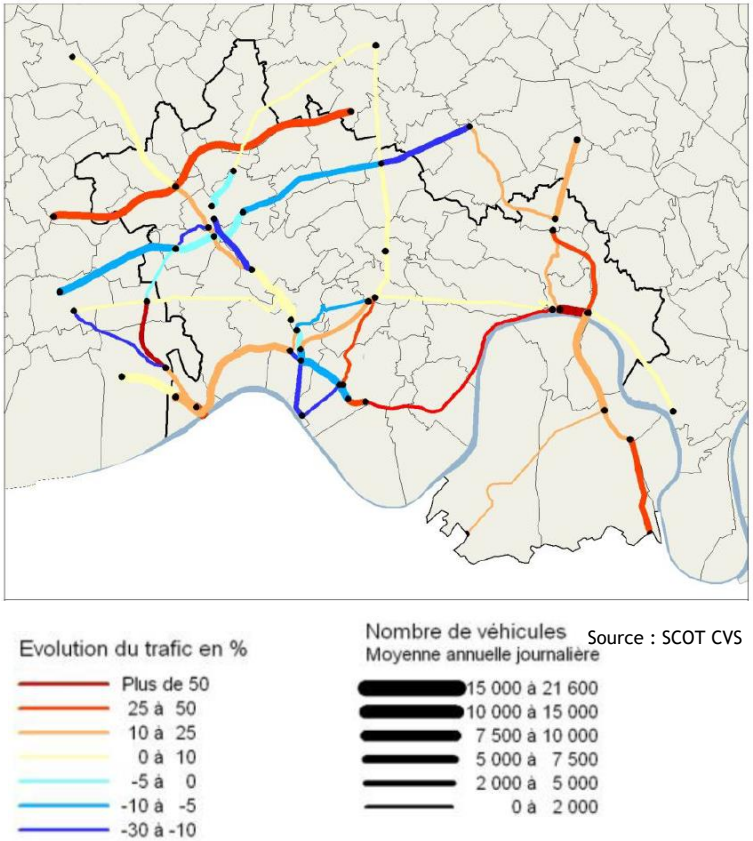

Source : SCOT CVS

Source : SCoT CVS 2013

Evolution du trafic routier entre 2013 et 2017

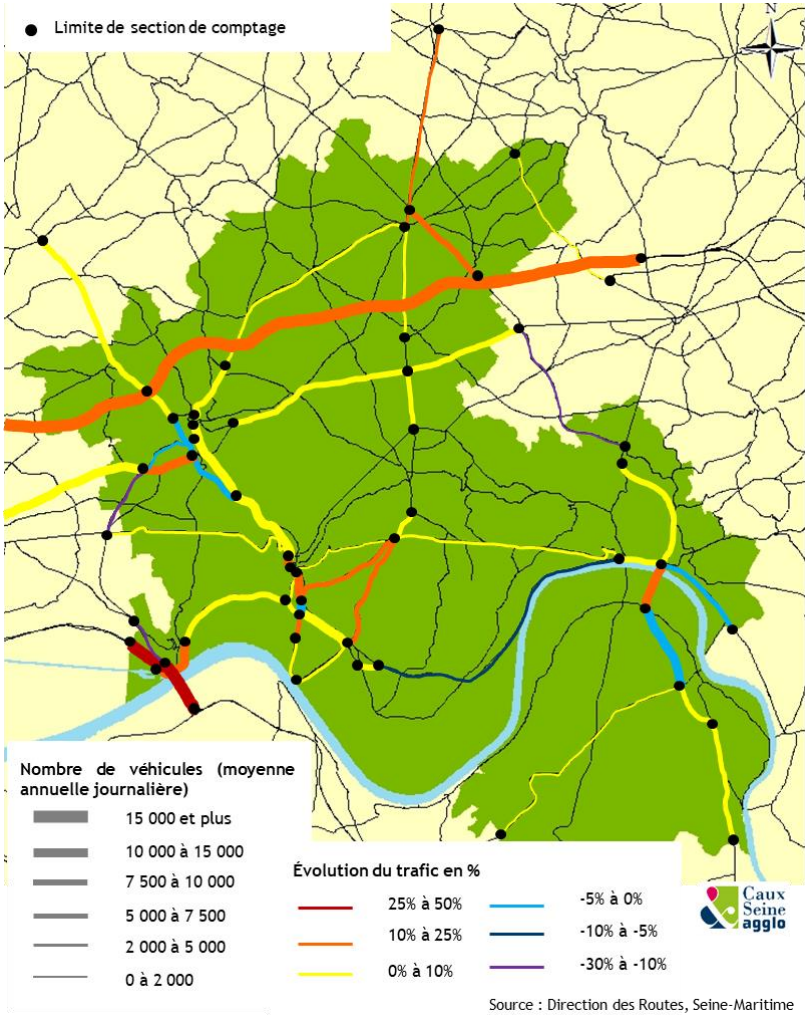

Source : Direction des Routes, Seine-Maritime

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Source : SCoT CVS 2013

Une disparité géographique d'accès aux pôles du Havre et de Rouen

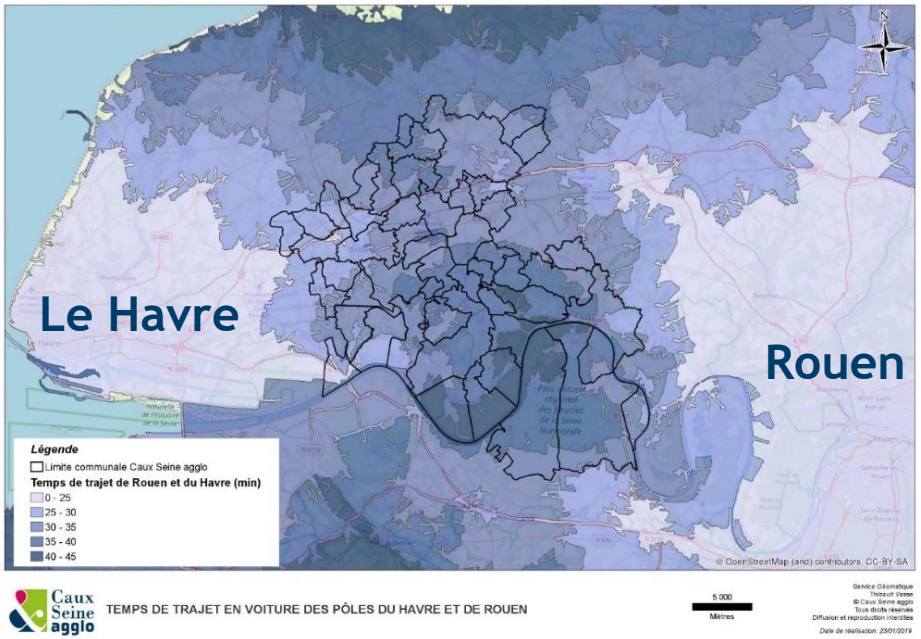

Le temps de trajet vers les pôles du Havre et de Rouen varie selon la localisation des communes sur le territoire et dépend du type d'infrastructures routières et de la densité du réseau :

Destination	Distance	Temps de trajet avec autoroute	Temps de trajet sans autoroute
Fauville -> Rouen (gare)	51 km	44 min via A29 + A150	1h03
Caudebec -> Rouen (gare)	38,6 km	50 min portion A150	1h03

Il existe une disparité géographique pour rejoindre les pôles urbains du Havre et de Rouen. Cela s'explique par l'existence d'un réseau plus ou moins dense, et la présence de l'autoroute A 29, pour le Nord, qui permet de rejoindre plus rapidement les pôles. L'effet contraire se produit au Sud-Est du territoire où les infrastructures routières sont moins structurantes.

Avec la présence de l'A29, les communes situées au Nord du territoire de Caux Seine agglo, peuvent rejoindre Le Havre ou Rouen entre 25 et 35 min, voire jusqu'à 40 min pour les communes de Trémauville, Nord de Bernières, Yébleron et Ouest Hattenville.

Le secteur de Petiville, Saint-Maurice-d'Etelan, Norville et Villequier, de même que le Nord-Ouest de la Presqu'Île de Brotonne se situent à la croisée des aires urbaines, et nécessitent, pour rejoindre le Havre ou Rouen, au moins 40 min de trajet en voiture. Cela s'explique par le fait que ces zones ne sont pas couvertes par un réseau routier dense du fait de la présence très marquée d'espaces naturels agricoles ou forestiers.

Un accès aux pôles urbains du territoire majoritairement inférieur à 15 minutes

Le temps de trajet en voiture pour rejoindre les pôles urbains du territoire de Caux Seine agglo varie selon le type de voie et la densité du réseau.

De manière générale, la majorité des habitants de Caux Seine agglo ont accès à un pôle urbain en moins de 15 minutes en voiture.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Les secteurs les plus éloignés sont Petiville, Saint-Maurice-d'Etelan, Norville et cela s'explique par un réseau routier faiblement présent sur ces secteurs de bord de Seine où les plaines agricoles et l'habitat isolés dominent.
Le constat est le même pour les secteurs au Sud de la Presqu'Île de Brotonne qui bénéficient d'un réseau routier moins dense en raison du caractère naturel de la zone, marquée par la présence de la forêt de Brotonne.

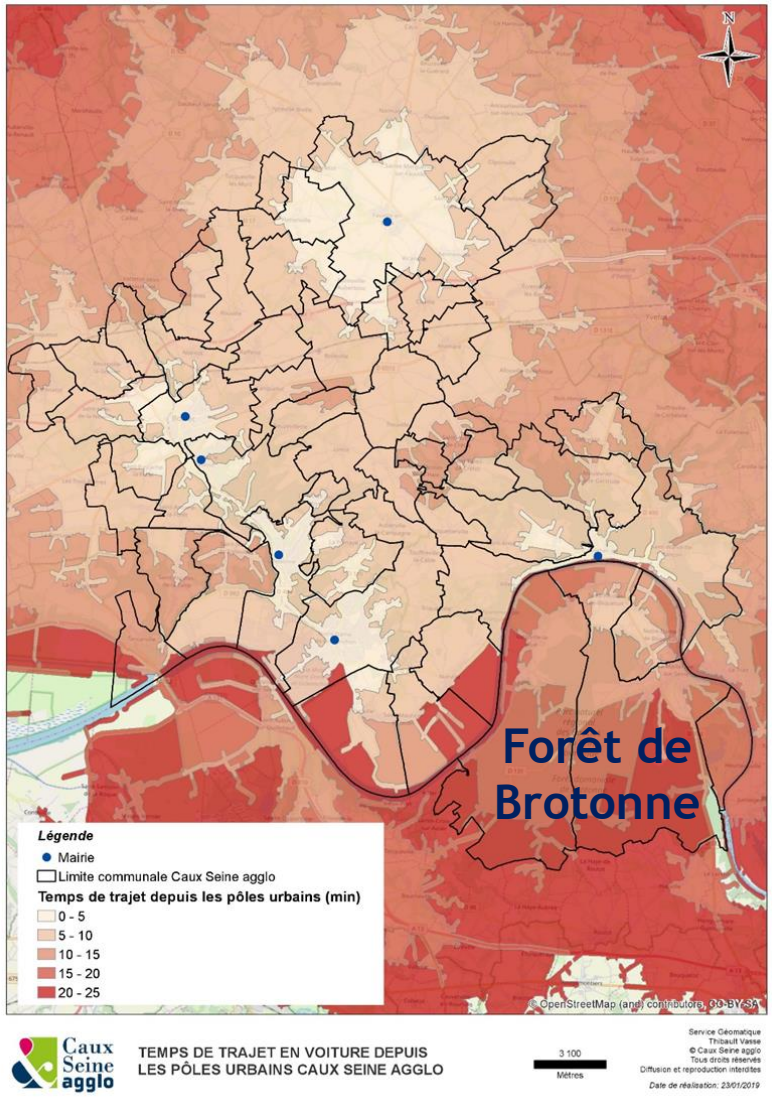

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

8.1.2 Le franchissement de la seine

Le territoire de Caux Seine agglo dispose d'infrastructures permettant d'assurer la connexion entre la rive gauche et la rive droite de la Seine :

- Le Pont de Brotonne, dont l'usage est gratuit, qui assure la liaison entre la Seine-Maritime et les départements situés au Sud de la Seine
- Le Pont de Tancarville, dont l'usage est payant, qui assure la liaison vers l'autoroute A13 permettant de rejoindre la région parisienne et les régions de l'Est de la France

Afin d'assurer un usage plus local, Caux Seine agglo dispose de 3 possibilités de franchissements de la Seine par le biais des bacs gérés et exploités par le Département de la Seine-Maritime, dont l'usage est gratuit depuis 2006 :

- Connexion Quillebeuf-sur-Seine <> Port-Jérôme (du lundi au samedi sauf jours fériés)
- Connexion Yainville <> Heurteauville (du lundi au samedi sauf jours fériés)
- Connexion Jumièges <> Heurteauville (en service tous les jours)

Depuis 1984, l'évolution de l'utilisation du bac de Quillebeuf-sur-Seine ne fait qu'augmenter de manière constante, passant de 1200 véhicules en 1984 à 1963 en 2016.

Bacs	Usage principal
Quillebeuf-sur-Seine <> Port-Jérôme	Liaisons domicile-travail entre la vallée du Commerce et le département de l'Eure
Yainville <> Heurteauville Jumièges <> Heurteauville	Liaisons domicile-travail entre les habitants de la presqu'île de Brotonne qui travaillent dans la boucle de Jumièges et sur Rouen et sa périphérie

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

8.1.3 Le réseau ferroviaire

Une tendance à l'augmentation de l'usage du train

La ligne ferroviaire Paris-Le Havre traverse le territoire de Caux Seine agglo. La ligne passe au Nord du territoire et dessert les gares de voyageurs d'intérêt régional d'Yvetot et Bréauté-Beuzeville, situées sur les intercommunalités limitrophes.

Caux Seine agglo dispose d'une halte ferroviaire à Foucart-Alvimare. Le maintien de cette halte a récemment été remis en question par la Région, au même moment que celle de Bolbec-Nointot. Après des échanges entre élus locaux et régionaux, la conservation de la halte a été actée avec 2 arrêts en direction du Havre le matin et 2 arrêts vers Rouen.

Les gares et halte sont principalement utilisées par les actifs (51%), les retraités (27%) et les étudiants (17%) se rendant sur les secteurs du Havre et de Rouen.

Les motifs d'utilisation sont assez variés avec environ 1/4 pour le travail qui s'explique notamment par la participation financière des employeurs, et de l'ordre de 30% pour le loisir et les voyages. En revanche, le train n'est jamais utilisé pour les achats.

Sur les 28% d'habitants qui déclarent utiliser le train, les valeurs sont plus élevées sur les bassins de vie de Bolbec et Terres-de-Caux (32%) que sur Lillebonne et Rives-en-Seine (25%).

La fréquentation des gares d'Yvetot et de Bréauté-Beuzeville a augmenté de 20% sur la période 1997-2007, témoignant d'un regain d'attractivité de ce mode de transport. L'engouement pour ce mode de transport se maintient sur la période 2015-2018 avant d'augmenter subitement en 2019 puis diminuer aussi brusquement en 2020. Cette soudaine diminution est causée par un phénomène conjoncturel et est corrélée avec la période de confinement liée à la crise sanitaire de 2020.

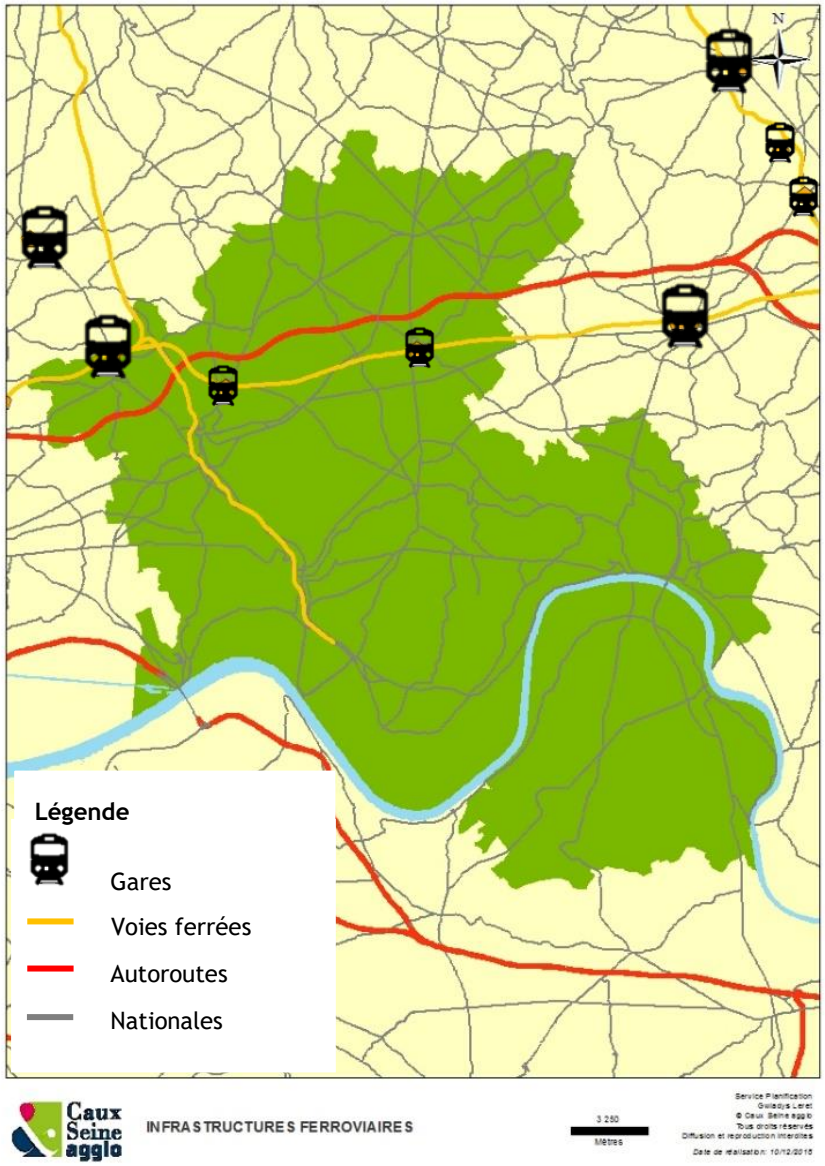

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

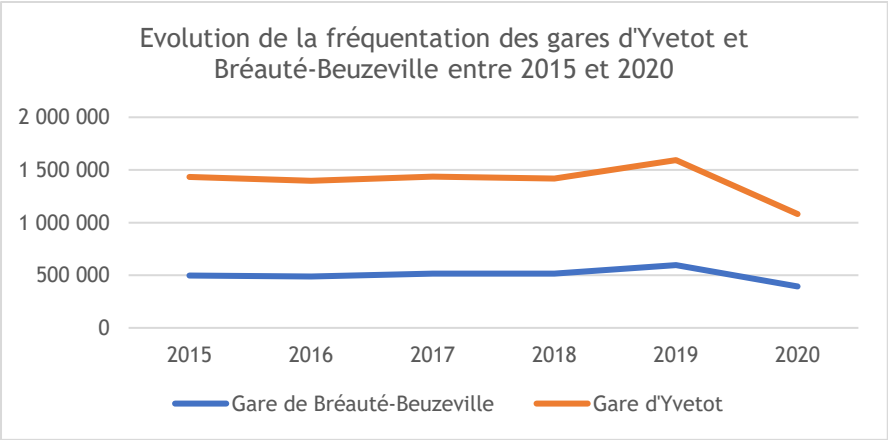

Source : données Sncf

La diminution de fréquentation conjoncturelle observée en 2020 ne remet pas en cause l'augmentation de la fréquentation de ces gares puisqu'en excluant l'année 2020, le taux de fréquentation des gare d'Yvetot et de Bréauté-Beuzeville a été positif :

	Taux de variation 2015-2019	Taux de variation 2015-2020
Gare d'Yvetot	+ 7%	- 26%
Gare de Bréauté-Beuzeville	+ 20%	- 21%

Les gares les plus fréquentées par les habitants de Caux Seine agglo sont Bréauté (44%) et Yvetot (41%) avec logiquement une forte disparité territoriale puisque le bassin de vie de Bolbec est captif de la gare de Bréauté et les bassins de vie de Terre de Caux et Rives en Seine sont tournés vers la gare d'Yvetot. Le bassin de vie de Lillebonne est réparti entre les deux gares avec une dominante pour la gare d'Yvetot.

Sur la période 2015-2020, la gare de Bolbec-Nointot a enregistré un nombre de voyageurs en constante diminution, raison avancée par le Région pour expliquer sa fermeture définitive. Le constat de diminution est le même pour la gare de Foucart-Alvimare malgré un regain de voyageurs sur l'année 2019 témoignant d'un potentiel d'attractivité en hausse. La baisse de fréquentation qui a suivi s'explique par la combinaison de deux facteurs :

- La suppression d'arrêts : 2 arrêts le midi, dans le sens Rouen → Le Havre et Le Havre → Rouen, et la suppression d'un arrêt dans le sens Le Havre → Rouen le soir
- La période de confinement de 2020 lié à la crise sanitaire

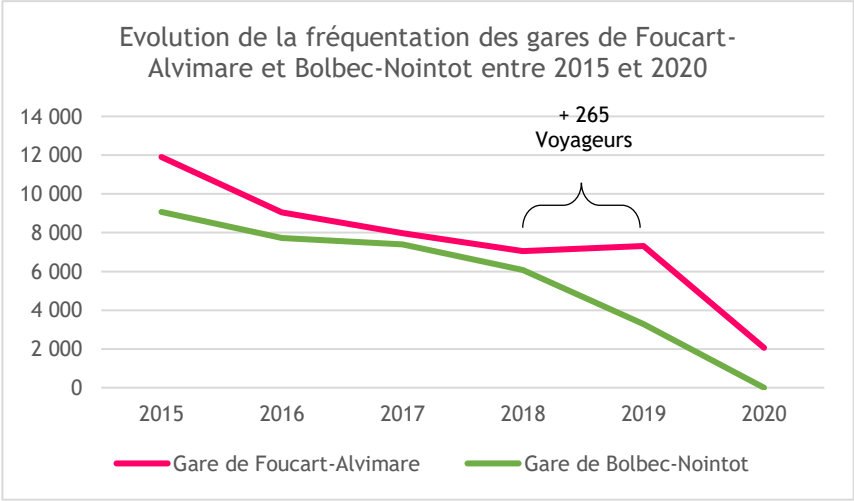

Source : données Sncf

De fortes disparités territoriales dans l'usage des gares par les différents bassins de vie

La carte ci-contre met en exergue les disparités d'accès aux gares depuis les pôles mais aussi depuis les communes rurales.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

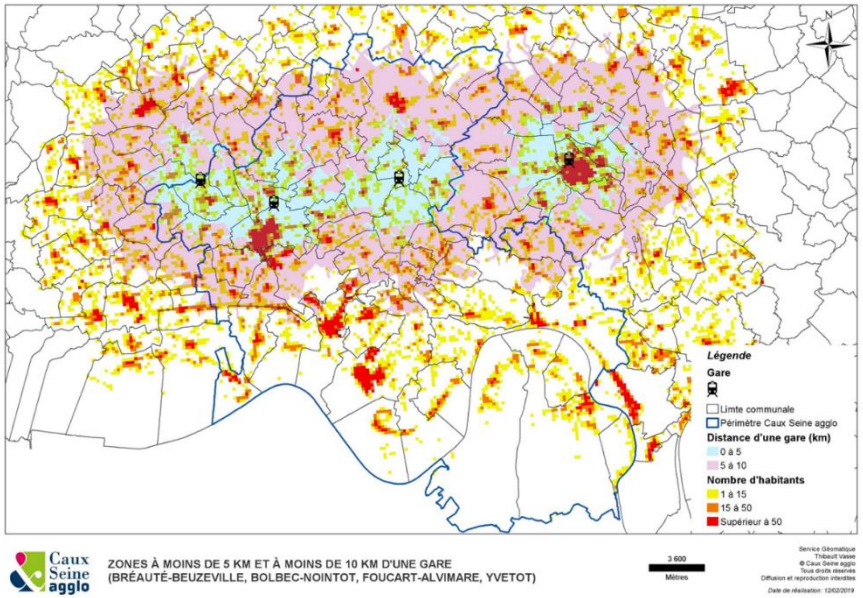

La partie Nord du territoire, anciennement Cœur de Caux a accès à une gare en 10 min alors que l'accessibilité aux gares est limitée pour la population située au Sud du territoire où le temps de trajet est nettement supérieur à 10 min.
Du fait de l'augmentation de la fréquentation des gares sur une période longue, le stationnement aux abords constitue un enjeu majeur.

D'ailleurs en 2021 pour 15% des usagers, l'une des principales difficultés rencontrées concerne le stationnement en gare et ce malgré les aménagements réalisés récemment sur les gares de Bréauté-Beuzeville (en 2016) et Yvetot (en 2014).

La réalisation de parkings permettant d'augmenter les capacités de stationnement aux gares de Bréauté-Beuzeville et d'Yvetot a permis de remédier en partie aux problèmes de saturation observés. Il est important de souligner que ces aménagements semblent déjà avoir atteints leurs limites. Le stationnement au niveau de la gare de Bréauté-Beuzeville arrive à saturation de manière périodique, en particulier le mardi et le jeudi, ou du stationnement sauvage est de nouveau constaté.

La partie Sud du territoire ne bénéficie pas d'un accès à une gare à moins de 10 km. L'enquête mobilité de 2021 démontre pourtant une utilisation des gares par les bassins de vie de Rives-en-Seine et Lillebonne/Port-Jérôme-sur-Seine. L'enjeu est donc d'assurer et conforter un accès en gare à ces secteurs où la demande est bien présente.

Des services de transport en commun permettant le rabattement vers les gares sont nécessaires. Aujourd'hui, la ligne de bus régionale 503 permet, depuis Caudebec en Caux, de rejoindre la gare d'Yvetot et propose 8 allers et retours par jour. Depuis Bolbec, 17 allers et retours sont proposés par jour pour rejoindre la gare de Bréauté-Beuzeville (par la ligne de bus régionale 507 Fécamp <> Bolbec et la ligne 528 Bolbec-Bréauté). Ces liaisons sont à conforter et à articuler avec l'offre de transport interurbaine.

Dans un axe Nord-Sud, une ligne ferroviaire dessert Port-Jérôme-sur-Seine. Cette ligne est dédiée au transport de marchandises et constitue un atout pour le développement économique. Sa position au cœur de la vallée du Commerce constitue une option intéressante pour le développement des transports en commun entre les communes urbaines et vers la gare de Bréauté-Beuzeville. Une réflexion est en cours afin d'évaluer l'opportunité de ré ouvrir cette voie au transport de voyageurs.

Au temps de trajet en train s'ajoute le temps de trajet pour accéder à la gare puis celui nécessaire pour rejoindre sa destination finale. Pour que le trajet soit efficace, le temps inhérent à chaque mode de transport doit être optimisé. Pour 14% des usagers du train sur l'ensemble des bassins de vie de Caux Seine agglo, une des deux difficultés rencontrées concerne les horaires, sans plus de précisions. L'explication sous-jacente possible à cela peut être un nombre d'horaires de passages jugé trop faible.

Caux Seine agglo : un territoire qui doit faire valoir ses intérêts dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)

Yvetot se situe dans la zone de passage prioritaire de la LNPN et la desserte de la gare d'Yvetot aurait un impact positif incontestable sur le territoire

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

de Caux Seine agglo où cette gare est utilisée par 41% des habitants usagers du train.

La desserte de la gare d'Yvetot aurait pour conséquences une amélioration de la qualité du service par une réduction des temps de parcours et une augmentation de la fréquence du nombre de dessertes ferroviaires, par conséquent une attractivité renforcée de Caux Seine agglo située en proche périphérie.

S'assurer d'une connexion efficace des lignes de transports en commun à la gare d'Yvetot représente un enjeu majeur en termes de mobilités pour le territoire.

8.1.4 L'offre en transport en commun

REZO'BUS, le réseau de Transport Urbain de Caux Seine agglo, autorité organisatrice de mobilité

Sur le territoire de Caux Seine agglo, trois services de transport urbain sont en place sur Bolbec (4 lignes), Lillebonne (2 lignes) et Notre-Dame-de-Gravenchon, commune nouvelle de Port-Jérôme-sur-Seine (3 lignes).

	Lignes	Destinations
Bolbec	Ligne 1	Mairie <> Marches curie
	Ligne 2	Mairie <> Vivier
	Ligne 3	Mairie <> Hopital
	Ligne 4	Mairie <> Pont Bellet
PJ2S	Ligne 21	Hotel de ville <> Sortie nord
	Ligne 22	Hotel de ville <> Conservatoire
	Ligne 23	Hotel de ville <> Sortie Nord
Lillebonne	Ligne 11	Puits maille <> Riviere du commerce
	Ligne 12	Hopital <> Riviere du commerce
Ligne Brotonne	Service de Brotonne	Circuit Presqu'Île de Brotonne – Caudebec-en-Caux : Rives-en-Seine (CES V. Hugo)
	Navette marché	PJ2S, Lillebonne, Terres de Caux, Bolbec

Ces réseaux ont été conçus pour répondre à un besoin local, les itinéraires et les horaires ne garantissent pas de correspondances systématiques avec les lignes régionales.

La fréquentation commerciale annuelle du transport urbain, c'est-à-dire hors fréquentation scolaire, met en évidence une diminution relative de la fréquentation de la desserte pour les communes de Bolbec, Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine.

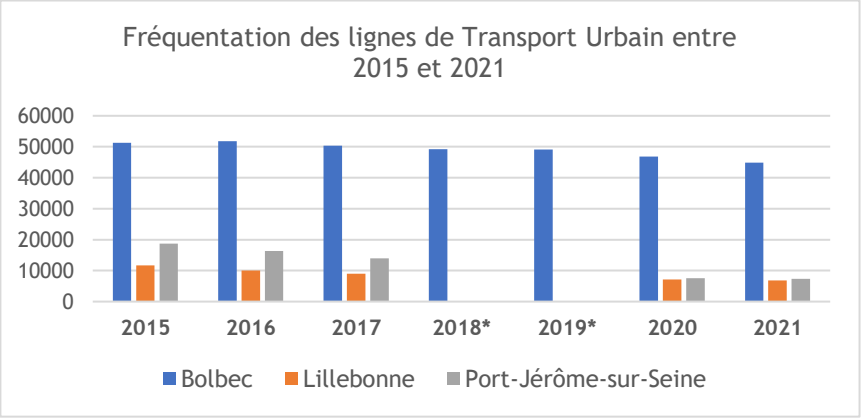

Source : Données communales et Caux Seine agglo

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

**Pour 2018 et 2019, aucunes données pour les communes de Lillebonne et PJ2S. Concernant Port-Jérôme-sur-Seine, les données antérieures à 2017 sont à analyser avec précaution car la méthode de comptage à cette période s'effectuait manuellement, impliquant des résultats discutables.*

NOMAD, la desserte en transports en commun régionale qui complète partiellement l'offre du réseau de transport urbain

Caux Seine agglo bénéficie d'un maillage en transports en commun structurant assurant une desserte des gares situées hors territoire :

- Desserte de la gare de Bréauté pour le bassin de vie de Bolbec via les lignes L528 et L507
- Desserte de la gare d'Yvetot pour les bassins de vie de Rives-en-Seine et Terres-de-Caux via les lignes L503 et L510

L'offre régionale de transports en commun permet également une accessibilité aux gares routières des pôles du Havre et de Rouen assurant les correspondances entre plusieurs lignes de transports en commun :

- Caudebec-en-Caux → Rouen gare routière par la ligne L530
- Caudebec-en-Caux → Le Havre gare routière par la ligne L506

Lignes	Destinations
L503	Caudebec-en-Caux – Yvetot
L506	Caudebec-en-Caux – Le Havre
L507	Bolbec – Fécamp
L510	Fécamp – Yvetot
L530	Caudebec-en-Caux – Rouen
L528	Nointot – Bolbec – Bréauté

L'analyse de la fréquentation des lignes régionales révèle une diminution de la fréquentation des lignes qui s'est intensifiée depuis la crise sanitaire et le déploiement massif du travail à distance (variation 2019-2021). Cette information est confirmée par le fait que sur le territoire de Caux Seine agglo ce sont les étudiants qui utilisent le plus les transports en commun.

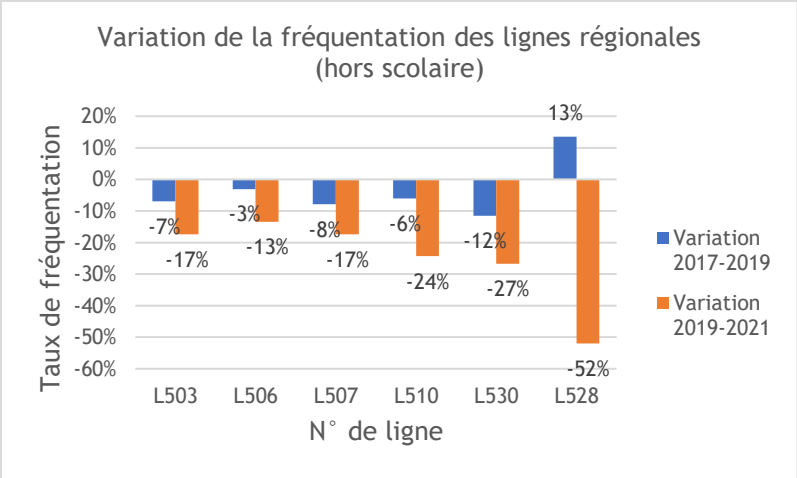

Source : Région Normandie

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Le Transport à la Demande comme moyen d'étendre l'accès au réseau de transport en commun

Le dispositif MINIBUS 76, mis en place à l'initiative du Département en 2007, puis transféré à la Région Normandie, dessert le territoire de Caux Seine agglo et complète l'offre existante en ligne régulière.

Le service est proposé à l'ensemble des habitants mais en priorité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
Le service a enregistré une relative stabilité de fréquentation au cours des dernières années.

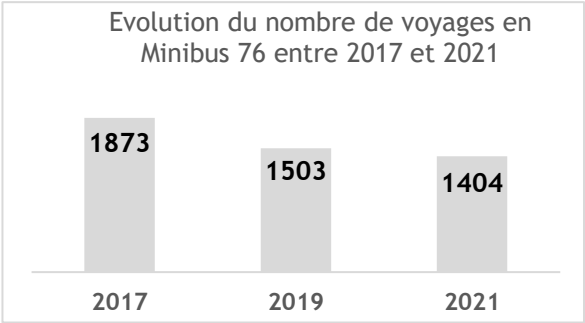

Source : Région Normandie

Le dispositif MINIBUS 76, mis en place en 2007, va être remplacé par le Transport à la Demande REZO'BUS présent sur Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo dispose en effet de son propre service de transport à la demande dont bénéficient à ce jour les seules communes de Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine.

Il s'agit d'un dispositif complémentaire à l'offre de Transport Urbain permettant d'effectuer des trajets non réalisables avec une ou plusieurs lignes régulières du réseau. Les montées et descentes du bus s'effectuent uniquement aux arrêts dématérialisés : abribus ou poteau d'arrêt.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Quoiqu'en diminution, la fréquentation du Transport à la demande est restée relativement stable entre 2017 et 2021.

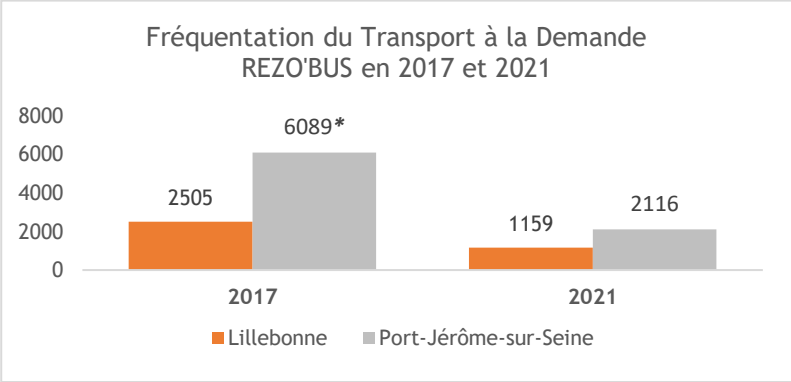

Source : Caux Seine agglo

**Concernant PJ2S, les données 2017 sont à analyser avec précaution car la méthode de comptage à cette époque s'effectuait manuellement, impliquant des résultats discutables.*

Cette diminution peut trouver son explication par le fait que depuis 2017 des arrêts supplémentaires ont été créés sur les communes de Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine. Une meilleure desserte des deux communes peut expliquer une diminution de la fréquentation du TAD.

La polarisation du territoire et le développement diffus des communes rurales ont favorisé une mobilité principalement routière et individuelle. Le déploiement d'une offre de transport en commun efficace sur le territoire devra s'attacher à rechercher un maximum de complémentarité entre les différents modes de transport. Toutefois, cette offre ne pourra être efficace seulement si elle est associée à un développement du territoire concentré sur les territoires desservis par ce réseau. La dispersion du logement et les trop faibles densités de population dans les communes rurales rendent difficile la mise en place d'un système de transport collectif efficace et efficient.

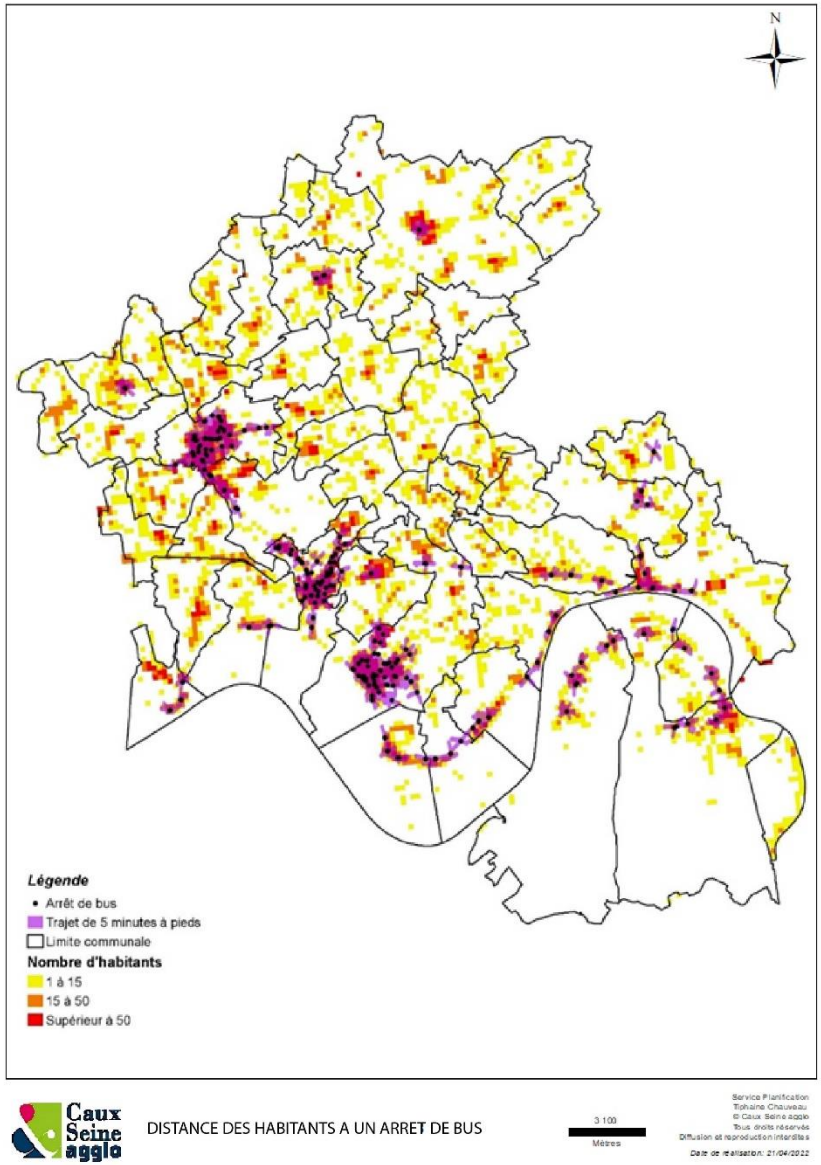

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Une réflexion sur un transport à la demande zonal, par secteur est en cours de façon à faciliter l'accès aux transports en commun aux communes rurales, qui n'en sont pas dotées. L'objectif est d'étendre le service de Transport à la Demande à l'ensemble du territoire Caux Seine agglo et de permettre à une commune du territoire de bénéficier d'un report modal sur une ligne de transport en commun présente sur la commune « pôle » du secteur auquel cette commune est affiliée.

Une fréquentation des transports en commun qui dépend principalement de la proximité à un arrêt de bus

La population ayant accès à un arrêt de bus en 5 minutes reste assez limitée. 35% des habitants déclarent être à plus d'1 km d'un arrêt de bus et 60% sont à plus de 600m ou ne savent pas.

Dépasser 5 minutes de marche pour accéder à un arrêt de bus est tolérable pour une personne qui doit réaliser un trajet long. Toutefois pour un trajet relativement court, il est difficilement acceptable pour une personne non captive de ce mode de dépasser un temps de trajet à pied supérieur à 5 minutes pour rejoindre un arrêt de bus.

Cela s'explique par le fait que le trajet total se scinde en plusieurs séquences allongeant le temps de parcours total :

- Temps de trajet pour rejoindre l'arrêt de bus
- Temps d'attente du bus
- Temps de trajet en bus
- Temps de trajet pour rejoindre la destination finale

L'enquête mobilité de 2021 met évidence le fait qu'une très grande proximité à un arrêt de bus (- de 100 m) est liée à une fréquentation régulière. De plus les non-utilisateurs des transports en commun interrogés citent la distance trop importante à l'arrêt le plus proche comme motif de non-utilisation.

8.2 Le tout voiture dominant

8.2.1 L'usage de la voiture individuelle

Une utilisation toujours marquée de la voiture individuelle

Les mobilités des Français ont connu des changements importants avec le développement des nouvelles technologies, des attentes environnementales plus présentes et le poids du coût des énergies qui pèse sur les ménages.

Le nombre de ménages sans voiture est plus important dans les communes urbaines qui cumulent le plus d'emplois, de commerces, d'équipements et de services. Sans véhicules personnels ni transports en commun, les habitants des communes périurbaines et rurales se retrouvent isolés.

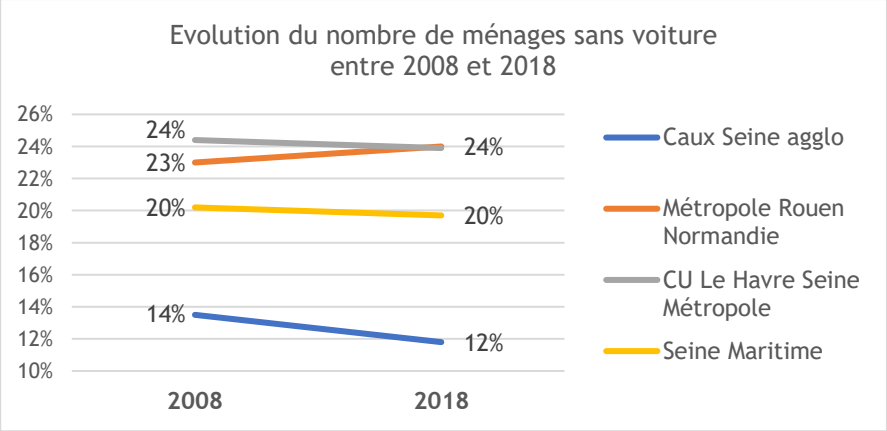

Source : INSEE RP2018

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

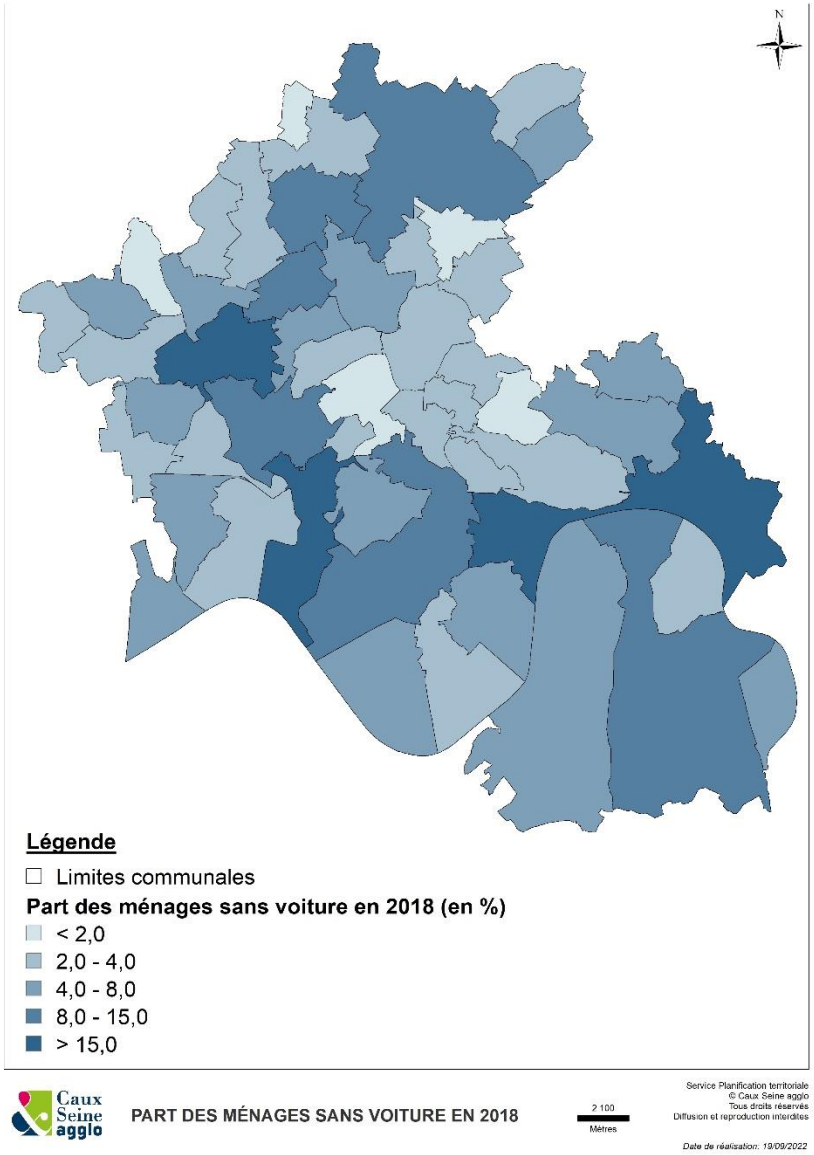

L'enquête mobilité réalisée en 2021 révèle que les cadres et les ouvriers sont les deux catégories socio-professionnelles les plus captives de la voiture.

Cette même enquête met en évidence le fait que 2,7% des ménages déclarent posséder un véhicule électrique ce qui est supérieur au ratio national qui se situe plutôt autour de 1,5% (400 000 véhicules électriques pour 28 millions de ménages). Ce résultat est à interpréter avec précaution du fait de la forte croissance de la part de marché de ces véhicules sur les dernières années. Toutefois, les profils disposant de ce type de véhicule sur Caux Seine agglo sont principalement les retraités et les professions intermédiaires.

8.2.2 Les alternatives au tout voiture

La mobilité douce

Le développement de l'usage des modes actifs, vélo et marche, contribue à répondre à différents enjeux en termes de santé publique, d'environnement, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale. Les modes actifs s'avèrent être les plus performants sur des distances courtes et si les déplacements sont rendus possibles et pertinents, ils participent à l'activité physique des habitants et à l'amélioration de la qualité de l'air ainsi qu'à l'augmentation de l'accessibilité aux services.

- Le vélo

L'équipement des ménages en vélo est notable sur le territoire puisque 2 ménages sur 3 en possèdent au moins un, et ce ratio est de 3 sur 4 sur le bassin de vie de Rives-en-Seine.

Pour les ménages non équipés, le Garage Social Caux Seine, sur son site de Lillebonne (CLIPS Ressourcerie), met à disposition des habitants des vélos à assistance électrique moyennant 2€ par jour et des vélos classiques pour 1€ par jour.

Sur Caux Seine agglo, il existe un paradoxe qui est que 2/3 des ménages déclarent disposer d'au moins un vélo mais seulement 1/3 des ménages déclarent utiliser ce mode de transport. Cela signifie que la moitié des

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

possesseurs de vélo ne l'utilise pas. Pour cette catégorie de personnes, les raisons évoquées pour justifier la non-utilisation du vélo sont principalement l'incompatibilité avec le mode de vie et des déplacements jugés trop longs pour être réalisés à vélo.

Sans précisions sur le motif de déplacement, l'utilisation du vélo est plus marquée sur les bassins de vie plus ruraux (Terre de Caux et Rives-en-Seine) que sur les bassins de vie qui intègrent le plus de communes urbaines et périurbaines (Lillebonne-PJ2S et Bolbec), par conséquent les plus peuplées, où les équipements sont les plus présents, et où les emplois sont les plus concentrés. Ce constat révèle de nombreuses possibilités de déplacements de courtes distances pouvant être réalisées à vélo.

Concernant les usagers de ce mode, les difficultés qu'ils rencontrent sont principalement le manque d'aménagement (28% homogène sur les différents territoires) et la dangerosité à vélo (25% avec un pic à 29% pour Lillebonne et seulement 20% et 21% pour Terres de Caux et Rives-en-Seine).

Les agriculteurs et artisans/commerçants sont ceux qui se déplacent le plus à pied ou à vélo. Cela peut s'expliquer par le fait que cette catégorie socioprofessionnelle vit bien souvent à proximité de son lieu de travail, respectivement dans une commune rurale ou bien dans un pôle urbain ou de proximité qui concentre les emplois de cette catégorie socio-professionnelle.

Les priorités d'amélioration évoquées pour ce mode que ce soit pour les utilisateurs ou non sont la sécurisation et le développement du réseau de piste cyclable ce qui est cohérent avec les difficultés identifiées sur le territoire. Il existe en effet à ce jour peu d'infrastructures cyclables continues reliant les pôles mais il existe quelques aménagements de qualité (piste cyclable à proximité de l'abbaye du Valasse, nord du Pont de Brotonne, portions en site propre de la Seine à vélo,). De plus, la présence de nombreux axes routiers et ronds-points constitue des obstacles physiques majeurs à la bonne pratique du vélo dans la vallée du Commerce et autour des pôles principaux.

- La marche à pied

Concernant la marche à pied, l'enquête mobilité révèle que 62% des habitants déclarent se déplacer à pied pour leurs déplacements réguliers. Cela démontre que la marche à pied est utilisée par plus de la majorité des habitants.

Comme pour le vélo, les personnes qui n'utilisent pas ce mode de déplacement mettent en avant leur mode de vie et des déplacements trop longs pour être réalisés à pied.

Concernant les personnes se déplaçant à pied, les difficultés qu'ils rencontrent sont assez partagées mais 39% des marcheurs déclarent que les trottoirs ne sont pas assez larges ou trop encombrés.

Ce constat corrèle avec la priorité d'amélioration de la marche à pied évoquée par les habitants qui est l'amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite.

Ces éléments de constats sont essentiels dans un contexte ou le vieillissement de la population est marqué et s'accentue. Même si les plus de 75 ans sont très majoritairement localisés dans les pôles urbains, des transports inadaptés, des voiries encombrées par du mobilier urbain, des établissements mal aménagés sont autant d'obstacles pour les déplacements des séniors. Pour ces personnes dites fragiles, les problèmes de mobilités peuvent être à l'origine de situations d'exclusion qui s'accentuent en milieu rural.

Un fort potentiel d'utilisateurs pour le train et les transports en commun

45% des non-usages du train l'expliquent par le fait qu'ils ont besoin de leur voiture et 27% par l'absence de gare à proximité. Ces deux raisons ressortent nettement sur tous les bassins de vie de Caux Seine agglo.

L'éloignement d'une gare n'empêche pourtant pas son utilisation comme l'illustrait précédemment l'utilisation de la gare d'Yvetot par les habitants du bassin de vie de Rives-en-Seine. Sur ce même bassin de vie, Caudebec-en-Caux et Heurteauville se situent pourtant à 19 et 30 minutes de la gare d'Yvetot.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer le besoin de la voiture évoqué par les habitants :

- Le besoin de contrôler ses déplacements de manière autonome : individualité
- Le besoin d'assurer des déplacements spécifiques en lien avec des contraintes familiales

Concernant les transports en commun 3 habitants de Caux Seine agglo sur 4 ne les utilisent jamais et environ 9% les utilisent de manière régulière, a minima quelques fois par semaine. Ce constat met en évidence un potentiel d'utilisateurs considérable.

En ce qui concerne les raisons expliquant la non-utilisation des transports en commun, les horaires et la distance à l'arrêt le plus proche sont les facteurs les plus cités par l'échantillon interrogé, suivi par la lisibilité du réseau et les temps de parcours. Cette tendance est homogène sur tous les bassins de vie de Caux Seine agglo.

Pourtant, l'utilisation des transports en commun représente un avantage non négligeable en termes de coût pour un ménage sans contraintes familiales et le coût du transport peut l'emporter sur les problématiques de temps de trajet :

Trajet aller-retour - Bolbec - Le Havre / Le Havre - Bolbec					
En voiture				**En bus**	
Coût par jour		Coût par mois		Coût par jour	Coût par mois (Abonnement)
Avec autoroute	*Hors autoroute*	*Avec autoroute*	*Hors autoroute*		
12,04€	7,80€	240,80€	156€	4€	40€

Le covoiturage

Dans un contexte où le budget des ménages consacré aux énergies ne cesse d'accroître et où les préoccupations environnementales sont plus prégnantes, le covoiturage constitue une solution économique et plus écologique pour tous les habitants, notamment ceux qui ne bénéficient pas d'un accès direct au réseau de transport en commun.

14% des habitants de Caux Seine agglo covoiturent. Cette pratique est majoritairement occasionnelle pour 51% des covoitureurs mais est très régulière pour 18% d'entre eux.

Le covoiturage est utilisé principalement par les jeunes (-24 ans) et les ouvriers. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de catégories socioprofessionnelles où les revenus sont les moins élevés. On peut en déduire que le recours au covoiturage pour cette catégorie de population est motivé principalement par les économies pécuniaires. Il est probable également que les pratiques de covoiturage soient plus ancrées dans les mœurs chez les jeunes.

Parmi les non-covoitureurs, 29% se disent intéressés par cette pratique ce qui met en évidence un potentiel de développement avéré, nécessitant une communication autour des outils existants tels que COVOITURAGE 76, outil développé à l'initiative du Département en 2008 ou KAROS qui est un outil local développé par Caux Seine Mobilités en 2020.

En 2021, seulement 22% des habitants de Caux Seine agglo connaissaient l'application KAROS. KAROS présente l'avantage de mettre en contact des personnes à une échelle locale et appartenant à une même entreprise afin d'encourager le covoiturage pour les déplacements domicile-travail.

Cette faculté est d'autant plus intéressante que le recours au covoiturage pour les déplacements domicile-travail constitue le motif privilégié. En effet, pour les pratiquants du covoiturage ou non, 84% déclarent ne pas être concernés par un usage du covoiturage autre que pour aller travailler.

De plus, le recours au covoiturage sur le territoire pour les déplacements domicile-travail ne dépend pas du fait d'avoir des horaires standard puisque les personnes ayant des horaires décalés déclarent davantage utiliser le covoiturage que celles en horaires standard.

Les principales communes de travail des covoitureurs sont Le Havre (21,3%) et Rouen (11,5%), soit les plus grands bassins d'emplois situés à l'extérieur et à proximité du territoire.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Caux Seine agglo dispose de 12 aires de covoiturage dont 3 aires de covoiturage départementales (Trouville, Pont de Brotonne, Pont de

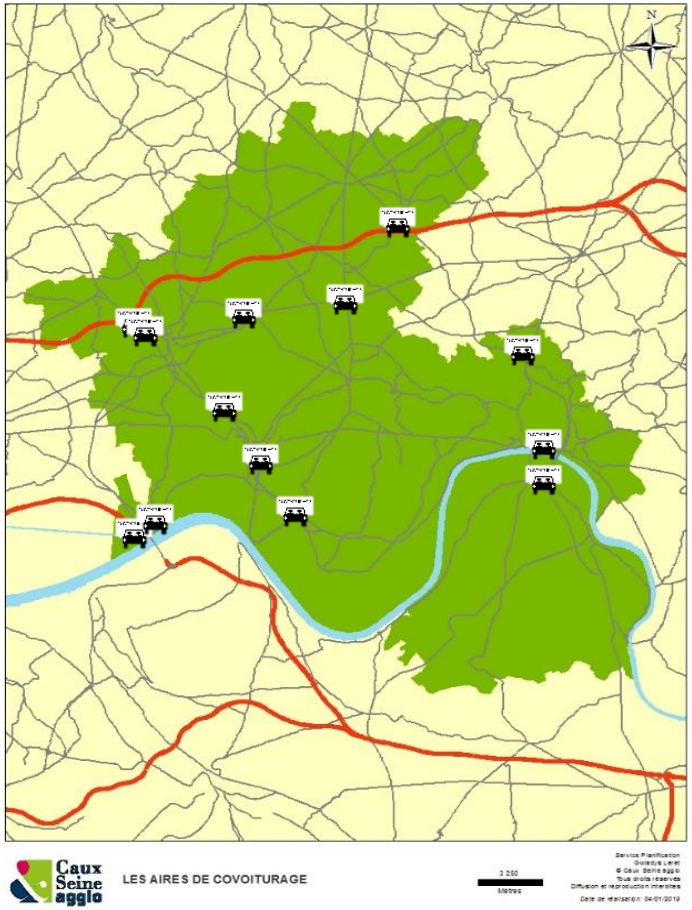

Tancarville) ce qui représente un total d'environ 350 places de stationnement, réparties au niveau des axes stratégiques les plus passants du territoire : à proximité des échangeurs autoroutiers, au niveau de la vallée du commerce, de la RD 6015 et de l'axe Rives-en-Seine/Yvetot. La pratique du covoiturage se réalise également en dehors des aires formalisées, car pour les actifs, le lieu de covoiturage s'effectue principalement au domicile du covoiteureur (40%) puis en deuxième position sur une aire aménagée (34%).

L'intermodalité

L'intermodalité consiste à utiliser plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. L'intermodalité est utilisée fréquemment puisque la marche à pied fait généralement partie de la chaîne de déplacement, mais la configuration du territoire ne permet pas de s'affranchir de la voiture.

Pour faciliter l'intermodalité sur le territoire, la coordination des offres de mobilité est nécessaire, que ce soit en termes de desserte, d'horaires et de niveaux de service.

Il existe des pôles d'échanges sur le territoire qui permettent d'organiser le rabattement des habitants et de passer d'un mode de transport à un autre :

- Place Félix Faure (Bolbec)
- Place Général De Gaule (Caudebec-en-Caux, commune déléguée de Rives-en-Seine)
- Réflexion en cours sur Lillebonne

Caux Seine Mobilités maintient ses actions en matière de conseil en mobilité. Il existe un accompagnement spécifique permettant aux habitants d'acquérir une autonomie de déplacement. L'atteinte de cet objectif passe par une bonne connaissance du territoire et des possibilités de s'y déplacer, d'autant que l'enquête mobilité de 2021 révèle que 68% des habitants ne connaissent pas le réseau de transport en commun, faisant écho au 76% ne les utilisant jamais. Cela met en évidence un potentiel d'utilisateurs considérable.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

8.3 Les flux des déplacements

8.3.1 Les déplacements par motifs

Domicile travail / domicile études

En termes de distance de déplacement, 2/3 des habitants de Caux Seine agglo réalisent plus de 10 kilomètres pour aller travailler et 4 habitants sur 5 utilisent un mode individuel motorisé pour s'y rendre.

Le choix du mode de transport des habitants est justifié comme étant contraint dans 30% des cas et la fiabilité et la rapidité sont les justifications suivantes apportées.

L'étude révèle que ce sont les cadres et les ouvriers qui sont les plus captifs de la voiture.

Pour les personnes habitant à moins de 3 kilomètres de leur lieu de travail l'usage de la voiture (hors covoiturage) reste en tête exæquo avec le déplacement à pied.

Les habitants se déplaçant en voiture justifient ce choix également comme étant contraint, fiable et ponctuel. Pour ceux se déplaçant à pied, la plupart motivent ce choix comme étant une habitude.

En motivant leurs choix de mode de déplacement comme une fatalité, il est évident que les habitants utilisant leur voiture sont relativement captifs de leur mode de transport. Cela peut s'expliquer par une mauvaise connaissance des avantages offerts par d'autres alternatives.

39% des habitants déclarent pouvoir utiliser une alternative dans leur mode de déplacement mais parmi eux seulement 34% utilisent parfois cette alternative.

Les principaux modes alternatifs identifiés sont le vélo et les transports en commun respectivement pour 37% et 33% des personnes disposant d'une alternative. Ces résultats mettent en évidence le fait que le vélo et les transports en commun représentent un potentiel non exploité intéressant.

Achats

Pour leurs achats, les habitants de Caux Seine agglomération privilégient les centres ville des pôles urbains (36%) qui sont les mieux desservis par les transports en commun. Malgré cela, c'est la voiture (85%) qui est utilisée dans la grande majorité de ces déplacements. La marche à pied dans 9%. Ce constat peut être corrélé avec le fait que la majorité des personnes interrogées effectue ses achats 1 fois par semaine, et moins les achats sont fréquents, plus le volume d'achats est important et nécessite un moyen de transport adapté.

La marche, le vélo et les transports en commun sont les alternatives les plus citées par les habitants qui déclarent en disposer. 52% des sondés indiquent qu'ils utilisent parfois cette alternative.

Démarches administratives et santé

Pour leurs démarches administratives et de santé, les habitants de Caux Seine agglomération se rendent soit dans les pôles urbains de l'agglomération (47%) soit hors agglomération (48%). Cette segmentation des comportements est liée au territoire. Les bassins de vie de Lillebonne/Port-Jérôme-sur-Seine et Bolbec permettent aux habitants de ne pas sortir de l'agglomération puisque les lieux permettant de réaliser ces démarches sont à leur disposition. Ces deux bassins de vie présentent donc des taux de fréquentation externes à l'agglomération relativement bas. En revanche pour Rives-en-Seine et Terres-de-Caux les habitants doivent la plupart du temps sortir de l'agglomération (78% et 65%). Cela s'explique notamment par le fait que les bassins de vie de Terres-de-Caux et Rives-en-Seine sont constitués de nombreuses communes rurales.

En ce qui concerne les modes de déplacement, la voiture est utilisée dans 84% des cas et la marche dans 10% d'entre eux. Ces ordres de grandeur se vérifient sur la quasi-totalité des bassins de vie excepté sur le bassin de vie de Lillebonne/Port-Jérôme-sur-Seine où les transports en commun présentent une part modale plus significative.

30% des habitants déclarent disposer d'une alternative et 55% d'entre eux indiquent qu'ils l'utilisent parfois. Ainsi environ 15% d'habitants utilisent d'autres modes de transport occasionnellement pour leurs démarches

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

administratives et de santé. Les principaux modes alternatifs cités sont le vélo (31%) et les transports en commun (23%).

Loisirs

Les loisirs réguliers comme occasionnels se réalisent majoritairement en dehors du périmètre de Caux Seine agglo (71% pour le régulier et 81% pour l'occasionnel).

En ce qui concerne les modes de transport utilisés, la voiture prédomine pour se rendre sur ses lieux de loisirs qu'ils soient occasionnels ou réguliers. On note toutefois que la part de ce mode est nettement moins importante pour les loisirs réguliers (73% contre 88%). Le vélo et la marche à pied présentent en effet des parts modales assez élevées pour se rendre sur son lieu de loisir régulier (respectivement 8% et 14%). Enfin, les transports en commun sont globalement peu utilisés pour ces motifs de déplacement excepté sur le bassin de vie de Lillebonne/Port-Jérôme-sur-Seine pour les loisirs réguliers (5%).

En termes d'alternatives, pour les loisirs réguliers, 29% des sondés déclarent disposer d'un autre mode de transport possible et 59% d'entre eux l'utilisent. C'est le résultat le plus élevé tous motifs confondus ce qui signifie que pour les loisirs réguliers il existe une certaine volatilité des usages. La marche à pied, le vélo et les transports en commun représentent 60% des modes alternatifs déclarés.

Pour les loisirs occasionnels, les personnes se sentent beaucoup plus captives de la voiture avec seulement 18% des sondés qui déclarent disposer d'une alternative. Et dans ces 18%, il n'y en a que la moitié qui utilisent cette alternative. On note que le train sur ce type de déplacement est identifié par 13% des gens comme une alternative possible.

Enfants

Les réponses apportées par les habitants de Caux Seine agglo mettent en évidence l'usage prédominant de la voiture pour se rendre à l'école ou aux activités extrascolaires, avec une répartition homogène sur l'ensemble des bassins de vie. De plus, lorsqu'il existe une alternative, celle-ci reste majoritairement la voiture.

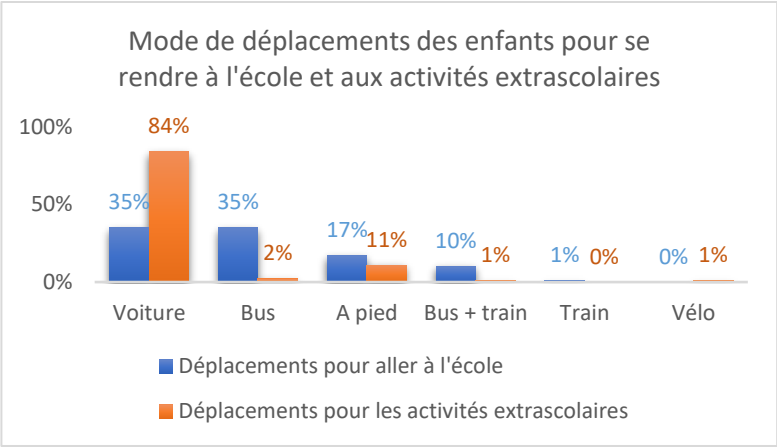

Source : Enquête mobilités 2021

Enfin, le mode de transport utilisé varie en fonction du niveau de scolarité des enfants.

Les déplacements à pied se font majoritairement pour les élèves de l'école maternelle (44%) et élémentaire (25%) qui utilisent aussi beaucoup la voiture (41% et 57%). Pour les élèves de collège et lycée, c'est le bus qui devient prépondérant (respectivement 64% et 54%). Enfin, à l'université la voiture devient le mode privilégié avec 49% d'usage devant le train qui s'établit à 35%.

8.3.2 Les mobilités internes et externes au territoire

Les flux internes

La part des actifs résidant et travaillant sur le territoire de Caux Seine agglo diminue depuis 2008. Ils étaient 63% en 2008 contre 54% en 2018. Ce constat s'explique notamment par le phénomène de périurbanisation et ses conséquences directes qui sont l'augmentation des distances entre lieu d'habitation et lieu de travail.

L'analyse des flux principaux supérieurs à 100 en 2018, met en évidence l'existence d'importants flux domicile-travail internes au bassin de vie de Lillebonne-PJ2S et d'importants flux d'échanges entre les bassins de vie

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

de Bolbec et Lillebonne/Port-Jérôme-sur-Seine. Cela s'explique par une plus forte concentration d'emplois sur ce secteur du territoire.

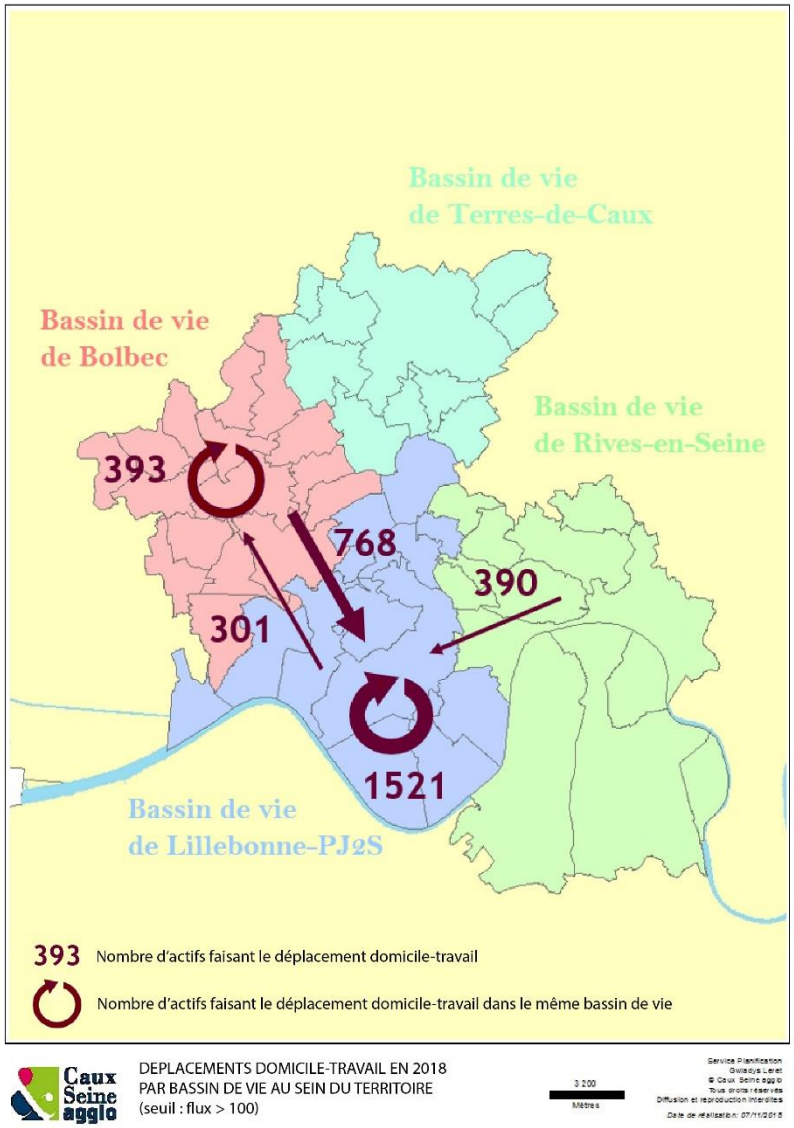

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Les flux sortants

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole constitue le principal pôle d'emploi attirant les actifs de Caux Seine agglo.

L'agglomération rouennaise attire quant à elle 15 % des actifs de Caux Seine agglo et le pôle d'Yvetot moins de 10%. Les autres territoires de Seine-Maritime représentent quant à eux environ 12% des flux.

Les flux entrants

Pour les entrants, le constat est quasiment équivalent puisqu'ils proviennent principalement de l'agglomération Havraise (32%), et dans une moindre mesure de l'agglomération Rouennaise et Yvetotaise (12% et 14 %). Les actifs entrants se rendent principalement sur les bassins de vie de Lillebonne/Port-Jérôme-sur-Seine et Bolbec.

8.3.3 Les leviers permettant de réduire les déplacements individuels et les besoins de se déplacer

Conforter la dynamique croissante en faveur du covoiturage

Dans un contexte où la place de la voiture reste prépondérante, tirer profit de ces pratiques courantes perçues comme des habitudes ancrées dans les modes de vie, semble une solution en faveur du développement de la pratique du covoiturage. Afin de rendre cette pratique courante, il est nécessaire de mettre à disposition des habitants tous les outils permettant de la développer : sécurisation des aires, favoriser les pratiques en entreprise, etc.

Améliorer les équipements cyclables et les cheminements piétons

L'alternative de transport qui arrive en tête quels que soient les motifs de déplacement est le vélo. En tenant également compte de la marche à pied, ce sont les modes actifs au sens large qui représentent un fort potentiel de développement sur le territoire.

Pour la marche, ce sont les motifs autres que les déplacements domicile-travail qui sont principalement concernés.

Pour le vélo cela concerne tous les motifs et en particulier les déplacements domicile-travail de courte distance inférieur à 3 kilomètres. Par ailleurs, il est à ce jour plus développé sur les territoires ruraux alors que ces derniers ne disposent pas de la concentration en équipements, services et logements la plus dense pour son usage. Ainsi la marge de progression en milieu urbain est grande car le contexte y est plus propice et l'usage actuel assez faible au regard du constat fait dans les territoires plus ruraux.

A l'échelle de Caux Seine agglo, les habitants sont relativement bien équipés en vélos mais seulement 1/3 des habitants déclarent l'utiliser. Les motifs de déplacement avec les parts modales vélo les plus élevées sont les loisirs réguliers (6%).

Le déploiement des équipements et aménagements cyclables ainsi que la valorisation des centres-bourgs permettront de créer les conditions favorables au développement de la pratique. Les continuités cyclables sont également à assurer tout comme leur sécurisation.

Développer un réseau de transport en commun efficace

Les transports en commun voient leur fréquentation diminuer alors que leur usage est, derrière le vélo, le moyen de transport alternatif le plus régulièrement cité par les habitants, et ce quel que soit le motif de déplacement. Ce mode de transport représente un potentiel certain à développer. Le réseau de transport en commun constitue un maillon des modes de déplacement, mais de manière générale, c'est toute la chaîne intermodale qui doit être coordonnée à l'échelle de Caux Seine agglo et au-delà.

Considérant que l'offre en transports en commun est localisée au niveau des pôles urbains et que le territoire est constitué d'une grande part de communes rurales, la connexion de ces dernières aux pôles d'équipements par le biais des réseaux de transports en commun constitue une piste à développer.

De plus, l'existence de flux notables d'actifs entre les bassins de vie de Bolbec et Lillebonne/Port-Jérôme-sur-Seine, secteurs les plus densément peuplés du territoire, ne fait que soutenir la réflexion en cours sur une navette voyageurs entre Port-Jérôme-sur-Seine et Bréauté-Beuzeville.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230411-D96-04-23Anx4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Les actifs entrants se rendent principalement sur les bassins de vie de Lillebonne/Port-Jérôme-sur-Seine et Bolbec, ce qui laisse entrevoir un vaste potentiel de mutualisation des trajets tels que le covoiturage ou le plan de déplacement inter-entreprises.

La desserte de la gare d'Yvetot en lignes régulières constitue un enjeu majeur pour le territoire de Caux Seine agglo dont les usagers sont majoritairement issus des bassins de vie de Rives-en-Seine et Terres-de-Caux. Une desserte optimisée de la gare de Bréauté-Beuzeville, principalement sollicitée par les habitants des bassins de vie de Lillebonne-PJ2S et Bolbec est également essentielle. L'offre en transports en commun mériterait d'être complétée pour optimiser l'accès à la gare de voyageurs pour les habitants du bassin de vie de Lillebonne-PJ2S, mais également pour les habitants du bassin de vie de Terres-de-Caux. En effet, à ce jour, il n'existe pas d'offre de transports en commun permettant aux habitants de Terres de Caux d'accéder à la gare de Bréauté-Beuzeville, ou plus globalement de rejoindre la Vallée du Commerce.

Rapprocher les habitants des pôles urbains et des pôles d'emplois

Enfin, l'urbanisation diffuse sur les communes rurales génère une multiplication des flux de déplacements en direction des espaces urbains là où les emplois et les équipements sont les plus concentrés (se rendre au travail, faire ses achats et avoir ses activités sportives et de loisirs).

Une urbanisation polarisée c'est une solution complémentaire à toutes les précédentes et la garantie de réduire les besoins de se déplacer.

ENJEUX

- Prendre en compte et faciliter les déplacements de tous les habitants quel que soit leur lieu de vie.
- Tenir compte des objectifs de diminution des déplacements motorisés en développant des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.
- Favoriser le recours aux modes actifs qui ne sont bien souvent qu'une alternative pour les déplacements de courtes distances.
- Améliorer les mobilités quotidiennes.
- Maintenir un bon niveau de desserte ferroviaire pour connecter le territoire aux pôles économiques voisins (Le Havre, Rouen et Paris)
- Anticiper les conséquences du vieillissement de la population en encourageant les séniors à retrouver le chemin des transports en commun et éviter leur isolement social.
- Répondre aux attentes et aux besoins des usagers en matière de mobilité pour un coût acceptable pour l'individu, la société et l'environnement.